A
0004943379
UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY

LIBRARY
University of California
IRVINE

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/philosophielang00dauz

Bibliothèque de Philosophie scientifique

ALBERT DAUZAT
Docteur ès lettres,
Chargé de cours à l'École pratique des Hautes-Études.

LA Philosophie du Langage

PARIS
ERNEST FLAMMARION, ÉDITEUR
26, RUE RACINE, 26

La Philosophie du Langage

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

LINGUISTIQUE

La Langue française d'aujourd'hui, *Evolutions, problèmes actuels* (2e édit., 3e mille, Armand Colin). 1 vol. 3 50

La Vie du langage (2e mille, Armand Colin). 1 vol. 3 50

La Défense de la Langue française (2e mille, Armand Colin). 1 vol. 3 50

Essai de méthodologie linguistique (Champion). 1 vol. gr. in-8°. *Epuisé* ..... 10 »

Études linguistiques sur la Basse-Auvergne. 4 vol. in-8°. (*Couronnées par l'Institut, Prix Chavée*, 1915.)

I. *Phonétique historique du patois de Vinzelles.* (Bibliothèque de la Faculté des Lettres de Paris, tome IV) ..... 6 »

II. *Morphologie du patois de Vinzelles.* (Bibliothèque de l'Ecole pratique des Hautes-Etudes, fasc. 126) ..... 10 »

III. *Géographie phonetique d'une région de la Basse-Auvergne* (Champion) ..... 6 »

IV. *Glossaire étymologique du patois de Vinzelles* (Société des langues romanes) ..... 6 »

ÉTUDES SOCIALES, VOYAGES

Le Sentiment de la nature *et son expression artistique.* (Bibl. de philosophie contemporaine, 2e mille, F. Alcan). 1 vol. ..... 5 »

L'Espagne telle qu'elle est (2e mille, Mignot). 1 vol. 3 50

L'Italie nouvelle (3e mille, E. Fasquelle). 1 vol. ... 3 50

Mers et montagnes d'Italie (2e mille, E. Fasquelle). 1 vol. 3 50

L'Expansion italienne (3e mille, E. Fasquelle) 3 50

La Suisse illustrée (14e mille, coll. Larousse, in-4°) illustré avec cartes ..... br. 19 »

La Suisse moderne (3e mille, E. Fasquelle). 1 vol. . 3 50

Pour qu'on voyage. *Essai sur l'art de bien voyager* (E. Privat et H. Didier). 1 vol. illustré 3 50

Sceaux. — Imp. Charaire.

Bibliothèque de Philosophie scientifique.

ALBERT DAUZAT
DOCTEUR ÈS LETTRES
CHARGÉ DE COURS A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES-ÉTUDES

LA Philosophie du Langage

PARIS
ERNEST FLAMMARION, ÉDITEUR
26, RUE RACINE, 26

1917

Droits de traduction et de reproducti n réservés pour tous les pays, compris la Suède et la Norvège.

105
D27

Droits de traduction et de reproduction réservés
pour tous les pays.

Copyright 1912

by Ernest Flammarion.

INTRODUCTION

Les phénomènes du langage et leur interprétation. Plan général.

Depuis l'époque où Whitney publiait sa *Vie du langage*, les linguistes ne se sont plus préoccupés de reprendre cette œuvre de synthèse et de vulgarisation, et de dégager, pour le grand public, les résultats acquis et les principes directeurs qui dominent aujourd'hui la science du langage. Cependant, en quarante ans, des transformations profondes se sont opérées dans les méthodes et l'orientation générales, le champ d'exploration s'est considérablement agrandi, des phénomènes jusque-là ignorés ont été mis en lumière, et la linguistique possède à l'heure actuelle une richesse d'information et une rigueur de méthode qui n'ont rien à envier aux autres sciences de la nature. Certes les problèmes irrésolus, faute des matériaux nécessaires, les questions obscures ou sujettes à controverses sont toujours nombreux, et la science, ici comme ailleurs, se heurte plus d'une fois à l'inconnaissable, notamment en ce qui concerne l'origine du langage. Mais le terrain défriché est déjà immense, et le classement, l'interprétation d'innombrables faits sont désormais hors de contéste.

Le langage a deux aspects : les sons et les sens. La parole est un ensemble de signes sonores, et elle a pour but l'expression, la transmission de la pensée entre les hommes. De ces deux éléments, c'est le second qui domine dans l'esprit de ceux qui parlent ou qui écoutent : on pense au sens, on ne prête guère attention à la forme des mots. Et néanmoins — sinon pour cette raison — cette forme joue un rôle prépondérant dans les évolutions du langage. Tandis que nous songeons simplement aux idées exprimées ou à émettre, les changements qui affectent la prononciation et la physionomie externe des mots nous échappent à peu près complètement. Presque tous les linguistes reconnaissent aujourd'hui l'inconscience des phénomènes du langage, qu'il s'agisse des transformations subies par les voyelles et les consonnes, ou des analogies qui modifient les termes isolés et les systèmes de flexions grammaticales.

A un moment quelconque de son histoire, l'édifice complexe que constitue un idiome donné, s'explique et ne s'explique qu'historiquement : la raison d'être de ses caractères généraux comme de ses particularités ne doit être cherchée que dans ses antécédents et ne saurait être demandée à la logique, comme s'il s'agissait d'un système rationnel conçu d'avance et réalisé suivant un plan méthodique. Les grammairiens de jadis, en méconnaissant ce principe capital, ont fait fausse route.

Le langage est transmis oralement d'une génération à l'autre. Le fait capital est l'apprentissage que font les petits dans la famille : l'école, le livre, le

journal, l'instruction, le travail personnel peuvent contribuer aussi à la formation du langage chez l'individu, mais généralement dans une très faible mesure. De la mère à l'enfant, le langage se modifie : erreurs de transmission, reproductions imparfaites, mais surtout transformations lentes et progressives des habitudes physiologiques et psychologiques — articulation des sons et associations d'idées. Chaque individu contribue pour une part infime à l'évolution du langage, et cette évolution est insensible entre deux générations contiguës : des différences très légères, qui vont en s'accentuant et en s'éloignant toujours du point de départ, suffisent cependant pour effectuer au bout de quelques siècles des changements souvent considérables.

La science du langage est loin d'être isolée dans l'ensemble de nos connaissances : elle se relie au contraire à diverses autres sciences, avec lesquelles elle entretient d'étroites relations. A la physique (acoustique), elle demande l'analyse des sons ; à l'anatomie et à la physiologie de l'homme, la structure et le fonctionnement des organes de la parole ; à la psychologie, le jeu des images auditives et motrices, les lois de l'association des idées ; à la sociologie, les caractères sociaux du langage, et les conditions qui président à son développement ; à la géographie et à l'histoire, les nombreuses relations qui rattachent les faits linguistiques à la configuration du sol et aux événements du passé. Par de tels liens d'interdépendance s'affirme une fois de plus la solidarité de toutes les connaissances humaines.

Tout en se cantonnant sur le terrain purement

spéculatif, avec une objectivité et une impassibilité que d'aucuns ont pu trouver excessives, mais qui sont nécessaires à la recherche scientifique, la linguistique touche nécessairement, par certains côtés, des questions d'ordre pratique, d'importance diverse, telles que le problème de la langue internationale, la réforme de l'orthographe, l'enseignement de la grammaire et des langues vivantes ou mortes. Ces questions, elle n'a pas la prétention de les résoudre — ce n'est point son rôle — en empiétant sur le domaine des spécialistes, mieux placés pour apprécier les nécessités pratiques et les contingences. Mais elle doit dire son mot, et établir les données scientifiques de chacun de ces problèmes, qui ne sauraient être résolus de façon satisfaisante s'ils reposent sur des bases irrationnelles, et si l'on méconnaît des faits ou des principes indiscutablement établis par les savants.

La science du langage, à l'heure actuelle, a réuni et interprété, tant pour le présent que pour le passé, un nombre considérable de documents. Nul ne peut plus se flatter désormais d'embrasser l'ensemble de connaissances aussi vastes, car, par la force même des choses, la spécialisation, dans ces recherches, s'accentue de jour en jour. Mais si les faits, les milieux diffèrent, les principes ne varient pas d'un langage à l'autre, et ce sont toujours et partout les mêmes lois qui président aux évolutions du langage, — comme de l'intelligence et du corps humain. Ainsi s'explique la prépondérance que nous donnons, dans les exemples, à la langue française entendue au sens large, avec ses patois et ses

argots, — ainsi qu'aux langues vivantes et mortes les plus familières aux lecteurs : puisque les mêmes phénomènes se retrouvent partout, mieux vaut s'appuyer sur les faits connus, qui seront mieux compris en intéressant davantage. A qui n'est pas spécialiste, l'interprétation d'un seul exemple, pour être bien saisie, demanderait parfois à elle seule plusieurs pages d'explication.

***

Le langage présente un certain nombre de caractères généraux qui demandent à être mis en relief : suivant qu'on le considère comme un ensemble de sons articulés, comme l'instrument de la pensée, comme un fait social, ou dans ses rapports avec l'écriture, il donne lieu à autant de sciences distinctes, quoique souvent connexes, dont deux, la phonétique et la sémantique, sont seules, à l'heure actuelle, définitivement constituées.

La caractéristique la plus saillante et qui a frappé de tout temps les observateurs, c'est la diversité infinie des langues parlées sur le globe. Cette diversité du langage est le résultat de son évolution, différente suivant les milieux. Le second phénomène a été remarqué beaucoup plus tard que le premier, bien qu'il domine toute la science, et que tous les faits relèvent de son empire et ne s'éclairent qu'à sa seule lumière. Les évolutions du langage doivent donc être classées et analysées avec un soin tout spécial. On envisagera tour à tour l'histoire interne des idiomes, avec les procédés de renouvellement

spontanés (modifications des sons, changements analogiques), les emprunts étrangers et les formations savantes, — puis l'histoire externe des langues, leur segmentation en dialectes et en langues spéciales, la lutte des idiomes rivaux, le développement, l'extension des langues nationales et littéraires.

Après avoir examiné les faits tels qu'ils se présentent aujourd'hui pour le linguiste, il n'est pas sans intérêt de faire un bref historique de la science, en montrant par quel processus on est arrivé au système actuel d'interprétation, après les tâtonnements du début, et à la suite de théories souvent opposées, qui se sont disputé successivement la faveur des savants, se contredisant ou s'étayant les unes les autres, tantôt se combattant, tantôt arrivant à réaliser un accord. Il ne s'agit pas d'ailleurs d'une histoire, même résumée, de la science, dans laquelle chacun occuperait la place qu'il mérite suivant l'importance de ses travaux, — mais de l'évolution des idées, en insistant tout particulièrement sur l'orientation contemporaine, et en signalant toutes les tendances intéressantes, même si leurs représentants ne font pas toujours autorité.

A travers les recherches, les hypothèses, les controverses, la science du langage est arrivée à se constituer une méthode qui, si elle n'est pas encore parfaite, si elle reste sur plus d'un point sujette à discussion, offre cependant un système cohérent d'une grande précision et parfois d'une extrême rigueur. Cette méthode est demeurée longtemps à l'état latent dans la subconscience des linguistes, et

ce sont seulement les néo-grammairiens de l'école allemande qui ont contribué à la dégager, voici une trentaine d'années, avec une grande vigueur de dialectique et de synthèse. L'importance que nous avons accordée à la méthode, ou plus exactement aux méthodes de recherches, se justifie donc aisément, d'autant plus que le public les ignore et que les philosophes eux-mêmes en ont à peine connaissance. Par là la linguistique s'apparente à nouveau aux autres sciences expérimentales, et c'est grâce à la sûreté de ses procédés de recherches qu'elle a pu aboutir à des résultats dont la certitude est aujourd'hui indiscutée.

La Philosophie du Langage

LIVRE PREMIER

LES CARACTÈRES GÉNÉRAUX DU LANGAGE

CHAPITRE I

Qu'est-ce que le langage ?

Le *langage est l'instrument de la pensée.* L'évocation des idées ; psychologie et logique ; instabilité et variations de la valeur du mot. — Le *langage est un fait social.* Les conditions de sa formation ; l'état social des Aryens primitifs reconstitué par la grammaire comparée. — Le *langage est un ensemble de sons articulés.* Les rapports avec la biologie et la physique. — Le *langage est susceptible d'être transcrit par l'écriture.* Écritures idéologiques et alphabétiques ; représentation du langage parlé ; réaction de l'écriture. — Divisions de la science du langage.

Le langage est l'instrument de la pensée.

Il a pour but de traduire les idées — par des mots, les jugements et les raisonnements — par des phrases.

Mais il n'est pas une expression adéquate, ni même logique de la pensée. Le langage est un système de signes, comme la mimique, — le plus souple, le plus complexe et le moins imparfait, pour objectiver les faits psychologiques.

La formation et le développement du langage sont donc associés intimement à la formation et au développement de la pensée humaine. Les lois psychiques de l'intelligence sont en rapports étroits avec celles de la parole ; l'élaboration et la conservation de la connaissance ne peuvent guère se concevoir, abstraction faite des signes qui fixent les idées.

Le mot n'exprime pas l'idée : il l'évoque imparfaitement et en général par l'intermédiaire d'une image. « Comprendre un mot, une phrase, ce n'est pas avoir l'image des objets réels que représente ce mot ou cette phrase, mais bien sentir en soi un faible réveil des tendances de toute nature qu'éveillerait la perception des objets représentés par le mot »[1].

L'analyse de la formation spontanée et même artificielle des mots montre — conformément aux théories des psychologues anglais et contrairement à celles des anciens logiciens — quelle part prépondérante est réservée à l'imagination dans les opérations intellectuelles, et quel rôle minime a joué, en revanche, l'abstraction, même pour la formation primitive des idées générales. Les objets sont désignés à l'aide d'images qui évoquent l'un de leurs aspects les plus frappants : et l'inventeur féru d'hellénisme qui a baptisé la *bicyclette* ou la *glycérine* — à la différence près qu'il a parlé en français, grec et latin, — a procédé exactement comme les Gallo-Romains qui ont dénommé la *berouette*[2], et comme

1. Leroy, *Le Langage*, p. 97.
2. Aujourd'hui *brouette*. Le mot désignait à l'origine une chaise à porteur (à deux roues).

la langue populaire moderne qui a appelé *doucette* une salade douce.

Un objet est souvent désigné par un mot qui était affecté auparavant à un objet voisin : c'est la métaphore, qui repose essentiellement sur l'association des idées, comme les autres figures de grammaire. Cette opération est provoquée par la faculté qu'a toute représentation psychologique d'éveiller dans l'esprit une image ou une idée apparentée par un rapport quelconque. Qualité commune, qui a étendu à la *feuille* de papier le nom de la *feuille* d'arbre, ou qui a fait comparer par le peuple les yeux à des quinquets ; évocation, par l'objet, de son pays d'origine ou de son inventeur, qu'il s'agisse du latin *persica* (pêche = fruit de Perse), du français *dinde* (poule d'Inde), ou de l'argot *eustache* (couteau [fabriqué par Eustache Dubois]).

Les noms propres viennent de métaphores, d'une particularité d'un individu, ou de son origine : *Cicero*, de *cicer* (pois chiche) ; en français, Leloup, Legrand, Picard, etc.; en allemand, Wolf (loup), Rothschild (boucher rouge), etc. Les noms de lieux eux-mêmes sont dus à des formations analogues : circonstance de la fondation (Villefranche), particularité naturelle et fortuite (Le Havre, Rochefort, Provence = province [la première province romaine de Gaule]), extension du nom de la ville au nom du pays (Beauvaisis) ; restriction du nom du peuple au nom de la ville (Paris signifie proprement « chez les Parisiens » = *Parisiis*).

C'est par le procédé métaphorique qu'on a exprimé, au début, les idées abstraites. *Penser*, à

l'origine, c'est *peser* (ses idées) ; la « colère », en grec, a désigné d'abord la bile (χολή) ; on a parlé de *goûter* un mets savoureux avant de *goûter* une œuvre d'art.

Ces quelques exemples montrent l'importance de l'association des idées dans la formation des mots.

Le langage n'a pas moins de rapports avec la mémoire, dont l'association des idées est le principe directeur. Qu'elle soit auditrice, motrice ou visuelle, la mémoire est facilitée par le langage, puisque la parole est, suivant le point de vue, un ensemble de sons entendus ou de sons proférés, et qu'elle peut se traduire en signes visibles. De même qu'il est plus aisé d'éveiller des images que des idées abstraites, de même des signes sonores ou visuels arrivent à être évoqués plus facilement par le cerveau que les images dont ils sont la représentation. La mémoire des mots, qui peut se substituer à la mémoire des idées, et qui lui est, en tout cas, d'un grand secours, procède des mêmes lois : elle varie en raison de la vivacité et de la répétition de l'expression première, comme en raison de la possibilité d'association. La mnémotechnie n'est qu'une application particulière de l'association des idées.

Mais si le langage est en relation directe avec les lois psychologiques de la pensée, il n'a guère de points de contact avec la logique. Il ignore l'opération de la généralisation comme celle de l'abstraction. Le logicien nous enseigne que l'idée d'oiseau dérive d'une comparaison entre les diverses espèces d'oiseaux dont on a abstrait les caractères généraux.

Le langage procède par une toute autre voie. Quand le latin a appelé l'oiseau *volatilis* en songeant au vol de ces animaux, il ne faisait pas une généralisation à proprement parler, puisque les oiseaux ont entre eux bien d'autres caractères communs en dehors du vol, et que le vol caractérise en outre les insectes, par exemple, qui ne sont pas désignés par ce mot. Aucune langue n'a un mot populaire pour désigner les mammifères ou les insectes. L'image, comme le mot, est susceptible d'éveiller un groupe d'êtres plus ou moins restreint, suivant les cas ou suivant les peuples : une population de pêcheurs distinguera divers poissons, tandis que des « terriens » se contenteront souvent d'un seul terme. Mais aucune idée de classification rationnelle ne préside à ces dénominations.

Comme les jugements et les raisonnements s'expriment à l'aide de phrases, on en a conclu longtemps que la « grammaire générale » était la logique du langage, et que le langage obéissait et devait obéir aux lois de la raison. Rien n'est moins exact. Les formes et la syntaxe s'expliquent historiquement par des évolutions dans lesquelles la psychologie seule joue son rôle — par la voie analogique ; et c'est au contraire la pensée qui doit se couler dans le moule de la phrase et se plier à l'ordre des mots. Même les esprits les plus vigoureux, s'ils arrivent à imprimer à leur style le cachet de leur pensée, sont impuissants à transformer la syntaxe d'une langue. Il n'y a pas plus de logique dans la construction française courante qui place le verbe entre le sujet et le complément, que dans les constructions alle-

mandes qui rejettent le verbe à la fin de la phrase, ou dans les tournures interrogatives qui mettent le sujet après le verbe, ou dans la phrase turque qui met le complément avant le verbe. Tout n'est qu'une question d'usage, — d'association d'idées.

Le langage est devenu à peu près inséparable de la pensée. Penser, n'est-ce pas, en général, se parler à soi-même? Parole intérieure, si finement analysée par Victor Egger. Le langage, qui a pour but de communiquer la pensée, contribue à la former, en la fixant par des signes sonores, précis et objectifs, qui permettent une analyse plus rigoureuse, — à la simplifier aussi, parce qu'elle substitue des formules aux images et aux idées. Le signe, créé pour le service de la pensée, réagit à son tour sur elle, et facilite le travail intellectuel en permettant de penser des mots, substituts des idées : il tend à avoir une valeur propre.

Le mot — théoriquement et à l'origine — est bien un signe arbitraire et conventionnel, comme le disait Whitney; mais pour un individu donné, il se présente sous un aspect différent, comme un signe évocateur d'une ou de plusieurs idées auxquelles il est lié pour une association habituelle et, qui plus est, héréditaire. Le langage de chaque individu, a dit M. Meillet, est « un système complexe d'associations inconscientes, de mouvements et de sensations au moyen desquelles il peut parler et comprendre les paroles émises par d'autres. »

Le mot est évocateur en bloc et non en détail. La linguistique assurait jadis que chaque partie du

mot a sa signification propre : aux yeux du savant, sans doute, qui, par une analyse minutieuse, retrouve dans les flexions, suffixes et radicaux, les résidus des étapes antérieures et les témoins des filiations historiques ; mais pour celui qui parle, le mot forme un tout, et si sa décomposition est un procédé de critique scientifique, elle ne correspond pas à la vie subjective ou objective du langage.

Le mot forme un tout. Encore son individualité est-elle souvent bien imparfaite. L'indépendance du mot par rapport à la phrase est toute relative. La décomposition du discours en ses différents termes par la grammaire suppose déjà un état intellectuel avancé, une force de réflexion et d'analyse qui est étrangère à la plupart des individus qui parlent une langue. Essayez de faire séparer les mots d'une phrase à quiconque n'a pas étudié la grammaire, et vous serez frappé par les erreurs commises, plus encore par les hésitations et les incertitudes.

M. Bréal a rappelé à ce sujet les observations très curieuses qui ont été faites dans les bureaux télégraphiques pour la rédaction des dépêches. Quelle peut être, pour un cerveau fruste, l'individualité d'une particule réduite à une seule consonne (*l'*, *d'*, *qu'*, *j'*, *t'*, *s'*), et faut-il s'étonner qu'il la soude au mot suivant — avec lequel elle s'agglutine parfois pour former un conglomérat durable ?[1] Les mots atones, qui s'appuient toujours sur un terme voisin, enclitique ou proclitique, comme le grec τε, le latin

1. Comme *endemain* devenu *lendemain* (ci-dessous p. 222).

que, la plupart de nos articles et de nos pronoms, n'ont pas un relief sonore suffisant pour se détacher nettement dans l'esprit. Le verbe est souvent atone en français moderne (*est-il ? vient-il ?*)

Parfois certains mots de la phrase, dans des combinaisons spéciales, arrivent à s'amalgamer de telle sorte que le philologue le plus expert ne sait plus où pratiquer la coupure : comment les paysans pourraient-ils se reconnaître là où les linguistes ne voient plus clair ? Dans certains patois de Savoie, le groupe *st*, à une époque assez récente, est devenu *th* (à peu près le *th* anglais de *thank*) : le phénomène a affecté des combinaisons syntaxiques comme l'interrogation *as-tu?* (où on prononçait l'*s*) devenue aujourd'hui *athu ?* —, expression dans laquelle il est absolument impossible de séparer le verbe du pronom. Dans divers parlers du nord de la France « garde-champêtre » se dit *garchonpêtre,* sous l'influence évidente de *garchon* (garçon) : faut-il couper *gar chonpêtre* d'après l'étymologie, *garchon pêtre* d'après l'analogie, ou écrire en un seul mot ? Il n'y a aucune raison pour préférer une notation à l'autre.

La pluralité des aspects que peut revêtir un mot fait obstacle à son individualité. La multiplicité des formes verbales est la principale raison pour laquelle l'unité du verbe est très imparfaitement perçue par l'esprit populaire. Là encore, les analystes du langage n'ont pas toujours été d'accord entre eux devant la complexité de certains faits. La grammaire didactique nous enseigne que le verbe *aller* se conjugue je *vais* à l'indicatif présent et j'*irai* au futur; l'histoire de la langue nous apprend qu'en réalité il

s'agit de trois verbes différents[1] juxtaposés et combinés peu à peu : c'est le même phénomène qu'on observe pour les futurs anglais, où *shall* alterne avec *will*.

L'adjectif, le substantif surtout a une individualité plus marquée, parce que ce dernier désigne en général, dans la langue populaire, un objet bien précis. Mais, là encore, la flexion — qui se traduit pour l'oreille par une différence d'images auditives — vient jeter un certain trouble. Comment, sans l'école, des formes aussi éloignées l'une de l'autre que *œil* et *yeux* pourraient-elles être perçues par le vulgaire comme un même mot? Les mots invariables étant en nombre restreint dans une langue — surtout dans les langues anciennes[2] — ce n'est pas, en réalité, un terme fixe, un ensemble de sons précis qui correspond à une idée, mais un groupe d'images auditives apparentées qui ne se superposent pas exactement. L'idée de « cheval » n'est pas représentée en français par le mot *cheval*, mais par le couple *cheval-chevaux*, comme elle l'était en latin, non par *equus*, mais par le groupe complexe *equus*, *equc*, *equi* (gén. s., nom. pl.), *equo* (dat. abl. s.), *equum*, *equorum*, *equis* (dat. abl. pl.), *equos*. Cela

1. Les deux verbes latins *vadere* et *ire*, et un troisième dont l'origine est inconnue.

2. Car en fait, en français par exemple, la plupart des substantifs sont aujourd'hui invariables pour l'oreille ; en revanche il y a des formes doubles pour diverses conjonctions et prépositions (*que* et *qu'*, *de* et *d'*); certains patois vont plus loin et ont parfois jusqu'à trois formes pour *en* suivant la position syntaxique (*en*, *nen* et *n'*). On voit combien est artificielle la différence classique entre les mots variables et invariables.

simplement pour l'idée générale : mais si l'on précise le sexe, il faudra ajouter « jument » au groupe français, *equa* (et ses cas) au groupe latin; l'âge, « poulain » et « pouliche »; la fonction reproductive, « hongre », etc.

Il n'y a donc pas équivalence exacte entre le mot et l'idée, puisque le mot n'a pas, en général, une forme fixe, et que, pour chaque forme spéciale, une notion de nombre, de sexe, de personne, de temps, de mode, etc., s'ajoute — parfois en double, en triple ou en quadruple — à l'idée représentée. Mais, pour un mot donné, cette idée même est susceptible de variation suivant la phrase, le lieu et le moment, le milieu social, les dispositions de l'individu ou l'individu lui-même.

Dans aucune langue, un seul mot ne correspond à une idée et à une seule. Chaque mot a eu, en général, plusieurs significations, de même qu'une idée peut être exprimée par un certain nombre de synonymes.

Tel mot prend un sens différent suivant le contexte ou les circonstances dans lesquelles il est prononcé. Examinez le mot « ascension » *in abstracto* et en grammairien : vous reconnaîtrez qu'il est susceptible de désigner, dans la langue actuelle, une fête religieuse, une ascension de montagne ou l'ascension symbolique vers les honneurs. Prêtera-t-il à amphibologie dans le langage? Nullement, car la phrase suffira souvent, à elle seule, à l'éclairer; et il n'y aura aucune hésitation quand on demandera : « Quelle est la date de l'Ascension cette année ? » ou

« Combien d'heures faut-il pour faire l'ascension du Mont Blanc? » Mais la phrase elle-même est enveloppée dans une ambiance qui précise encore le sens des termes : sujet de la conversation pour les interlocuteurs, — milieu naturel ou social qui suffit à fixer les idées, à défaut de la phrase, pour le début de la conversation ou pour le nouvel auditeur qui surgit. Le mot « ascension », affiché à la porte d'une église, évoque une idée aussi précise, quoique différente, que le même terme entendu à la montagne dans un groupe d'alpinistes.

De là vient que les mots ont une tendance à se spécialiser en raison du milieu social, car, suivant la profession, le genre de vie, les habitudes, un vocable, doué de plusieurs significations dans la langue générale, s'associe plus étroitement à l'une d'entre elles, pour tels individus ou tels groupes. Le mot *reprise*, lancé à brûle-pourpoint, évoquera une idée toute différente chez un auteur dramatique, un pianiste, un escrimeur, un notaire, un tacticien, un agent de change ou une femme de chambre. C'est le germe des langues spéciales. Pour des hommes du XVIIe siècle, des termes comme *enfer*, *royauté*, par l'ensemble des idées associées qu'ils éveillaient, avaient une tout autre valeur que pour nous.

La valeur du mot est susceptible de varier suivant le moment et selon les dispositions de l'individu. Sous l'influence de la colère, les termes prennent une signification tout autre, les images jaillissent, les métaphores se précipitent, — dans la recherche de l'expression forte, violente, susceptible de frap-

per l'adversaire : hommes ou femmes du peuple qui se querellent, se jettent à la tête des noms d'animaux, des mots désignant des individus tarés ou des professions infâmes, violemment détournés, pour les besoins de la cause, de leur signification : ainsi s'explique la formation des termes injurieux. Comparez, à l'autre pôle, la prudence et la réserve des diplomates en conférence, pesant la valeur des mots, et jaugeant les termes sous toutes leurs faces. — Les expressions « un bon lit », « une source fraîche », ont-elles la même valeur en temps normal, en hiver, et au retour d'une ascension estivale ?

On dit parfois que dans aucune langue il n'y a de synonymes parfaits. Pareille affirmation n'est exacte — approximativement — que pour le langage d'un individu déterminé : car si chacun, lorsqu'il est de sang-froid, donne un sens assez précis à chaque mot, en revanche la valeur des synonymes est essentiellement variable d'un individu à l'autre, et les différences assignées entre eux par les grammairiens sont souvent artificielles, surtout dans les langues littéraires où divers mots, issus de sources différentes, sont tombés pêle-mêle et au hasard dans un déversoir commun. *Péninsule* et *presqu'île*, celui-là savant, celui-ci populaire, ont exactement le même sens étymologique : l'usage décide de leur emploi et il varie suivant les habitudes, la culture intellectuelle, la recherche ou l'aversion du terme technique.

Ailleurs la signification originaire, l'histoire des mots est différente, comme pour *parler* (dire une

parabole)[1] et *causer* (alléguer), *visage* (sens conservé) et *figure* (sens géométrique), *lorgnon* (objet pour lorgner) et *binocle* (objet pour deux yeux : néanmoins, la synonymie est aujourd'hui complète dans des expressions comme « parler à quelqu'un » et « causer avec (*pop.* à) quelqu'un » ; « se laver la figure » ou « le visage », porter un lorgnon ou un binocle. Il n'existe guère que des préférences personnelles ou sociales, des extensions ou restrictions d'usage : *visage* tend à devenir archaïque ; *causer* l'emporte de plus en plus dans le langage du peuple ; *binocle* semble faire reculer *lorgnon ;* mais les expressions toutes faites, telles que « *visage de bois* », n'admettent pas de substitut.

Si les divergences sont aussi sensibles chez un même individu ou chez deux individus voisins, l'écart est bien plus grand entre des peuples éloignés, surtout lorsqu'ils parlent des idiomes différents. D'une langue à l'autre, il n'y a pas d'équivalence entre les moyens d'expression, et une traduction rigoureusement exacte d'une conversation aussi bien que d'une œuvre littéraire, ne saurait se concevoir. Le faisceau d'idées multiples susceptibles d'être exprimées par un mot varie d'une langue à l'autre, et les associations formées entre elles à l'aide du terme commun sont trop étroites pour que l'évocation de l'une d'elles n'entraîne pas peu ou prou celle de sa voisine qui est différente suivant l'idiome : il en résultera une altération insensible

1. Le latin vulgaire tira du grec le verbe **parabolare* (le christianisme ayant vulgarisé l'idée de la parabole), qui se contracta en * *paraulare.*

peut-être, mais certaine du concept. Quand le Latin employait *sapere* au sens abstrait de « savoir », pouvait-il faire complètement abstraction des significations « avoir de la saveur », « percevoir une saveur » que possédait aussi ce verbe, et lui donner un sens aussi purement abstrait que le Français se servant de *savoir*? L'anglais *to spend the holidays* est-il bien l'équivalent précis de « passer les vacances »? et quoique *spend* n'ait plus dans cette expression le même sens que dans *to spend money* (et qu'il y possédait autrefois), ne reste-t-il plus de trace de cette origine, et la valeur de l'expression actuelle n'en est-elle pas impondérablement modifiée?

Le langage ne saurait donc prétendre à réaliser la transmission exacte de la pensée. Il est seulement l'instrument le moins imparfait qui permette la transmission des idées.

*
* *

Le langage est un fait social.

Il a pour but l'échange des pensées entre les hommes. Bien que le système d'associations, de mouvements et de sensations qu'il suppose chez les individus soit propre à chacun d'eux et ne soit jamais rigoureusement identique chez deux sujets, il doit cependant être, et il est en fait sensiblement le même chez les hommes d'un même groupe social : condition nécessaire de l'intercompréhension. « Immanente aux individus, la langue s'im-

pose à eux »[1], comme toute autre institution sociale[2].

Pris en bloc, le langage est incontestablement une formation collective, au même titre que la religion ou les institutions sociales. Tous collaborent et ont collaboré à sa constitution, à son évolution, à son renouvellement, bien que la part de chacun soit en fait impossible à préciser. Il importera d'examiner — et c'est là une question assez controversée — quelle est la part des phénomènes d'origine individuelle propagés par voie d'imitation plus ou moins consciente — et des phénomènes qui se sont produits simultanément et indépendamment chez un grand nombre d'individus sous l'influence d'une même cause.

La sociologie contemporaine, qui apporte à la linguistique un précieux contingent d'idées plus encore que de faits, nous montre que la formation du langage chez les peuples primitifs a été soumise à des conditions sociales importantes qu'on ne saurait négliger :

« L'activité mentale des primitifs, déclare M. Lévy-Bruhl[3], est trop peu différenciée pour qu'il soit pos-

1. A. Meillet, *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes*, p. 5.

2. D'après M. Durkheim, (Cf. *Année sociologique*, IX, 1), une langue existe indépendamment de chacun des individus qui la parlent, et, bien qu'elle n'ait aucune réalité en dehors des individus en question, elle est cependant, outre sa généralité, extérieure à chacun d'eux. La preuve, c'est que toute déviation de l'usage provoque une réaction et qu'il ne dépend pas d'aucun des individus de changer la langue.

3. *Les fonctions mentales dans les sociétés inférieures*, 1910 (Travaux de l'Année sociologique).

sible d'y considérer à part les idées ou les images des objets, indépendamment des sentiments, des émotions, des passions qui évoquent ces idées ou ces images, ou qui sont évoqués par elles ». Les représentations collectives des primitifs ne sont pas, ajoute-t-il, de pures représentations ; il s'y associe constamment la notion d'une influence, d'une vertu, d'une puissance occulte, variable selon les objets et les circonstances, mais toujours réelle pour le primitif, et faisant partie intégrante de sa représentation ».

« On voit, a fait remarquer M. Meillet en commentant cet ouvrage[1], que la phrase exprime quelque chose de très différent de ce qui apparaît au grammairien rationaliste comme l'idée à exprimer, et l'on voit combien la valeur du mot est chose complexe. »

Les représentations collectives du primitif sont régies par la *loi de participation*, à savoir par des liaisons entre les représentations, liaisons tout à fait distinctes de notre principe de causalité et qui ne sont pas soumises au principe de contradiction. Même chez l'Européen d'aujourd'hui, il subsiste encore plus qu'on ne croit de cette mentalité.

On sait quelle importance jouent les notions de *tabou* et de *totem* dans les civilisations primitives. Les langues anciennes avaient beaucoup de termes sacrés qui ne devaient pas être prononcés, en dehors de rites solennels (*infandum*). Les historiens nous ont appris que Rome avait ainsi un nom

1. *Bulletin de la Société de linguistique*, 1910, pp. 243 et suiv.

mystérieux que la religion défendait de dire ou d'écrire (on a conjecturé *quiris*, d'où serait dérivé *quirites*). Des mots et formules auxquels est attribué un pouvoir de conjuration ou d'exorcisme existent ou ont existé dans tous les idiomes populaires. Même dans les langues des peuples les plus civilisés, il existe des mots socialement frappés d'ostracisme ou de déchéance (jurons, blasphèmes, termes désignant des objets répugnants ou jugés peu convenables), tandis que d'autres sont dotés d'un brevet de distinction ; ceux-ci sont tour à tour flattés ou proscrits par la mode ; ceux-là sont réservés pour les circonstances solennelles, tandis que d'autres sont propres au langage familier ; les mots rares, vieillis, sont recherchés par les esprits qui ont horreur de la banalité, par certains écrivains, par les poètes. On voit quelles influences les conceptions sociales d'une époque peuvent exercer sur le langage.

A un point de vue plus concret, chaque langage, à toute période de son histoire, exprime les conceptions intellectuelles correspondant à un état social donné, et constitue l'inventaire des connaissances — idées et objets — des hommes qui l'ont parlé.

L'examen d'une langue ancienne permettra donc d'inférer, pour une époque donnée, le genre de vie, les occupations et les pensées dominantes des individus qui l'employaient. Même lorsque la connaissance de cette langue est imparfaite, fragmentaire, voire conjecturale, la présence ou l'absence de tel ou tel mot dans des conditions déterminées suffira

souvent pour reconstituer tel aspect ou tel détail d'un état social. Il suffit, par exemple, de savoir que *blat* signifie *seigle* dans les patois landais[1] pour affirmer que dans cette région le seigle fut pendant longtemps la seule céréale cultivée.

Mais l'exemple le plus frappant nous est fourni par l'examen des racines indo-européennes[2]. La grammaire comparée qui, par le rapprochement critique des diverses branches de la famille aryenne (ou indo-européenne) a pu établir un système précis de concordances, et reconstituer en partie, tout au moins dans ses radicaux, l'idiome primitif commun, nous permet en outre, avec toute la prudence apportée par la science en pareille matière, d'entrevoir quelle pouvait être la vie de nos lointains ancêtres à l'époque, antérieure de plus de mille ans à l'ère chrétienne, où Germains, Latins, Grecs, Slaves, Hindous, etc., ne formaient qu'un même groupe social parlant une même langue.

Le principe de la méthode est simple : chaque fois qu'une même racine se retrouve, indépendamment, avec un même sens ou des sens très voisins, dans la majorité des langues indo-européennes (qui ont vécu une vie à part dès la séparation des groupes respectifs)[3], il faut en conclure que ce mot existait dans l'idiome primitif avant la scission, et que, par

1. Millardet, *Petit Atlas linguistique d'une région des Landes* (1910).

2. Cf. A. Meillet, *Introduction*, pp. 343-71.

3. La présence d'un même radical dans deux ou trois familles n'est pas toujours probante, surtout s'il s'agit de deux groupes comme le celtique et le germanique qui ne se sont différenciés qu'assez tard.

suite, il désignait une idée ou un objet familier à la population d'alors.

On arrive ainsi à plus d'une constatation curieuse. Les degrés de parenté dans la famille de l'homme sont exprimés par des termes identiques et très précis, tandis que pour la famille de la femme on se trouve en présence de mots vagues et divergents. Il faut donc en conclure que dans l'état social des Aryens antérieur à la scission des groupes, la famille était déjà solidement constituée et que la femme entrait dans la famille du mari, l'homme au contraire n'ayant avec la famille de sa femme que des rapports assez imprécis.

Les Aryens n'habitaient pas de villes, car le mot manque ; ils avaient au contraire des termes pour village, maison, chef de village, chef de maison.

Ils devaient s'occuper plus d'élevage et de chasse que de culture, car les noms relatifs aux animaux sauvages et domestiques, sont nombreux dans le fonds commun. Les Aryens avaient domestiqué les chiens, les bœufs, les chevaux, les chèvres, les moutons, les porcs ; ils chassaient les cerfs, les loups, les aigles et les oiseaux auxquels ils avaient donné un nom générique. Par contre ils ne devaient pas être pêcheurs, car le nom du poisson diffère dans plusieurs groupes, et aucun nom d'espèce de poisson n'est indo-européen.

Plusieurs noms d'arbres sont aryens : le bouleau, le chêne, le hêtre, le saule. Il est remarquable que ce sont, comme pour les animaux, des espèces du Nord, tandis qu'aucune espèce spéciale au Midi n'est représentée. Ce qui confirme encore l'hypothèse his-

torique actuellement en faveur, d'après laquelle les Indo-Européens auraient eu leur berceau d'origine dans le nord de l'Europe d'où ils sont descendus tour à tour vers le midi, et non dans la région de l'Iran comme on l'avait cru autrefois.

Les Indo-Européens cultivaient des céréales (sans doute l'orge) ; ils savaient labourer, forger et fabriquaient des objets. A l'égard de ceux-ci règne une grande incertitude ; car rien n'est plus changeant que le nom des objets fabriqués, influencés par leur lieu d'origine ou leur mode de fabrication. On sait par ailleurs qu'ils connaissaient la hache, bien que, pour la désigner, il n'y ait aucun vestige d'un mot commun dans les langues filiales. La roue existait aussi, quoique le mot varie : mais l'existence d'un seul type verbal pour l'essieu suffit à le prouver.

Aucun nom de Dieu n'est indo-européen : les diverses mythologies hindoue, grecque, germanique, etc., se sont donc formées et développées indépendamment à une époque postérieure. Toutefois il appert que les Aryens avaient déjà une certaine conception de la divinité : le nom de « Dieu », qu'on retrouve dans toutes les langues dérivées, signifiait d'abord le « brillant », et a pour origine la divinisation du ciel lumineux.

Les noms de nombre sont également remarquables. Le système indo-européen de numération est décimal. Il y a un terme spécial pour chaque nombre de un à dix; les nombres sont ensuite groupés par dizaines, dont chacune porte un nom spécial, ainsi que cent; il n'y a pas de mot origi-

naire pour mille : sans doute les Aryens n'avaient-ils pas compté jusqu'à ce chiffre. Il est très caractéristique que les quatre premiers noms de nombre se déclinaient à l'origine : ce qui confirme l'assertion des sociologues modernes (Lévy-Bruhl), d'après laquelle la numération, chez les peuples primitifs, fut faite à l'aide d'objets concrets. Le groupement des nombres par cinq, puis par dix s'explique par les cinq doigts de la main et les dix doigts des deux mains pris comme unité de second rang.

On voit que la linguistique, si intimement reliée par certains côtés à la science sociale, peut à son tour apporter plus d'une contribution précieuse à la sociologie tout en s'instruisant à son école.

*
* *

Le langage est un ensemble de sons articulés.

Cet aspect qui est à certains égards le plus important, puisqu'il conditionne les autres, n'a pas toujours été suffisamment pris en considération. Car, lorsqu'on parle, on ne réfléchit pas au *moyen* de l'expression, mais au *but* poursuivi ; on pense au sens et non aux sons proférés. L'étude de la signification des mots et de leurs rapports grammaticaux a, de tout temps, bien plus attiré les chercheurs que le mécanisme de la prononciation. La phonétique, ou science des sons, date à peine d'un siècle, tandis que la grammaire descriptive avait été poussée très loin bien auparavant. Jusqu'à l'époque toute récente où la phonétique expérimentale a usé d'instruments pour l'analyse de la parole, nul ne savait avec préci-

sion quels organes entraient en jeu et quels étaient les mouvements de ces organes pour émettre des sons aussi simples qu'un *u* ou un *d* : et la preuve c'est qu'on n'avait jamais pu apprendre, par exemple, la prononciation correcte de l'*u* aux Anglo-Saxons.

Comme instrument de la pensée, la linguistique relève de la psychologie ; le langage se rattache à la sociologie en tant que fait social : groupement de sons articulés, il dépend de l'anatomie, de la physiologie et de la physique, bien que les linguistes n'aient guère songé à interroger ces sciences que depuis une vingtaine d'années.

L'étude rationnelle des sons du langage doit remonter en effet aux sources de la parole : connaître d'abord la structure des organes appelés à concourir à l'émission des sons articulés, ensuite leur fonctionnement. Le poumon envoie le souffle ; les cordes vocales du larynx, en vibrant, émettent un son qui est ensuite modifié par les diverses positions de la bouche : écartement des dents et des lèvres, articulation de la langue, abaissement ou relèvement du voile du palais, etc. A son tour le son doit être analysé en lui-même, en dehors des circonstances dans lesquelles il s'est produit : à ce titre les sons du larynx relèvent de l'acoustique, c'est-à-dire de la physique. C'est cette dernière science qui permettra d'étudier les vibrations des sons, et leurs diverses qualités, — durée, hauteur, intensité et timbre, — qui nous montrera, par exemple, comment le larynx produit le son fondamental, tandis que la bouche joue le rôle de résonnateur en mettant en valeur, suivant le cas, tel ou tel harmonique.

Mais la parole n'est pas seulement proférée : elle est entendue, et la manière dont elle est perçue ne saurait être indifférente et peut avoir une influence importante pour certaines évolutions du langage. Avec l'ouïe et l'appareil auditif, l'anatomie et la physiologie rentrent en scène.

La psychologie a aussi ses rapports — quoique plus lointains — avec la phonétique. Car tout mouvement organique dépendant de la volonté, comme la parole, résulte, en dernière analyse, d'une impulsion cérébrale, de même que toute sensation se traduit par une impression psychique. L'état mental, ordinaire ou passager, n'est pas sans répercussion sur la prononciation, qui varie, par exemple, suivant la nervosité du sujet et peut aller jusqu'au bredouillement ou au bégaiement ; de même que l'imperfection des images auditives — on le verra plus loin — exerce certaine influence sur la transmission de la parole d'une génération à l'autre ou sur l'altération des mots empruntés à une langue étrangère.

Mais en somme, le langage, en tant que réunion de signes sonores, dépend étroitement et rigoureusement de la forme de nos organes vocaux et de leurs habitudes acquises, fortifiées par l'hérédité. La prononciation, qui est chez l'enfant un phénomène d'acquisition et qui s'élabore lentement dans le jeune âge, devient rapidement inconsciente et machinale, et il est extrêmement difficile pour un adulte, sinon impossible d'en changer. Précisément parce qu'elle n'est pas l'objet de nos pensées quand nous parlons, la forme des mots, leur physionomie tant verbale qu'auditive joue un rôle prépondérant

dans l'histoire du langage, comme on le verra à maintes reprises. Combien de fois, contrairement à l'opinion courante, la forme influe-t-elle sur le fond, le son sur le sens ! Par le langage, notre pensée est l'esclave du larynx et de la langue, comme aussi de l'oreille.

*
* *

Le langage est susceptible d'être transcrit par des signes visuels : l'écriture.

Ce n'est point là un caractère essentiel comme les précédents. La grande majorité des parlers humains qui ont existé ont été purement oraux. Par contre, aucun langage ne peut vivre sans être parlé. Pas d'écriture sans parole : les langues artificielles elles-mêmes, comme l'espéranto, établissent d'abord un système de sons dont la graphie n'est que l'interprétation. Un certain nombre de langues mortes — sanscrit, grec ancien, latin, gothique, etc., — ont survécu grâce à l'écriture qui nous a transmis des œuvres littéraires, des inscriptions et des textes. De même que le langage permet de préciser la pensée et de faciliter la mémoire, l'écriture, à son tour, fixe et conserve le langage.

L'humanité a essayé successivement de l'écriture idéologique, puis alphabétique. Le premier système, qui est, par exemple, celui des Chinois, consiste à transcrire chaque mot par un signe spécial : le mot représentant une idée en dernière analyse, chaque idée se trouve ainsi exprimée par un signe visuel, comme elle l'est déjà par un signe sonore. Mais on perçut rapidement les inconvénients de ce système

qui, très logique, avait justement le tort de s'appliquer à un ensemble de phénomènes qui ne le sont pas : dans le cas spécial, on sait qu'un mot désigne souvent plusieurs idées différentes, et qu'une idée est représentée maintes fois par plusieurs mots dans une même langue. A l'origine, l'écriture idéologique devait être très imagée, véritable dessin stylisé des objets et des symboles : caractère encore très frappant dans les hiéroglyphes égyptiens.

L'écriture idéologique a donc fait place, chez la plupart des peuples, à l'écriture alphabétique : chaque caractère représente désormais, en principe, non une idée, mais un son. Les populations sémitiques se sont servies les premières des alphabets : les Phéniciens ont enseigné l'écriture aux Grecs ; du grec sont issus l'alphabet latin, d'un usage aujourd'hui presque universel, et l'alphabet russe. L'écriture alphabétique, chez les Phéniciens, dérivait d'ailleurs d'une écriture idéologique : chaque caractère désignait à l'origine un objet dont il rappelait parfois la forme (l'A une tente, etc.), avant de représenter l'équivalence d'un son.

L'écriture alphabétique s'efforce toujours, à l'origine, d'être phonétique, c'est-à-dire d'établir avec le plus d'exactitude possible un système graphique de correspondance avec les sons de la langue, chaque lettre devant représenter un son et un seul. C'est l'alphabet sanscrit qui a poussé le plus loin ce souci : il compte en effet quarante-six lettres (33 consonnes et 13 voyelles, avec trois signes diacritiques). Mais il est facile de concevoir qu'aucune écriture s'appliquant à un langage d'une certaine extension, ne

peut être rigoureusement phonétique. Il est à peu près impossible à l'écriture de représenter, avec leurs nuances, l'infinie variété des sons du langage, et surtout, pour un même groupe social, les divergences individuelles de prononciation. L'écriture a, avant tout, un intérêt social : pour atteindre ce but, l'alphabet d'une langue doit être simple, composé d'un nombre restreint de signes ; la représentation des sons doit correspondre à la moyenne de la prononciation ; enfin la fixité de l'orthographe, à une époque donnée, pour tous les individus lisant une même langue, est d'une incontestable utilité. En revanche, l'écriture ordinaire, par son manque de précision, est un instrument insuffisant pour le savant qui doit noter toutes les variétés des sons et toutes les nuances de prononciation, individuelles ou collectives : aussi les linguistes ont-ils dû créer un certain nombre de systèmes de graphies, rigoureusement phonétiques, qu'il est difficile de réduire à l'unité, parce que tel ou tel s'adapte mieux à un groupe de langues ou répond mieux à un certain ordre de nécessités pratiques [1].

Les signes de l'écriture sont évocateurs des mots parlés, qui à leur tour éveillent les images et les

1. Ainsi en utilisant dans l'alphabet romain les lettres retournées, en donnant une valeur spéciale aux italiques et aux capitales et en y adjoignant des caractères grecs, etc., le système de M Paul Passy (Association phonétique internationale) évite la création d'innombrables caractères typographiques ; celui de MM. Gilliéron ou Rousselot, qui encourt ce dernier reproche, a, par contre, une grande souplesse par la multiplicité des signes diacritiques ; il est plus commode pour l'enquête dialectologique et offre plus d'homogénéité.

idées ; c'est une représentation au deuxième degré[1]. Mais l'intermédiaire est susceptible de disparaître dans les opérations de l'esprit : le signe tend une fois de plus à se substituer à la chose signifiée ; par le jeu de l'association, le mot écrit arrive à évoquer directement l'idée, et on parvient à penser directement par images visuelles aussi bien que par images sonores.

Représentation conventionnelle, comme la parole, de nos états psychiques, l'écriture acquiert à son tour une valeur propre aux yeux des écrivains, des visuels, qui se servent constamment de son intermédiaire pour exprimer leur propre pensée ou pour connaître les pensées d'autrui. L'habitude fait acquérir une physionomie spéciale à la forme graphique des mots, qui devient évocatrice par elle-même. Lorsqu'on écrivait un *hermite* et qu'il fut question de supprimer l'*h*, certains protestèrent en déclarant que cette lettre munie d'une hampe, à l'initiale du mot, éveillait en leur esprit l'image du grand bâton de l'ermite. Il se forme parfois ainsi des associations d'idées très curieuses, au point que l'on a pu parler de la couleur des voyelles. Ceci explique pourquoi les écrivains éprouvent généralement une véritable souffrance lorsqu'on veut changer la forme visuelle des mots, et protestent instinctivement contre les réformes de l'orthographe, même les mieux justifiées.

De même que le système des sons, dans une

1. Et même au troisième degré si l'on songe que l'image est à son tour et généralement l'intermédiaire entre le mot et l'idée.

langue, exerce une influence sur l'expression des idées, que la forme détermine ou modifie parfois le sens, — l'écriture, à son tour, peut réagir sur le langage parlé, lorsqu'elle aboutit, par exemple, à faire modifier la prononciation sur le modèle de l'orthographe. Quand il agit ainsi, le peuple comme le lettré s'avère inconsciemment partisan d'une orthographe plus phonétique, car s'il adapte sa prononciation à la graphie, c'est qu'il estime que l'écriture doit correspondre le plus exactement possible à la prononciation. Ces phénomènes sont, d'ailleurs, de date récente : ils supposent, en effet, une grande diffusion du livre et du journal. Même à notre époque, ils sont en nombre restreint : la prééminence de la langue parlée sur la langue écrite reste incontestable, et le linguiste ne doit jamais perdre de vue que l'écriture est simplement le vêtement du langage.

*
* *

Des pages qui précèdent ressortent les divisions de la science du langage.

L'étude des sons doit primer toutes les autres : la parole, en tant que phénomène sonore, est la première réalité qui frappe le linguiste. L'étude des sons du langage constitue la phonétique.

Le langage doit être envisagé ensuite comme instrument de la pensée. C'est l'objet de la sémantique qui comprend l'analyse des rapports grammaticaux (morphologie et syntaxe), la signification et la vie des mots (lexicologie).

Ces deux branches de la linguistique ont acquis

à l'heure actuelle un très grand développement. Au contraire, l'étude des phénomènes sociaux, qui est fort importante, et celle des phénomènes littéraires, beaucoup plus restreinte, ont été assez négligées et amalgamées plus ou moins avec les autres disciplines. Ce n'est que depuis peu qu'elles commencent à être isolées et groupées, pour constituer, comme elles le méritent, un nouvel ordre de recherches.

CHAPITRE II

La diversité du Langage et le problème de la Langue internationale.

La diversité du langage, résultat de son évolution; la parenté des langues, groupes et familles. — Causes d'unification et de différenciation; les raisons profondes des variétés linguistiques. — Les essais de langue universelle; comment se pose aujourd'hui le problème de la langue internationale; les constatations et les objections de la science.

Si, après avoir envisagé le langage en lui-même, on le considère du point de vue externe, deux aspects primordiaux se dégagent : la diversité des langues parlées à la surface du globe, et leur incessante mobilité qui entraîne le langage dans une évolution perpétuelle. Les idiomes humains offrent donc, à cet égard, les mêmes caractères que les espèces animales et végétales : cette simple constatation a été le point de départ de nombreuses comparaisons biologiques entre la vie des êtres animés et la vie du langage, la vie des mots (Whitney, A. Darmesteter), — dont on a parfois abusé en voulant pousser trop avant des rapprochements entre deux séries de réalités fort différentes.

De ces deux caractères, le premier a de tout temps frappé les observateurs, tandis que le second,

à peine entrevu auparavant par quelques esprits, n'a été nettement mis en lumière qu'au XIXe siècle. Il ne faut pas s'en étonner, car si la diversité du langage tombe sous le sens, son évolution, qui est lente, échappe au contraire à peu près complètement à l'observation directe, et la reconstitution de ce phénomène à l'aide des anciens textes, de la méthode historique et comparative, suppose un esprit critique, une investigation scientifique et méthodique qui étaient inconnus aux époques antérieures dans le domaine des sciences inductives.

Ceci est pourtant la cause de cela. La multiplicité des langues, qui étonnait tant les Anciens et passait volontiers pour un phénomène d'ordre surnaturel destiné à confondre l'orgueil humain — voyez l'allégorie de la tour de Babel[1] — s'explique rationnellement et de la façon la plus simple, par la tendance du langage à se transformer incessamment. Le langage est diversifié parce qu'il change et parce que ses évolutions sont divergentes en raison des milieux.

La raison de la différenciation linguistique doit donc être recherchée dans l'histoire. Une longue expérience des phénomènes a permis de poser en principe la singularité des faits linguistiques. Les idées n'ont, avec les expressions, que des relations de fait ; par suite, si deux langues offrent un ensemble de concordances définies dans leur vocabulaire et leur

1. Ce mythe lui-même montre quelle idée fausse se faisaient les Anciens de la diversification du langage en supposant que la divergence des langues avait pu se produire au sein d'un même groupe social, travaillant — qui plus est — à une œuvre commune.

grammaire, ce n'est pas un hasard, c'est une preuve de leur parenté [1].

Il a été facile, à l'aide des anciens textes, d'établir la parenté de toutes les langues et patois romans, — portugais, espagnol, provençal, français, rhéto-roman, italien, roumain — et leur filiation commune qui les rattache à une même souche originaire : le latin. Plus étroite encore est l'affinité entre les divers idiomes des groupes germaniques : haut et bas allemand, anglais, scandinave. On a procédé avec encore plus de facilité pour les groupes celtique, grec, slave, etc.

Grâce à l'existence de nombreux documents relatifs aux langues anciennes, on a pu opérer une synthèse au second degré en constituant la famille indo-européenne (ou aryenne) par la réunion des huit groupes celtique, germanique, latin, grec, albanais, letto-slave, arménien et indo-iranien [2]. Ici nous ne possédons pas l'ancêtre commun — comme le latin pour les langues romanes, — mais la parenté des idiomes, de plus en plus étroite à mesure qu'on remonte le cours des âges, permet à la linguistique de reconstituer le point de convergence avec une certitude, une rigueur presque égale à celle de la géométrie, qui construit le sommet d'un triangle en

1. Cf. Meillet. *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes*, pp. 2-4.

2. Ce sont les seuls groupes qui aient actuellement des représentants ; beaucoup d'autres ont disparu, qui appartenaient plus ou moins probablement à la même famille (phrygien, lycien, messapien, ligure, etc.). Le basque, résidu de l'ancien ibère, est la seule langue de l'Europe occidentale qui ne se rattache pas à l'indo-européen. Le hongrois, comme le turc, appartient à la famille finno-ougrienne.

connaissant le côté opposé et les deux angles adjacents.

Un travail analogue a été effectué pour beaucoup d'autres groupes linguistiques. On a ainsi reconstitué, avec plus ou moins de lacunes, les familles sémitique (hébreu, arabe, syriaque, assyrien, éthiopien), bantoue (langages nègres de l'Afrique centrale et méridionale (Hottentots exceptés), finno-ougrienne, malaise, etc. La synthèse se poursuit, à l'heure actuelle, dans chacun de ces domaines, et il est probable, avec les matériaux dont on dispose, qu'elle ne pourra pas aller plus loin — tout au moins de longtemps — et effectuer un groupement général des langues parlées sur le globe.

La question de l'unité ou de la pluralité des types linguistiques rejoint ici le problème de l'unité des races humaines qui n'est plus de la compétence du linguiste : si elles ont été réunies à l'origine en une souche commune — ce qui semble tout au moins probable pour les hommes de race blanche comme les Sémites et les Aryens (Indo-Européens), — les familles linguistiques ont été séparées socialement, elles ont vécu à part d'une vie indépendante depuis une antiquité trop lointaine pour que le philologue, avec les matériaux dont il dispose, puisse retrouver et reconstituer les tronçons épars (et transformés) de la souche originaire. Mais n'est-ce pas déjà un résultat considérable que d'avoir pu ramener à l'unité la multiplicité infinie des langues et dialectes indo-européens, qui occupent à l'heure actuelle la plus grande partie de l'Europe et des deux Amériques, et commencent à s'implanter en Afrique et en Asie ?

*
* *

Après avoir reconstitué les unités linguistiques à l'aide de la méthode régressive, le savant doit se demander ensuite quels principes ont présidé à la diversification progressive du langage et dans quelle condition elle s'est opérée.

Dans toute langue, dans tout groupe linguistique, au début de la différenciation se manifestent deux forces opposées que l'on peut comparer aux forces centripètes et centrifuges[1] de la mécanique. L'une tend à conserver l'unité du langage, en vertu de la loi générale, plus ou moins inconsciente, qui entraîne les membres d'un même ensemble social à se conformer les uns aux autres en tout ce qui est utile à l'exercice de leurs fonctions communes. Toute déviation de l'usage provoque une réaction dont la sanction est le ridicule[2]. L'autre force tend à scinder la langue — par évolutions divergentes suivant les régions ou milieux sociaux. — en langues spéciales et en dialectes, dont la formation sera analysée plus loin.

Tant que l'unité du groupe social est fortement constituée sur un espace restreint, la première force l'emporte sur la seconde : les dialectes spécialement restent à l'état embryonnaire. A mesure que la langue s'étend sur un plus vaste espace, l'unité du langage devient de plus en plus difficile à conserver, et il

1. Cf. A. Dauzat, *Essai de méthodologie linguistique*, pp. 170-175.
2. *Année sociologique*, t. IX, 4.

faut, pour arriver à ce but, l'action énergique du pouvoir central (création d'écoles, examens, conditions d'admission aux emplois publics), l'influence d'une littérature commune et d'une grande métropole, centre d'attraction et de régularisation. Mais dès que l'action du pouvoir central s'affaiblit ou disparaît, dès que le lien social se relâche, les groupes se disloquent, et chacun d'eux, en reprenant son autonomie, arrive rapidement et inconsciemment à se constituer un langage indépendant : c'est ce qui s'est produit, par exemple, après la chute de l'empire romain.

On envisagera plus loin les causes des évolutions linguistiques. Ce qu'il convient seulement de faire ressortir ici, ce sont les rapports qu'on peut observer à une époque donnée entre la diversité du langage et la différence des milieux ethniques, géographiques et sociaux.

Que la cause originelle soit ethnique, sociale, climatérique ou mixte, les divergences de prononciation sont frappantes — et irréductibles — entre les divers peuples : pour prendre seulement des groupes voisins, les Français et les Allemands ou les Français et les Anglais ont chacun respectivement un système de sons — voyelles et consonnes — complètement différent, créé par les dispositions héréditaires des organes et qui ne coïncide à peu près sur aucun point.

Pour être moins apparentes, les différences, dans la traduction de la pensée, dans les rapports entre les idées et les mots, les raisonnements et les phrases, sont aussi profondes. Chaque peuple s'est

constitué peu à peu une véritable mentalité collective ; il a un ensemble d'associations coutumières, une vision particulière de choses, des habitudes sociales, qui se traduisent dans les formes grammaticales, la syntaxe, la valeur des mots, le caractère des métaphores. Les mots « sont la représentation subjective des objets ; ils traduisent l'idée que nous nous faisons de ceux-ci et qui varie d'un peuple à l'autre ; la langue est le miroir des pensées d'un peuple ; la mentalité de chaque race est stéréotypée dans sa langue, frappée comme sur une médaille »[1].

Il n'y a guère de mots qui se correspondent exactement dans deux ou plusieurs langues d'une même époque. Comparez le français *raison*, l'anglais *reason*, l'italien *ragione* et l'allemand *vernunft :* que les mots aient une étymologie commune comme les trois premiers, ou divergente comme le troisième, chacun d'eux possède en propre des acceptions que ne connaît pas tel ou tel de ses voisins, et *vice versa*. Plus différents encore sont les mots qui chevauchent les uns sur les autres ou qui ont seulement entre eux quelques points de contact, comme l'italien *bollo*, le français *timbre*, l'allemand *schelle* — les deux premiers se rencontrant seuls s'il s'agit du timbre-poste, et les deux derniers pour le timbre-sonnette. — Les nuances de pensées exprimées par certains agencements de mots sont intraduisibles dans les langues qui ne possèdent pas la même construction.

1. Julio Cejador.

*
* *

De la plus haute antiquité jusqu'à nos jours, de purs utopistes d'abord, des esprits plus positifs ensuite, ont cherché les moyens de remédier à la diversité des langues humaines, qui crée — cela est incontestable — de nombreux obstacles et difficultés dans les rapports internationaux — commerciaux, scientifiques, touristiques, etc.

Comment le problème de la langue internationale se pose-t-il par rapport à la science du langage ?

Il est incontestable que l'ancienne idée d'une langue universelle commune à tous les hommes est une pure chimère, et que les projets *a priori* présentés jadis n'étaient pas viables[1]. Depuis une trentaine d'années, les créateurs et les propagandistes de diverses langues artificielles qui ont eu quelques succès, et d'autres non moins ingénieuses, se sont placés sur un terrain plus réaliste, timidement encore avec le *volapük* de Mgr Schleyer, plus nettement avec l'*esperanto* du Dr Zamenhof, avec l'*Universal* du Dr Molenaar et l'*ido* de MM. de Beaufront et Couturat.

« La langue universelle, écrit M. Couturat[2], n'a pas à être inventée ; elle existe déjà en puissance dans les langues européennes par le fait même qu'elles ont une origine commune et qu'elles reflètent la même science et la même civilisation. Il suffit, pour la faire apparaître, de dégager les éléments

1. On en trouvera l'historique dans l'*Histoire de la langue internationale* de MM. Leau et Couturat.
2. *Histoire de la Langue internationale*, Conclusion.

grammaticaux et lexicographiques communs à ces langues, éléments dont le nombre et l'importance vont augmentant sans cesse par suite du développement des relations internationales. »

Les auteurs des nouvelles langues internationales entendent donc procéder *a posteriori*, dégager les éléments semblables des principales langues actuelles (romanes, germaniques et slaves) pour constituer une langue commune — comme la κοινή de l'ancienne Grèce — mais suivant un plan précis, un ordre déterminé, en mettant sur pied un langage conforme aux lois de la logique, dans lequel, suivant la définition de M. Ostwald, serait établie « une correspondance numérique et réciproque entre les idées et les morphèmes[1] qui les expriment ».

Une langue ainsi constituée peut-elle atteindre le but qu'elle se propose, et en se juxtaposant aux langues nationales qu'elle n'a plus désormais l'intention d'éliminer tout au moins dans leur propre domaine[2], un tel langage *auxiliaire* est-il susceptible de servir un jour de truchement entre la majorité des hommes — suivant les uns, — parmi une vaste élite internationale, suivant les autres ?

Posé ainsi, le problème mérite la discussion.

La prudence est ici de rigueur : en face d'un phénomène nouveau, la science doit observer une atti-

1. Ce mot, employé par les linguistes au sens de « forme grammaticale », paraît englober ici les formes et les mots.

2. Car la langue internationale aurait pour résultat de supprimer l'expansion des langues naturelles hors de leurs frontières linguistiques : elle présente donc de ce chef des dangers que nous n'avons pas à envisager, — la question devant être traitée ici au point de vue purement scientifique.

tude expectante et dubitative, — sans affirmation tranchante. Quelques linguistes, assez rares, sont favorables à l'idée, comme M. Jespersen, ou curieusement sympathiques comme M. Schuchardt ; d'autres lui sont hostiles ; la grande majorité est totalement indifférente à une question qui ne l'intéresse pas. La science du langage peut cependant, grâce à sa connaissance des faits linguistiques et son expérience des évolutions passées, formuler des remarques et en déduire des probabilités — à défaut de certitudes.

Est-il exact d'abord, comme le prétendent ses partisans, que la langue internationale existe déja à l'état de tendance au sein des principales langues vivantes, et que, par suite du jeu naturel de l'évolution linguistique, ces langues tendent à se rapprocher de plus en plus ?

Oui et non.

Jusqu'à nos jours, nous l'avons vu, le résultat de l'évolution linguistique a abouti à une différenciation de plus en plus grande de la famille indo-européenne. A l'heure actuelle, par suite de la prééminence littéraire et sociale qu'elles ont acquise, un certain nombre de langues — on le verra plus loin — tendent à annihiler autour d'elles les patois apparentés, et, par suite de l'expansion coloniale, commencent à refouler hors d'Europe de nombreux idiomes indigènes, dont quelques-uns (en Amérique) ont déjà disparu. Mais ce travail, qui vise évidemment à l'unification, demande encore des siècles il se heurtera d'ailleurs à des groupes irréductibles, et il aura pour contre-partie la segmentation, qui

s'annonce déjà[1], de langues à trop grande extension.

Mais les langues européennes prééminentes se rapprochent-elles les unes des autres? Par une partie de leur vocabulaire, c'est incontestable, grâce au grand nombre d'emprunts réciproques et de néologismes savants, littéraires ou commerciaux, de formation en grande partie gréco-latine, qui s'imposent aujourd'hui à toutes les langues. Pour la grammaire au contraire, la divergence s'accentue : comparez à cet égard d'abord le latin et le gothique, qui avaient des flexions parallèles, puis le vieux français déjà désorganisé et l'ancien haut-allemand encore peu altéré à cet égard, enfin le français moderne qui a perdu la plupart de ses flexions nominales (surtout vocaliques) et l'allemand actuel qui a conservé non seulement ses pluriels et ses féminins à voyelles finales différenciées, mais encore ses cas. Quant à la prononciation, elle diverge de plus en plus d'un peuple à l'autre.

Les partisans des langues artificielles veulent créer un idiome rationnellement parfait et conforme aux lois de la logique. Ils n'y parviennent d'ailleurs pas complètement malgré leurs efforts[2]. Mais la perfection logique est-elle une perfection linguistique? Toujours est-il qu'elle ne se rencontre dans aucune langue naturelle. On peut se demander, par exemple, s'il est bien utile de distinguer par une désinence spéciale le nom et l'adjectif, que le langage normal n'a eu nul besoin de différencier à l'œil et à l'oreille,

1. Ci-dessous, pp. 119-120.
2. Cf. *Revue pédagogique*, 1910, II, 134-135 (et n. 3)

pour la raison qu'il les change souvent de catégorie. Et en allant au fond des choses, à mesure que la science progresse, on reconnaît que les prétendues irrégularités des langues naturelles ont leurs raisons d'être. Le langage est un instrument complexe adapté à la diversité infinie de la pensée humaine, dont un outil trop simple et trop rudimentaire sera impuissant à exprimer les nuances. On peut regretter que tous les cerveaux humains, comme les larynx et les bouches, ne soient pas taillés sur le même patron, et que le langage, dans ses transformations phonétiques et sémantiques, obéisse à des contingences physiologiques et aux rapports analogiques créés par l'association des idées : ce sont des faits devant lesquels il faut s'incliner et avec lesquels on doit compter.

Dès qu'elle sera parlée couramment par un grand nombre d'individus, dès qu'elle cessera d'être l'organe d'un groupe[1], la langue internationale artificielle subira fatalement la loi des évolutions divergentes, à laquelle elle sera d'autant plus exposée que son

1. « Les efforts accomplis en commun par les partisans de la L. I. [langue internationale] confèrent à leur groupement une sorte d'existence professionnelle, susceptible de fournir à leur langue commençante un véritable lien linguistique. Mais ce caractère professionnel et scientifique de toute L. I. commençante, et qui explique son succès, ne peut lui être conservé qu'autant qu'elle n'est point encore formée et qu'elle sert à se discuter elle-même. Or les partisans de la L. I. ne peuvent fonder une L. I. pour servir uniquement aux discussions sur la L. I. A mesure que leur langue se fonde, à mesure qu'elle se répand, elle perd nécessairement ce caractère professionnel et scientifique et trouve ainsi dans son triomphe même les causes de sa ruine. » (V. Muselli, *Le Spectateur*, avril 1910, p. 174-175.)

succès sera plus grand et en raison même de son extension. Une langue ne peut conserver son unité qu'en étant l'organe d'un groupe social, en possédant une puissante capitale qui joue le rôle de régulateur : le français de Paris sert de modèle, conscient ou non, direct ou par intermédiaire, à tous les individus qui parlent français, — ce qui permet à la langue française, tout en évoluant, de conserver son unité. Une langue artificielle, au contraire, ne possédera aucun pouvoir social régulateur : aucune métropole, aucun groupe n'aura une prééminence lui permettant de faire triompher les évolutions qui se sont produites dans son sein sur celles du groupe voisin.

La nécessité de l'évolution, les auteurs des langues artificielles ont cru longtemps pouvoir s'y soustraire : quelques espérantistes ont fini par l'admettre, un peu à regret ; les idistes l'acceptent plus franchement, en espérant la réglementer — ce qui semble fort problématique.

La langue internationale se heurte en effet, dès le début, à des différences de prononciation irréductibles, et qui iront en s'accentuant à mesure que la langue se vulgarisera et s'étendra hors des milieux intellectuels où la pratique des langues étrangères est répandue. Il suffit de rappeler l'exemple des langues mortes qui, comme le latin, ont acquis une certaine diffusion, limitée cependant à une élite : il s'est constitué, sous l'influence des diverses langues vivantes, autant de types de prononciation différents : *Cicero* est prononcé *Siséro* par les Français, *Tchitchéro* par les Italiens, *Tsitséro* par les Alle-

mands[1] ; en Angleterre, l'écart est encore plus grand : les tirades classiques de l'*Enéide* récitées par un étudiant de Cambridge deviennent incompréhensibles pour un étudiant français. — Ces divergences se sont manifestées déjà au sein des langues artificielles et peuvent nuire à leur compréhension internationale, en dépit des précautions qui ont été prises[2] : sur le terrain du vocabulaire et de la grammaire, les germes de différenciation qui commencent à se produire ont provoqué déjà un certain malaise[3].

Il faut signaler d'autre part, avec M. Vincent Muselli[4], l'internationalisme croissant des divers langages professionnels, chacun sur un terrain différent et dans une direction déterminée. L'italien prédomine depuis longtemps dans la langue musicale, l'anglais dans le langage sportif, le français dans la langue du tourisme et des hôtels. Et on peut se demander si, au lieu d'une langue internationale, il ne s'en créera pas plusieurs à la longue, répondant chacune à des besoins sociaux bien distincts et internationalisés peu à peu. L'anglais, langue du commerce et des sports ; le français, langue de la diplomatie et du tourisme, etc.[5]. Des accords internationaux et des mesures gouvernementales réciproques pourraient évidemment aider à cette spécialisation.

1. Les Latins prononçaient *Kikéro*.
2. *Revue pédagogique*, 1910, II, 139.
3. Cf. mon article de la *Grande Revue* (10 nov. 1909), La crise de la langue internationale (notamment pp. 130-134).
4. Bulletin de la logique du langage (*Le Spectateur*, juin 1909, pp. 138-139.)
5. Cf. *Revue péd. loc. cit.*, 142-144.

A un point de vue tout différent, certains sociologues et linguistes ont combattu l'idée même de langue internationale. C'est là, déclare ainsi M. Van Gennep[1], une conception rétrograde dont l'exécution n'est pas souhaitable ; il faut au contraire se féliciter, dit-il, de la variété d'expression toujours plus grande de la pensée humaine, qui enrichit le patrimoine intellectuel général, et qui s'affirme par la multiplication actuelle, dans des langues diverses, de productions scientifiques et littéraires, ayant leur cachet, leur valeur, leur charme propres. Dans l'histoire de l'humanité, et même dans l'histoire générale des êtres, le progrès s'est toujours effectué par une différenciation progressive, par une évolution constante de l'homogène à l'hétérogène. M. Van Gennep estime que les difficultés croissantes d'intercompréhension seront résolues par une adaptation de l'humanité à des conditions nouvelles, et que l'apprentissage des principaux types de langues étrangères se généralisera et prendra une grande extension, dans l'humanité future, chez les individus cultivés de tous les peuples.

1. *Religions, mœurs et légendes*, La langue internationale.

CHAPITRE III

Le renouvellement du Langage.

Les évolutions du langage : comment elles s'opèrent, leur rapidité. — Impossibilité de fixer une langue ; l'écriture doit suivre la parole : les réformes orthographiques. — Classification et caractères des évolutions ; le rôle de la volonté.

Le langage change et se renouvelle constamment à travers les générations successives.

Un état quelconque d'une langue ne s'analyse pas logiquement, mais historiquement. Ni le français, par exemple, ni même le latin ne peuvent rendre raison de l'hétérogénéité des deux formes verbales *est-sont*, *est-sunt* : il faut remonter à l'indo-européen pour avoir l'explication de ce phénomène, qui dérive d'une ancienne alternance vocalique jadis constante, puis éliminée peu à peu dans la plupart des verbes sous des influences analogiques [1].

Les évolutions du langage sont lentes et progressives : le développement de chaque langue s'opère avec une continuité et une régularité remarquables.

En serrant de près les phénomènes, on constate que la plupart des changements s'opèrent au moment

1. Cf. Meillet, *Introduction*..., p. 15.

de la transmission et de l'apprentissage du langage, d'une génération à l'autre. Le langage n'est appris à l'enfant ni rationnellement, ni en entier : avec les mots et les phrases qu'il entend, l'enfant, aidé par l'hérédité, doit se recréer le système d'associations psychiques, auditives et motrices, que possèdent ses parents et qui constitue le langage, indépendamment de la connaissance plus ou moins complète du vocabulaire. L'enfant, par exemple, « ne reçoit pas des paradigmes grammaticaux ; il recrée chaque forme sur le modèle de celles qu'on emploie autour de lui »[1] : d'après *mangent*, *mangez*, il refera *chantez* s'il a entendu *chantent*. Il formera même *boivez* d'après *boivent*. Les formes en contradiction avec l'usage des adultes ne persistent pas quand la réaction sociale est suffisamment puissante, comme dans les langues littéraires, les milieux cultivés, où elles restent spéciales au langage enfantin. Au contraire, si le milieu réagit peu, si l'enfant n'est pas corrigé ou tourné en ridicule, — à plus forte raison, si les transformations qu'il a opérées passent inaperçues (par exemple dans le domaine de la prononciation), celles-ci pourront s'implanter dans la langue si elles sont communes à la majorité des individus composant la génération nouvelle.

Avec chaque enfant qui parle surgissent des innovations : les unes disparaissent avec lui, soit qu'elles aient été rectifiées dans le jeune âge, soit qu'elles constituent des accidents individuels (défauts de prononciation ou anomalies diverses). D'autres

1. A. Meillet, *L'état actuel des études de linguistique générale.*

s'imposent, parce qu'elles ont des causes profondes et qu'elles apparaissent chez tous les individus d'une même génération. Ce sont les conditions de ces changements qu'il importera de déterminer.

Loin d'être voulus, ces changements s'opèrent, au contraire, « malgré l'effort fait pour reproduire exactement le langage des adultes[1] ».

Il en est de même — pas toujours, cependant — des transformations effectuées après l'enfance. Le langage des adultes n'a pas la fixité rigoureuse qu'on lui a attribuée parfois. D'abord, dans l'adolescence, la période de formation n'est pas terminée : les sons se tassent, entrent en contact plus étroit ; les sens se précisent ou changent. L'adulte est susceptible ensuite de subir diverses influences qui, toutes, agiront plus ou moins sur son langage : influence du métier ; influence de la famille, qui varie lorsqu'à celle des père et mère s'ajoute ou se substitue celle du conjoint, appartenant souvent à un autre milieu, puis celle des enfants, faible sans doute, mais jamais tout à fait nulle ; influence enfin des déplacements, des changements de résidence, définitifs ou temporaires : le passage des jeunes gens à la caserne exerce ainsi une action profonde sur la langue populaire de nos campagnes, en hâtant la « francisation » et la disparition des patois, et en favorisant la diffusion de l'argot.

La rapidité des évolutions varie, pour une même langue, dans des proportions considérables suivant les phénomènes, quel que soit le domaine envisagé,

1. Id. *ibid*, p. 7-8.

phonétique ou sémantique. Ainsi, en France, la prononciation du *p* initial n'a pas changé depuis l'époque romaine, tandis que le *c* placé devant *e* (par exemple dans CENTUM, *cent*) a suivi l'évolution *k-ky-ty-tsy-ts-s* (que l'écriture ne nous révèle pas). Au point de vue des sons, le français *lime* est encore très voisin du latin *lima*, tandis que le français *eau* est extrêmement éloigné du latin *aqua* auquel il se rattache, cependant, par une série d'intermédiaires (*agwa*, *aiwa*, *aive*, *ève*, *eave*, *eaue*, *eau*, jusqu'à la prononciation actuelle *ô*). Au point de vue des sens, *père* a la même signification que le latin *pater* (tout au moins au sens propre), tandis qu'il y a un écart très grand entre *librare* (= équilibrer) et *livrer* (un ennemi), *canicula* (= petite chienne) et *chenille* de velours.

Pour l'ensemble des sons ou des formes grammaticales, l'évolution est plus ou moins rapide, suivant la langue envisagée. Dans le groupe germanique, l'allemand d'une part, l'anglais de l'autre, offrent chacun une évolution phonétique beaucoup plus rapide que le suédois, demeuré très archaïque; dans le groupe roman, l'écart atteint le maximum entre l'italien, très voisin encore du système phonique latin, et le français moderne, qui en est fort distant. Au point de vue des flexions, le lithuanien a conservé sept cas sur les huit de l'indo-européen parlé il y a une trentaine de siècles, tandis que le français et l'anglais ne connaissent qu'un cas depuis le moyen âge, et ont réduit au minimum les flexions des noms jadis si complexes.

*
* *

Quelle que soit sa rapidité, l'évolution se manifeste partout, et il n'est au pouvoir d'aucune volonté individuelle ou collective de l'enrayer. On avait cru jadis qu'une langue, comme l'orthographe qui la transcrit, pouvait se fixer par la littérature. Il n'y a pas longtemps encore que grammairiens et critiques s'accordaient pour déclarer que la langue française avait été fixée au XVIIe siècle par les écrivains classiques. Rien n'est plus faux, comme l'a montré M. Meillet, à la suite de M. Ferdinand Brunot : « Dans quelle mesure parlait-on, hors la Cour et hors Paris, la langue qui se fixait ainsi ? il n'y a guère eu de réaction expresse, mais quelle était la réaction passive ? — Les formes, en apparence, ne changeaient pas ; en réalité il s'opérait alors une transformation radicale : c'est le moment où les désinences s'amuïssent ou se réduisent à très peu de chose, où les pronoms, les articles, les particules font de plus en plus corps avec le verbe, où, en un mot, le français cesse tout à fait d'être une langue du type latin, à suffixation, pour devenir la langue à préfixation qu'il est aujourd'hui dans la réalité... C'est au moment où la langue écrite change le moins et se fixe le plus que se réalise la plus grave des révolutions »[1].

On avait confondu, en réalité, la fixité de la langue avec son unité, et on avait cru qu'il était impossible

1. *Bulletin de la Société de linguistique*, 1910, p. 334.

d'assurer celle-ci sans opérer celle-là : deux questions, cependant, complètement distinctes.

Tandis que les puristes protestent sans cesse contre les évolutions. qu'ils considèrent comme une corruption, une déformation de la langue, les linguistes se bornent à constater et à analyser les faits. Cette attitude purement scientifique, qui n'a pas toujours été comprise, a été parfois critiquée. Peu de temps avant sa mort, Emile Deschanel écrivait : « Les philologues acceptent tout sans protester ; ils sont comme les naturalistes, aux yeux de qui les produits hybrides ont leur intérêt au même titre que les formations régulières ». La comparaison est juste : mais les évolutions que certains critiquent sont tout aussi régulières que celles qui les ont précédées.

Toute la grammaire classique et la plus grande partie du vocabulaire français reposent sur des solécismes et des barbarismes commis depuis le latin jusqu'à la Renaissance. La construction « le livre *de* Pierre » se forma dès le latin vulgaire qui substitua à *liber Petri*, *liber de Petro*, par extension des emplois de la proposition *de*. Quand *je m'en rappelle* tend à se substituer à *je me le rappelle*, la transformation n'est pas plus extraordinaire, elle est même moins brutale que celle qui substitua jadis *je m'en souviens* à *il m'en souvient*. Et lorsque le peuple, d'après *maire*, dit *mairerie*, il opère exactement à l'instar de la langue classique qui tira de *gendarme*, non pas *gendarmie*, comme on l'eût fait quelques siècles plus tôt, mais *gendarmerie*.

Tout n'est en somme qu'une question d'usage.

Certes, on conçoit qu'il y ait un intérêt social et littéraire à ne pas admettre d'emblée dans la langue du bon ton et des écrivains toutes les innovations du langage populaire. Que cette langue ait des tendances conservatrices et archaïques, qu'elle s'efforce par les salons, par le livre, par l'école, d'enseigner aux générations nouvelles la langue d'hier, de leur faire goûter et comprendre les auteurs des siècles précédents, de sauvegarder et de fortifier ainsi la tradition : rien de mieux, d'autant plus que ces tendances modératrices ne sont pas sans effet et parviennent, dans une certaine mesure, nous aurons l'occasion de le voir, à ralentir certaines transformations.

Mais, dans son ensemble, l'évolution du langage ne peut être arrêtée. Et si la langue littéraire se fixe — ce qui est possible, — elle s'isole rapidement de la langue vivante et parlée; elle se dessèche, privée de la sève qui renouvelait sa vigueur et ne donne plus naissance qu'à des œuvres falotes et artificielles. Pour avoir écouté les grammairiens et s'être figée dans la langue de Virgile et de Cicéron, la littérature latine s'est stérilisée au bout d'un siècle : Claudien écrit dans une langue morte tout comme, onze siècles plus tard, le cardinal Bembo. La littérature byzantine, de son côté, a payé cher l'obéissance à de tels préceptes et n'a enrichi d'aucun chef-d'œuvre le patrimoine de l'humanité. Un phénomène analogue se produisit en France, au XVIIIe siècle, pour la langue poétique : le romantisme fut principalement une révolution linguistique, et il a été surtout fécond pour avoir définitivement renié le

« style noble » et puisé à pleines mains dans les richesses de la langue parlée contemporaine. Pour rester vivante, la littérature ne doit pas perdre contact avec la langue populaire[1].

L'orthographe doit suivre l'évolution de la langue et plus spécialement de la prononciation dont elle n'est que la transcription. Là encore, les tendances conservatrices se sont toujours manifestées avec d'autant plus d'énergie que l'usage du livre et de l'écriture est plus répandu. Sans parler d'une forme graphique chère aux visuels, les générations actuelles font bon marché des inconvénients que le *statu quo* réserve aux générations futures, et qui vont en s'aggravant à mesure que la langue, en se transformant, s'éloigne d'une orthographe figée : elles n'envisagent que l'ennui immédiat résultant d'un changement d'habitudes visuelles. Plus on attend, plus la réforme devient urgente — et aussi plus elle est difficile à faire accepter parce qu'elle modifiera plus profondément l'aspect des mots.

Si l'orthographe purement phonétique d'une langue est une chimère, comme nous l'avons montré, en revanche les inconvénients d'une discordance trop grande entre la langue parlée et la langue écrite sont indiscutables, surtout s'il s'y ajoute, comme dans l'orthographe française actuelle, une foule d'irrégularités injustifiées : perte de temps pour les

1. C'est pour cette raison que la poésie est plus populaire, par exemple, en Allemagne qu'en France, car chez nous, sous une forme ou une autre, le « style noble » tend toujours à se reconstituer sous la plume de nos poètes, amoureux des mots et des formes rares.

enfants, qui, par l'abus des dictées, apprennent l'orthographe bien plus que la langue ; obstacle à l'expansion de la langue, dont les difficultés pour les étrangers sont, de ce fait, singulièrement augmentées.

La question de la réforme orthographique, qui fut déjà soulevée dans l'antiquité, se pose à l'heure actuelle, avec plus ou moins d'acuité, dans la plupart des nations. L'Allemagne a effectué une réforme, voici un quart de siècle, et, plus récemment, la Norvège et le Brésil. Le Parlement hollandais a été saisi de la question, qui a été agitée aussi en Angleterre et plus encore aux États-Unis : M. Roosevelt avait défendu un projet de réforme qui n'a pas abouti. En France, la simplification orthographique a soulevé de vives polémiques pendant ces dernières années[1].

Pour heurter le moins possible les habitudes, pour apporter chaque fois peu de changements et ne pas rompre la tradition, la réforme orthographique doit s'opérer périodiquement, à intervalles plus ou moins éloignés, suivant la rapidité d'évolution que présente la langue — plus souvent, par exemple, pour le français que pour l'italien dont le développement phonétique est très lent. C'est le principe dont s'est inspirée l'Académie française, en apportant des changements orthographiques très importants[1] à chaque édition de son Dictionnaire, et, depuis 1878, en approuvant le principe du projet Gréard et

1. Pour l'historique de la question en France, on pourra se reporter à mon volume *La langue française d'aujourd'hui* (2e partie, ch. II).

en acceptant un certain nombre de modifications en 1906. C'est une question de degré et de mesure.

*
* *

Dans l'évolution du langage, qui fera l'objet du livre suivant, il faut envisager tour à tour l'histoire interne et l'histoire externe des langues.

La première a paru jusqu'à ce jour la plus importante. C'est ici que s'encadrent les phénomènes les plus nombreux et les plus précis, susceptibles d'une connaissance rigoureusement scientifique. Plusieurs classifications sont possibles. Celle qui est préconisée par M. Meillet et qui semble préférable, distingue deux grandes catégories : les évolutions spontanées et les formations externes. Dans la première rentrent les changements phonétiques et sémantiques; dans la seconde, les emprunts aux langues étrangères et les créations savantes.

On pourrait aussi étudier successivement et isolément les évolutions des sons et des sens — puis des mots, enfin des phrases (combinaisons syntaxiques).

Il est utile de distinguer, parmi les évolutions, les formations purement collectives et celles d'origine individuelle. Dans la classification proposée, on va du général au particulier — l'initiative individuelle étant nulle pour les transformations des sons, et atteignant son maximum avec la création des mots savants.

La même progression conduit des phénomènes les plus inconscients à ceux qui offrent le maximum

de conscience. Ceux-là se produisent simultanément chez les individus d'une génération donnée dans un même groupe social ; ceux-ci se propagent par voie de rayonnement et d'imitation : entre les deux types extrêmes, les intermédiaires sont en nombre infime.

La continuité des évolutions n'est jamais parfaite, théoriquement surtout, puisque le langage est transmis à travers les générations successives. Cependant elle peut, en fait, être considérée comme à peu près complète pour la majorité des changements phonétiques[1] ; la discontinuité s'accentue à mesure qu'on descend l'échelle des phénomènes.

La régularité et la nécessité des évolutions du langage vont également en s'atténuant de façon parallèle. La rigueur des changements phonétiques, qui se formulent en lois très précises, est particulièrement remarquable. Les transformations des flexions offrent encore une grande régularité, mais elles laissent toujours quelques résidus : aussi, au sens étroit du mot, n'y a-t-il pas de lois morphologiques. Les phénomènes lexicologiques spontanés, tout en obéissant aux mêmes causes analogiques, présentent déjà plus d'hétérogénéité ; les emprunts étrangers sont encore plus difficiles à classer. Quant aux créations savantes, bien qu'elles dépendent de certaines conditions générales, elles ne sont soumises à aucun déterminisme.

Dans quelle mesure les évolutions du langage s'imposent-elles à l'individu ? La volonté peut-elle

1. C'est-à-dire en mettant à part les évolutions spéciales telles que dissimilation, métathèse, etc. (Ci-dessous pp. 70-72.)

réagir? Permet-elle — et jusqu'à quel point — de s'y soustraire? Il y a, dans l'histoire du langage, des phénomènes conscients, spécialement dans le domaine lexicologique : très rares autrefois, ils deviennent aujourd'hui un peu plus fréquents au fur et à mesure que la civilisation s'affine et qu'une plus grande quantité d'individus s'intéresse aux moyens d'expression, écrits ou oraux, de la pensée humaine.

La volonté, en règle générale, n'exerce pas et surtout n'exerçait jadis aucune action sur la langue, parce que la forme du langage est indifférente à l'immense majorité des hommes qui ne voient que le but, et qui, dans la parole, ne songent qu'à l'échange des pensées. Mais si l'attention est attirée sur les signes, le jour où on s'occupe de la physionomie, orale ou écrite, des mots, la volonté peut évidemment altérer les phénomènes, avec plus ou moins d'efforts suivant qu'il s'agit de la prononciation, des formes grammaticales ou du vocabulaire. Les difficultés qu'on éprouve à modifier ses habitudes de langage sont d'ailleurs telles qu'elles suffiraient à elles seules à arrêter, en général, de telles velléités.

D'ailleurs l'individu n'a, le plus souvent, aucun intérêt à modifier son langage, si ce n'est pour se rapprocher de l'élocution en faveur dans une autre classe sociale, ou dans une région différente de la sienne. C'est ce désir de « mieux parler » qui est la cause de la plupart des changements conscients : encore s'il peut substituer l'un à l'autre, dans les mots, des sons familiers — si le Méridional peut

dire *jone* au lieu de *jône* (jaune), parce qu'il possède par ailleurs l'*ô* fermé, — il est plus ou moins impuissant à faire acquérir des articulations nouvelles. Si l'on songe aux efforts persévérants qui sont nécessaires pour arriver à prononcer — généralement très mal — une langue étrangère, on conçoit qu'il soit à peu près impossible, surtout pour des adultes, d'enrayer les évolutions phonétiques de leur propre langue. Toutes les exhortations des grammairiens au XIXe siècle n'ont pu faire rapprendre aux Parisiens l'*l* mouillé qu'ils avaient transformé en *y* (travailler → *travayé*) : il aurait fallu, pour arriver à ce résultat, que toute la population se soumît à des exercices de phonétique expérimentale — ce qui rentrait évidemment dans le domaine de l'utopie, même si le palais artificiel avait été inventé du temps de Littré.

Tout concourt donc à rendre rares les actions et réactions de la volonté à l'égard des évolutions du langage. Encore celles qui ont lieu ne s'exercent-elles que pour l'assimilation de la langue d'un individu à celle du milieu ambiant, et jamais en sens contraire : car la moindre altération du langage risque de diminuer la compréhension. Les initiatives individuelles sont plus nombreuses, il est vrai, sur le terrain lexicologique : mais ici encore les métaphores comme les néologismes doivent se modeler sur des phénomènes et des mots analogues, obéir aux tendances générales et actuelles de la langue, sous peine de ne pas être saisis à première audition par l'interlocuteur.

De toute façon l'action de la volonté, lorsqu'elle

se produit, ne saurait être alléguée pour mettre en doute le déterminisme linguistique — pas plus que le fait de détacher avec la main la boule de liège qui a été attirée par un conducteur électrique ne porte atteinte aux lois de l'attraction :

« Les faits de déformation volontaire — a dit très justement M. Vendryès à propos des lois phonétiques[1] — ne compromettent pas plus le principe de l'évolution phonétique, que les mutilations voulues de certaines peuplades océaniennes ne compromettent le principe de l'évolution physiologique. »

1. *Mélanges Meillet.*

LIVRE II

LES ÉVOLUTIONS DU LANGAGE

CHAPITRE I

Evolutions et formations spontanées

I. — Changements phonétiques. — Conditions qui président aux transformations de la prononciation ; causes physiologiques et psychiques : régularité des évolutions. — Evolutions spéciales : caractères particuliers. — Réactions dues aux influences littéraires : évolutions ralenties.

II. — Phenomènes analogiques. — L'analogie dans les formes grammaticales ; les quatrièmes proportionnelles ; caractères généraux. — Les procédés de formation et de renouvellement des mots : onomatopée, redoublement, métathèse déformatrice, abréviation ; composition et dérivation, origine et substitution des suffixes, dérivation des composés ; influence de l'écriture. — Les changements de sens : termes évocateurs et usure des métaphores ; causes sociales ; influences homonymiques.

I. — CHANGEMENTS PHONÉTIQUES[1]

Dans l'histoire du langage, les évolutions phonétiques doivent être envisagées en premier lieu, car

1. L'histoire des idées et les méthodes (3e et 4e parties) nous donneront l'occasion de serrer de plus près la nature et les caractères des phénomènes phonétiques (et analogiques). Nous ne donnons dans ce chapitre que les principes généraux.

tous les autres changements leur sont plus ou moins subordonnés.

Quelles conditions président aux transformations de la prononciation? La science est arrivée à les fixer avec une grande précision, bien qu'on ne soit pas d'accord sur le principe originaire — *causa remota* — du phénomène : cause anatomique, voire ethnique, suivant les uns, — sociale selon les autres [1].

Toujours est-il que la cause immédiate principale est hors de doute : elle est physiologique, elle résulte de l'adaptation croissante des sons aux dispositions et aux habitudes organiques qui changent lentement avec les générations; elle se manifeste par les actions et réactions réciproques des sons voisins dans les mots, qui tendent à combiner toujours plus étroitement leurs points d'articulation. C'est ce principe qu'on avait entrevu jadis lorsqu'on parlait de la « loi du moindre effort ». Mais cette formule, empruntée à la mécanique, pouvait, comme je l'ai montré ailleurs [2], prêter à amphibologie : car elle était fausse si l'on faisait « effort » synonyme de « travail fourni ». Le groupe latin *ca* exigeait moins de travail musculaire que le groupe *tcha* (ou *tche*) qui en dériva dans la France du Nord et qui correspond à la prononciation du Moyen Age « *tchanter* » (lat. *cantare*) : si l'évolution phonétique s'est produite dans ce sens, c'est que, néanmoins, les organes de nos ancêtres étaient mieux adaptés à la

1. Cf. ci-dessous, pp. 192-193.
2. *La vie du langage*, pp. 39-41.

prononciation nouvelle, ou, plus exactement, à son orientation.

La psychologie a du reste une part importante dans ces évolutions. Quand pour un son ou une série de sons il y a changement dans les habitudes articulatoires, les individus des nouvelles générations deviennent incapables de prononcer comme ceux qui les ont précédés : par exemple, dans le courant du XIXe siècle, les Français du Nord n'ont plus pu prononcer l'*l* mouillé, qui, dans leur bouche, a évolué rapidement à *y* (*y* de *yeux*). Les commodités organiques présidaient sans doute à cette évolution, mais l'incapacité manifestée était d'ordre psychologique : à chaque changement phonétique, on ne sait plus combiner les mouvements nécessaires pour produire le son ancien.

C'est aussi une cause psychique — exclusivement, cette fois — qui est à l'origine des erreurs de transmission : les sons imparfaitement entendus sont nécessairement mal reproduits. Le fait se produit surtout pour les sons très faibles, en voie de disparition, qui, à un moment donné, ne sont plus perçus par l'enfant qui apprend à parler de la bouche de sa mère : c'est à ce moment que *tombent* les consonnes ou voyelles ; mais leur chute n'est pas brutale comme semble l'indiquer la graphie, elle est préparée par un affaiblissement préalable et progressif qui peut durer longtemps.

Le caractère le plus remarquable peut-être des évolutions phonétiques, c'est leur régularité, qui permet de formuler des lois d'une grande rigueur [1].

1. Pour les lois phonétiques, voir ci-dessous, pp. 281-295.

En examinant tous les phénomènes adventices qui viennent se greffer sur elles, on a constaté que, dans un même groupe social, tous les individus d'une même époque éprouvent des changements identiques dans leur prononciation, et que ces changements affectent un même son, placé dans des conditions déterminées, dans tous les mots — sans exception — où il se rencontre. C'est le principe de la constance des lois phonétiques. On s'explique que tous les enfants d'une même génération, placés dans les mêmes conditions, apprennent la langue de la même manière. Mais il faut bien qu'il y ait des causes générales, des prédispositions organiques communes à chaque génération pour expliquer la simultanéité des évolutions, le « moment physiologique » — suivant l'expression d'Osthoff.

*
* *

Une petite minorité de phénomènes, qui relèvent également de la phonétique, méritent d'être traités à part, parce qu'ils présentent des caractères spéciaux.

Quelques mots, dans chaque langue, donnent lieu à des évolutions de sons plus rapides que dans les vocables similaires, et par suite anormales. Ce sont les termes d'appel, formules de politesse et autres locutions dont l'emploi est très fréquent et machinal. Ainsi *monsieur* est devenu *mecieu*, *m'sieu* dans la prononciation courante, comme jadis *seniorem* avait passé à *siorem* en latin vulgaire, *hiu tagu*

à *hiutu*[1] en ancien haut allemand, *vuestra merced* à *usted* en espagnol.

Une catégorie plus nombreuse affecte cette fois les sons et non les mots. On peut grouper ici un certain nombre d'évolutions particulières :

La dissimilation, spéciale à certains couples de sons identiques, mais non contigus : lat. *orphaninus*, fr. orphe*lin*; fr. co*rr*ido*r*, pop. co*l*ido*r*;

L'assimilation, phénomène inverse, généralement plus rare (*cercher* devenu *chercher*);

La métathèse, ou transposition de sons (*berbis* devenu *brebis*, *abeuvrer* devenu *abreuver*);

Les articulations anticipées, comme dans *tésor* (lat. *thesaurum*) devenu *trésor*.

Ces divers phénomènes offrent des caractères communs. Contrairement aux autres changements phonétiques, ce sont des évolutions discontinues : on saute sans intermédiaires du point de départ au point d'arrivée. Tandis qu'on a passé insensiblement de *cantare* à *ch*anter par une série d'étapes progressives, *k-ky-ty-tchy-tch-ch*[2], il n'y a au contraire aucune transition entre *corridor* et *colidor*, *berbis* et *brebis*.

D'autre part, il ne s'agit plus ici d'une accommodation des sons aux habitudes organiques, mais d'un véritable *lapsus linguæ*.

Enfin, troisième caractère qui résulte des deux précédents, ces phénomènes se présentent dans les langues sous forme d'accidents, plus ou moins isolés. Si l'on connaît les conditions générales qui président

1. « Aujourd'hui ». (D'où l'allemand actuel *heute*.)
2. Encore ne notons-nous que les principales.

à ces changements, en revanche, quand on serre les faits de près, il est impossible, pour une époque et un idiome déterminés, de fixer des lois précises comme pour les autres phénomènes phonétiques. On sait, par exemple, que deux *n* qui se suivent comme dans *venenum* ont une *tendance* à se dissimuler ; mais cette tendance reste souvent à l'état virtuel et, même lorsque la dissimilation s'opère, le résultat varie suivant la langue (italien *veleno*, provençal *veren*), et même d'un mot à l'autre dans le même parler.

*
* *

Les influences littéraires peuvent exercer une certaine réaction sur les évolutions phonétiques.

D'abord l'écriture, aux époques et dans les pays où on lit beaucoup. Ceci est surtout sensible de nos jours. Sous l'influence de l'orthographe, on est ainsi amené à introduire dans la prononciation des sons disparus depuis longtemps ou même qui n'avaient jamais existé : c'est ainsi que non seulement on ramène « bu » à « bute » (but), mais qu'on substitue souvent « gajeure » à « gajure » parce qu'on lit mal la graphie *gageure*, qu'on change *aigu-iser* en *aiguiser* (comme *gui*), qu'on fait sonner le *g* de *legs* ; ce dernier terme, orthographié jadis *lais*[1], fut massacré ensuite par des grammairiens mal informés sous le faux prétexte que le mot était apparenté à *léguer*. Ces tendances, en français, sont surtout fréquentes à l'égard des noms propres, et dans la prononciation

1. Substantif verbal de « laisser ».

des Méridionaux. De toute façon, l'écriture ne remet en circulation que des sons connus : elle ne saurait avoir pour résultat de créer des sons nouveaux ou des combinaisons isolées dans la langue.

Parallèlement, dans les langues littéraires, s'exercent les influences qui tendent à *corriger* le langage, à le mettre en harmonie avec celui de la métropole et des classes sociales supérieures : influence de la famille et surtout de l'école. L'action de l'instituteur, mise en lumière notamment par Mohl[1], fut considérable dans l'empire romain : elle aboutit, par exemple, à restaurer en Gaule et en Espagne la prononciation de la dipthongue *au* (*âou*) que la langue populaire avait contracté en *o;* elle n'eut presque pas d'effet, au contraire, suivant l'hypothèse de Mohl, en Italie, où les écoliers, Latins fils de Latins, étaient moins sensibles aux objurgations du maître que les jeunes Celtes ou les jeunes Ibères, conscients de leur mauvaise prononciation. De nos jours encore, les professeurs ne font-ils pas en France la même remarque? Tandis que les élèves de province ont à cœur de se corriger des défauts de langage qui leur sont signalés, ceux de Paris, au contraire, se piquent de savoir aussi bien le français que leurs maîtres. Il en est de même à l'étranger.

Les influences littéraires produisent parfois des évolutions inverties. La prononciation populaire du latin avait changé *x* en *s* : on disait *aurifes* au lieu de *aurifex*. Le magister enseigna à prononcer l'*x* : mais l'élève, qui ne faisait plus aucune différence de

1. *Introduction à la chronologie du latin vulgaire.*

finale entre *aurifes* et *miles*, substitua, par analogie, *x* à *s* dans des mots où le son n'avait jamais existé : la prononciation *milex*, entre autres, est attestée par l'*Appendix Probi*. De même lorsqu'on a voulu rapprendre l'*l* mouillé aux Parisiens (qui, ne pouvant plus le prononcer, ont dit *ly*), ceux-ci, dans le peuple, ont parfois substitué à des *y* de bon aloi le son qu'on leur avait enseigné : et ils ne se contentent pas, quand ils veulent « bien parler », de dire *alyeurs*, mais *citoilyen* (forme qu'on entend encore parfois dans les réunions électorales, bien qu'elle ait été ridiculisée).

L'écriture, — qui opère surtout aujourd'hui par le livre et le journal — exerce comme l'école et la famille une influence archaïsante et conservatrice, qui ralentit dans une certaine mesure les évolutions phonétiques des langues littéraires modernes. On peut en juger par l'exemple suivant. Il existe un poisson dans la langue des pêcheurs, qui porte le nom de *juène* : ce mot, comme M. Antoine Thomas l'a montré, est le même que le terme plus ancien (et encore usité dans certaines régions) *chevène*. *Chevène* est placé dans les mêmes conditions phonétiques que *cheval* et *cheveu* : si ces derniers mots n'ont pas abouti, même dans la langue populaire, à * *jual*, * *jueu*, comme *chevène* à *juène*, c'est qu'ils ont été protégés par l'écriture, par l'école, qui apprend à chaque génération à épeler ces mots et à les prononcer d'après la graphie. Au contraire le terme de la langue des pêcheurs a été uniquement transmis par la tradition, et aucun frein n'est venu enrayer le libre jeu de son évolution phonique.

II. — PHÉNOMÈNES ANALOGIQUES

Les évolutions qui relèvent du domaine de la sémantique se présentent toutes sous la forme de phénomènes analogiques.

Une première catégorie comprend les formes grammaticales, et spécialement les flexions des noms et des verbes. Les linguistes estiment que l'inconscience absolue préside à ces transformations et, malgré l'opinion différente de quelques philosophes[1], il semble bien qu'on ne doive conserver aucun doute à ce sujet. Il suffit de constater à quel âge surgissent des formations analogiques identiques à celles qui triomphent ou ont triomphé dans la langue des adultes. La fillette de cinq ans qui dit le *peinteur* pour le *peintre*, ne songe certes pas qu'elle poursuit l'élimination des « cas sujets » (formes isolées) qu'effectue lentement le français depuis le moyen âge ; le garçonnet du même âge qui a forgé je *suirai* (je serai) ignore également qu'il obéit à la tendance, si puissante dans notre langue, de l'attraction du futur par le présent, et qu'il opère comme ses ancêtres qui ont substitué *viendrai*, *tiendrai* à **vendrai*, ** tendrai*, d'après *viens*, *tiens*.

Les évolutions des flexions grammaticales s'opèrent généralement sous forme de quatrième proportionnelle, en prenant un triple point d'appui : 1° dans une autre flexion du même mot ; 2° dans deux flexions parallèles d'un mot de même fonction. Ainsi, pour

1. Cf. A. Dauzat, *La langue française d'aujourd'hui*, pp. 239-240.

le genre des adjectifs, on avait en ancien français deux séries :

bel *fort*
bèle *fort*

Le second terme de la deuxième série est devenu *forte*, par analogie avec la première. Ensuite se sont trouvés en présence :

fort *vert*
forte *verde*

Une même analogie, agissant cette fois sur le radical et non plus sur la désinence, a changé *verde* en *verte*.

Des évolutions de ce genre s'opèrent à chaque instant dans les verbes. Voici quelques exemples pour le français (la forme entre parenthèses est la flexion primitive que l'analogie a fait disparaître) :

chante	(*manjue*) *mange*
chantons	*mangeons*
tenons	(*prendons*) *prenons*[1]
* *tendrai*, * *tendrons*	*prendrai*, *prendrons*
rends	*tiens*
rendrai	(*tendrai*) *tiendrai*

Le résultat — qui tend à rétablir l'unité, le parallélisme dans tel ou tel sens — variera, avec les lieux

1. C'est la seule hypothèse qui puisse expliquer d'une manière satisfaisante la réduction de *prendons* à *prenons*, qui existe dès l'origine du français, provençal, etc.

et les époques, suivant les points d'appui, les axes de symétrie, si l'on peut dire, pris par la langue. Le français moderne refait les féminins sur les masculins, les futurs sur les indicatifs ou les infinitifs[1], tandis que le provençal, par exemple, procède à l'opération inverse[2]. C'est le point de vue tantôt personnel, tantôt temporel qui l'emporte, selon qu'on assimile entre elles les mêmes personnes de temps différents, ou que l'analogie s'opère entre les différentes personnes d'un même temps[3].

D'une façon générale, les flexions se simplifient et l'on tend « à donner à une fonction unique une marque unique, à caractériser partout d'une même manière le singulier ou le pluriel : la 1re, la 2e, la 3e personne, etc.[4] ».

On a pu relever des rapports entre le degré de la civilisation et l'existence de certaines flexions. Ainsi le duel, déclare M. Meillet, disparaît avec un état de civilisation un peu avancé : il a cessé d'être usité, dans l'antiquité, en Asie Mineure plus tôt que dans la Grèce continentale; il n'existe plus aujourd'hui que chez quelques populations arriérées, lithuaniennes, slovènes. La simplification des flexions

1. Par exemple *asseoirai* d'après *asseoir;* lang. pop. *trouvérai* (de *trouver* = *trouvé*, etc.).

2. Ainsi les anciens infinitifs *caber*, *saber* (*capere*, *sapere*) ont été remplacés par *caupre*, *saupre*, d'après les futurs *cauprai*, *sauprai* (influencés eux-mêmes pour les parfaits).

3. Le français, qui a unifié toutes les 1res pers. pl. en *ons* et les 2es en *ez*, suit généralement le premier système, et le provençal le second.

4. A. Meillet, *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes*, 2e éd. p. 283.

atteint son maximum dans la langue des peuples les plus évolués, comme le français et l'anglais.

La réduction progressive des cas, et, à un degré moindre, des désinences verbales, s'explique aussi par l'action des populations préexistantes sur le sol européen, qui ont appris les langues aryennes, grec, latin, etc. On peut comparer aujourd'hui ce que deviennent les formes grammaticales du français, et l'anglais, de l'espagnol, dans la bouche des Arabes et surtout des nègres. — Au contraire, là où les circonstances étaient favorables et où les populations primitives aryennes semblent s'être conservées plus pures, les cas ont subsisté, comme en lithuanien, en polonais, en russe, en arménien oriental.

Les transformations morphologiques s'opèrent avec une grande régularité pour une même langue et une même époque : il y a pour ces évolutions un véritable « moment psychologique » qui peut être mis en parallèle avec le « moment physiologique ». Toutefois ces évolutions ne sont pas simultanées comme celles de la phonétique : elles atteignent peu à peu, par contagion, les diverses séries des mots, et elles laissent presque toujours derrière elles des résidus qui échappent à leur action. Les transformations des flexions ne sont donc pas soumises aux principes de la constance.

Les influences littéraires contribuent à ralentir les évolutions et la morphologie comme celles de la phonétique. Elles enrayent des formations comme *neufe* (fém.), *boivons*, qui restent cantonnées dans le langage enfantin ou le parler populaire.

*
* *

Les procédés de formation spontanée des mots sont assez nombreux, mais d'importance fort inégale.

L'onomatopée a été considérée souvent comme le mode de formation primitif du langage. La science positive ne nous donne aucun renseignement à ce sujet, et l'histoire des langues ne permet ni de confirmer ni d'infirmer cette hypothèse. S'il est vrai que l'onomatopée joue un rôle considérable dans le langage des sauvages primitifs comme dans celui des enfants, en revanche les états les plus anciens des langues indo-européennes, à trois mille ans de distance, ne nous présentent pas plus d'onomatopées — plutôt même moins — que les parlers contemporains. Et ici encore le rôle de l'onomatopée est très restreint, et on ne doit recourir à cette explication (dont on a parfois abusé, parce qu'elle est commode) qu'à défaut d'autre et lorsqu'elle s'impose absolument. La plupart des onomatopées viennent d'ailleurs du langage enfantin (*cri-cri*, etc.).

Il serait encore plus vain de rechercher dans les langues actuelles des rapports d'harmonie initiative[1].

1. Ainsi M. Camille Monier (*Le langage*, 1903) prétend qu'on emploie de préférence des sons gutturaux (palataux) ou labiaux suivant qu'on veut désigner des choses agréables ou désagréables. Mais les exemples qu'il donne sont particulièrement malheureux : *lisse*, *doux* (1re catégorie) avaient jadis un *k* (racines *lisk-*, *dulc-*); *amer* (2e cat.), lat. *amarus*, avait un *r* prépalatal et non guttural, etc.

Le redoublement a joué, dans les langues anciennes, un rôle important, spécialement dans les formations morphologiques (cf. grec γι-γνώσκω, all. *ge-gangen*). Victor Henry s'était demandé jadis si le redoublement n'avait pas son origine dans un bégaiement occasionnel provoqué par une émotion : ce n'est pas invraisemblable. A l'heure actuelle, le redoublement est surtout limité au langage enfantin — où il s'allie souvent à l'onomatopée (*cri-cri*) — et au langage caressant[1] qui en dérive. Ainsi sont formés tous les surnoms, si fréquents aujourd'hui dans la langue populaire, et qui, appliqués à des enfants, sont arrivés à désigner des adultes, voire des malfaiteurs : *Nénesse* (Ernest), *Bébert* (Albert), etc. Le mot est décapité de son initiale toutes les fois que celle-ci ne se prête pas à redoublement, c'est-à-dire commence par une voyelle.

C'est à des lapsus, assez voisins du phénomène précédent, que se rattache la métathèse (en tant que procédé de formation des mots), qui a pris, on le verra plus loin, une grande extension dans certains langages argotiques. Ainsi la germania (ancien argot des malfaiteurs espagnols) changeait *pecho* (poitrine) en *chepo*, *vistar* en *tisvar*, etc. C'est encore un procédé de formation de portée très restreinte, et dont on ne trouve pas de trace avant la fin du XVIe siècle.

L'abréviation, si répandue dans la langue populaire contemporaine, surtout en français, est de date

1. Au lieu du redoublement, l'italien, l'espagnol, pour le langage caressant, ont recours aux diminutifs (dont se sert aussi le français).

encore plus récente. Elle semble devoir son origine à une ellipse, car elle ne portait, au début, que sur des mots composés, tel *piano-forte* réduit à *piano*, par un procédé analogue a celui qui a ramené « dépêche télégraphique » à « dépêche »[1]. Il est très remarquable que, dans la langue populaire et familière, certaines voyelles attirent la coupure, notamment l'*o*, si fréquent dans les composés gréco-latins, et dans lequel l'oreille a retrouvé l'homophone de finales très répandues dans la langue, celles des suffixes *-aud*, *-eau* et *-ot : auto* (*mobile*) *métro*-(*politain*), *vélo* (*cipède*). Ce qui montre bien le rôle de l'analogie dans l'abréviation, c'est l'influence exercée par certains mots qui contribuent à altérer la forme abrégée théorique : *colonel* devient *colon* et non *colo; caporal* devient *cabo* (cabot) et non *capo*. L'abréviation s'opère rarement par la terminaison du mot : ce phénomène ne se rencontre guère que dans certains argots, militaires etc. (*capitaine* en *pitaine...*)[2].

Les procédés principaux qui concourent à la formation spontanée des mots sont la composition et la dérivation. Sous ces deux étiquettes rentrent en réalité trois ordres de phénomènes bien différents.

D'abord la composition par juxtaposition, la grande richesse des langues germaniques : en anglais, en allemand surtout, on peut former à peu près à volonté des noms composés. Les langues romanes sont au

1. Pour l'ellipse, voir ci-dessous p. 92.
2. Cf. Cohen, *L'argot de Polytechnique* (Mémoires de la Société de linguistique, 1908).

contraire beaucoup moins souples à cet égard, surtout à l'époque actuelle, et nous sommes choqués en français par des combinaisons comme « le soc brise-guérets », « le Dieu darde-tonnerre » ou « le pâtre promontoire », « l'immensité fantôme », qu'elles soient sous la plume de Du Bartas ou de Victor Hugo.

Les composés par juxtaposition sont formés en général d'un substantif et de son adjectif épithète, d'un nom (ou d'un verbe) et de son complément. La disposition de leurs éléments est naturellement conforme aux lois syntaxiques de l'âge qui vit leur formation. *Chauve-souris* remonte à une époque où cet adjectif précédait le nom, tandis que les patois qui ont créé plus tard le mot ont dit « souris chauve ». *Mardi* (it. *martedi*) = *martis-dies* (et les jours analogues de la semaine) furent formés en latin vulgaire quand le complément déterminatif s'exprimait à l'aide du génitif précédant généralement le nom; le provençal *dimartz* = *dies-martis* est d'une période postérieure. Au moyen âge, la même construction se traduit par la simple juxtaposition des deux noms (le second étant au cas-régime) : l'*Hôtel-Dieu* date de ce moment. Aujourd'hui que la préposition *de* remplit le même rôle, nous avons des composés de la forme « belle-de-nuit », « sabot de la Vierge », « porteur d'eau », etc.

Dans les composés germaniques, le complément précède le mot qu'il détermine : de *wasser* = eau, et *træger* = porteur, on forme *wassertræger* = porteur d'eau. De même pour l'adjectif épithète. Dans le style administratif allemand, et surtout suisse-allemand, et en flamand plus encore, on arrive à des com-

binaisons comme *Kantonal-polizei-direktion* = Direction de la police cantonale.

Toute différente de la précédente, la composition par préfixe se rapproche au contraire de la dérivation. La particule qui s'ajoute pour modifier le sens du mot, s'agrège seulement au début — et non à la fin. Si les préfixes ont eu tous à l'origine une existence indépendante, beaucoup — comme les suffixes — ne vivent plus en dehors des mots qu'ils forment : ainsi *con-* (*com-*) en français (lat. *cum*), *ge* en allemand, etc. Le préfixe peut s'adjoindre simultanément au suffixe : c'est la composition parasynthétique, du modèle de *em-barqu-er*.

La dérivation est un procédé de formation plus intime et plus délicat : le suffixe ne s'accole pas brutalement au mot, il se substitue à sa terminaison, pénètre plus profondément le terme qu'il modifie, et se soude à sa racine. Les suffixes ont pu avoir à l'origine une vitalité propre ; mais dès qu'elles servent à la dérivation, ces particules perdent leur indépendance et cessent de jouer tout autre rôle. La dérivation est la grande richesse des langues romanes. Il suffit de rappeler tout le parti qu'en ont tiré, dans un style propice à la fantaisie, Rabelais et l'auteur de *Chantecler*.

Un même suffixe comme un même préfixe est d'ailleurs appelé à exprimer des idées assez variées, suivant les influences analogiques, suivant les hasards de la vie sociale, grâce auxquels telle forme accapare tel sens plutôt que tel autre par droit du premier occupant. Une *épicière* est une marchande (d'épices, à l'origine), tandis qu'une *souricière* n'est

pas une vendeuse de souris : si l'on avait fait commerce de souris avant de vendre des pièges pour les capturer, il est à présumer que le sens du mot serait tout autre. Le suffixe *-ier*, *-ière* sert à désigner les noms d'ouvriers (de métiers) formés par un substantif, surtout au féminin : *giletière*, *culottière*, *plumassière*, etc.; on ne dit cependant pas *bonbonnière*, parce que ce terme avait été déjà pris par la langue avec un autre sens : on recourut donc à un suffixe voisin *-euse* (qui forme des noms analogues avec les verbes : *brunisseuse*, *blanchisseuse*...) et on fit *bonbonneuse*[1]. Dans aucune langue un suffixe n'a et ne peut avoir un champ d'action rigoureusement déterminé.

Certains suffixes furent à l'origine des mots indépendants, comme les suffixes français *-aud* et *-ard* qui remontent respectivement au germanique *wald* (bois) et *hard* (dur), — mots qui se trouvent fréquemment à la finale des noms propres, d'où ils ont passé aux noms communs.

Mais les langues renouvellent surtout leurs suffixes par le procédé du renforcement, réparant ainsi l'affaiblissement, la contraction progressive provoquée par le jeu des lois phonétiques. Le français a ainsi transformé le suffixe *-ie* en *-erie*, et d'après *boucher-ie*, *boulanger-ie*, où la syllabe *er* faisait partie du radical du mot (*boucher*, *boulanger*), on a créé *gendarm-erie* (gendarme), tandis que plus récemment la langue populaire reforme à son tour *mair-erie*, *pharmac-erie*.

1. Ouvrière qui fabrique les bonbons (terme technique).

L'argot a donné à ce procédé une extension considérable. Il a renforcé les suffixes *in* en *pin* (d'après la série *clamp-in*, *calep-in*, *galop-in*); *ot* (*aud*) en *got* (gaud) (d'après *gig-ot*, *salig-aud*, *rag-ot*, *nig-aud*, etc.), *ochc* en *boche*, *uche* en *muche*, etc. Deux mots, voire un seul, suffisent parfois pour déclancher un suffixe, qui provigne aussitôt avec une grande rapidité.

Non seulement un suffixe peut s'adjoindre à la racine d'un mot simple, mais il est susceptible aussi de se substituer à un autre suffixe ou à une finale tout entière, le terme étant amputé, à l'occasion, d'une portion même de son radical. L'argot opère ces substitutions avec une telle brutalité qu'on les a appelées parfois, chez lui, déformation de la finale : en réalité, le passage d'*Auvergnat* à *Auverpin*, d'*Allemand* à *Alleboche*, de *fantassin* à *fantaboche*, d'*Italien* à *Italgo*, etc., est analogue, sur une plus grande échelle, au phénomène qui a fait osciller le latin vulgaire, pour désigner « parrain », entre *patr-anus*, *patr-inus*, et *patr-enus* [1], — qui a remplacé, en français, *chambellenc* par *chambellan*, *saumuire* par *saumure*, *sanglout* par *sanglot*, *siroter* pour *siroper*, etc.

La dérivation, comme la composition, permet d'établir la chronologie des formes, mais à l'aide, cette fois, de réactifs phonétiques : l'altération du *c* suffit à prouver que *pourceau*, *porcher* — en face de *porc* — ont été créés en latin et remontent directement à *porcellus*, *porcarius*; *levreau* a été tiré de *lièvre*

1. Le premier est l'ancêtre du français *parrain*, le second du provençal *pairi(n)*, le troisième de l'auvergnat *pouire*.

avant la diphtongaison de *e* tonique en *ie* (c'est-à-dire remonte à un type du latin vulgaire *leporellus*), tandis que *fiévreux* est postérieur à ce même phénomène, l'adjectif ayant été formé d'après *fièvre* et non d'après le latin *febris*.

La dérivation des noms composés se heurte à certains obstacles et ne va pas sans quelque gêne tant que la valeur des éléments composants est perçue. Les langues germaniques n'y ont guère recours. Le français lui-même affectionne peu ce procédé de dérivation, et M. Antoine Thomas a pu dresser le bilan de la langue classique et ancienne en quelques colonnes[1]. Toutefois, les nécessités de la vie moderne multiplient ces formations. Généralement le composé forme dérivation, comme un mot simple, par la finale de son dernier terme : *fainéantise* (où le sens de la composition est perdu), *vert-de-grisé* (où il est conservé), et des néologismes comme *demi-mondaine*, *grève-généraliste*, etc. Mais parfois le suffixe affecte le premier élément. Le second peut subsister, si c'est un adjectif (*conseiller général*, de « conseil général »); il disparaît, au contraire, si c'est le complément d'un nom : de « chemin de fer » on a formé récemment *cheminot*, aidé sans doute par l'ellipse « chemin », courante notamment en langage de Bourse. Il a fallu à la langue plus d'un demi-siècle pour trouver ce dérivé.

Le provençal et l'italien traitent les composés avec plus de désinvolture, et en tirent des dérivés, comme des mots simples, dès qu'ils sont acclimatés

1. *Essais de philologie française*. p. 57-63.

dans la langue. *Ferrovia* (chemin de fer, de *ferro* = fer et *via* = chemin) a donné depuis longtemps, de l'autre côté des Alpes, le substantif *ferroviero* (employé de chemin de fer, cheminot) et l'adjectif *ferroviario*, que, par la force des choses, la langue technique française lui a déjà emprunté (les questions *ferroviaires*). *Posta* et *telegrafo*, étroitement combinés, ont formé le dérivé *postelegrafico*, peu esthétique sans doute, mais si commode, comme adjectif ou substantif, pour désigner les questions relatives à cet ordre d'idées ou les employés de ce service. Depuis l'adjonction du téléphone, on a lancé le mot *postelegrafonico*.

L'influence de l'écriture s'exerce de façon assez curieuse sur la formation des mots. L'usage de désigner certains mots composés par les initiales de leurs lettres — usage d'abord écrit, et bientôt oral — a créé, depuis peu, dans toutes les langues, de nouveaux termes, d'origine purement graphique, et qui attestent leur vitalité en donnant naissance eux-mêmes à des dérivés. Ainsi s'est formé, il y a quelques années, en russe, allemand, français, etc., le nom des *Cadets* (K. D. = Konstitutional-Démokrat); en allemand, les *Hakatisten* (H. K. T.)[1], *Hapag* (*Amerikanische - Packetfahrt - aktien - Gesellschaft*), etc.; en français le T. C. F. (Touring-Club français), la C. G. T. (Confédération générale du Travail), la R. P. (Réprésentation proportionnelle), donnent les dérivés *técéfiste*, *cégétiste*,

1. D'après les initiales de trois noms propres : on désigne ainsi les partisans de la germanisation de la Pologne prussienne d'après les promoteurs du mouvement.

erpéiste, déjà fréquents dans les journaux; en hollandais, on dit et on écrit S.-D.-A.-P.-*er* (membre du « Parti socialiste des ouvriers démocrates »), N.-O.-G.-*er* (membre de la « corporation des instituteurs »)[1]. C'est là le dernier aspect des formations spontanées.

*
* *

Les changements de sens ont des causes multiples : psychologiques, sociales et formelles.

Ce sont surtout les premières qu'Arsène Darmesteter a analysées dans sa *Vie des mots :* encore estime-t-on généralement aujourd'hui[2] qu'il a usé d'une méthode un peu simpliste en voulant cataloguer et emprisonner des phénomènes extrêmement complexes dans les cadres rigides d'une classification logique, en considérant les changements de sens comme les effets des métaphores et des figures de grammaire, en envisageant presque exclusivement ces phénomènes au point de vue des variations de l'extension et de la compréhension des mots. M. Bréal, au contraire, a dégagé les réalités psychologiques et sociales qui avaient été négligées avant lui; M. Wundt, se plaçant uniquement sur le terrain psychique, a précisé le sens et la valeur des métaphores, et a mis en lumière le jeu compliqué d'associations et d'aperceptions qui produit les changements de sens.

1. Cf. *Tijdschrift de drie Talen* (Groningen), janv. 1911, p. 15.

2. Voir l'article de M. Meillet, *Comment les mots changen de sens*, dans l'*Année Sociologique* (1904-1905).

Pour être un peu étroites et incomplètes, les analyses de Darmesteter ne sont cependant pas inexactes, à condition de les ramener à leur juste valeur. Les changements des sens s'opèrent bien, comme il l'a montré, tantôt par enchaînement, tantôt par rayonnement, mais ce sont là des résultats et non des causes.

Il n'en est pas de même en ce qui concerne l'usure des images, encore qu'il convienne de faire certaines restrictions. Le relief des mots va peu à peu en s'effaçant, comme celui des pièces de monnaie qui passent de main en main. La langue recherche inconsciemment des termes plus évocateurs, qui se substituent aux anciens vocables affaiblis, et elle a recours, à cet effet, à la métaphore, aux restrictions et aux extensions de sens. Le latin vulgaire, par exemple, remplaça *caput* par *testa* qui signifiait « pot »; aujourd'hui la valeur imagée de « tête » ayant depuis longtemps disparu, le peuple recourt à des comparaisons analogues en appelant la tête « boule », « poire », « fiole » ou « citron ». Ainsi s'explique l'aversion instinctive du peuple pour les mots savants qui n'ont, pour lui, aucune valeur évocatrice, et qu'il cherche à remplacer par des créations métaphoriques, substituant *ballon* à *aérostat*, *dépêche* à *télégramme*.

Les langues modernes surtout éprouvent un besoin perpétuel de renforcer le sens des mots. Le journalisme, par exemple, cherche sans cesse des termes plus vigoureux pour frapper le lecteur. Il y a vingt ans, la collision de trains la plus tragique était un *accident* de chemin de fer : aujourd'hui le

premier tamponnement venu est une *catastrophe;* les orages se sont changés en cyclones ; les malfaiteurs sont devenus des apaches.

Les mots vaincus et refoulés par des concurrents plus heureux, s'embusquent souvent, avant de disparaître, dans des locutions où ils se cristallisent : les « vaux », n'existent plus que dans l'expression « par monts et par vaux » ; nous ne disons plus « rouelle » au sens de rondelle (petite roue), mais nous avons conservé la rouelle de veau ; l'argot qui dit « battre l'antif » au sens de « mendier », ne se doute plus de ce que signifie *antif* (antique), vieux mot français disparu depuis longtemps de la langue générale, et qu'il s'appropria au sens d'*église* (monument antique), puis de « parvis d'église » : « battre la semelle sur le parvis » se spécialisa vite, dans le langage des gueux, au sens de demander l'aumône. D'autres termes en s'usant perdent leur sens primitif au point de devenir des outils grammaticaux, pronoms, adverbes, voire préfixes et suffixes : le français *on*, comme l'allemand *man* plus près de son origine, n'est autre que le mot *homme* (cas-sujet).

En remontant à l'origine des mots et des sens, on retrouve ainsi de nombreuses métaphores aujourd'hui effacées. Toutefois il ne faudrait pas trop céder au désir de voir dans le langage, suivant le mot d'Emerson, de la poésie fossile. Le pittoresque n'existe souvent que pour l'interprétateur moderne, et la métaphore elle-même s'évanouit plus d'une fois à l'analyse : on se trouve simplement en présence de termes ou de sens correspondant à des usages sociaux très précis à une époque et dans des

milieux donnés. Le *salaire* était à l'origine l'indemnité donnée au soldat pour son sel; les *rivaux* furent d'abord les riverains, fort enclins, on le sait, aux discussions litigieuses; *payer*, en latin — *pacare* — c'était apaiser son créancier. Et *arriver* n'est nullement métaphorique dans le langage des marins. La métaphore peut se produire lorsque le terme passe de la langue spéciale à la langue générale, mais il est souvent difficile de préciser le moment : un faucon *niais* désigna d'abord l'oiseau au sortir du nid, puis l'oiseau maladroit — qualité commune à tous les jeunes — et enfin s'appliqua à l'homme.

Les changements de sens catalogués par les grammairiens sous les noms de métonymie et de synecdoque, sont ceux qui aboutissent à des extensions ou des restrictions de l'acception primitive, d'après des rapports de contiguïté, de causalité, etc., existant entre deux idées. C'est la partie prise pour le tout, le contenant pour le contenu, l'effet pour la cause — ou inversement : le *drapeau*, portion de drap qui constituait une partie de l'étendard, est devenu l'étendard lui-même; « boire un verre », c'est boire le contenu d'un verre ; refroidir, dans l'argot des malfaiteurs, a pris le sens de tuer, d'après le résultat du meurtre qui cause le refroidissement du corps. Dans tous les cas c'est l'association étroite entre deux idées qui provoque de tels changements : *Bureau* a passé successivement par les sens « étoffe de bure » (qui recouvre une table), table (recouverte par l'étoffe), pièce (où se trouve la table), personnel (qui se tient dans la

pièce), division administrative d'un ministère. L'argot italien, puis français a fait passer *escapoucher* (*scapucciare*) au sens de décapiter (puis tuer) — primitivement « enlever le capuchon », puis par extension, la tête (que le capuchon recouvre). L'espagnol appelle *espada* (proprement « épée »), le matador qui donne le coup final au taureau avec l'épée. — Beaucoup de ces changements de sens s'associent à l'ellipse.

A côté de la métaphore et de la métonymie qui créent, l'ellipse débarrasse la langue des périphrases en raccourcissant les expressions composées : l'association entre deux termes intimement joints devient si étroite, que l'un des deux suffit à évoquer l'idée, qu'il absorbe à son profit, en éliminant son voisin. Le complément peut aussi bien disparaître que le mot déterminé, sans qu'il soit facile d'établir une loi à cet égard : ici c'est *papier journal* qui se réduit à *journal*, « automobile de douze chevaux » à « une douze-chevaux » ; là c'est *dépêche télégraphique* qui se raccourcit en *dépêche*, *bâtiment de mer* en *bâtiment*. Le langage des sports — organe d'hommes-pressés — multiplie les ellipses[1] : nouvelle preuve des relations qui existent entre la langue et le milieu social.

Les influences sociales qui agissent sur les changements de sens, sont multiples et complexes. La disparition ou la création d'objets ont nécessairement une répercussion directe sur les mots. Les produits commerciaux sont très souvent désignés

1. Cf. A. Dauzat, *La vie du langage*, 4e partie, ch. IV.

par leur pays d'origine ou leur centre de fabrication : la pêche était le fruit de Perse (*persica*), la *baïonnette* est originaire de Bayonne, le *calicot* de Calicut ; le *champagne*, le *cachemire* sont encore plus transparents. Souvent aussi, l'objet porte le nom de son créateur : la *guillotine*, du docteur Guillotin, comme le populaire *eustache*, du coutelier Eustache Dubois. Parfois c'est une circonstance toute spéciale qui attache le nom d'un homme à un objet, et qu'il serait impossible de retrouver si les contemporains n'en laissaient le témoignage : la faveur éphémère dont jouit le contrôleur général Etienne de Silhouette fit donner son nom aux portraits d'ombres, alors fort à la mode, de même qu'une ordonnance d'un préfet de la Seine sur l'enlèvement des ordures ménagères a suffi, de nos jours, à faire baptiser les *poubelles*.

Les circonstances de formation sont parfois tellement particulières que la création, dans une langue d'une vaste extension, peut être limitée à une ville, à un quartier, à une famille. A Lyon, on appelle certains tramways des *buffalos* parce que — fait oublié aujourd'hui — les premières voitures de ce genre conduisaient à une exhibition de Buffalo-Bill. A Paris, il y a quelques années, les tramways à plots firent parler d'eux à la suite des nombreux accidents : dans le vingtième arrondissement, beaucoup de voyageurs dénommèrent alors *ploteurs* les tramways de l'Opéra qui les desservaient, et cette appellation s'est conservée dans le quartier depuis que les plots ont été remplacés par le trolley. Pour ne pas quitter les tramways, les Compagnies

mirent en circulation, voici quelque dix ans, des « baladeuses », désignant ainsi des voitures attelées aux automotrices et remorquées par elles : comme ces voitures étaient à claire-voie, le public, depuis lors, appelle « baladeuses » toutes les voitures à claire-voie, automotrices ou non, tandis que les Compagnies s'en tiennent à leur sens primitif.

La disparition des mots, comme leur création, a très fréquemment des causes sociales. Le mot, qui vient souvent avec l'objet, est susceptible de disparaître avec lui, s'il n'a pas pris profondément racine et poussé d'autre sens dans la langue. Les termes sacrés ou « tabous » des idiomes anciens ou primitifs, ont été éliminés rapidement de la langue générale pour se cantonner dans le langage des prêtres ou des initiés. Par un processus inverse, les mots qui expriment des idées basses ou répugnantes, s'avilissent et tombent dans les bas-fonds. L'anglais a ainsi une foule de termes «shocking » qu'il n'est pas séant de prononcer en bonne société, — comme « pantalon » (masculin ou féminin), cuisses, ventre, etc. — et que la langue expulse ainsi peu à peu en leur substituant des euphémismes tels que « inexpressible » ou « combinaison ». Le français, moins prude, admet de tels mots, mais il en est d'autres cependant qui lui répugnent : il n'y a pas d'autre cause à la disparition de *clystère* remplacé par *lavement* — proprement « action de se laver » — et qui se voit menacé à son tour depuis que le même sens lui est exclusivement attaché. Combien avons-nous usé de mots pour désigner les « water-closets »

depuis moins de deux siècles? Les langues et les peuples méridionaux éprouvent, à un degré bien moindre, de telles pudeurs, et conservent fort bien, en général, le terme propre et le mot cru. Différence de mentalité sociale.

Comme les mots, les idées évoluent : mais tandis que ces modifications étaient jadis très lentes, elles se sont singulièrement accélérées dans les sociétés modernes : aussi, à notre époque, les idées sont-elles presque toujours en avance sur les mots. Un même terme, qui a conservé théoriquement son sens, n'a plus, en réalité, pour nous, la même valeur que pour nos ancêtres : phénomène d'autant plus caractéristique qu'un mot — on le sait — ne saurait traduire exactement une idée, mais qu'il l'évoque avec les idées voisines qui lui sont associées. Il est certain, par exemple, que *royauté* était un mot autrement significatif pour un homme de l'ancien régime que pour nous, car il évoquait dans son esprit tout un ensemble d'institutions vivantes, de traditions et de sentiments de vénération auxquels nous sommes étrangers : le terme est pour nous l'étiquette incolore d'une idée abstraite. De même le mot *enfer*, chez des dévots fervents, éveillait tout un cortège de tourments effroyables que même les croyants d'aujourd'hui ne se représentent plus sous le même aspect. L'affaiblissement de la *gehenne* éternelle, devenue la simple *gêne*, est particulièrement significatif.

Par contre, certaines associations d'idées sont susceptibles de se reproduire indépendamment des époques et des milieux sociaux. Quand les coutu-

riers parisiens ont lancé la jupe-cloche, ils ne se doutaient certainement pas que le bas-latin avait donné le nom de « cloche » à un costume féminin, et que l'argot espagnol du XVIIe siècle appelait la jupe *campana* (cloche). Pour désigner les noms des mois, l'argot des malfaiteurs piémontais a eu recours — plus inconsciemment sans doute, mais par le même jeu d'associations d'idées — aux comparaisons et aux rapprochements dont se sont servis les auteurs du calendrier révolutionnaire : les « mois de la neige » (*trentin dla bianchina*), « mois de la verdure », « mois de la vendange » sont identiques, pour l'idée, à *nivôse*, *germinal*, ou *vendémiaire*, avec cette seule différence que Fabre d'Eglantine s'exprimait en latin[1]. Le même argot n'a-t-il pas appelé le dimanche « jour du soleil » tout comme l'allemand *Sonntag* et l'anglais *Sunday* ?

Un autre élément doit être pris en considération : c'est la discontinuité du langage. Dans la transmission de la parole d'une génération à l'autre, certaines évolutions se précipitent. Les enfants ne conservent que la ou les significations les plus fréquemment entendues, tel mot perd ses sens accessoires, et le sens principal, qui est conservé, se trouve par là même modifié. Ainsi le mot *saoul*, observe M. Meillet, avait une nuance indulgente lorsque, appliqué à l'ivresse, il existait avec le sens de « rassasié » : quand il a perdu cette signification, il est devenu aussi précis et aussi brutal que *ivre*. Le

1. Et que la valeur des dénominations varie suivant les conditions climatériques : ainsi le mois de la vendange est septembre en argot piémontais.

même phénomène se produit à nouveau dans la langue populaire de Paris où, par un euphémisme analogue, l'adjectif *mûr* se substitue à « saoul » : déjà chez les enfants le mot n'éveille plus l'image qui lui a donné naissance — le fruit mûr qui se penche sur la branche, prêt à tomber — et traduit simplement l'idée de l'ivresse.

Un des facteurs les plus importants pour les changements de sens — et qui a été longtemps négligé — c'est la forme, l'aspect phonique des termes. En vertu d'associations d'idées auditives, les mots s'apparentent en raison de leur physionomie, de leur structure, et se prêtent dans la langue un mutuel appui. Voyez ce qui se passe chez les gens du peuple qui veulent répéter des mots savants, désignant des choses précises et connues d'eux, mais qui sont des isolés, des intrus dans leur langage, qui n'évoquent rien à leurs yeux : inconsciemment ils s'efforcent, pour les fixer, les accrocher dans leur mémoire, de les rattacher, lorsqu'ils le peuvent, à des termes connus. L'ouvrier à qui on a dit pour la première fois *du laudanum*, à répété de *l'eau danum* — voire *de l'eau d'ânon*, parce que la première syllabe a éveillé immédiatement l'idée de l'eau dans son esprit : c'est l'étymologie populaire, si fréquente dans toutes les langues.

L'influence homonymique — ou quasi homonymique — est tellement impérieuse qu'elle s'exerce en dépit du sens : lorsqu'on discuta la loi sur le repos *hebdomadaire*, le mot devint *hebdromadaire* dans la bouche des gens du peuple comme s'ils s'étaient donné le mot, en réalité le plus inconsciemment du

monde[1] par une association d'idées, purement phonétique et mécanique, avec *dromadaire*. C'est ainsi encore que « père » a rendu « vipère » masculin dans de nombreux patois. Parfois l'assimilation ne porte que sur la finale : *le carbonate* (de soude), vulgarisé pour le nettoyage, est devenu *la carbonade* dans la langue populaire, parce que le peuple ignorait le suffixe *ate*, tandis qu'il avait *salade*, *panade*, *limonade*, etc.

Les mots voisins par la forme — et, plus ou moins, par le sens, — peuvent s'influencer, s'amalgamer par réactions réciproques. *Ouvrir* est le produit d'une fusion de ce genre, en latin vulgaire, entre * *aprire* (*aperire*) et * *coprire* (*cooperire*), — l'italien *greve*, d'un croisement entre *grave* et *leve*. Les contraires, on le voit, peuvent se rejoindre aussi bien que les semblables, car une idée évoque aussi bien l'idée contraire que l'idée voisine. Il n'est pas jusqu'aux mortels adversaires, les Gibelins et les Guelfes, qui ne se soient accommodés en Italie, sur le terrain linguistique, *Ghibellino* ayant prêté son initiale à l'ancien *Guelfo* pour le changer en *Ghelfo*.

Dès que la phonétique éloigne deux termes apparentés, au point de rendre leur rapport de forme plus difficile à saisir, les sens ne tardent pas à diverger. Depuis que le changement de *v* en *f* a éloigné *vif* de *vive*, dans l'esprit populaire, l'adjectif s'est peu à peu séparé du verbe par son sens, et des expressions comme « le mort saisit le *vif* », depuis longtemps archaïques, ne sont plus comprises de la

1. Jusqu'au jour où, la plaisanterie et la réflexion entrant en jeu, on parla du « repos des dromadaires. »

majorité. De même *sage* s'est écarté de *savoir* lorsque la phonétique eut infligé un traitement différent à * *sapius* d'une part, *sapere* de l'autre.

Dans ses remarquables études de géographie linguistique, M. Gilliéron a insisté, avec raison, sur l'importance de l'homonymie dans l'histoire des langues. Parfois la rencontre de deux homonymes produit un choc mortel pour l'un d'eux. D'après la phonétique des patois gascons, *gallus* (coq) et * *cattus* (chat) devaient aboutir au même mot *gat*. Or si le chat est ainsi désigné dans toute la région où l'homonymie se serait produite, on a eu recours à un autre terme — métaphore ou comparaison (vicaire, faisan, etc.) — pour désigner le coq, et le représentant du latin *gallus* a disparu, parce qu'il était impossible de nommer par le même mot deux animaux domestiques aussi distincts que le coq et le chat[1].

Parfois, au contraire, une attraction peut se produire, par exemple s'il s'agit d'une bête sauvage et d'une bête de basse-cour. En Auvergne, *gallus* est devenu *dzo* (ou *dzâou*), tandis que le geai se dit *dzè* (ou *dzâï*) : par analogie de forme, ce même terme « geai » désigne aussi parfois le coq, et, pour spécifier, le nom du geai se précise « *dzè de bôou* » (geai de forêt). Dans la même région, le latin *asinus* a abouti au nord à *ane* ou *ène*, au sud à *aze* : là il s'est trouvé en contact homonymique avec le mot désignant le *hanne(ton)*, et qui était devenu aussi *ane;* mais, ce qui prouve l'attraction, c'est que là où « âne » devient *ène*, « hanneton » prend la même

1. Cf. *Revue de philologie française*, 4e trimestre 1910, pp. 285-287

forme, qui n'est pas justifiée par la phonétique[1]; au contraire, dans tout le domaine où « âne » est *aze*, l'attraction ne s'est pas produite, la forme des deux mots étant trop différente.

Voici encore un effet curieux de l'homonymie. L'ancien français avait deux mots *harpe*, l'un signifiant « griffe », l'autre désignant l'instrument de musique bien connu. De « griffe », l'argot des malfaiteurs tira le sens de « barreau de prison », et appela « pincer de la harpe » le fait d'être sous les verrous. Mais comme la harpe signifiait aussi instrument de musique, l'analogie — cette fois de sens — produisit « pincer de la guitare » ou « du violon », et c'est ainsi que violon est arrivé à prendre le sens de « prison », parce que deux mots « harpe » se sont rencontrés jadis avec des sens différents. La dérivation synonymique est très fréquente en argot : lorsque « nettoyer », par exemple, eut pris le sens de voler, la même acception fut étendue ensuite à *fourbir, polir*, etc.

La forme des vocables joue encore un rôle en ce qui concerne les mots trop courts. Par suite de l'action des lois phonétiques, qui tendent sans cesse à contracter les mots, on aboutirait, surtout dans certaines langues comme le français et l'anglais, à n'avoir plus que des monosyllabes, si la langue ne réagissait par la dérivation, la composition et les emprunts. Les mots trop courts manquent d'individualité et créent de nombreux homonymes qui causent une gêne pour la langue.

1. L'*è* de *ène* est dû à la présence ancienne d'un *s* (*asinus*, *asne*, *aène*).

Tandis que les influences littéraires ralentissent et réfrènent les évolutions des sons et des formes grammaticales dans les langues modernes, elles sont impuissantes vis-à-vis des changements de sens, qui vont au contraire en s'accélérant avec le développement de la civilisation. Les mots s'usent et se renouvellent plus vite dans la vie contemporaine, même chez un individu donné : chacun peut le constater autour de soi.

CHAPITRE II

Les emprunts et les formations conscientes.

Les emprunts populaires : éléments phonétiques et grammaticaux; mots importés, conditions historiques, rôle des langues spéciales, changements de sens. — Créations savantes : catégories, sources, modes de formation. — Comment s'assimilent les mots savants et les emprunts.

Une langue ne se renouvelle pas seulement à l'aide de son propre fonds. Les emprunts sont fréquents d'un idiome à l'autre. Sur quels éléments du langage sont-ils susceptibles de porter?

Les emprunts de sons ou de formes grammaticales ne se produisent que dans des circonstances spéciales. Ils supposent, soit la coexistence de deux langues sur un territoire donné, — par exemple à la suite d'invasions comme celles des Barbares, — soit la présence d'une langue littéraire et officielle en face de patois socialement déchus. Même dans ces deux cas, les emprunts phonétiques et morphologiques sont rares, — ce qui s'explique, car ils affectent la structure intime de la langue. On peut citer l'ancien français, qui emprunta au germanique l'*h* aspiré, et un type de déclinaison dans certains féminins (*nonne*, *nonnain*). Les patois modernes, eux-

mêmes, jusqu'au jour de leur disparition, empruntent fort peu de sons et de formes grammaticales à la langue littéraire, — par exemple au français : c'est surtout le « français régional » qui se modifie peu à peu sous l'influence de la langue de la capitale, par un effort généralement conscient, en substituant, par exemple, *oua* à *ouè* (*oi* de *loi*, *moi*, etc.), en corrigeant les pluriels, les féminins, les conjugaisons des verbes.

Mais entre deux langues socialement égales ou qui règnent chacune sur un territoire différent, il ne se produit aucune influence de ce genre : on n'a jamais démontré qu'une langue ait emprunté une parcelle de sa phonétique ou de sa morphologie à une langue voisine, un patois à un patois voisin.

Au contraire, les emprunts qui portent sur le vocabulaire sont extrêmement fréquents. Les idiomes n'échangent pas entre eux des sons ou des formes, mais des mots.

L'existence de suffixes d'origine étrangère ne contredit pas cette assertion. On sait comment se forment les suffixes, par suite de la répétition d'une même terminaison à la fin de plusieurs substantifs, adjectifs ou verbes. Lorsque le germanique eut donné à l'ancien français un certain nombre de mots finissant en *aud*, et, plus tard, l'italien divers termes en *uche*, la langue adopta ces finales et s'en servit comme de suffixes en les adjoignant à d'autres mots. Il s'agit donc là d'une création et non d'un emprunt : et ceci est si vrai que la finale *aud*, on le sait, n'était pas un suffixe en germanique, mais un mot indépendant — *wald* = forêt — qui entrait en

composition comme second élément de noms propres (*Rein-wald*, Renaud, Raynaud ; *Grim-wald*, Grimaud, it. Grimaldi ; *Ger-wald*, Giraud, it. Geraldi, etc.).

Les emprunts sont soumis avant tout à des conditions sociales. On sait que les objets vendus dans le commerce tirent souvent leur nom du lieu de production ou de fabrication : les pays industriels et agricoles, qui vendent beaucoup à l'étranger, exportent ainsi des mots en même temps que des produits. L'objet conserve souvent le nom qu'il avait dans son pays d'origine : au XVIe siècle, le français a emprunté à l'italien — mots et choses — *baldaquin*, *balustrade*, *caleçon*, *camée*, *camisole*, *capote*, *casaque*, etc. — comme il avait pris, quelques siècles plus tôt, à l'arabe, *alcali*, *alcool*, *borax*, *julep*, *sirop*. Toute l'Europe a emprunté à l'Amérique le nom du *tabac*, et celui du *thé* à la Malaisie, patries originaires de ces produits. Les mots français s'en vont avec nos modes aux quatre coins du monde ; le fait est encore plus significatif pour les termes culinaires, à tel point qu'en Italie, il y a quelques années, la Cour dut consulter l'Académie de la Crusca pour savoir quel mot indigène pouvait être substitué à *menu*.

La vie de tels mots est parfois fort agitée. Au moyen âge, l'arabe *mockayyar* (nom d'étoffe), donne en France *mocaiard*[1], et en même temps passa par l'Espagne en Angleterre, ou il prit la forme *mockaire*, puis *mohair ;* au XVIe siècle, *mohair* traverse le détroit

1. On trouve encore *moncayar* dans Malherbe ; ce mot a abouti, par une transposition curieuse, à *camoiard*, que donne Littré (A. Thomas, *Essais de philologie française*, p. 259).

et devient *moire* en français. Par un chassé-croisé, le mot revient en France à la fin du XIXe siècle, avec un sens un peu différent, sous la forme *mohair*, tandis que les Anglais, en revanche, nous reprennent *moire*.

Une langue étrangère, surtout lorsqu'elle est l'organe d'une civilisation supérieure, exporte, non seulement des choses, mais des institutions et des idées nouvelles. Le latin, dès les IIIe et IVe siècles, fournit beaucoup de termes aux langues germaniques : les mots allemands actuels *Keller*, *schreiben*, *Tisch*, *Pfirsche*, *Kaese*, *Pflanze*, *Bischof* viennent respectivement, et par la voie populaire, de *cellarius*, *scribere*, *discus*, *persica*, *caseus*, *planta*, *episcopus*. Certains de ces mots ont été transmis par le latin aux langues slaves, tel *Cæsar*, emprunt très ancien du germanique[1], devenu *kaiser* en allemand, *czar* en polonais, *tsar* en russe. L'anglo-saxon, quoiqu'il fût moins en contact avec l'empire romain que d'autres dialectes germaniques, avait cependant d'assez nombreux emprunts latins, dont M. Bréal a jadis donné la liste.

Les emprunts se multiplient en raison des rapports qui existent entre les peuples. Dans l'histoire de chaque langue on remarque que l'origine des apports varie suivant les époques et les circonstances sociales. Le gallo-roman, du VIe au IXe siècle, et de même les dialectes du nord de l'Italie, ont pris beaucoup de mots aux idiomes des Germains qui vivaient sur le même sol et n'adoptèrent qu'à la longue la

1. Comme l'atteste le mot *Kaiser*, emprunté à une époque où *Cæsar* se prononçait encore encore *Kaesar*.

langue de la majorité. Les croisades importèrent divers mots arabes dans l'Europe occidentale; le contingent des termes arabes est beaucoup plus fort en Espagne, surtout en Andalousie, où la domination arabe dura plusieurs siècles. Si la guerre de Cent Ans n'a pas laissé de mots anglais en France, c'est que la noblesse anglaise, — d'origine normande — parlait encore généralement le français à cette époque, et que le roi d'Angleterre recrutait sur le continent la plupart des bandes de routiers à son service. Mais plus tard les guerres d'Italie, d'Espagne, la guerre de Trente Ans, importent successivement en France de nombreux termes italiens, espagnols, allemands. La conquête de l'Angleterre par les Normands s'est traduite par un apport considérable de mots français dans le lexique primitif anglo-saxon, et, au XIXe siècle, les relations étroites entre la France et l'Angleterre provoquent de nouveaux échanges.

La proportion des emprunts français est bien plus considérable dans l'allemand de Suisse que dans l'allemand d'Autriche ou de Saxe.

L'analyse des emprunts peut éclairer l'histoire des langues. Les divers argots des malfaiteurs sont particulièrement suggestifs à cet égard. Tandis que l'ancien argot espagnol (*germania*) ne renfermait aucun élément bohémien, les emprunts à la langue gitane sont au contraire nombreux dans l'argot moderne (*calô*), ce qui prouve que les relations entre les malfaiteurs et les gitanos sont relativement récentes. Le *rotwelsch* (argot allemand) est imprégné de termes hébraïques, qui indiquent dans quels

milieux il s'est développé. L'argot français, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, ne renferme, pour ainsi dire, aucun apport allemand ou anglais; il foisonne, en revanche, d'éléments méridionaux, provençaux d'abord, italiens ensuite : on en conclura que les malfaiteurs français n'ont eu aucun rapport avec leurs collègues d'Angleterre et d'Allemagne, tandis qu'ils avaient des relations étroites avec les bandits provençaux et italiens. L'histoire confirme l'hypothèse et nous montre que précisément les malandrins avaient des points de ralliement forcés dans le sud-est : les galères et les bagnes de Provence. Et précisément les emprunts provençaux apparaissent en argot aussitôt après la création de la peine des galères (embarquement à Marseille), pour cesser avec la suppression du dernier bagne, celui de Toulon.

La proportion des emprunts dans les différentes langues est extrêmement variable, en raison des circonstances historiques. Dans les langues modernes, elle atteint son maximum en anglais, et, pour les idiomes romans, dans le roumain, qui, isolé entre des dialectes slaves et magyars, a subi, de leur part, une forte pénétration. Mais partout les emprunts, incessamment renouvelés, finissent, avec les créations savantes, par refouler peu à peu l'ancien vocabulaire. Si l'on calculait, dans la langue romane la mieux conservée — par exemple l'italien — ce qui reste du vocabulaire purement latin de l'époque d'Ennius, avant les emprunts grecs et autres, on se trouverait en face d'un contingent fort réduit. De même les racines purement germaniques sont en

minorité, non seulement en anglais mais encore en allemand.

Les emprunts se sont opérés généralement — c'est là une vue très féconde de M. Meillet — par la voie des langues spéciales. Celles-ci importent les mots d'un langage technique étranger, pour les verser ensuite dans la langue générale.

Prenons par exemple les termes de marine. Les Grecs les avaient empruntés aux Phéniciens, leurs maîtres dans l'art de la navigation, et les passèrent ensuite aux Romains. Les Northmans, peuple essentiellement marin, en s'installant dans l'ouest de la Neustrie, y importèrent de nombreux mots scandinaves, relatifs à leurs anciennes mœurs. Et lorsque le français, formé loin des rivages de la mer, autour de Paris, eut besoin de termes de navigation ou de pêche maritime, il dut procéder par voie d'emprunt au langage des habitants des côtes : c'est ainsi que la plupart de ces mots, en français, sont d'origine normande (*crevette* = chevrette, *canot*, *amarrer*, *digue*, *falaise*, *matelot*, *quille*, etc.) ou provençale (*carguer* = charger, *cap* (même mot que *chef*), *dorade* = *dorée*, *gabarit*, etc.)

Le vocabulaire militaire n'est pas moins curieux à examiner. Les Germains apprirent d'abord l'art de la guerre à l'école des Romains, et ils empruntèrent de nombreux mots relatifs à l'équipement, aux fortifications : ainsi *castrum* (camp) a donné l'anglo-saxon *ceaster*, qui est resté dans certains noms de lieux (Chester). Vainqueurs et envahisseurs à leur tour, les Barbares donnent maints termes militaires au français (comme à l'italien, voire à l'espagnol) :

baudrier, *butin*, *cotte*, *éperon*, *flèche*, *guerre*, *haubert*, *heaume*, *maréchal*, *sénéchal*, etc. Les guerres d'Italie, d'Espagne, de Trente Ans provoquent des échanges de vocables analogues : rappelons, en français, *arquebuse*, *barricade*, *brigade*, *carabine*, *cartouche*... (italiens); *colonel*, *espadon*, *infanterie*... (espagnols); *bivouac*, *havresac*, *lansquenet*... (allemands). Les guerres de la Révolution et de l'Empire, après celles de Louis XIV et Louis XV, ont importé beaucoup de mots français dans le vocabulaire militaire allemand : *Bataillon*, *General*, *Lieutenant* (ou *Leutnant*); *Kanone*, *Lanze* sont plus anciens.

Les termes ecclésiastiques ont été empruntés par le latin au grec qui fut le véhicule du christianisme dans l'est et le centre de l'empire romain : *ecclesia* (ἐκκλησία), *presbyter* (πρεσβύτερος), *christus* (χριστός), *parabola* (παραβολή), *episcopus* (ἐπίσκοπος). Beaucoup pénétrèrent dans les langues germaniques, comme *christus*, *episcopus* (all. *bischof*, angl. *bishop*).

Le français a été un grand exportateur de termes culinaires. Walter Scott observait déjà dans *Ivanhoë* que les animaux de boucherie vivants avaient conservé les anciens noms anglo-saxons — *ox* (bœuf), *calf* (veau), *sheep* (mouton), *pig* (ou *hog*) (porc) — tandis qu'ils étaient désignés sous le nom de *beef*, *veel*, *mutton* et *pork*, lorsqu'ils étaient préparés pour être dégustés sur les tables. Le *menu*, le *buffet*, le *restaurant*, l'*hôtel*, qui ont passé aujourd'hui, à peine altérés, dans la plupart des langues européennes, attestent notre vieille réputation de gastronomes.

Faut-il s'étonner si, un peu partout, les termes de sports sont empruntés aux Anglais, qui sont passés

maîtres dans ces exercices? Il s'agit, bien entendu, des sports anglo-saxons, comme les courses de chevaux, la boxe, le foot-ball, etc. Dans certains sports récents, tels la bicyclette et surtout l'automobile et l'aviation, c'est au contraire la France qui est exportatrice de mots comme d'appareils.

Dans leur trajet à travers les langues spéciales, les emprunts changent souvent d'acception à l'une ou à l'autre de leurs étapes. Les mots religieux empruntés au grec par le latin ont été détournés de leur sens primitif et spécialisés par la langue ecclésiastique : ἐπίσκοπος « surveillant » est devenu « évêque »; ἐκκλησία « assemblée », a passé au sens d' « assemblée des fidèles », plus tard d' « église » (qui abrite les croyants); παραβολή, « parabole », est ensuite la parole divine (qui s'exprime de préférence par symbole), puis la parole tout court; χριστός est l'oint (du Seigneur) par excellence, donc le Christ.

Tout en bas de l'échelle sociale, l'argot des malfaiteurs s'est servi de procédés analogues. Quand l'argot français a emprunté *castu* au provençal (*castèu*), il a donné à ce « château » la valeur nouvelle de « prison » — le château du malfaiteur; les termes *escoffier, escapoucher*, tirés de l'italien *scuffiare* = décoiffer, *scapucciare* = décapuchonner, ont abouti, par extension de sens, à « décapiter », puis simplement « tuer ».

Suivant les voies d'emprunts ou les qualités sociales des langues en présence, les termes importés sont susceptibles de prendre des sens péjoratifs ou nobles qu'ils n'avaient pas dans leur idiome d'origine. Le mot espagnol *mujer* (femme) a pénétré

dans la langue populaire parisienne, sous la forme *moukère*, lors de l'Exposition de 1889, par l'intermédiaire des Maures et Arabes, plus ou moins mêlés d'Espagnols, qui organisaient les spectacles de danses du ventre. Comme leurs femmes étaient en général assez peu respectables, le mot s'introduisit avec un sens péjoratif, qu'il a gardé.

Au contraire, les termes que les patois empruntent à la langue littéraire sont réservés aux acceptions nobles, tandis que leurs doublets indigènes, quand ils existent, sont relégués aux emplois inférieurs. Dans certains patois savoyards, le sens de « père » et « mère » est dévolu pour l'homme aux formes, tirées du français, *pire*, *mire*, et pour les animaux aux vieux mots patois *pare*, *mare*.

Très souvent la parenté de ces doublets n'est pas perçue par les patoisants, alors même qu'elle semble sauter aux yeux. Lorsque les chaînes de montre, voici un siècle environ, commencèrent à se vulgariser en Auvergne, on leur donna le nom français, transformé par la phonétique en *tsîna*, sans se douter que le mot était déjà représenté en patois par *tsadena* (terme désignant les grosses chaînes des chars, des portails, etc.) Ces mêmes patois n'ont pas reconnu le mot *eau* dans *pot à l'eau*, qu'ils ont adopté sous la forme *potalô*, — alors que « l'eau » est chez eux l'*êga*, — ni le mot *rond* dans « bonnet rond » devenu *bounéron*, et parfois même *bourénon* (« rond » s'y dit *redon*). Les répartitions, entre doublets qui généralement s'ignorent, sont fort intéressantes à étudier[1].

1. Cf. A. Dauzat, *La vie du langage*, pp. 214-217.

*
* *

A côté des emprunts populaires, les créations conscientes des mots forment une catégorie jadis peu importante, mais de jour en jour plus nombreuse en raison des progrès de la science, de la civilisation, du commerce. Ces termes sont désignés d'ordinaire sous le nom de « mots savants », dénomination qui n'est pas rigoureusement exacte, car une grande partie de ces termes sont dus à des industriels, des inventeurs, voire des écrivains assez peu érudits. Les trois principales sources des mots savants sont en effet les nomenclatures scientifiques, les inventions nouvelles et les néologismes littéraires.

Les créations conscientes ne relèvent nullement du domaine de la fantaisie. Si chaque individu est libre de forger les mots qu'il lui plaît, ceux-ci n'ont chance d'être admis par la communauté que s'ils obéissent à certaines règles, souvent très précises, s'ils sont conformes aux types courants. Darmesteter a consacré jadis un ouvrage à la formation des mots nouveaux en français, qui rentrent tous dans des cadres bien déterminés. Là encore s'exerce la réaction sociale — venant, cette fois, de l'élite intellectuelle — pour rejeter ou corriger le terme mal venu : on connaît l'histoire récente de *taxamètre*, que les protestations des puristes firent changer en *taximètre*. Dans l'histoire des langues, on ne trouve aucun mot fabriqué de toutes pièces : on cite parfois *gaz*, *syphilis*, mais nous ignorons sur quels patrons ces mots ont été découpés, il n'en résulte point qu'ils aient été créés *ex nihilo*.

Il y a plusieurs catégories de mots savants. D'abord les emprunts étrangers opérés par la voie littéraire, et qu'il est souvent très difficile de distinguer des emprunts populaires : la démarcation est parfois impossible à établir. On reconnaîtra généralement les emprunts savants à ce que, transmis par l'écriture et non par l'oreille, ils respectent les règles de l'orthographe originaire et se préoccupent fort peu de l'accent tonique, tandis que la langue populaire procède en sens inverse : ainsi sont savants, en français, tous les termes musicaux empruntés à l'italien au XVIIIe siècle, comme *adagio*, *piano*, *concerto*, etc., et une grande partie — la majorité peut-être — des termes sportifs importés de l'anglais au siècle suivant. Il en était de même des termes helléniques que l'élite intellectuelle romaine avait adoptés à l'époque de Cicéron et d'Auguste, et que le snobisme affectait même de transcrire en lettres grecques, au milieu de phrases latines, sur les tablettes et dans les manuscrits. Mais il arrive fréquemment que le terme est assimilé dès l'origine et introduit dans la langue sous la même forme que les emprunts populaires : si nous ne savions, par exemple, que les économistes acclimatent en ce moment le mot *ferroviaire* et les pédagogues *analphabétisme* — tirés respectivement des mots italiens *ferroviario*, *analfabetismo* — nous pourrions croire que le premier est un emprunt populaire et que le second a été créé directement en français sur le modèle du grec.

Les emprunts aux langues anciennes — au latin et surtout au grec — constituent à l'heure actuelle

la principale source des mots savants. Ces créations sont surtout nombreuses en français et en italien d'où elles rayonnent sur les autres langues, à te point que la susceptibilité germanique s'en est par fois émue, jusqu'à rejeter, par exemple, des dénominations officielles d'Allemagne, le mot *Telephon*, entaché de romanisme, et remplacé par la composition indigène *Fernsprecher*. En général, au contraire, de semblables termes, qui facilitent les rapports internationaux, sont admis partout, et il existe des conventions pour les nomenclatures scientifiques.

Les emprunts aux langues anciennes revêtent deux aspects.

On a d'abord importé des mots qui ont réellement vécu en grec ou en latin, soit tels quels comme *oremus*, *ad libitum*, *fac simile*, — la plupart de ces décalques remontant au latin scolastique et ecclésiastique qui était véritablement vivant et parlé — soit en adaptant ces mots à la physionomie générale de la langue : c'est le cas pour l'immense majorité d'entre eux. Des mots savants de cette nature remontent, en français, à l'époque de Charlemagne : on forma alors, d'après *angelus*, *apostolus, humilis*, *pallium,* etc., *angele*, *apostele*, *humele*, *pallie*... qui, accentués sur la première syllabe, sont devenus aujourd'hui *ange*, *apôtre*, *humble*, *poële* (cordons du —). Les formations grecques ne datent que de la Renaissance.

Mais le vocabulaire des langues anciennes lui-même était impuissant à traduire les besoins sans cesse croissants des sciences et de la civilisation. Ici le néologisme savant s'affirme créateur, dans

des limites, toutefois, bien déterminées. Avec des radicaux grecs ou latins, et sur le modèle de la composition et de la dérivation de ces langues, il façonne des mots tels qu'ils auraient pu exister et les transpose ensuite dans sa langue. Ainsi sur le modèle de *agricultura*, on crée **aquicultura*, d'où aquicúlture. Ce procédé avait déjà été employé par le latin du moyen âge qui, par exemple, de *qualis* et *quantus*, avait dérivé *qualitas* et *quantitas*, sur le modèle de *bonitas*, etc. Rien ne s'improvise dans le langage, même dans les créations savantes et réfléchies : l'analogie reste maîtresse, et on ne fait que développer des tendances antérieures.

Sans doute dans ces créations on n'a pas toujours respecté le génie des langues anciennes, ni pour le sens, ni pour la forme. Il est certain que si *τελήγραφος avait existé en grec ancien, il aurait eu un tout autre sens que celui de « télégraphe », et tout le monde convient que la signification de *philatéliste* est tirée par les cheveux[1]. Quant à la forme, il est évident que des combinaisons gréco-latines, comme *autoclave* ou *bicyclette*, sont essentiellement hybrides. — Il n'en est pas moins vrai que les néologismes obéissent à un ensemble de règles dont ils s'écartent fort peu.

L'influence savante se manifeste enfin par la diffusion de nombreux préfixes et suffixes, d'origine latine ou grecque, qui favorisent la création de mots

1. Le mot se décompose en effet ainsi : ami + exempt de charge + suffixe. De là à « amateur de timbres-poste » il y a un peu loin, même si on considère la lettre timbrée comme » exempte de charges » (c-à-d. affranchie).

nouveaux, pouvant ainsi se multiplier à l'infini. La chimie moderne, notamment, a eu recours à ce procédé, qui lui a permis de faire face aux besoins d'une nomenclature très riche[1].

*
* *

Les mots savants, comme les emprunts étrangers même opérés par la voie populaire, sont susceptibles de diverses réactions dans la langue. Ils ont en effet une physionomie phonétique hétéroclite et ne s'apparentent pas sensiblement, en général, aux vocables indigènes : à ce double point de vue, ils ont besoin de s'assimiler. Les nécessités d'assimilation varient suivant la parenté linguistique plus ou moins grande des langues en présence : ainsi les emprunts latins s'acclimatent plus aisément, sont moins dépaysés en italien qu'en français et surtout qu'en allemand; le français accepte bien mieux les mots venus d'autres langues romanes, comme l'italien, que les termes germaniques, particulièrement rébarbatifs à son oreille. A un autre point de vue, le besoin et la faculté d'assimilation varient suivant les langues : l'italien répugne plus aux mots « barbares » que le français, et celui-ci plus que l'allemand : l'allemand de Suisse, surtout, absorbe, sans

1. Pour une nomenclature plus riche encore, l'histoire naturelle — suivant les habitudes des premiers maîtres qui écrivaient encore en latin — a donné aux genres et aux espèces des noms à forme purement latine, soit empruntés au grec, soit formés par composition, soit dérivés de noms propres de personnes ou de lieux. Les ressources des langues vulgaires ne permettaient pas de dénommer, par exemple, les quarante mille espèces de coléoptères qui vivent sur le globe.

les digérer, une quantité considérable de mots français, et on arrive à des phrases extraordinaires, comme j'en ai cité dans *la Suisse moderne*[1] — où il ne reste plus guère d'allemand que la syntaxe.

L'assimilation peut être purement phonétique, lorsqu'il s'agit de sons impossibles ou difficiles à prononcer pour le peuple. Tantôt on recourt au son le plus voisin : la *jota* espagnole est traduite par *k* en français populaire moderne, *moukère* (*mujer*), tandis qu'au contraire l'espagnol a rendu naguère le *ch* français par la *jota* (*chef* ➢ *jefe*). Deux langues en contact permanent ont tout un système de correspondances de sons[2]. Les combinaisons gênantes sont disloquées ou assimilées. Le groupe *pn* gêne beaucoup le peuple de Paris : aussi entend-on dire tour à tour « un *peneu* » (de bicyclette) et « une carte *pleumatique* ». L'hiatus incommode de *aéroplane* provoque *aréoplane*.

C'est ainsi que les mots savants et les emprunts sont particulièrement sujets aux accidents phonétiques et sont affectés, beaucoup plus souvent que les termes indigènes, par les évolutions spéciales dont j'ai parlé plus haut : dissimilation, métathèse, etc.

Mais l'analogie s'exerce avec plus de puissance

1. P. 270 et note 2.

2. Par exemple les patois par rapport à leur langue littéraire, à laquelle ils font des emprunts constants. Ce système de correspondance varie d'ailleurs avec l'évolution phonétique. Lorsque les patois du sud du Puy-de-Dôme ne possédaient pas le son *ch*, ils rendaient le *ch* français par *ts* (*charrue* ➢ *tsarûya*). Aujourd'hui qu'ils le possèdent, ce son est conservé dans les emprunts (*chameau* ➢ *chamô*).

encore vis-à-vis de ces termes, isolés dans la langue pour la conscience du peuple. C'est le domaine préféré où l'étymologie populaire se donne libre cours, comme pour les mots archaïques, rares et isolés [1]. La plupart des anciens emprunts allemands, en français, ont éprouvé ce phénomène, comme *Eidgenossen* devenu *huguenots*, *sûerkrût* (moyen-haut-allemand) *choucroute :* si le rapprochement avec le « chou » s'imposait ici, le nom propre Hugues s'est présenté là par une analogie phonétique toute fortuite. Le mot *roastbeef*, introduit en français au XVIIIe siècle, a été d'abord altéré en *rôt-de-bif* [2].

De nos jours le peuple parisien, friand de sport mais rebelle à la prononciation des mots anglais, a changé *knock-out* (pron. *nokâout*) en *moka* [3], *puzzle* en *puce*, et *Wilbur Wright* (prononcé par à peu près *Vilbeur Rêt*) en *Vieille burette* à l'époque où cet aviateur fit en France ses expériences sensationnelles. Quant aux étymologies populaires qui affectent les mots savants vulgarisés, elles sont innombrables dans le peuple, surtout chez les illettrés : *baronnette* (*baromètre,* pron. *baromèt'*), *diablette* (diabète), l'*eau d'ânon* (laudanum) *hebdromadaire* (*hebdomadaire*), etc. La diffusion des termes scientifiques ou techniques en crée chaque jour de nouvelles, et celles qui disparaissent, extirpées par l'école, les fréquentations, les lectures ou le ridicule, sont vite remplacées par des succédanés.

1. Ainsi *rouelle* altéré en *ruelle*, *taie* d'oreiller en *tête*, etc.
2. Forme admise par l'Académie française dans l'édition du Dictionnaire de 1740 et supprimée dans l'édition de 1835.
3. Ce qui a engendré aussitôt, pour dérivation synonymique, « il est *chocolat* » (en parlant d'un lutteur hors de combat).

CHAPITRE III

Histoire externe des langues.

La segmentation des langues. — La formation des dialectes : rupture du lien social; influences ethniques; peuplement et migrations. — La formation des langues spéciales : facteurs sociaux, caractères particuliers (argot des malfaiteurs), réaction sur la langue générale. — La mort des langues; pourquoi certains idiomes triomphent; luttes sur les frontières; conditions d'assimilation; formation et développement des langues nationales et littéraires; refoulement des patois.

L'histoire externe des langues peut se grouper autour de deux phénomènes : la segmentation des idiomes, et leurs luttes réciproques.

Toute langue parlée par un nombre important d'individus et sur un territoire assez vaste, tend à se segmenter, en raison même de son extension. La segmentation s'opère en fonction des milieux, milieux géographiques ou milieux sociaux. Dans le premier cas, la langue se scinde en dialectes; envisagée sous le second aspect, elle se subdivise en langues spéciales.

***

Quelles conditions président à la segmentation géographique des langues, à la formation d'évo-

lutions divergentes suivant les différents points du territoire où elle est parlée ?

D'abord la rupture ou le relâchement du lien social, qui assure seul, on le sait, la cohésion linguistique parmi une population disséminée dans une vaste contrée. L'exemple classique est celui du latin qui, aussitôt après la chute et la dislocation de l'empire romain, se subdivisa en une infinité de dialectes, en Espagne, en Gaule, en Italie, en Dacie, parallèlement au mouvement social qui aboutit au morcellement féodal.

De nos jours, on peut observer un phénomène analogue, bien que moins accusé, pour l'espagnol, l'anglais, voire l'allemand. Malgré l'unité linguistique maintenue jusqu'à un certain point par une communauté de langue littéraire, il est certain que l'anglais parlé aux États-Unis diffère assez sensiblement, surtout par la prononciation et même par le vocabulaire, de l'anglais d'Angleterre. Le phénomène est encore plus manifeste pour l'espagnol, et l'indépendance des républiques sud-américaines a été le prélude de la constitution de dialectes locaux, aujourd'hui très divergents : on a déjà pu faire, par exemple, une grammaire de l'espagnol chilien [1]. Bien que l'allemand officiel employé en Suisse soit du saxon comme l'allemand d'Allemagne, une différence, non seulement dans la prononciation, mais surtout dans le vocabulaire, s'accuse de plus en plus entre les deux langues, — l'allemand de Suisse étant, par exemple, beaucoup plus imprégné de français que l'allemand de Berlin.

1. Lenz, *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. XV.

L'unité politique ne suffit pas, d'ailleurs, à assurer le maintien de l'unité linguistique. Ainsi la France, dès Clovis, a acquis son unité politique : n'empêche que le lien social, sous les faibles monarchies mérovingiennes et carolingiennes, était trop relâché pour empêcher la diversification dialectale. Les divergences, une fois nettement établies, vont en s'accentuant, même si le pays vient à recouvrer son unité sociale : la différenciation des patois de France n'a cessé de s'accroître du XVe siècle au XIXe, en dépit de la forte centralisation.

Après les facteurs sociaux, voici les facteurs géographiques souvent connexes. L'observation montre que la variété des dialectes augmente ou diminue en raison de la configuration du sol; elle est plus grande, par exemple, dans les montagnes que dans les plaines. D'après la configuration même du terrain, les habitants des plaines sont restés en relations plus étroites entre voisins, ils ont mieux conservé leur cohésion autour d'une métropole, ils se pénètrent réciproquement, tandis que les montagnards vivent plus isolés les uns des autres : et nous revenons ainsi, par un simple détour, aux phénomènes sociaux.

Mais on peut se demander si le climat, la situation orographique, le genre de vie n'exercent pas une répercussion sur la formation des dialectes, si d'autre part les différences de races n'y concourent pas. Problèmes extrêmement délicats et qui, jusqu'à présent, s'ils ont séduit beaucoup de chercheurs, n'ont pas encore été nettement élucidés, même dans leurs grandes lignes.

Remarquons d'abord que la notion de race ne se

présente pas pour le linguiste comme pour l'anthropologiste. Le linguiste envisage la race comme un groupe social d'individus vivant dans des conditions analogues, ayant parlé la même langue pendant un certain nombre de générations, et possédant, par suite, une similitude d'associations d'idées, d'habitudes phoniques, et sans doute aussi — mais ici la réserve s'impose — d'organes vocaux. Envisagée dans ce sens, l'influence de la race sur l'évolution des langues et la formation des dialectes apparaît comme infiniment probable : mais il est difficile de la préciser.

Voici comment raisonnent — sur le terrain phonétique, qui est le plus précis, — les partisans des influences ethniques :

La phonétique expérimentale a établi d'une façon indiscutable que les évolutions des sons du langage sont déterminées par des nécessités physiologico-anatomiques, par les dispositions et la structure des organes vocaux. L'expérience prouve d'autre part qu'un changement donné dans la prononciation se produit simultanément, à la même époque, sur un territoire parfois très vaste, parmi des populations n'ayant souvent entre elles aucun lien politique ni économique. Pour rendre raison d'un tel phénomène, ne faut-il pas qu'il y ait une nécessité physiologique commune chez tous les individus d'une aire phonétique, dont le langage subit la même évolution ? Il est aisé de concevoir que les organes de la parole — comme les autres — évoluent parallèlement chez des hommes de même race, habitant un même sol, sous les influences d'un même milieu : et avec eux se

modifient les sons, qui suivent les évolutions des organes.

Cette argumentation est séduisante : la liaison entre les phénomènes ethniques et phonétiques, l'influence de la race sur l'évolution du langage, apparaissent sans doute très vraisemblables. Mais la complexité des faits, l'incertitude ou l'absence de nombreuses données, permettent rarement d'établir cette corrélation dans des cas rigoureusement déterminés[1].

Pour nous en tenir à la phonétique, l'influence ethnique peut se manifester sous trois aspects.

De deux populations hétérogènes coexistant sur un même territoire, l'une transmet à l'autre des sons qui appartiennent en propre à son langage. Ainsi les Germains, entre le VIe et le IXe siècle, ont donné aux Gallo-Romains l'*h* aspiré. C'est un cas assez spécial, et ce n'est pas aux phénomènes de cette nature qu'on fait allusion en général quand on parle d'influences ethniques.

Une population change de langue : elle altère immédiatement la langue nouvelle suivant ses habitudes phoniques. C'est un phénomène facile à observer chez les nègres ou les Arabes qui parlent une langue européenne. Mais doit-on appliquer ce principe aux substitutions d'idiomes qui se sont produites jadis en Europe, et expliquer par une prononciation du latin à la gauloise, à l'ibère, etc., les évolutions divergentes qui se sont manifestées en Gaule, en Espagne et en Italie? C'est fort douteux. Telle était la théorie d'Ascoli : mais il a été facile de la réfuter en prou-

1. J'en donnerai un exemple personnel en parlant de la méthode sociologique. (Ci-dessous, pp. 253-262).

vant que les évolutions dont il faisait fonds étaient bien postérieures à la substitution des langues. Il y a sans doute des cas spéciaux où on peut observer ce phénomène : ainsi M. Thomas a montré comment le nom du pays de *Comenge* (Comminges) dérivait de *Convenicum*, les anciens *Convenæ* ibères, au moment de la colonisation romaine, ne pouvant prononcer le *v* qu'ils ont changé en *m*[1]. Mais en général, les populations européennes se sont fort bien assimilé les langues nouvelles qu'elles ont apprises — et qui d'ailleurs étaient plus ou moins apparentées à leurs idiomes antérieurs : Mohl a même montré, on l'a vu, que le latin parlé en Gaule était plus pur que celui d'Italie (par suite de l'action du maître d'école).

On peut envisager un peu différemment les influences ethniques. Lorsqu'un peuple apprend une nouvelle langue, les évolutions ultérieures qu'il lui fera subir dépendront de ses prédispositions organiques — liées à la race — et pourront se manifester pendant un temps plus ou moins long. Beaucoup de phénomènes s'éclairent à la lumière de cette théorie. Ce n'est pas un hasard si les langues germaniques — et elles seules — ont, à trois reprises dans leur histoire, éprouvé le phénomène de la *Lautverschiebung*[2], qui consiste à assourdir les consonnes sonores (*b*, *g*, *d*, ➢ *p*, *k*, *t*), à aspirer les sourdes (*p*, *k*, *t*, ➢ *ph*, *kh*, *th*), et (dans les deux premiers cycles) à

1. Ci-dessous, p. 252.

2. Avant la période historique des langues germaniques, au début du moyen âge pour les dialectes hauts-allemands, et de nos jours pour beaucoup de langues et dialectes germaniques qui amènent *b*, *g*, *d* à *p*, *k*, *t*, et aspirent les anciens *p*, *k*, *t*

sonoriser les aspirées (*ph*, *kh*, *th* > *b*, *g*, *d*). Ce n'est pas un hasard si les évolutions les plus profondes des langues romanes se sont manifestées à partir du IXe siècle, c'est-à-dire à la suite de la fusion entre les éléments ethniques latins et germaniques.

On peut interpréter de la sorte certains faits signalés par Ascoli, qui, mis au point, reprennent toute leur valeur.

Ainsi Ascoli a établi que l'*u* latin (prononcé *ou*) avait passé au son *u* dans tous les pays de l'empire romain et dans ceux-là seuls habités par des populations celtiques : France, Belgique et Suisse romanes, Italie du nord-ouest (ancienne Gaule cisalpine). Le philologue italien a pu d'ailleurs donner d'autres preuves pour confirmer le caractère ethnique du phénomène : le passage de *ou* à *u* (parfois même à *i*) chez les peuples celtes qui ont conservé leur idiome (Écosse, pays de Galles), et, dans le groupe germanique, exclusivement chez les anciens Celtes germanisés (Hollande, ouest de l'Angleterre, partie de l'Écosse). On avait objecté la persistance du son *ou* dans le Roussillon et la Catalogne, qu'on croyait avoir été peuplés de Celtibères : or l'histoire, mieux informée aujourd'hui, déclare que c'est une hypothèse erronée; M. Camille Jullian a établi[1] que les Celtes, au sud, n'ont pas dépassé le Têt, — et c'est précisément là, à quelques kilomètres près (coïncidence remarquable), que passe la limite entre l'*ou* et l'*u*. Il ne s'agit donc point, dans ce vaste domaine, de l'*ou* prononcé « à la gauloise » dès la conquête romaine

1. *Histoire de la Gaule*. t. I, p. 310.

(le phénomène étant postérieur au IXe siècle), mais d'une prédisposition à l'évolution *ou* ➢ *u* ➢ *i*, manifestée par les populations fortement imprégnées d'éléments celtiques. Ainsi s'explique que les mêmes évolutions peuvent se produire plusieurs fois à diverses époques chez les mêmes peuples, comme la *Lautverschiebung* chez les Germains, comme le passage de *ou* à *u* qui s'observe à nouveau de nos jours dans de nombreux patois de France et de l'ancienne Cisalpine.

A l'intérieur d'une même famille linguistique, — romane, germanique, slave, etc. — les dialectes se présentent comme une masse extrêmement complexe, parmi laquelle il est impossible d'établir des groupements précis et une classification autre que celle résultant de la répartition des phénomènes phonétiques et sémantiques[1]. Il n'y a entre les dialectes ou patois de même origine aucune frontière coïncidant avec des limites politiques anciennes ou modernes, ni même, en principe, avec des frontières naturelles, telles que fleuves ou montagnes.

Cependant on rencontre des exceptions : les Pyrénées, dans leur partie centrale, forment une limite linguistique entre deux groupes de dialectes nettement tranchés, gascons au nord, aragonais au sud, tandis qu'il n'en est pas de même à l'est (à l'ouest le basque s'interpose entre les parlers romans), et que les Alpes, sur aucun point, ne forment une ligne de démarcation entre les patois. L'embouchure de la Gironde constitue une frontière très caractérisée

1. Cf. ci-dessous la question des dialectes, pp. 171 et 189.

entre les dialectes gascons et saintongeais, tandis qu'on n'observe un tel phénomène ni à l'embouchure de la Loire, ni à celle de la Seine. C'est là une question de peuplement. Les Alpes romanes, sur leurs deux versants, ont été de tout temps habitées par une population identique, ligure à l'origine, à peine celtisée, puis fortement romanisée, et les relations entre les diverses vallées ont toujours été assez étroites. Au contraire la Gascogne et l'Aragon ont vécu depuis longtemps une vie séparée, les Pyrénées centrales, malgré leur moindre hauteur, étant beaucoup plus difficiles à franchir que les Alpes. Nous verrons[1] comment la frontière de la Gironde s'explique par une poussée ethnique venue du nord et qui s'arrêta au fleuve.

Le mode de peuplement reparaît avec la question ethnique lorsqu'on envisage les dialectes des îles. Ainsi les patois des îles de Ré et d'Oléron sont extrêmement différents les uns des autres : les premiers se rattachent aux patois de Vendée, les seconds à ceux de la région de Marennes (M. Gilliéron). Il faut donc en conclure que l'île d'Oléron a été peuplée par des populations venues du sud-est — la configuration géographique le faisait prévoir — et l'île de Ré par des immigrants venus du nord — ce qu'on ne pouvait savoir *a priori*.

La Corse est située dans le golfe de Gênes, à peu près à égale distance des rivages de la Toscane, de la côte génoise et de la Provence orientale. Or ses patois diffèrent considérablement des patois proven-

1. P. 257.

çaux et génois, tandis qu'ils s'apparentent beaucoup plus aux parlers de la Toscane méridionale ; ils ressemblent plus encore aux dialectes de Sardaigne. Là encore on pourra faire d'intéressantes déductions sur l'analogie et la population primitive des deux grandes îles, et sur la colonisation romaine venue vraisemblablement de l'Etrurie méridionale et du Latium.

L'analyse des dialectes espagnols n'est pas moins intéressante à ce point de vue. Ces parlers offrent le maximum de diversité et d'originalité dans le nord, qui ne fut pas atteint par la conquête arabe. Pour l'ensemble de la péninsule, ils s'apparentent assez nettement, du sud au nord, en trois grands groupes correspondant aux trois grandes poussées, aux trois monarchies qui opérèrent la reprise de l'Espagne sur les Musulmans : portugais à l'ouest, castillans et andalous au centre, catalans et valenciens à l'est.

Les migrations et les mouvements des peuples exercent donc une grande influence sur la formation des dialectes. Dès qu'ils entraînent une séparation complète entre deux groupes d'une population primitivement homogène, la scission des langues en résulte aussitôt. Ainsi s'explique le morcellement ancien de la famille indo-européenne en groupes latin, grec, germanique, celtique, etc., qui formèrent ensuite entre eux des frontières linguistiques extrêmement nettes lorsqu'ils reprirent contact.

*
* *

La seconde catégorie de segmentation s'opère en raison des milieux sociaux, — indépendamment de

l'extension territoriale de la langue, puisqu'elle peut se produire dans une seule ville, — indépendamment aussi, en principe, de l'union politique et sociale plus ou moins étroite entre les ressortissants d'une même communauté linguistique. La formation des langues spéciales dépend toutefois du plus ou moins grand nombre d'individus qui parlent un même idiome : mais elle est favorisée surtout, non par la diffusion géographique, mais au contraire par l'existence de grandes agglomérations qui aident à la différenciation des milieux sociaux : contrairement aux dialectes, les langues spéciales ont tendance à se développer avec les progrès de la civilisation.

Ce sont surtout les sociologues qui ont attiré l'attention sur le caractère des langues spéciales.

« Il existe, a dit M. Van Gennep[1], dans la vie sociale, des conditions spéciales, plus exactement des besoins collectifs spéciaux auxquels répondent des institutions déterminées. Ces besoins peuvent demeurer latents quelque temps, et jusqu'au moment où ils émergent dans les consciences individuelles, leur satisfaction demeure potentielle. Mais du jour où l'émergence se produit souvent, à plus de reprises, et chez des individus plus nombreux, et de plus en plus rapprochés par les mêmes besoins, la tendance se manifeste, d'abord sporadiquement et timidement, puis avec une puissance peu à peu accrue, à l'unification des efforts

1. *Essai d'une théorie des langues spéciales.* (*Revue des études ethnographiques et sociologiques*, juin-juillet 1908.)

en vue de la création d'institutions nouvelles nécessaires. »

Le langage spécial doit donc « prendre place dans le développement linguistique normal, comme corollaire du sectionnement, lui aussi normal, des sociétés générales en sociétés spéciales. » Ces langages sont à la fois « un moyen de cohésion pour ceux qui les emploient, et un moyen de défense contre l'étranger, ce mot pris au sens vaste qu'on doit lui donner en ethnographie. » Et les sociologues ont montré qu'à l'origine les langues de métiers les plus profanes avaient un caractère sacré et employaient de nombreux termes *tabous*.

Il y a donc, en marge de la langue générale, un grand nombre de langues, plus ou moins ignorées, qui se greffent sur l'idiome commun. Les conditions de formation sont avant tout sociales : elles sont subordonnées à l'existence de milieux suffisamment homogènes. Les corporations de l'ancien régime, qui, tendent à revivre sous une autre forme dans les syndicats actuels, constituaient d'excellents milieux pour le développement des langages de métiers, dont un des types les plus frappants est celui des canuts lyonnais, qui se forma aux XVIIe et XVIIIe siècles au moment où l'industrie de la soierie prenait son essor.

Un exemple de cette émergence des besoins collectifs spéciaux, dont il vient d'être question, c'est l'épanouissement de l'argot des malfaiteurs, que l'on constate en France au XVe siècle. A la suite de la guerre de Cent Ans, les pouvoirs publics, tombés en décomposition, dans le désarroi général, ne rem-

plissaient plus que très imparfaitement leur rôle de gardiens de l'ordre social : les bandes organisées de malfaiteurs se multiplièrent, par suite, sur tous les points du territoire ; à ces sociétés spéciales correspondit aussitôt un organe linguistique, qui devait exister auparavant à l'état plus ou moins embryonnaire, mais qui s'épanouit pleinement à cette époque. Au contraire le XIXe siècle a vu la disparition des bandes de malandrins ; aux bandits et voleurs de profession, fortement organisés, ont succédé les malfaiteurs d'occasion : la conséquence ne se fit pas attendre : l'argot perdit son indépendance et fusionna peu à peu avec la langue populaire.

Les facteurs sociaux ont une répercussion psychologique nécessaire. La langue spéciale est fonction de la profession. La communauté de métier, la similitude de vie créent une mentalité particulière, conditionnant des associations d'idées analogues. L'ellipse se multiplie dans la langue des hommes de sport, gens pressés qui ne perdent pas leur temps en vaines paroles. Seuls des malfaiteurs pouvaient appeler une corde « une *ligotante* », et donner au verbe « travailler » le sens de « voler ».

Chaque profession se sert, pour exprimer les idées générales, des objets et des opérations qui lui sont familiers. Le marin dira qu'un ivrogne *tangue*, que des colis sont bien *arrimés* dans un wagon. Il en est pour les proverbes comme pour les mots. L'homme des champs qui a voulu symboliser l'utilité de la persévérance, a eu recours à la comparaison agricole « Petit à petit, l'oiseau fait son nid »,

tandis que le Parisien déclare « On n'a pas bâti Paris en un jour ». Les sens se restreignent dans la langue spéciale ; chaque mot, susceptible de plusieurs significations, n'évoque plus que l'acception la plus fréquemment usitée, sans qu'il soit nécessaire de le déterminer : j'ai montré comment *reprise* — tout court — avait un sens très net et fort différent suivant les milieux sociaux.

Les idées se spécialisent également selon la profession et le genre de vie. Le mot « arbre » suffit en général au citadin pour englober une foule d'espèces qu'il serait souvent fort en peine de distinguer les unes des autres ; et, s'il va déjeuner sur l'herbe, il se contentera de dire qu'il s'est assis sous un arbre. Le campagnard, le forestier plus encore, éprouvera au contraire le besoin de préciser, et spécifiera s'il s'agit d'un chêne, d'un peuplier ou d'un bouleau : car chaque essence, à ses yeux, a une individualité telle qu'il lui est aussi difficile de les réunir sous une même dénomination qu'à l'un de nous de désigner un chien et un chat sous le nom commun de mammifère ou de carnivore. Par contre si le paysan prête une grande attention aux bêtes et aux plantes dont il se sert ou qui lui nuisent, il n'a pas observé les autres, et son langage confond fréquemment des insectes aussi différents que la mouche et l'abeille — dénommée « mouche à miel », — la sauterelle et le criquet. Le naturaliste, en revanche, qui a analysé les familles, les genres et les espèces, souffrira de telles confusions dans le langage : à ses yeux, il y a moins de similitude entre ces animaux qu'entre le cerf et le bœuf.

Ce qui précède montre comment la profession et le genre de vie n'exercent d'influence que sur la dénomination des objets et des idées : les langues spéciales ne diffèrent de la langue générale que par le vocabulaire et les locutions, exceptionnellement et très peu par la morphologie et la syntaxe, jamais par la phonétique. C'est un argument en faveur de ceux qui contestent l'action des facteurs sociaux sur l'évolution de la prononciation[1].

La formation et le renouvellement des mots dans les langues spéciales sont les mêmes, dans l'ensemble, que pour les langues générales. En exagérant l'idée sociologique de défense, de cohésion (tout inconsciente cependant) que manifeste la langue spéciale vis-à-vis du groupe social dont elle est l'organe, on a cru que certains tout au moins de ces langages étaient artificiellement fabriqués, notamment celui des malfaiteurs qui, on le conçoit, ont un intérêt de premier ordre de ne pas être compris des honnêtes gens. Sans doute, il semble bien exister dans quelques-uns de ces langages une certaine tendance cryptologique, mais dont il est très difficile de discerner des manifestations précises, du moins jusqu'à l'époque moderne. Les procédés de renouvellement sont les mêmes que dans la langue générale : tout au plus peut-on remarquer que tel ou tel est plus en faveur et a pris plus d'extension, comme le renforcement et la substitution des suffixes dans l'argot des malfaiteurs fran-

1. Ci-dessous, p. 191.

çais — exactement comme dans l'argot des chaudronniers du Val Soana. Si ces langues arrivent à être « secrètes » — elles le sont en réalité fort peu — ou plus exactement peu compréhensibles à la majorité, c'est par la force même des choses, par leur évolution naturelle due à des causes sociales et psychologiques, et non par la volonté des individus qui les emploient.

Des procédés de création et de renouvellement plus conscients apparaissent à l'époque moderne. Le phénomène le plus ancien est l'utilisation systématique de la métathèse, effectuée dès la fin du XVIe siècle par l'argot des malfaiteurs espagnols : *chepo* (pour *pecho*, poitrine), *lepar* (*pelar*, peler), *taplo* (*plato*, plat). L'origine de ces interversions semble due à des lapsus involontaires de même genre, qui se produisent parfois dans la conversation courante, et qui ont été imités et généralisés dans un but, cette fois, vraisemblablement cryptologique. Un procédé analogue apparait dans les argots des maçons savoyards, greffés sur le patois local (de Morzine, etc.), qui semblent de formation plus récente (*chiplan* pour *planchi* = plancher, *znaco* pour *cozna* = cuisine, etc.), — ainsi que dans l'argot anglais des revendeurs, où on l'appelle *backslang*. Au XIXe siècle, assez timidement d'abord, l'anagramme fait son apparition dans l'argot des malfaiteurs français, mais n'atteint toute son ampleur que dans l'argot assez récent des bouchers de la Villette, qui a donné son nom au procédé, le *loucherbem* (de *boucher*) (ou *largonji*, de *jargon*) : la consonne initiale, remplacée par un *l*, est rejetée

à la fin du mot et suivie d'une finale quelconque (« quarante » devient *larantequé*, « force » *lorcefé*, etc.). C'est là une déformation artificielle, une fantaisie qui présente peu d'intérêt linguistique[1], — de même que les abréviations systématiques de l'argot de Polytechnique et de Saint-Cyr[2].

Issues de la langue générale, les langues spéciales exercent en revanche sur elle une influence, un choc en retour plus ou moins important suivant leur nature. Nous avons vu le rôle d'intermédiaire qu'elles jouent pour l'importation des emprunts étrangers : ce n'est qu'un des aspects de leur action, qui s'exerce par la transmission de nombreux termes à la langue générale. C'est à elles que celle-ci fait appel pour tous les termes techniques dont elle a besoin, dans la mesure où tels objets, telles occupations se vulgarisent, viennent à intéresser l'ensemble des membres de la communauté, et tombent dans le domaine public, par l'effet du développement de l'instruction ou par l'organe de la littérature.

Suivant les époques, on recherche ou on fuit les choses et les termes techniques. L'esprit classique du XVIIe siècle, en réaction sur ce point contre l'âge précédent, voulait une langue commune qui fût

1. Elle a été analysée dans les *Mémoires de la Société de linguistique*, 1889, par M. Marcel Schwob et Georges Guieysse (Étude de l'argot français) qui ont eu le tort de ne pas voir que le procédé est de date récente.

2. Cf. COHEN, *L'Argot de Polytechnique*. (*Mémoires de la Société de linguistique*, 1908). Albert LÉVY et PINET, *L'Argot de l'X* (Saint-Cyr).

simple, apte surtout à traduire les sentiments et les idées générales; au contraire, la littérature du XIXe siècle, comme celle du XVIe, a puisé à pleines mains dans les termes techniques et les langues spéciales : le vocabulaire de Victor Hugo ou de Zola est beaucoup plus riche, et par suite plus mêlé, que celui de Racine ou de Bossuet. Le snobisme contemporain éprouve une prédilection spéciale pour les termes techniques — sportifs, médicaux, artistiques, etc. — comme le pédantisme de la Renaissance. Le besoin de la précision s'affirme également de plus en plus.

Ici encore les conditions sociales figurent au premier plan. Au moyen âge, époque où la chasse jouait un rôle prépondérant, le français a pris beaucoup de termes au langage de la fauconnerie, tels que *abois*, *acharner*, *ahurir*, *appât*, *hagard*, *leurre*, *niais*. De nos jours, c'est l'argot et le langage sportif qui nous envahissent. Le *fourbesque* et la *germania*, anciens argots de malfaiteurs, ont déversé une grande partie de leur vocabulaire en italien et surtout en espagnol. La langue française a emprunté un certain nombre de mots au vocabulaire des matelots et des pêcheurs, comme *aborder*, *s'affaler*, *arriver*, *démarrer*, *échouer;* mais cet apport est beaucoup plus important chez des peuples essentiellement marins, comme les Anglais et les Portugais.

Un mot élargit sa signification quand il passe d'un milieu plus étroit à un milieu plus étendu : les sens, qui se restreignent dans les langues spéciales, tendent à se développer, en revanche, quand les vocables techniques ou professionnels sont adoptés

par la langue générale. Ainsi l'expression du « cerf aux abois » s'étend aux débiteurs ou aux malfaiteurs aux abois : on ne pense plus aux aboiements de la meute, mais seulement à l'analogie de la bête et de l'homme traqués. De même la voiture *démarre* par comparaison avec le bateau, bien qu'elle n'ait pas d'amarres. *Acharner*, c'est mettre le faucon en appétit de chair : l'oiseau « acharné » s'attache voracement à sa proie — d'où le sens figuré actuel.

La métaphore s'est souvent produite déjà dans la langue spéciale. C'est certainement chez des fauconniers que se sont formés les sens actuels d'*ahuri* et de *niais*, les individus doués de ces défauts ayant été comparés, ceux-là au faucon auquel on a redressé les plumes de la hure (tête), celui-ci au jeune faucon sorti du nid et inexpérimenté. Les métaphores de ce genre s'expliquent d'elles-mêmes dans la langue spéciale, chacun tendant nécessairement à prendre ses points de comparaison dans les objets qu'il a le plus fréquemment sous les yeux.

*
* *

Une langue évolue, elle est susceptible de se sectionner à l'infini : mais aucun idiome ne naît à proprement parler, puisqu'il dérive toujours d'un idiome antérieur. Par contre, l'histoire enregistre le décès d'innombrables langages qui sont sortis de la mémoire des hommes, qui ont disparu pour faire place à des rivaux plus heureux : la mort des uns est la contre-partie de la segmentation des autres. Des multiples idiomes parlés en Europe avant l'arrivée des peuples aryens (en laissant de côté la région

boréale), il ne reste que le basque, dernier résidu de l'ibère; moins heureux, l'étrusque s'est éteint sans laisser de survivance. Parmi les groupes indo-européens primitifs, les dialectes ligures, vénètes, messapiens, phrygiens, etc., ont été absorbés par la conquête grecque et romaine, et le celte refoulé dans la pointe de la Bretagne et le nord-ouest des Iles Britanniques. Le latin, comme le grec, a fauché autour de lui ses frères plus proches, là osque et sabellique, ici dorien, éolien, etc. Des langues germaniques primitives, le gothique a rendu son dernier soupir, il y a deux siècles, dans une population émigrée en Crimée. Depuis le moyen âge, l'allemand a détruit de nombreuses langues slaves, le vieux-prussien, le polabe du bas Elbe, en attendant le sorabe des Wendes. L'arabe, avec la conquête mahométane, a fait disparaître un nombre considérable d'idiomes dans la Syrie et le nord de l'Afrique: le kabyle est le dernier résidu des langues berbères, et le copte de l'ancien égyptien.

Comme on le voit, c'est presque toujours la conquête qui, surtout autrefois, a provoqué la mort des langues. Il n'en est cependant pas toujours ainsi. Lorsque deux idiomes se trouvent en présence sur un même territoire, — celui du peuple conquérant et celui du peuple conquis, — il ne s'ensuit pas que celui-là doive nécessairement absorber celui-ci, car si le premier bénéficie du privilège attaché à la victoire, il peut être tenu en échec par d'autres facteurs. La supériorité sociale de la civilisation dont une langue est l'organe, doit entrer d'abord en ligne de compte : si elle se joint au prestige de la conquête, l'assimi-

lation linguistique des vaincus est presque certaine, comme ce fut le cas pour la Gaule et l'Espagne, latinisées par les Romains, tandis que les Barbares, plus tard, n'ont pas germanisé la Gaule et que les Romains eux-mêmes n'ont pas latinisé la Grèce.

Encore faut-il qu'une langue, pour triompher, puisse s'appuyer sur une fraction assez importante de la population : la colonisation romaine fut trop faible pour implanter le latin en Angleterre, tandis qu'elle fut assez nombreuse en Dacie, malgré une occupation militaire et politique d'une durée relativement restreinte, pour y maintenir la langue romaine, devenue le roumain. Le nord et le nord-est de la Gaule furent germanisés par les Francs et les Alamans qui s'y étaient massés très nombreux et avaient rencontré une population assez clairsemée.

Il faut considérer en outre l'homogénéité linguistique des éléments en présence. Les Germains du ve siècle qui occupèrent la Gaule, divisés en peuples de dialectes différents, Francs, Burgondes, Wisigoths, etc., étaient, à cet égard, en état d'infériorité manifeste vis-à-vis d'une population parlant une seule et même langue, le latin. Au contraire, les Romains, au lendemain de la conquête des Gaules, apportaient un langage unique à une population hétérogène parlant des langues et des dialectes extrêmement divers. Nous avons vécu longtemps sur la légende de la Gaule formant un bloc celtique, en oubliant que les Celtes étaient des conquérants — comme les Romains, — venus simplement quelques siècles avant eux par une autre direction, et qui étaient loin d'avoir assimilé les populations préexis-

tantes ou arrivées à leur suite. On savait déjà que les Pyrénées et toute la rive gauche de la Garonne parlaient ibère à l'arrivée de César ; M. Camille Jullian, dans sa remarquable *Histoire de la Gaule*[1], a insisté sur l'importance de l'élément grec dans le Midi, et a prouvé que le ligure régnait encore dans toutes les Alpes, et que les dialectes germaniques étaient déjà parlés sur une grande partie de la rive gauche du Rhin. Même dans leur domaine, il est à peu près certain que les Celtes n'avaient pas assimilé complètement les peuples conquis, et que, jusque dans la Gaule centrale, on devait encore parler ligure parmi le bas peuple, chez les esclaves et les paysans. Enfin les dialectes celtiques étaient déjà différenciés les uns des autres, surtout ceux du groupe belge par rapport au groupe gaulois.

Il faut remarquer enfin qu'une langue nouvelle est apprise avec d'autant plus de facilité qu'elle se rapproche davantage de la langue antérieure. Nous savons ainsi que le gaulois était proche parent du latin. En revanche, le bulgare est de tous les idiomes slaves le plus altéré (M. Meillet) : la population qui le parle était primitivement tartare. Les peuples d'Europe ont fait preuve, en général, d'une grande facilité d'assimilation. Il en est tout autrement des nègres, qui ont le plus grand mal à apprendre des langues aussi différentes des leurs que le français, l'anglais ou l'espagnol : l'assimilation se produit cependant au bout de quelques générations, comme le prouvent les nègres des États-Unis.

1. T. II, ch. XV.

Les divers groupes d'idiomes sont en contact direct les uns avec les autres par leurs frontières linguistiques. Ces frontières sont susceptibles de se déplacer, suivant la valeur sociale des langues en présence. et plus encore en raison de la force d'expansion des populations respectives[1]. Sur toute la frontière germano-romane, de la Flandre au Tyrol, les populations germaniques, plus prolifiques, ont exercé une poussée continue, depuis le début du moyen âge jusqu'à nos jours ; en revanche, le français a manifesté de tout temps sa supériorité sociale vis-à-vis des dialectes flamands et allemands. Ces deux forces se sont parfois équilibrées, comme dans le centre et l'est de la Belgique; la première l'a emporté en Suisse, la seconde dans la Flandre occidentale. Au contraire, quand les deux facteurs s'additionnent au lieu de se contrarier, l'issue de la lutte n'est pas douteuse, comme le montre le recul rapide des dialectes romanches (hétérogènes, qui plus est) devant l'allemand dans la Suisse orientale. De même, à égalité ethnique, la langue socialement supérieure fait toujours reculer son antagoniste, comme l'anglais et le français pour les dialectes bretons.

Lorsqu'un peuple adopte une nouvelle langue, l'assimilation n'est jamais parfaite. On peut concevoir, on l'a vu, une influence ethnique sur les évolutions phonétiques ultérieures du langage adopté.

1. J'ai étudié la question en détail et analysé le déplacement des limites linguistiques avec ses causes, pour la France dans *La langue française d'aujourd'hui* (Le français et ses voisins), et pour la Suisse dans *la Suisse moderne* (La poussée germanique en Suisse).

Lors de la transmission de la nouvelle langue, des changements, actuels ou virtuels, dans le vocabulaire et les formes grammaticales, sont inévitables. Ascoli, Mohl, MM. Meyer-Lübke et Schuchardt, et, avec quelque exagération, les néo-linguistes, se préoccupent de plus en plus de la « paléographie » des idiomes, et demandent aux langues préromanes l'explication de nombreuses modifications subies dans telle région et non dans telle autre par le latin vulgaire. Contrairement à ce qui a lieu pour la phonétique, les changements analogiques introduits dans la langue adoptée sont d'autant plus nombreux que la parenté avec la langue antérieure est plus étroite : pour que des idiomes s'influencent réciproquement, il faut qu'ils aient entre eux des points de contact [1].

Ainsi s'expliquent, comme l'a montré M. Meillet [2], les transformations profondes qu'ont subies les anciens idiomes indo-européens dans la bouche de populations qui parlaient antérieurement d'autres langues. Le système phonique, basé sur l'accent musical et la quantité, a été complètement bouleversé par la prédominance accordée à l'accent d'intensité, par l'altération des finales, l'accroissement et la chute des atones. La conjugaison primitive, qui se groupait autour de trois éléments — racines, thèmes, alternances vocaliques — se fond peu à peu en une masse directement inanalysable. Les flexions s'éliminent progressivement. Deux nouveaux éléments

1. Cf. Bartoli, *Alle fonti del neolatino.* (Trieste, 1910.)
2. *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes*, 2e éd., p. 385.

s'introduisent : un ordre des mots à valeur grammaticale (sujet précédant le verbe, etc.), et des mots accessoires présageant des flexions préverbales (je donne, tu donnes = *j'don', tu-don'*...). Fait remarquable : le système primitif, phonétique et morphologique, s'est relativement conservé là où les circonstances étaient favorables, comme en Lithuanie, probablement parce que cette population a parlé de tout temps l'indo-européen et renferme peu d'éléments allogènes.

Il faut remarquer aussi que « l'extension d'une langue à un grand nombre d'individus nouveaux en banalise les formes ; les langues dont l'aspect est le plus singulier sont celles des petits groupes sociaux[1] ». De même, la migration entraîne l'élimination des particularités locales (qui se développent au contraire chez une population sédentaire), et réalise vite la régularité grammaticale : ainsi la langue des Goths, peuple migrateur, peut être considérée comme du germanique-type. Il se produit alors le maximum de changements analogiques.

Les rapports entre la langue et la nationalité sont très étroits. La langue est le produit d'une société, l'expression d'une civilisation. Dans les nations de l'Europe occidentale centralisées de bonne heure, — France, Angleterre, Espagne — la langue commune s'est développée autour de la capitale, Paris, Londres, Tolède (puis Madrid). L'italien, au contraire, fut langue littéraire avant d'être langue

1. *Id.*, *ibid.*

nationale, et c'est la haute valeur de la littérature toscane qui imposa peu à peu au reste de l'Italie le dialecte de Florence[1]. L'histoire de la langue allemande — dont le berceau fut la haute Saxe — est au contraire plus politique que littéraire ; plus complexe, elle est intimement liée à celle de la colonisation allemande dans les pays slaves de l'Elbe. Comme l'a exposé récemment M. Gutjahr[2], « le fait fondamental est celui-ci : l'allemand moderne s'est fixé, non pas dans l'ancien domaine germanique, mais dans des régions conquises et colonisées par les Allemands au cours du moyen âge... L'allemand littéraire moderne s'est constitué dans la bourgeoisie des villes de colonisation de l'Allemagne orientale »[3].

La langue est devenue à notre époque le symbole le plus tangible de la nationalité. Elle constitue en effet le lien social le plus puissant qui relie entre eux les membres d'une communauté. Mais il est peu de nations qui aient pu réaliser ce *desideratum :* un seul peuple, une seule langue. On conçoit que, dans un désir d'unification, la majorité ou le pouvoir central cherchent à apprendre la langue nationale à tous les habitants d'un État ; on comprend également que les minorités défendent passionnément leur langue, qui est leur patrimoine moral, qui représente des traditions chères, qui est le symbole de la race, de la petite patrie : « La langue est le bien le

1. Cf. A. Dauzat, L'*Italie Nouvelle*, 4e partie.
2. *Die Anfänge der nachhochdeutschen Schriftsprache vo Luther*, Halle, 1910.
3. *Bulletin de la Société de linguistique*, 1910, p. 363.

plus essentiellement propre du peuple, la manifestation la plus vive de son caractère, le lien le plus énergique de sa culture commune »[1]. Ainsi s'est posée dans de nombreux États, — souvent avec acuité comme en Autriche — la question des langues. L'unité de langage n'est d'ailleurs pas, pour un pays, la condition de son unité morale : la Suisse est la preuve du contraire.

Au sein d'un même groupe linguistique, par des influences plutôt sociales que politiques ou littéraires, le langage de toute métropole tend à influencer et à refouler les dialectes apparentés de la région. Dans ce domaine, l'action de la capitale se superpose à celle des grands centres régionaux. Chaque métropole a sa zone d'influence qui s'étend jusqu'à la rencontre d'une autre aire similaire. Dans les régions limitrophes, on observe souvent des croisements, et la juxtaposition de plusieurs idiomes sur un même territoire s'explique par des causes historiques et suivant les emplois sociaux.

L'exemple de l'Italie est particulièrement significatif. Turin, Milan, Venise, ont été trois grands foyers d'expansion — du piémontais, du lombard, du vénitien — qui ont refoulé jusque dans les Alpes les dialectes primitifs, fortement apparentés jadis à ceux de Savoie et du Valais et au rhéto-roman. Ensuite, le toscan, devenu langue commune, littéraire, puis nationale, de l'Italie, s'est superposé aux dialectes régionaux et a étendu son action jusqu'à sa rencontre avec la zone française qu'il a rejointe, au

1. BLUNTSCHLI, *Théorie générale de l'Etat*, 2e éd., p. 80.

nord au pied du versant oriental des Alpes (à l'entrée de la vallée d'Aoste), au sud aux environs de Nice. Quatre idiomes coexistent aujourd'hui dans la vallée d'Aoste : les patois locaux, usités entre les paysans ; le piémontais, langue de la métropole, employé entre les Valdôtains et leurs compatriotes de la province ; l'italien, langue de la capitale et de la nation, qui sert aux relations des indigènes avec les Italiens étrangers au Piémont, et qui est généralement la langue des fonctionnaires ; le français, qui est traditionnellement la langue littéraire et officielle de la vallée, celle des municipalités, de la bourgeoisie, celle dont on se sert avec les Français, avec les voisins du Valais et de la Savoie. Il est rare d'ailleurs que la situation linguistique soit aussi complexe.

On observe surtout de nos jours la lutte de la langue littéraire et nationale contre les parlers locaux, qu'elle refoule et nivelle peu à peu. Les dialectes tombent au rang de patois : la différence, peu appréciable pour le linguiste, est énorme au point de vue sociologique, car le patois est un idiome frappé de déchéance sociale vis-à-vis de la langue de la capitale, et qui n'est soutenu par aucune littérature. Les patois sont peu à peu intoxiqués par les apports innombrables et les influences de la langue nationale, au point d'être parfois frappés de paralysie dans leurs évolutions (suivant l'expression très juste de M. Gilliéron). Ceux qui sont très voisins du langage de la capitale fusionnent peu à peu avec lui, tandis que les autres conservent leur indépendance relative jusqu'au jour où une géné-

ration les abandonne. En effet, à mesure que la connaissance de la langue nationale pénètre dans le pays tout entier, les populations deviennent bilingues, et lorsqu'elles manient avec assez de facilité cette langue, celle-ci est apprise directement aux enfants dans les familles : c'est le coup de grâce pour le patois [1].

Par l'élimination progressive des patois, les langues nationales tendent à créer à nouveau l'unité linguistique sur de vastes territoires, en attendant qu'une rupture du lien social produise une nouvelle segmentation géographique.

1. Pour plus de détails sur la disparition des patois et les phénomenes qui l'accompagnent, je renvoie à ma *Vie du langage*, pp. 204-220.

LIVRE III

L'HISTOIRE DES IDÉES

CHAPITRE I

L'ancienne grammaire et les premières étapes de la science.

Les anciens grammairiens, leurs idées, leurs tendances; les idées du XVIIe siècle : l'usage et la règle, la logique et le langage. — La découverte du sanscrit; la grammaire comparée et la grammaire historique; premiers essais de synthèse; l'origine du langage. — La réaction phénoméniste; les limites de l'inconnaissable; la spécialisation croissante.

Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, l'étude du langage se bornait à peu près exclusivement à la grammaire des langues littéraires, qui embrassait un cercle très restreint de phénomènes, relatifs presque exclusivement aux flexions ou à la syntaxe. Les Anciens, surtout les Grecs, nous ont laissé des remarques très fines sur la prononciation[1], mais ces études ont

1. Pour la bibliographie de la question, se reporter au 2e volume du *Handbuch der klassischen Altertumswissenschaft* d'Iwan Müller, pp. 22-23 pour le grec, et pp. 249 et suiv. pour le latin.

été abandonnées pendant tout le moyen âge[1]. Les langues littéraires modernes n'ont commencé à être étudiées grammaticalement qu'avec la Renaissance. La comparaison des langues anciennes, sur lesquelles on s'efforçait de modeler leurs cadettes, fut d'ailleurs, à cette époque, des plus fâcheuses, parce qu'on imposait les vieux cadres à des faits qui n'y rentraient plus. Les grammairiens ne prétendaient ils point, par exemple, retrouver dans l'italien les six cas du latin?

Jusqu'au XIXe siècle la phonétique est ignorée des grammairiens. Tout au plus peut-on citer quelques pages intéressantes dans le *Discours physique de la parole*, de M. de Cordemoy[2] (1668). Au siècle suivant l'éducation des sourds-muets amena les spécialistes de cette pédagogie à examiner de plus près les sons du langage et provoqua des observations judicieuses.

Les phénomènes d'évolution ne sont guère plus soupçonnés. Les idées avaient à peine varié depuis l'époque où saint Augustin déclarait que les modifications des mots ne relevaient que de la fantaisie individuelle. Pour les grammairiens français de

1. Sauf cependant en provençal où, dès le XIIe siècle, le *Donat proensal* nous fournit des documents très intéressants. Les premières études grammaticales des langues modernes, d'allure didactique, ont été faites en Angleterre, tant pour l'anglais que pour le français, au début du XIVe siècle (Gautier de Bibelesworth, etc). On trouve, en ancien français, quelques renseignements sur la prononciation dans un petit poème de Huon le Roi.

2. Membre de l'Académie française et précepteur du dauphin. Le fameux passage du *Bourgeois gentilhomme* relatif à la prononciation des voyelles, lui est emprunté.

l'époque classique, le hasard préside seul aux changements du langage, quand celui-ci n'est pas réglementé : et toutes les autres nations se forment peu à peu à cette école, les Français ayant acquis rapidement la réputation d'être les grammairiens de l'Europe.

L'origine des langues modernes donne lieu, à la Renaissance, aux suppositions les plus diverses et les plus extravagantes. Le premier peut-être, Claude Fauchet indique la bonne voie en montrant la filiation du latin au français[1]; mais son ouvrage passe à peu près inaperçu, tandis que le public lettré fait un succès aux thèses qui rattachent le français au grec, comme celle du bénédictin Joachim Périon[2] ou celle, un peu plus atténuée, d'Henri Estienne. Ce dernier, remarquant la parenté de nombreux mots italiens et français, en conclut que l'italien a emprunté ces termes à la langue française. D'autres proposent des origines hébraïques.

Cependant la vérité se fait jour peu à peu. Ménage, ridiculisé par Molière sous le nom de Vadius, et qui proposa tant d'étymologies discréditées par la science moderne, doit être rangé néanmoins au nombre des précurseurs : chez ce travailleur sans méthode, ce qui doit le plus étonner, ce n'est pas que son *Dictionnaire étymologique* (1650) renferme de nombreuses erreurs, c'est au contraire qu'il contienne tant d'intuitions justes. Les recherches fran-

1. Quoique l'auteur parle d'un mélange du gaulois et du latin (*Recueil de l'origine de la langue et poésie françaises*).

2. D'après laquelle le gaulois, d'où dérive le français, était identique au grec!

çaises, italiennes et espagnoles des deux Oudin, père et fils, ne doivent pas non plus être oubliées. Les académies qui se fondent vers la même époque dans le but de veiller à la pureté des langues littéraires (Académie française, de la Crusca, espagnole, etc.), l'élaboration de grands Dictionnaires[1], incitent les esprits curieux à observer de plus près les phénomènes du langage, à analyser les sens et les rapports des mots, à poursuivre des travaux de synonymie.

Les grammairiens sont nombreux aux XVIIe et XVIIIe siècles. Leur utilité sociale et pratique n'est pas niable en tant qu'ils ont aidé à la formation d'une langue commune, langue nationale et littéraire. Mais ils se sont placés exclusivement au point de vue didactique, et les principes inexacts dont ils étaient imbus pesèrent longtemps sur le développement de la science.

Cependant le XVIIe siècle, à ses débuts, avait encore des idées assez justes, en reconnaissant que l'usage est la seule règle du langage, où, en d'autres termes, que la règle se fonde sur l'usage. Malherbe, d'origine normande, va se renseigner auprès des crocheteurs du port Saint-Jean. Avec le mouvement littéraire et social créé sous l'influence de l'hôtel de Rambouillet, l'usage se restreint vite au « bel usage », celui de la bonne société, des salons et de la Cour. Vaugelas ne « condamne » pas, comme l'a dit à tort Molière : il se contente d'enregistrer, de même que l'Académie

1. En France, premières éditions des dictionnaires de Richelet (1680), de Furetière (1690), de l'Académie (1694), de Trévoux (1704).

se proclame le greffier de l'usage. L'usage étant susceptible de varier, on pouvait arriver rapidement, par ce chemin, à la notion exacte de l'évolution.

Ce furent les logiciens qui y mirent obstacle, en enrayant tout essor scientifique de la grammaire pendant un siècle et demi. Port-Royal reprit les anciennes idées d'Aristote et des stoïciens, d'après lesquelles les études de grammaire étaient en corrélation étroite avec les études de logique, et qui avaient déjà séduit Scaliger, recherchant, en 1540, les *causes* de la langue latine, et Sanchez, auteur d'une *Grammaire philosophique*[1]. Les observateurs avaient été frappés de tout temps par la régularité de certains phénomènes. La nouvelle école fait de la règle un précepte, moralisant la grammaire, dans laquelle elle introduit les idées de bien et de mal. La règle doit être fondée sur la raison bien plus encore que sur le bel usage. Les langues les plus parfaites sont les plus régulières ; elles connaissent des périodes de croissance, d'apogée et de déclin, suivant qu'elles obéissent plus ou moins à la raison, et qu'elles échappent plus ou moins à la corruption. Elles sont susceptibles de se fixer lorsqu'elles ont atteint leur perfection, et les grammairiens ont établi leurs règles, d'accord avec les bons écrivains. Seuls, les écrits et la langue des époques classiques méritent d'être étudiés, parce qu'ils comportent un enseignement rationnel : en grec, Platon, Sophocle, Démosthène ; en latin, Cicéron, Virgile, Tite-Live ; en français, ce seront

1. Cf. F. Brunot, L'*enseignement de la langue française*, p. 39. — La première édition de la *Grammaire générale et raisonnée* de Port-Royal est de 1660.

Racine, Bossuet, La Bruyère, Boileau. Tacite est dédaigneusement rejeté dans la décadence ; Corneille est jugé archaïque et vulgaire. Quant au français parlé, il devra se conformer, jusque dans les temps les plus lointains, au langage du « grand siècle ». Triomphe de l'unité et de la raison, qui fait tout graviter, même le langage, autour du Roi-Soleil.

Par suite, on doit, en revanche, non seulement ne pas s'occuper, mais encore se méfier des patois, des parlers populaires, grossiers et méprisables, qui risquent de corrompre la langue, et il faut s'efforcer de les combattre, de les repousser comme de dangereux ennemis. La Convention ne chargea-t-elle pas Grégoire, en 1794, de faire un rapport « sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française » ? A la même époque, Condillac professait encore que la grammaire est une partie de l'art de penser[1].

Et pourtant, les logiciens sont obligés de constater que la langue filtre par mille fissures à travers les

1. Ces idées ont eu cours, jusqu'à nos jours, chez maints grammairiens et philosophes. En 1875 encore, Chaignet écrivait que « le système des formes grammaticales n'est lui-même que le système des rapports logiques qui constituent la science de la pensée ». (*Philosophie de la science du langage*).

Certains logiciens modernes ont repris, à certains égards, les anciens errements. N'avons-nous pas vu un *Bulletin de la logique du langage?* Comme il est aujourd'hui surabondamment prouvé que les langues naturelles n'obéissent pas à la raison, on s'est efforcé de construire des langues artificielles, régulières et logiques : le principal créateur de l'*ido* est un logicien, M. Couturat. C'est oublier que toute langue, dès qu'elle vit, est soumise à l'évolution, et que celle-ci s'opère d'après des principes physiologiques et psychologiques, et nullement rationnels.

cadres rigides dans lesquels ils prétendent l'emprisonner. Aussi s'efforcent-ils de justifier rationnellement l'exception au même titre que la règle, mais ils n'aboutissent en général qu'à des conclusions spécieuses et à des distinctions arbitraires, — lorsqu'ils déclarent, par exemple, qu'après *douter* on emploie *ne*, à moins qu'on n'exprime une vérité éternelle[1].

*
* *

Un changement d'orientation, une renaissance véritable marquent le début du XIXe siècle. Préparée par les recherches d'Adelung et Vater, l'étude de la grammaire comparée, qui amène rapidement à la grammaire historique, éveille l'esprit critique et ouvre aux érudits des horizons insoupçonnés de leurs devanciers. Le point de départ fut, vers la fin du XVIIIe siècle, la découverte du sanscrit, qui fit soupçonner rapidement la parenté des anciens idiomes hindous avec le grec et le latin, plus tard le gothique. Il ne faut pas s'étonner que les premières études vraiment scientifiques aient débuté par les phénomènes les plus lointains et les plus difficiles à classer : l'éloignement, comme le passé, revêt souvent les phénomènes d'une auréole spéciale aux yeux du chercheur, leur donnant l'attrait de l'inconnu et du mystère, tandis que les faits trop voisins de nous, tels les patois, semblent moins dignes d'intérêt et sont étudiés les derniers.

1. A. Guerrier de Haupt. *Grammaire syntaxique* (1865), p. 318.

Schlegel appela l'un des premiers[1] l'attention du monde savant sur le groupe de langues qu'on devait dénommer plus tard « indo-européennes ». Aux rapprochements fortuits et occasionnels qu'on avait pu signaler autrefois entre tels ou tels mots de différentes langues, succède une étude méthodique, un classement scientifique de la grande famille aryenne : on montre la similitude de la grande majorité des radicaux, et on commence à pénétrer la parenté des flexions. Deux hommes de génie, Bopp et Grimm, ont surtout attaché leur nom à cette importante révolution.

En approfondissant l'idée de « grammaire comparée », on a trouvé naturellement celle de « grammaire historique », plus féconde encore parce que seule elle pouvait faire pénétrer le mécanisme intime du langage et de ses transformations. L'idée d'évolution, que Darwin mettait si vigoureusement en lumière dans le domaine des sciences naturelles, se faisait jour. La comparaison des langues, poussée très avant dans les travaux de Bopp[2] et de Grimm, amenait à l'étude de leurs filiations et de leur histoire. Grimm ouvrit la voie à la linguistique germanique. Favorisée par la renaissance des études médiévales sous l'influence du romantisme, la philologie romane se développe peu à peu, tandis que divers érudits, à la suite de Paulin Paris, mettent au jour de nombreux documents : précédé par Ray-

1. *Ueber die Sprache und die Weisheit der Indier*, Heidelberg (1808). Avant lui et à côté de lui, il faut rappeler les noms de William Jones et de Colebrooke.

2. *Grammaire comparée* (1833-1849).

nouard, précurseur encore incertain, Diez met sur pied la linguistique des idiomes néo-latins[1]. Il serait injuste de ne pas faire allusion aux vulgarisateurs, tels que Brachet[2], qui communiquèrent un peu plus tard ces notions au grand public.

Remontant dans le cours des âges, la jeune science, devenue ambitieuse, s'éprend de synthèses : elle veut fixer, avant d'en avoir approfondi les détails, les lois générales des évolutions, et déterminer l'origine du langage. Max Müller dégage les principes de l' « altération phonétique », en montrant la contraction progressive des mots ; Sayce pose, en serrant l'idée de plus près, la loi du moindre effort, empruntée à la mécanique : il croit à l'origine individuelle des transformations du langage, propagées par voie d'imitation. A cette époque triomphe la théorie des « trois phases », d'après laquelle toutes les langues auraient passé au début par une phase agglutinative, pour traverser ensuite une étape flexionnelle et se fixer ensuite à un état analytique.

Au delà de la phase primitive se posait le problème de l'origine du langage, que la science, de compte à demi avec la philosophie, discuta passionnément au milieu du XIXe siècle. S'opposant avec raison aux philosophes théologiens qui, comme de Bonald, voyaient dans le langage une révélation surnaturelle, Max Müller et Renan font remonter l'usage de la parole à un instinct qui, dans l'humanité primitive, aurait suggéré, pour chaque objet ou chaque idée, le même mot aux divers individus du même groupe,

1. *Grammaire des langues romanes* (1854).
2. *Grammaire historique de la langue française* (1869).

— et qui se serait peu à peu atrophié, faute d'emploi. Cette théorie résultait d'une critique scientifique peut-être un peu superficielle et paraissait s'appuyer sur un certain nombre de faits : elle faisait une grande place à l'onomatopée, l'harmonie imitative et le langage enfantin dans la formation des langues primitives. La racine *flu*, qui exprime l'idée de « couler », ne rappelait-elle pas, au début, le bruit du fleuve? Et la syllable *ma*, qui constitue le thème caractéristique du mot « mère » dans les langues aryennes primitives (sanscrit *matar*, grec dorien μάτηρ, latin *mater*) ne se retrouve-t-elle pas dans la bouche des nouveau-nés pour appeler leur *ma-ma(n)* (it. *mamma* etc.)? Malheureusement l'instinct est un postulat qui n'explique rien, pas plus pour l'origine du langage que pour la formation des flexions, dont Sayce voulait rendre compte par un *inflexional instinct*. Raisonnement aussi peu scientifique que celui de la médecine scolastique : « l'opium fait dormir, parce qu'il a une vertu dormitive ».

*
* *

Vers 1870 se dessina chez les linguïstes une réaction, de plus en plus accusée, contre les spéculations philosophiques, une défiance des synthèses précoces et des hypothèses trop vastes. On s'aperçut qu'à chercher l'origine du langage, on avait perdu beaucoup de temps autour d'un problème qui n'est pas du domaine de la science positive. Celle-ci, renonçant désormais à empiéter sur le terrain de la philosophie et à rechercher les causes premières,

devient rigoureusement phénoméniste. Schleicher détourna définitivement, semble-t-il, les successeurs de Bopp, de ces spéculations stériles, en leur montrant que l'étude des langues indo-européennes ne pouvait aboutir qu'à la reconstitution d'un idiome primaire, souche de tous les autres — et que précisa encore Ferdinand de Saussure. — Encore la linguistique moderne, de plus en plus prudente, déclare-t-elle aujourd'hui hypothétique cette reconstitution de l'indo-européen.

On s'aperçut en même temps que le langage était beaucoup plus ancien qu'on ne l'avait supposé d'abord, et il fallut bientôt renoncer à la théorie « des « radicaux primaires » au delà desquels il n'y avait plus rien »[1]. L'indo-européen primitif, qu'on avait considéré uniquement comme un point de départ, peut être envisagé désormais comme le point d'aboutissement d'une multiplicité d'évolutions antérieures. La théorie des trois phases est transformée : les langues, entraînées par une évolution perpétuelle et cycloïde, traversent les diverses étapes sans s'arrêter jamais, pour revenir de l'état analytique à l'état agglutinatif. L'histoire linguistique est un perpétuel recommencement, et le français actuel, par les flexions verbales qu'il prépare, répète les modes de formation analogues du grec préhistorique[2].

Au même moment, la linguistique rompt définitivement avec la grammaire dont elle était sortie, en répudiant tout but didactique, en affirmant l'impassibilité du savant, qui, devant le langage comme

1. Victor Henry.
2. Ci-dessous, p. 224.

devant tous les phénomènes de la nature, n'a pas à enseigner et à conseiller, mais à observer et à rendre raison des faits. « Nous apporterons à ces études, autant que possible, — déclarait Gaston Paris[1] — la disposition d'esprit que demandent les sciences naturelles, cherchant non à juger ni à prouver, mais à connaître et à comprendre, rassemblant soigneusement les faits, les groupant d'après leur analogie et leur importance, et laissant se dégager de leur rapprochement seul la vérité qu'ils démontrent ou l'hypothèse qu'ils suggèrent. Nous ne chercherons rien au delà. »

Une autre caractéristique de l'orientation scientifique, qui s'accuse davantage avec le dernier tiers du XIXe siècle, c'est la spécialisation toujours croissante des recherches linguistiques. Curtius se cantonne dans le grec, Corssen dans le latin. Un champ d'observation de plus en plus vaste s'ouvrant à la curiosité des savants, il devient désormais impossible d'embrasser l'ensemble des connaissances linguistiques. Aux langues indo-européennes classiques viennent se joindre l'arménien, l'ancien persan, le vieux slave, le celtique; l'étude des langues modernes se développe et va bientôt se compliquer de l'étude des patois. La famille sémitique est étudiée à son tour et synthétisée par Benfey, puis les familles finno-ougrienne, chinoise, bantoue ; tous les idiomes des populations primitives des deux mondes apportent leur contingent précieux d'observations et de faits.

1. *La poésie du moyen âge*, p. 37.

Les esprits les plus synthétiques et les plus puissants doivent se restreindre à un groupe plus ou moins vaste — langues indo-européennes anciennes, langues romanes, germaniques, celtiques. La plupart concentrent leurs efforts sur un ou quelques langages étroitement délimités dans l'espace et le temps. Spécialisation nécessaire, éminemment fructueuse et venue à son heure. Le champ d'exploration était si vaste que, pour procéder à un défrichement méthodique, force était d'appliquer une division du travail rigoureuse.

Il ne saurait être question de résumer en quelques pages la production scientifique considérable qu'ont vue éclore, sur un si vaste domaine, les quarante dernières années. Nous dégagerons seulement les idées générales et les orientations les plus caractéristiques.

CHAPITRE II

Les neo-grammairiens ; la phonétique et l'étude des patois.

Les théories des néo-grammairiens : la constance des lois phonétiques et le rôle de l'analogie; les résultats pour la science; les adversaires, les objections. — Le développement de la phonétique ; l'étude des patois : la question des dialectes; le rôle de la dialectologie; la phonétique expérimentale.

Les théories des néo-grammairiens marquent une phase décisive dans l'histoire des idées. C'est à partir de ce moment que la linguistique a pris définitivement conscience d'elle-même et a pu prétendre au titre de science, en prenant rang à côté de la physique et de la biologie. Whitney se plaignait en 1875 que les linguistes allemands, confinés dans l'observation des faits, négligeaient la théorie, les idées d'ensemble, et n'avaient pas de doctrine : cette doctrine, les néo-grammairiens l'ont dégagée.

C'est en 1878 que Brugmann et Osthoff, précédés par Leskien, approfondirent et dégagèrent nettement le concept de *loi linguistique*, qui existait déjà chez la plupart des linguistes à l'état plus ou moins conscient. Bopp comme Diez et leurs élèves avaient bien posé des lois, ou des principes qui présidaient à l'évolution des phénomènes : mais ces lois man-

quaient de rigueur, et, comme les anciennes « règles » des grammairiens, laissaient subsister à côté d'elles et en dehors d'elles beaucoup d'exceptions inexpliquées et injustifiées. L'originalité profonde de l'école allemande des néo-grammairiens fut de donner à la loi linguistique une valeur précise et scientifique qui l'assimila désormais aux lois établies par les autres sciences de la nature. Ce moment est capital dans l'histoire de la science.

Les deux principes essentiels que posent les néo-grammairiens sont la constance (*Ausnahmslosigkeit*) des lois phonétiques, et l'analogie, principe des évolutions sémasiologiques.

Et ici s'affirme l'opposition irréductible entre la *loi* de la linguistique moderne et la *règle* de l'ancienne grammaire. Celle-ci admettait des exceptions arbitraires et immotivées ; elle se proclamait en outre immuable ; sortie à l'origine de l'usage, elle avait vite prétendu à le régenter. La loi au contraire constate les rapports de nécessité qui régissent les évolutions des phénomènes ; elle est relative à une époque et à une langue données ; mais dans son domaine elle n'admet aucune exception, elle est absolue comme doit l'être tout rapport de causalité. — Les phénomènes réunis jadis sous le nom d'exceptions appartiennent à des catégories bien distinctes. Ou bien on n'avait pas déterminé avec assez de précision les conditions des phénomènes et on n'avait pas vu que des lois secondaires se greffaient sur la loi principale. Ou bien l'exception apparente résulte d'un trouble causé par des actions analogiques. Ou enfin la prétendue exception n'a

rien de commun, par la formation, avec les phénomènes prévus par la loi[1] : il est bien évident, par exemple, que les mots de création savante ou d'origine étrangère ne peuvent obéir aux lois phonétiques[2] qui, avant l'époque de leur formation, ont modifié les mots populaires.

Avec la nature des lois, les néo-grammairiens s'attachèrent à pénétrer la cause des évolutions. Les premiers, ils démontrèrent que les modifications des sons du langage ont leur source dans une cause physiologique, et résultent, suivant leur formule concise, du « déplacement du sens musculaire » (Hermann Paul). Par là ils ouvraient les voies à la phonétique expérimentale. L'élément physiologique introduit à la source des évolutions phonétiques s'alliait à merveille avec la rigueur des lois, dont il explique la nécessité.

Système remarquablement cohérent, que vient compléter le rôle dévolu à l'analogie, considérée comme le facteur primordial de tous les changements sémantiques. C'était proclamer en outre que ces phénomènes sont inconscients comme les précédents, et montrer que toutes les évolutions du langage s'effectuent en dehors de la volonté humaine. En creusant encore l'idée, on trouvait que l'association des idées conditionnait tous les phénomènes analogiques.

De telles théories devaient susciter de vives critiques. L'inconscience de toutes les transformation

1. Pour tout ceci, voir le livre suivant, chapitre IV.

2. Ainsi les mots savants en *al* ont été introduits après l'époque où la phonétique amenait à *aus* (*aux*) les pluriels en *als* : beaucoup ne furent pas assimilés.

linguistiques ne pouvait être admise d'emblée par les philosophes, qui avaient classé — un peu à la légère semble-t-il — les faits du langage, en bloc, parmi les phénomènes conscients. Elle souleva peu d'objections chez les spécialistes : elle présentait d'ailleurs surtout un intérêt théorique, comme la cause physiologique des évolutions des sons.

En revanche la constance des lois phonétiques avait une importance capitale pour l'avenir de la science. Accueillie avec beaucoup de sympathie, la nouvelle théorie gagna rapidement du terrain. Dans le domaine des langues romanes, Gaston Paris, passant de la théorie à la pratique, prouva par un exemple frappant, emprunté à l'histoire du français, la constance des lois phonétiques : il examina tous les mots du français — travail considérable — dans lesquels la syllabe tonique provient d'un *ō* libre latin, et il montra que dans tous ces mots, sans en excepter un seul, la voyelle latine a abouti à *eu*, — en laissant en dehors les lois secondaires qui produisent des divergences dans des conditions phonétiques très précises, et les altérations provoquées par l'analogie. Cette démonstration eut un grand retentissement, et la constance des lois phonétiques ne tarda pas à être admise par la grande majorité des linguistes.

Il y eut cependant des adversaires, plus ou moins irréductibles, parmi lesquels on peut distinguer trois tendances principales.

L'école italienne, avec Ascoli, que nous retrouverons à propos des patois, s'attachait spécialement aux classifications des groupes et aux critériums

ethniques. Sur ce dernier terrain, elle pouvait opérer facilement sa jonction avec l'école allemande, les causes physiologiques des évolutions des sons pouvant être expliquées, en dernière analyse, par des hypothèses ethniques. Mais cette direction ne fut pas suivie, et l'orientation ethnographique d'Ascoli devait faire, au contraire, de ses adeptes les précurseurs du mouvement sociologique actuel.

L'école anglaise, utilitaire en linguistique comme en philosophie, s'oppose nettement, avec Sayce et ses disciples, aux théories de néo-grammairiens. Tandis que ceux-ci aboutissent à proclamer la formation collective du langage, les Anglais soutiennent l'origine individuelle des phénomènes, même des modifications phonétiques, et leur généralisation par voie imitative. Le passage suivant, par lequel Sayce prétendait expliquer les lois de Grimm qui dominent la phonétique germanique, est particulièrement caractéristique :

« Un *accident* peut avoir rendu une prononciation particulière de quelque lettre (*sic*) prédominante dans l'une des branches de la famille aryenne. Quand cette prononciation fut établie dans les mots les plus communément employés, ou dans la majorité de ces mots, ou qu'elle se fut imposée *au goût populaire* par sa facilité ou par quelque autre raison, elle fut étendue graduellement à tous les autres cas du vocabulaire. Nous pouvons ici nous rendre compte de l'uniformité remarquable et de la régularité dans la permutation des sons que l'on remarque chez les diverses langues du groupe aryen[1]. »

1. *Principes de philologie comparée*, p. 255 (trad. Jovy)

La conclusion est au moins inattendue et contraste singulièrement avec les prémisses. Le fait qu'un homme de la valeur de Sayce semblait confondre encore la *lettre* avec le *son* prouve à quel point les Anglais, jusqu'à nos jours, ont montré de la répugnance pour la phonétique.

De son côté, Whitney — avant les néo-grammairiens, il est vrai[1] — proclamait que les évolutions phonétiques sont régies par le « principe d'économie », la « loi de commodité » et, parlant des changements des sons, déclarait qu'une société « qui eût pu en *choisir* d'autres », a « *voulu* choisir ceux-là ». Ce ne sont pas là les pages de la « Vie du langage » qui ont le moins vieilli.

M. Sweet, sans abandonner les théories essentielles de Sayce et de Whitney, les a mises au point[2], mais il ne répudie, pas plus que M. Jespersen, linguiste danois de la même école[3], ni l'origine individuelle des évolutions, ni l'idée de progrès, qui est commune aux Anglais et à l'ancienne école française.

Le champion de la résistance aux néo-grammairiens fut en France M. Bréal, mais ce ne fut pas un adversaire irréductible et systématique. Avec une grande pénétration de jugement, M. Bréal saisit les points faibles et forts de la théorie allemande. Il jeta du lest sur la phonétique, qu'il abandonna peu à peu, quoique avec regret, aux défenseurs de la

1. *La Vie du langage* (1875).
2. *An history of english sounds; The practical study of language.*
3. *Progress of language* (1894).

constance des lois, pour se retirer dans le domaine, plus facile à défendre, de la sémantique (qui lui doit son nom). Sur ce terrain, il put lutter, avec plus de chance de succès, en faveur de la perfectibilité qui conditionne, suivant lui, les transformations du langage, et contre l'inconscience des phénomènes. La volonté, dans cette théorie, joue donc un rôle important dans les changements sémasiologiques : mais c'est une « volonté obscure », bien proche, somme toute, de l'inconscience. Il n'y a plus, entre les deux conceptions, qu'une différence de degré, et les systèmes adverses sont plus près de se concilier qu'on ne pourrait le supposer de prime abord.

L'école de M. Bréal, qui remplace la rigueur aveugle des lois par des tendances générales, dérive en somme, par évolution, de l'ancienne grammaire, vis-à-vis de laquelle les néo-grammairiens avaient coupé les ponts. Elle s'est instruite aux progrès de la science, mais elle a conservé, de ses devanciers, un héritage important d'idées et de tendances. Elle estime encore qu'une langue est perfectible ; les modifications qu'elle subit sont des améliorations provoquées par les efforts rationnels des sujets parlants qui sont dirigés, avec plus ou moins de conscience, vers le « mieux ». Par suite les linguistes de cette école ont accordé une importance prépondérante aux œuvres des écrivains, qui, à chaque époque, réalisent ce mieux vers lequel la langue doit tendre.

A l'opposé, les néo-grammairiens, se plaçant exclusivement sur le terrain scientifique, ont proclamé la nécessité et l'inconscience des phénomènes linguistiques ; il n'y a ni perfectionnement, ni déca-

dence dans l'évolution des langues, qui échappent à l'influence de la réflexion et de la volonté. Si la question de l'inconscience mérite une discussion approfondie, en revanche il n'a pas été difficile de prouver que le prétendu progrès des langues est un mythe. On n'en est plus à compter les formes utiles qui se perdent, comme le passé défini en français, comme *destre* et *senestre* que « droit » et « gauche » ont si imparfaitement remplacés, au prix d'amphibologies : comparez « je vais tout droit » et « je vais à droite »; « cet homme est gauche », « il tourne à gauche »; dans l'ancienne langue, *destre* et *senestre* étaient réservés aux seconds sens, et si l'utilité, à défaut de la logique, régissait les phénomènes du langage, on n'aurait jamais eu recours au même mot pour désigner deux directions différentes (tout droit, à droite). Toute langue est embarrassée d'une pléthore de synonymes inutiles. Quelle peut être l'utilité des changements de déclinaison? des fausses perceptions? des substitutions de suffixes? Même comme instrument de littérature, on ne voit pas qu'on ait progressé depuis le grec de Sophocle et de Platon.

Ce sont ces derniers principes qui ont triomphé rapidement, en France et en Allemagne, avec la fin du XIXe siècle.

*
* *

Les néo-grammairiens devaient être avant tout des phonéticiens, car c'est dans le domaine des sons que leurs théories correspondaient le mieux à l'explication des phénomènes.

La phonétique fut créée par le XIXe siècle; séparée de la morphologie par la grammaire comparée, elle devint rapidement une science spéciale, tandis que les phénomènes flexionnels et syntaxiques, plus anciennement catalogués cependant, et auxquels était venue s'ajouter la masse complexe des faits lexicologiques, devaient attendre encore longtemps leur synthèse. Auparavant, la véritable nature des évolutions phonétiques avait échappé aux linguistes qui les considéraient volontiers comme des phénomènes plus ou moins exceptionnels, spéciaux à certaines époques de « décadence » ou de « formation » : on reconnaît là l'influence de l'ancienne grammaire. Voici, par exemple, comment s'exprimait Max Müller, qui, tout en ayant bien dégagé la loi générale de l'*altération* — on dirait aujourd'hui l'*évolution* phonétique — marque cependant, à ce point de vue, un recul sur Bopp et Grimm :

L'altération phonétique « corrompt et détruit non seulement la forme, mais la nature même des mots. Une langue où l'altération phonétique commence à se montrer, perd immédiatement ce que nous avons regardé comme le caractère le plus essentiel de toute langue, à savoir que chacune de ses parties ait une signification... Nous sommes accoutumés à appeler ces changements l'évolution naturelle du langage; mais il serait plus exact de leur donner le nom de dépérissement[1] ».

Les néo-grammairiens montrèrent au contraire comment l'évolution phonétique était un facteur

1. *Leçons sur la science du langage*, I, 48.

essentiel et toujours agissant de la vie du langage. M. Paul Passy peut être considéré comme un des phonéticiens les plus remarquables qui aient tenté un effort de synthèse[1]. Mais on se heurta, dans l'analyse de ces phénomènes, à des difficultés de toute sorte que ne pouvaient résoudre les anciens procédés de recherches, appuyés uniquement sur l'histoire et la comparaison des langues littéraires, sur l'interprétation presque exclusive des textes. Il manquait aux linguistes, comme beaucoup le reconnaissaient hautement[2], le contact avec le langage vivant. Leur connaissance des formes dialectales était imparfaite et de seconde main ; leurs notions de phonétique physiologique et physique étaient rudimentaires. La première lacune va être comblée par la dialectologie ; la seconde, un peu plus tard, par la phonétique expérimentale. Il est caractéristique que Gaston Paris ait demandé (et obtenu) la création de ces deux enseignements : l'étude des patois à l'École pratique des Hautes Études (1881), le laboratoire de phonétique, quelque vingt ans plus tard, au Collège de France.

L'étude méthodique des patois et la controverse classique sur la question des dialectes — contemporaine des premiers travaux des néo-grammairiens — marquent une nouvelle étape dans les conquêtes de la science. Bien qu'elle ne nourrît plus à l'égard des parlers populaires les mêmes motifs d'aversion que l'ancienne grammaire, la linguistique les avait négligés longtemps. Il y avait d'ailleurs

1. *Etude sur les changements phonétiques*, 1890.
2. Abbé Rousselot, *Gaston Paris*, pp. 11-12.

tant de matériaux à recueillir et à analyser dans les langues littéraires! D'autre part, l'étude des patois nécessitait l'enquête directe, et on conçoit que les linguistes, hommes de cabinet, aient préféré longtemps (et généralement encore) les travaux de bibliothèque aux recherches dialectologiques à travers les campagnes.

C'est encore aux environs de 1870 que naquit la dialectologie scientifique avec les premiers travaux de Cornu et d'Ascoli, dont les *Saggi ladini* marquent une date. Dès le début se posa une question de principe, qui provoqua une polémique retentissante entre Ascoli et M. Paul Meyer, — la question des dialectes. Dans une masse linguistique homogène comme celle des langues germaniques ou des langues romanes (l'îlot roumain mis à part), existe-t-il des subdivisions précises, des dialectes susceptibles d'être nettement délimités?

Les esprits curieux et les érudits locaux (ils avaient été nombreux) qui s'étaient occupés des patois pendant les deux premiers tiers du XIXe siècle, avaient travaillé de confiance sur l'idée traditionnelle de *dialecte*, qu'ils n'avaient même pas songé à discuter, ni d'ailleurs à approfondir. On croyait volontiers que la diversité des idiomes se présentait en raison des anciennes divisions politiques, que chaque province ou chaque duché avait son dialecte, comme son organisation administrative ou financière. Et comme on n'envisageait guère que le parler populaire du chef-lieu ou des environs, on trouvait en effet, d'une région à l'autre, des types d'idiomes qui paraissaient bien distincts les uns des autres.

La phonétique renversa vite ce château de cartes, dès qu'elle s'efforça de tracer des limites. En effet, c'est par leur système de sons que les différents dialectes diffèrent le plus les uns autres, c'est par là qu'il allait être le plus facile de les délimiter et de les classer. Or, aussitôt qu'on voulut établir des frontières phonétiques, on s'aperçut que sur aucun point ces limites ne coïncidaient entre elles — selon le caractère choisi — mais qu'elles chevauchaient toutes les unes sur les autres, se suivant, se croisant, s'entrecoupant à l'infini. Même entre deux groupes de dialectes, aucune limite n'existe.

MM. de Tourtoulón et Bringuier, partis de l'embouchure de la Gironde pour tracer une frontière entre la langue d'oïl et la langue d'oc, entre les patois français et provençaux, durent réduire rapidement le nombre des caractères sur lesquels ils se fondaient, jusqu'à deux, jusqu'à un seul — ce qui ramenait leur tracé à une limite phonétique. Arrivés au nord du Puy de Dôme, l'un des deux collaborateurs étant mort, l'autre, découragé par des difficultés insurmontables, abandonna l'œuvre impossible qui, depuis, n'a jamais été reprise.

Ascoli essaya de réhabiliter l'idée du dialecte en fondant sa classification, non sur des idées *a priori* mais sur l'observation, sur des caractères linguistiques, voire ethniques et sociaux. Il créa ainsi un groupe franco-provençal dans la région alpestre[1], — dénomination commode et qui est encore assez

1. Ce groupe comprend approximativement (puisqu'il n'a pas de limite précise) le Forez, le Lyonnais, une partie de l'Isère, la Savoie, l'Ain, une partie de la Franche-Comté, la

employée, mais à laquelle on n'attribue plus qu'une valeur de nomenclature, de désignation géographique sans corrélation avec un groupe rigoureusement précis. Telle n'était pas la pensée de l'auteur, qui appelait le franco-provençal « un type idiomatique » qui « atteste sa propre indépendance historique ». Pour lui, les dialectes constituent « un tout continu dans l'ordre géographique » et on doit en « déterminer rigoureusement les frontières extrêmes »[1].

A quoi M. Paul Meyer répondit victorieusement qu'il ne servait à rien de constituer un dialecte d'après un certain nombre de traits linguistiques, puisque aucun de ces caractères n'a exactement la même limite. De son côté, Gaston Paris posait avec force la même théorie, qui avait été entrevue par M. Schuchardt, et qui triompha rapidement. Il faut, disait-il, « formuler une loi qui, toute négative qu'elle soit en apparence, doit renouveler toutes les méthodes dialectologiques : cette loi, c'est que dans une masse linguistique de même origine comme la nôtre, il n'y a réellement pas de dialectes; il n'y a que des traits linguistiques qui entrent respectivement dans des combinaisons diverses, de telle sorte que le parler d'un endroit contiendra un certain nombre de traits qui lui seront communs, par exemple, avec le parler de chacun des quatre endroits les plus voisins, et un certain nombre de

Suisse romande, la vallée d'Aoste et ses alentours. Ces dialectes ont — *grosso modo* — un vocalisme qui les rapproche du provençal, et un consonantisme qui les apparente au français.

1. *Archivio glottologico*, t. III, p. 61.

traits qui différeront du parler de chacun d'eux ».

Inspirée par la nouvelle méthode, la dialectologie s'est développée rapidement, spécialement en ce qui concerne les patois romans et germaniques : il est bien peu de linguistes contemporains qui ne se soient pas formés, plus ou moins, à son école. Ces recherches offrent en effet ce précieux avantage, de fournir toujours — et pendant longtemps encore — des terres vierges à explorer, et de donner ainsi l'occasion aux jeunes esprits d'appliquer à la matière vivante la méthode enseignée par les maîtres, de développer leur esprit critique et le goût de la recherche personnelle. De nombreuses monographies, des études comparatives sur de petites régions ont été exécutées avec toute la rigueur de la méthode scientifique, en France, en Allemagne, en Italie; des matériaux importants ont été recueillis dans des glossaires, par des travailleurs locaux, sous la direction des linguistes; des atlas linguistiques et dialectologiques, premières œuvres d'ensemble — à la tête desquels il faut citer celui de la France — ont été menés à bonne fin dans plusieurs pays.

Le champ de l'observation s'est trouvé ainsi élargi dans des proportions considérables. La phonétique comme la sémantique ont trouvé dans les patois une abondance et une richesse de matériaux susceptibles d'éclairer maint problème de la linguistique générale, et qui sont loin d'être tous mis en valeur. Il n'est plus possible aujourd'hui de traiter une question quelconque du langage en faisant

1. *Bulletin de la Société des Parlers de France*, n° 1, p. 4.

abstraction des documents dialectologiques. C'est en faisant appel aux patois, en joignant à une information historique et philologique très sûre une connaissance étendue des formes et des termes dialectiques actuels, que M. Antoine Thomas, grâce à une méthode rigoureuse, a rénové la science étymologique romane et retrouvé les titres d'origine et la filiation d'une foule de termes français et provençaux [1].

C'est la phonétique qui a créé la dialectologie, et tous les dialectologues ont dû être au début des phonéticiens, car il est impossible de faire aucune étude sur un patois sans avoir déterminé au préalable son système de sons et l'avoir situé dans l'évolution générale de son groupe. Mais ensuite deux orientations s'accusent, deux tendances, que peuvent symboliser les noms de M. Gilliéron et de M. Rousselot.

Les uns ont vu dans la phonétique la première étape nécessaire, mais qui n'est à leurs yeux ni la plus importante, ni la plus digne d'intérêt. L'histoire des analogies et la vie des mots les attirent par leur difficulté et leur complexité même : car si, dans l'état actuel de la science, la monographie phonétique d'un patois ou la carte phonétique d'une région est devenue une chose relativement aisée, qui demande simplement du temps et de la méthode, en revanche les évolutions morphologiques, l'histoire des sens, la lutte et la répartition des mots soulèvent nombre de problèmes sémantiques

1. *Essais de philologie française* (1897), *Nouveaux essais* (1904), *Mélanges d'étymologie française* (1902).

et sociaux qui restent encore irrésolus. La nouvelle méthode de géographie linguistique[1], créée par M. Gilliéron, et qui s'annonce déjà comme particulièrement féconde, répond à ce besoin et permet de partir à la conquête de ce nouvel inconnu. Et par là l'école de M. Gilliéron rejoint les psychologues et les sociologues dont nous parlerons bientôt.

Au contraire, pour M. Rousselot et son école, les patois ne sont qu'un intermédiaire permettant d'approfondir les connaissances phonétiques. Par le nombre considérable de matériaux vivants qu'elle a pu réunir, la dialectologie seule a permis à la phonétique expérimentale de se constituer.

La dialectologie a présenté en outre l'avantage considérable d'aider à l'autonomie de la linguistique, qui a été longtemps aux ordres de la philologie, après avoir été l'esclave de la grammaire. Elle a montré que les documents fournis par les textes et les langues littéraires sont bien peu de chose à côté de la multitude de ceux qu'elle a révélés : points de repères précieux dans l'histoire des langues, mais sur lesquels il ne faut pas s'absorber exclusivement sous peine de stériliser l'avenir de la science. Elle a rappelé avec force, — en déshabillant brutalement les mots, transcrits désormais, pour la nécessité de la recherche scientifique, par une graphie strictement phonétique[2] — que l'écriture est une notation imparfaite de la parole, dont il faut toujours se défier, eût-elle l'auréole vénérable de l'antiquité ; elle a affirmé à nouveau la prééminence du langage parlé

1. Ci-dessous, p. 272.
2. Cf. p. 34.

et vivant, le seul qui doive compter aux yeux de la science. Et sur ces divers points, la phonétique expérimentale va renforcer encore son œuvre.

Nous aurons l'occasion de parler en détail de cette nouvelle branche de la science, qui consiste bien moins en une expérimentation qu'en une rénovation complète des procédés d'observation phonétique. En substituant la précision des instruments, des appareils inscripteurs à l'imperfection de l'oreille, elle a renouvelé la base même de la phonétique. Les organes de la parole et leur fonctionnement sont désormais étudiés de près à l'aide de données anatomiques et physiologiques, tandis que les sons, analysés par les procédés physiques de l'acoustique, sont traduits en vibrations et en courbes mathématiquement déterminées. Préparée par le physiologiste Marey, la phonétique expérimentale a été créée par M. l'abbé Rousselot, que Gaston Paris avait orienté vers ces nouvelles recherches : sa thèse sur les « Modifications phonétiques du langage dans le parler d'une famille de Cellefrouin » (1892) est une nouvelle date dans l'évolution de la linguistique. Autour du maître s'est formée toute une pléiade de travailleurs qui ont perfectionné de leur côté la méthode, et la phonétique expérimentale a acquis en peu de temps une telle importance qu'elle est devenue à son tour une science presque autonome. Les remarquables travaux de E.-A. Meyer méritent également une mention spéciale.

CHAPITRE III

Les psychologues et l'orientation sociologique.

La psychologie du langage, de Whitney à Wundt : vie du langage et vie des mots. — Les idées linguistiques des sociologues contemporains; le rôle de l'imitation; les phénomènes sociaux du langage. — La réaction contre les théories des néo-grammairiens ; les néo-linguistes; les causes sociales des évolutions linguistiques. — Le retour aux synthèses; les lois générales; la philosophie du langage.

Parallèlement aux phonéticiens, des linguistes de tendances différentes ont poursuivi leurs recherches sur les phénomènes psychiques du langage, les évolutions des sens et la vie des mots. Ici aucune révolution n'est à noter, semblable à celle qu'ont provoquée, dans le domaine voisin, les théories des néo-grammairiens et l'apparition de la phonétique expérimentale. La sémantique s'est développée lentement, par étapes successives.

C'est chez les Anglo-Américains, si médiocres phonéticiens, qu'il faut chercher les premiers bons travaux de sémantique. Les ouvrages de Whitney marquent une orientation intéressante ; sa *Vie du langage* (1875), comme ses précédentes études[1], font une part infime à l'évolution des sons. Par

1. *Langage et étude du langage*, 1867.

contre, l'auteur est pénétré de l'idée d'évolution ; fortement influencé par Darwin, il a vigoureusement accusé les rapports entre la linguistique et la biologie, — rapprochements dont on a un peu abusé après lui, et que les néo-grammairiens ont sévèrement qualifiés d' « oripeaux voyants ». Ramenées à leur juste valeur, les idées de « vie du langage », de « vie des mots » ont été pourtant très fécondes, et la théorie suivante des classifications est particulièrement juste :

Le linguiste d'autrefois « prenait bien le même point de départ : la ressemblance ou l'analogie de forme ou de sens, qui se trouve entre les mots ; mais son travail était irrémédiablement imparfait ; c'est qu'il était guidé par des similitudes qui n'existaient qu'à la surface ; qu'il ne tenait point compte de la diversité essentielle, cachée sous ces apparentes ressemblances, et qu'il faisait comme le naturaliste qui comparerait et classerait ensemble les feuilles vertes, le papier vert, les ailes vertes des insectes et les minéraux verts[1]. »

Mais les rapprochements hardis avec les sciences naturelles, et qui faisaient image, devaient effaroucher les philologues rigoristes, par exemple quand Whitney affirmait : « Il n'y a point de branche de l'histoire qui se rapproche tant des sciences naturelles que la linguistique... Une agglomération de sons venant à former un mot est presque autant une entité objective qu'un polype ou qu'un fossile. On peut la déposer sur une feuille de papier, comme

1. *La Vie du langage*, p. 257.

une plante dans un herbier, pour l'examiner à loisir »[1].

Il y a là autre chose que des métaphores et des phrases à effet, car les diverses sciences de la vie ont entre elles des rapports nécessaires, qu'il est utile de confronter pour l'élaboration de la doctrine et de la méthode. Whitney a, d'ailleurs, apporté aussi d'utiles contributions sur des points spéciaux. Si son point de vue est à peu près exclusivement psychologique[2], s'il n'envisage le langage que comme « l'appareil de la pensée », en revanche, il a insisté sur l'apprentissage du langage à chaque génération, qu'on semblait un peu perdre de vue. Une langue, dit-il, ne se crée pas et ne se transmet pas : elle s'apprend à chaque génération. L'acquisition de sa propre langue est une opération sans fin. Plus tard, Victor Henry opposera le langage *appris* (par l'école), et le langage *transmis* (appris par l'enfant de la bouche de la mère) : distinction capitale, bien qu'il s'agisse de deux modes différents d'acquisition, d'apprentissage, dont l'un est plus conscient que l'autre.

A la *Vie du langage* de Whitney se rattache la *Vie des mots*, d'Arsène Darmesteter, qui est à la fois un phonéticien et un sémantiste. Elève des néo-grammairiens allemands, il a attaché son nom à la découverte d'une loi importante[3]; disciple des

1. *La Vie du langage*, p. 256.

2. Il s'agit de psychologie *dans* la linguistique, car nul plus que Whitney n'a défendu l'autonomie de la seconde science vis-à-vis de la première.

3. La loi qui régit la chute de la voyelle atone avant l'accent en français et en provençal (*dorm(i)torium* → *dortoir*).

Anglais, il a débrouillé le premier la vie lexicologique de la langue française[1], analysant avec une grande finesse les filiations de sens, délimitant le domaine et la valeur exacte des figures de grammaire. Plus récemment (1896), M. Michel Bréal, condensant la longue expérience de sa carrière dans son *Essai de Sémantique*, donnait à la seconde branche de la linguistique le nom qui lui est resté, et, dans un vigoureux effort de synthèse, posait les principes directeurs à la lueur desquels s'éclairent tous les phénomènes psychiques attestés par les idiomes indo-européens.

La psychologie linguistique a passé ensuite en Italie (B. Croce) et en Allemagne, où elle a bénéficié de la rigueur d'observation et de méthode propres à la science germanique. Un esprit de premier ordre, M. Wundt, consacre au langage un volume de sa magistrale *Völkerpsychologie*[2]. Reprenant certaines positions de l'école anglaise, il montre que les phonéticiens de la néo-grammaire, par une réaction exagérée, ont trop négligé à leur tour le point de vue psychique, et il prouve — fait capital, qui n'a plus été contesté depuis — que les évolutions phonétiques, si elles ont une cause physiologique, se réalisent par un processus psychologique.

Ce sont enfin deux Allemands, MM. Thumb et

1. *Essai sur la formation des mots nouveaux* (1877); *La vie des mots.*

2. *Die Sprache* (Le langage), 1re édition, Leipzig 1900; 2e édit., 1907. L'ouvrage et ses tendances ont été vivement critiqués par les néo-grammairiens, dont M. Delbrück s'est fait le porte-parole; par contre, l'accueil des sociologues a été assez favorable (Cf. *Année sociologique*, 1905, p. 595).

Marbe, qui ont appliqué les premiers les méthodes de la psychologie expérimentale à l'étude du langage.

*
* *

L'action des sociologues sur la science du langage est plus récente encore, mais elle s'annonçe déjà comme très importante dans l'histoire des idées. L'influence sociologique est peut-être le phénomène qui caractérise le mieux l'orientation de la science contemporaine. Je vais montrer successivement comment ce mouvement est né en dehors de la linguistique, comment il a contribué à créer une nouvelle école, celle des néo-linguistes, et quelle action il a exercée sur les représentants de l'école classique, celle des néo-grammairiens.

La sociologie, la dernière venue des sciences et la plus ambitieuse peut-être, a revendiqué la linguistique comme appartenant à son domaine ; elle prétend lui imposer ses tendances et ses méthodes. Elle professe volontiers, comme les êtres très jeunes, un grand dédain pour les travaux de ses devanciers, et croit renouveler l'étude du langage en tenant fort peu de compte de l'acquis scientifique de la linguistique, en bouleversant les conceptions élaborées à l'aide de patientes recherches et d'une expérience déjà séculaire, et tout spécialement en rompant en visière avec les théories des néo-grammairiens.

Evidemment, lorsqu'ils prétendent imposer une explication nouvelle de faits linguistiques qu'ils ne connaissent pas, par des analogies superficielles avec

d'autres faits sociaux, comme la religion ou la mode[1], les sociologues prêtent à sourire. Mais s'ils font preuve, souvent, d'une ignorance manifeste[2] à l'égard de la science qu'ils prétendent régenter sans l'avoir étudiée, et des faits qu'ils ignorent, — du moins est-il juste de reconnaître qu'en revanche ils ont apporté des idées nouvelles, tantôt exactes, tantôt fausses, mais toujours intéressantes à discuter.

Les sociologues combattent spécialement les théories des néo-grammairiens relatives aux évolutions phonétiques. Expliquer les changements de prononciation par les modifications physiologiques des organes, déclarent-ils, c'est comme si l'on voulait expliquer les variations du costume par les variations du corps humain. Raisonner ainsi, c'est oublier simplement que la parole est fonction directe des organes vocaux.

« Notre tendance, déclare M. P. de Reul, est de considérer l'uniformité des faits linguistiques comme résultant probablement des mêmes causes que l'uniformité que l'on remarque en des domaines voisins tels que la croyance, l'usage, la mode. Que le langage soit un phénomène imitatif au premier chef, cela n'a pas besoin d'être démontré. Dès lors, je suis tenté de voir deux phases où les néo-grammairiens ne voyaient qu'un processus unique. Leur erreur, selon moi, c'est d'avoir traité comme simple une situation complexe, de n'avoir pas distingué

1. Cf. *Bulletin de l'Institut Solvay*, avril 1910, 55-4,5.

2. Et d'ailleurs bien explicable pour des hommes occupés à d'autres travaux, si l'on songe qu'aucun linguiste, à l'heure actuelle, ne peut embrasser l'ensemble de la scienc .

entre la naissance ou l'origine d'un changement, et sa généralisation qu'ils formulent en « loi phonétique ». J'admets (parce que l'hypothèse contraire conduit en bien des cas à l'absurde) que l'origine puisse être *individuelle* et que le changement se soit ensuite propagé par voie d'imitation »[1].

Les sociologues reprochent aux néo-grammairiens de procéder *a priori* dans leurs conceptions, et d'éliminer de parti pris les facteurs individuels pour conserver aux lois phonétiques leur caractère de régularité. « On désire que les faits soient simples comme dans les sciences naturelles, et pour qu'ils aient l'air simples on se met des œillères qui empêchent de voir la complexité[2]. » — Reproche injuste, si l'on songe à la minutie extrême des travaux qui ont dégagé d'une complexité infinie la rigueur des lois — si l'on pense à la patience d'un Gaston Paris[3] épluchant un à un tous les mots français renfermant une filiale de l'*ō* tonique libre latin. Reproche dangereux, car il est facile de le retourner à son adresse et de rétorquer que les sociologues entendent expliquer *a priori* les évolutions phonétiques par l'*imitation*, afin de pouvoir les assimiler aux autres phénomènes sociologiques qui ont un processus imitatif. En dépit des assimilations superficielles des sociologues, les évolutions phonétiques et sémantiques restent irréductibles les unes aux autres. La constance des lois phonétiques ne peut être expliquée par l'imitation.

1. *Id.*, *ibid.*
2. *Id.*, *ibid.*
3. Cf. p. 164.

A d'autres égards, la sociologie moderne a apporté une utile contribution. Elle a montré que dans le langage, à côté des phénomènes phonétiques et psychiques, il existe une troisième catégorie, les phénomènes sociaux. M. Meillet a montré comment s'affirmait de jour en jour, dans la science du langage contemporain, la préoccupation de déterminer les causes sociales des faits linguistiques :

« Au cours du XIXe siècle, et particulièrement depuis 1870 environ, on s'est surtout efforcé de suivre le développement « naturel » du langage, et la linguistique est apparue à beaucoup d'égards comme une science naturelle ; M. Bréal a été presque le seul à protester contre cette tendance exclusive. Ce qu'on a surtout mis en évidence, ce sont les innovations spontanées qui ont lieu du fait de la transmission du langage de génération en génération ; ces innovations ont lieu en général sans que les sujets en aient conscience, sans intervention de leur volonté, et même malgré leur volonté. Mais on n'explique pas par là la formation des langues communes, qui sont le produit de situations sociales données et dont on ne peut rendre compte qu'en déterminant les conditions historiques où elles se sont fixées »[1].

Certains linguistes de l'école classique ont contesté l'intérêt, moins de l'orientation que de la classification nouvelle :

« Ces prémisses une fois posées, que fait-on ? demande M. Bourciez. On examine les luttes des

1. *Bulletin de la Société de Linguistique*, 1910, p. 362.

langues entre elles, leur juxtaposition, leur pénétration réciproque amenée par des conquêtes ou des immigrations, parfois aussi leur sectionnement en dialectes, etc. Mais qu'est-ce que tout cela, sinon des questions d'ordre historique et qui à ce titre préoccupent depuis longtemps déjà tout linguiste digne de ce nom? Il serait un peu puéril de se laisser prendre à des changements d'étiquettes »[1].

On peut répondre avec Pascal que c'est déjà beaucoup que la disposition des matières soit nouvelle. A isoler les phénomènes sociaux du langage, on apprend à les mieux grouper, à les mieux étudier et connaître. Et n'est-il pas symptomatique que pour avoir méconnu ce principe les linguistes aient eu, jusqu'à nos jours, des notions absolument fausses sur l'argot des malfaiteurs, considéré par eux comme un langage artificiel et consciemment créé dans un but cryptologique, tandis que des sociologues comme MM. Niceforo[2] et Van Gennep[3], en montrant la place de l'argot dans les langues spéciales, lui ont restitué son caractère de langage normal normalement développé, en faisant preuve, à cet égard, de vues générales plus justes que des spécialistes comme MM. Marcel Schwob[4] et Lazare Sainéau[5]. C'est la sociologie qui a montré et expliqué la dif-

1. *Revue critique*, 29 sept. 1910.

2. *Il gergo* (1896) et une série d'articles publiés en 1911 dans la *Revue des Idées*.

3. *Essai d'une théorie des langues spéciales*, dans *Religions, menus et légendes*, 2e série, 1909.

4. *Etude sur l'argot français* en collaboration avec Georges Guieysse (*Mémoires de la Société de linguistique*, 1889).

5. *L'argot ancien* (1907).

férenciation des langues spéciales en raison des milieux sociaux.

Les sociologues ont contribué, en outre, à faire approfondir par les linguistes le concept d'*imitation*. Qu'imite-t-on et qui imite-t-on ? Cela dépend de bien des facteurs, parmi lesquels l'âge de l'individu vient en première ligne, puis les conditions linguistiques et sociales. L'enfant, dans son jeune âge, imite le langage de sa mère dans ses détails et dans son ensemble : prononciation, forme et sens des mots, associations d'idées conditionnant le système morphologique. Mais, une fois adulte, l'homme a son langage bien constitué, et il n'imite que rarement et dans des conditions bien déterminées. Entre deux idiomes voisins, de même hiérarchie sociale — deux parlers populaires ou deux langues littéraires, — l'emprunt se bornera à des mots et à peu de mots. L'échange lexicologique est plus grand entre deux langues coexistant sur le même territoire : mais, même dans ce cas, l'influence phonétique ou morphologique d'un parler sur l'autre est rarement démontrée. — D'ailleurs, peut-on proprement parler d'*imitation* quand il s'agit de phénomènes inconscients ?

L'influence de la sociologie a attiré l'attention des linguistes sur les caractères nouveaux que présentent certains phénomènes du langage dans les langues contemporaines. Sous l'influence de l'école, de la famille, du livre, on cherche à bien parler : la réflexion et la volonté jouent désormais leur rôle et viennent limiter, dans l'évolution des phénomènes, le domaine de l'inconscient. Les influences

littéraires, le choc en retour de l'écriture doivent également être pris en considération[1]. Mais si les néo-grammairiens avaient eu tort de négliger ces faits, il serait, en revanche, bien plus dangereux de vouloir projeter le présent sur le passé et d'expliquer des évolutions anciennes et normales par des phénomènes modernes très spéciaux, — comme M. Marcel Schwob, qui voulut rendre compte de l'argot du xve siècle par les anagrammes du *loucherbem* actuel[2].

Enfin, la sociologie donne à la science du langage de nouvelles sources d'information et des points de comparaison précieux[3].

*
* *

Même chez les linguistes s'est manifestée, depuis quelques années, une certaine réaction contre le rigorisme des néo-grammairiens, jugé dans certains cas un peu étroit et excessif. Dans la complexité infinie des évolutions, jusque dans le domaine de la phonétique, il y a des phénomènes qui échappent à l'inflexibilité des lois : le langage a une souplesse, il présente des accidents qui ne peuvent pas être toujours réduits en formules. La phonétique du langage enfantin est toute spéciale, et, même dans le langage normal, certains mots, nous l'avons vu, telles les formules de politesse, devancent les évo-

1. Cf. A. Dauzat, *La vie du langage*, 4e partie (Les phénomènes littéraires).
2. Mémoires de la Société de Linguistique, 1889, *Etude sur l'argot français*.
3. Ci-dessous, pp. 253 et suiv.

lutions phoniques ou reçoivent des abréviations inexpliquées.

On s'est aperçu, d'un autre côté, qu'il y avait quelque chose à retenir dans la théorie dialectale d'Ascoli. Sans doute, il n'existe pas, comme le croyait le maître italien, des dialectes aux frontières rigoureusement déterminées; mais il n'est pas exact de prendre le contre-pied de la théorie en assurant, comme Gaston Paris, qu'un territoire linguistique est comparable à une tapisserie aux teintes *uniformément* dégradées. L'étude minutieuse des faits a montré que la vérité est entre les deux théories, plus près toutefois de la seconde que de la première. Dans une masse de parlers homogènes, — romans, germaniques, etc., — rares sont les limites intérieures : il y en a cependant quelques-unes, et très nettes, comme la Gironde ou les Pyrénées centrales. Il est possible aussi de constituer des groupes naturels de parlers, qui n'ont pas de frontières précises, mais offrent cependant une homogénéité relative les uns par rapport aux autres : embryons de subdivisions qui se seraient séparées complètement comme les branches germanique, lave, latine, etc., si les circonstances historiques s'y étaient prêtées. Et, pour expliquer les différenciations et les groupes dialectaux, on interroge les causes sociales et ethniques.

Sur ces tendances, s'est constituée récemment, en Italie, l'école des néo-linguistes, qui se réclame d'Ascoli, tout en ayant assez sensiblement modifié

1. A. Meillet, *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes*, pp. 12-13.

les idées de ce philologue (notamment en matière de dialectes). Elle met en relief, comme les sociologues, l'importance de l'*imitation :*

« Toute innovation dans le langage est une création et naît de l'imitation d'un autre langage, c'est-à-dire du langage d'un autre individu ou d'un autre moment : le langage est créé, ou mieux procréé avec des germes hétéroglosses. Même d'un cri, d'un son inarticulé, peut germer, par imitation, une parole »[1].

Mais les néo-linguistes restent sur le terrain des faits, qu'ils prétendent, au contraire, serrer de plus près que leurs devanciers. Ils connaissent le défaut de la cuirasse des néo-grammairiens, qui ont obtenu parfois, suivant l'expression de M. Antoine Thomas, la régularité phonétique au prix du dérèglement analogique[2]. Toutes les exceptions aux lois phonétiques étaient mises un peu hâtivement sur le compte de l'analogie. Au contraire, les néo-linguistes expliquent ces exceptions comme étant les résidus d'anciennes évolutions divergentes, dont ils demandent la raison aux origines de la langue, aux langages et aux races qui préexistaient sur le territoire.

Ils réduisent la part des évolutions spontanées — phonétiques et sémantiques — et accordent une grande importance à l'emprunt sous toutes ses formes. Les néo-grammairiens, disent-ils en substance[3], ne songent aux influences externes qu'en dernier recours ; nous, au contraire, nous les envi-

1. M. G. Bartoli, *Alle fonti del neolatino* (Trieste 1910), p. 1.
2. *Essais de philologie française*, p. 188.
3. *Id. ibid.*

sageons en tout état de cause : là est la différence essentielle qui nous sépare.

Les néo-linguistes sont loin d'avoir créé toutes les théories qu'ils soutiennent. Ce qui fait précisément l'intérêt de cette école, c'est qu'elle a dogmatisé et synthétisé — en les poussant parfois jusqu'à leurs conséquences extrêmes — un certain nombre d'idées admises par des linguistes de haute valeur comme MM. Schuchardt et Meyer-Lübke. L'influence des langues préexistantes sur un territoire donné, avait déjà été mise en lumière, pour le latin vulgaire, par Georges Mohl. La propagation des évolutions phonétiques par ondes, qu'ils préconisent, est admise, en dehors d'eux, par quelques esprits éminents, bien que la plupart des maîtres contemporains proclament, avec M. Meillet, la simultanéité d'un changement de prononciation sur le territoire où il s'est manifesté. D'autre part, M. Meyer-Lübke, comme les néo-linguistes, admet que lorsqu'une évolution s'est produite sur un vaste territoire, il faut en conclure que ce territoire avait, à cette époque, une unité sociale et politique : affirmation qui paraît corroborée par certains faits, mais qui est contredite par d'autres. A partir de quel degré d'isolement respectif les évolutions deviennent-elles divergentes ? Il est encore impossible de le préciser.

Allant plus loin encore dans cette direction, on a pu demander aux conditions sociales la cause première des évolutions linguistiques. Actions généralement indirectes, tout au moins pour la phonétique, car M. Schuchardt est à peu près seul à penser — bien que M. Jespersen se soit engagé dans la même

voie — que les lois phoniques, à l'intérieur d'un même groupe linguistique, peuvent varier avec les conceptions sociales diverses où sont placés les mots différents. Bien plus profonde est la conception de M. Meillet qui, après avoir montré que les lois linguistiques sont des *possibilités* et non des *nécessités*, ajoute[1] :

« Les lois de la phonétique ou de la morphologie générale ne suffisent donc à expliquer aucun fait ; elles énoncent des conditions constantes qui règlent le développement des faits linguistiques ; mais, même si l'on parvenait à les déterminer d'une manière complète et de tout point exacte, on ne saurait pour cela prévoir aucune évolution future, ce qui est la marque d'une connaissance incomplète...

« L'élément variable qu'il reste à déterminer ne peut évidemment se rencontrer dans la structure anatomique des organes ou dans le fonctionnement de ces organes; il ne se rencontre pas davantage dans le fonctionnement psychique : ce sont là des données constantes, qui sont partout sensiblement les mêmes, et qui ne renferment pas en elles des principes de variation. Mais il y a un élément dont les circonstances provoquent de perpétuelles variations, tantôt soudaines, tantôt lentes, mais jamais entièrement interrompues : c'est la structure de la société. »

Plus loin[2], l'auteur précise ainsi sa conception : « Le seul élément variable auquel on puisse recourir pour rendre compte du changement linguistique

1. *L'état actuel des études de linguistique générale*, p 26.
2. Pages 29-30.

est le changement social, dont les variations du langage ne sont que les conséquences parfois immédiates et directes, et le plus souvent médiates e indirectes...

« Il faudra déterminer à quelle structure sociale répond une structure linguistique donnée, et comment, d'une manière générale, les changements de structure sociale se traduisent par des changements de structure linguistique. »

Idées remarquables, qu'on pourrait presque trouver en germe, près d'un siècle plus tôt, chez un précurseur de génie, Guillaume de Humboldt.

En dernière analyse, on peut se demander si la cause sociale est inconciliable, dans le domaine phonétique, avec les modifications physiologiques, voire anatomiques, des organes. La structure et le fonctionnement des organes de la parole sont loin d'être des constantes; la phonétique expérimentale tend à le démontrer de plus en plus : le palais d'un Allemand est tout autre, par exemple, que celui d'un Français. Et si l'on veut expliquer ces différences, on ne peut faire appel qu'à deux éléments, la race d'une part, le milieu climatérique et social de l'autre : encore est-il vraisemblable que la race est plus ou moins fonction du milieu. Des facteurs biologiques immédiats on remonte donc nécessairement aux causes sociales lointaines. Il en est de même pour les facteurs psychiques qui conditionnent les évolutions sémantiques. On peut donc harmoniser et hiérarchiser dans une même synthèse les théories qui attribuent les transformations du langage soit à une cause physiologique pour les

sons, et psychique pour les sens, soit à un double facteur climatérique et ethnique, soit à une cause sociale générale et originaire. Certains esprits plus pénétrants ont simplement poussé plus loin leur analyse.

Les linguistes de l'école classique ont fait preuve d'une grande réserve à l'égard des tendances nouvelles. Habitués par la méthode phonétique à travailler sur des faits extrêmement précis, à manier des matériaux bien délimités, à obtenir des résultats nets et souvent définitifs, ils ne voient pas sans appréhension les nouveaux pionniers s'engager sur un terrain vague et en friche, où on risque de trébucher dans les fondrières. Leur attitude se conçoit et leurs conseils doivent être pris en considération : la plus grande prudence doit présider à de telles recherches, si on ne veut les discréditer, et il faut se défier des conclusions hâtives tant qu'on n'aura pas accumulé les faits et les preuves.

Ces réserves faites, l'orientation actuelle semble pleine de promesses et doit être féconde en résultats, d'autant — on s'en apercevra de plus en plus — qu'elle ajoute sans rien détruire. Si une certaine réaction, — revanche de l'école anglaise et de M. Bréal — contre un rigorisme un peu étroit était nécessaire et salutaire, le robuste édifice construit par les néogrammairiens, quoi qu'on ait pu dire, n'a pas été ébranlé. Avec le temps, il apparaîtra au contraire consolidé, renforcé par les travaux de défense contre les attaques injustifiées, dégagé des éléments adventices qui l'obstruaient et définitivement situé dans la synthèse des faits et des doctrines.

Venue la dernière au monde longtemps après ses sœurs aînées, phonétique et sémantique, la linguistique sociale, qui fait à peine ses premiers pas, sera sans doute, comme l'a pressenti M. Meillet, la science de demain. En rendant au langage son caractère de fait social, en analysant les rapports qui le relient aux divers milieux, après l'avoir étudié dans l'individu, voire même *in abstracto*, le savant fera œuvre nécessaire, il complétera l'édifice construit par ses prédécesseurs, et jettera un nouveau pont entre la science du langage et les autres sciences de la vie : les phonéticiens ont relié la linguistique à la physique et à la physiologie; les sémantistes à la psychologie; désormais la sociologie entre en scène. Et l'on voit s'ouvrir un nouvel aspect de cette philosophie du langage qui, à l'heure actuelle, séduit de plus en plus les esprits curieux.

*
* *

Mieux outillée et plus consciente de ses moyens, la science peut désormais aspirer aux synthèses, L'effort vers la synthèse est certainement une des tendances les plus caractéristiques de la linguistique au début du XXe siècle. Le même phénomène s'était produit cinquante ou soixante ans auparavant. Les premières découvertes de la science avaient été si rapides et si nombreuses qu'on n'avait pu résister au désir de coordonner et de grouper les faits. Les erreurs et les imperfections de ces généralisations un peu hâtives — qui eurent cependant leur utilité et révélèrent chez leurs auteurs une grande vigueur

d'esprit — avaient si vivement frappé leurs successeurs que, pendant un demi-siècle, on resta confiné dans l'analyse la plus minutieuse et la plus rigoriste, absolument indispensable pour donner à la science de solides et puissantes assises.

Sur cette enclume rigide, la linguistique — la phonétique surtout — s'est forgé un outil bien trempé qui permet désormais de reprendre l'œuvre de synthèse. On peut juger du chemin parcouru en rapprochant la *Grammaire comparée* de Bopp (1833-1849) au *Grundriss* de MM. Brugmann et Delbrück[1], à l'*Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes* de M. Meillet (1903); dans un domaine plus restreint, la *Grammaire des langues romanes* de Diez (1857) à celle de M. Meyer-Lübke (1890-1900). Moins téméraires que leurs devanciers, les linguistes actuels n'affirment que lorsqu'ils possèdent la certitude scientifique : aussi sont-ils assurés, pour les parties de l'édifice qu'ils construisent, de faire œuvre durable.

On a pu reprocher aux linguistes, à une époque encore récente, de trop s'absorber dans des recherches de détail, et de perdre de vue, voire de mépriser les idées générales et les spéculations de doctrine en travaillant à la loupe, au microscope sur des infiniment petits. Pareille critique n'aurait plus aujourd'hui sa raison d'être. Remontant désormais du particulier au général, la science s'efforce de grouper les lois spéciales en formules générales, de retracer les grandes courbes, les parallélismes qui

1. *Grundriss der vergleichenden Grammatik der indogermanischen Sprachen*, 5 vol., Strasbourg.

caractérisent les évolutions des langues et des groupes apparentés, notamment au sein de la famille indo-européenne. « La recherche des lois générales — a proclamé M. Meillet — doit être désormais un des principaux buts de la linguistique. »

La grammaire historique, de son côté, s'est complètement renouvelée. Des esprits compréhensifs, à l'érudition aussi sûre qu'étendue, l'ont conçue comme une vaste synthèse à laquelle doivent contribuer les données de l'histoire, politique, sociale et littéraire, au même titre que les enseignements de la phonétique, de la morphologie, de la lexicologie et de la syntaxe. Le type et le modèle de ces travaux est la magistrale *Histoire de la langue française*, de M. Ferdinand Brunot, actuellement en cours de publication.

Parallèlement, la philosophie du langage a séduit, depuis quelques années, les maîtres de la science comme les jeunes linguistes : c'est encore une forme, un aspect de la synthèse. Pour ne citer que les œuvres les plus caractéristiques, — en France, les *Antinomies linguistiques*, de Victor Henry (1896), envisagent quelques-unes des plus graves questions que la science du langage soit appelée à résoudre; la *Sémantique* de M. Bréal (1896), qu'il faut citer ici à nouveau, a pour but, pour la première fois, de grouper autour de quelques principes généraux les faits sémasiologiques si complexes et si touffus, tandis que M. Paul Passy avait fait, quelques années auparavant, une synthèse analogue pour la phonétique[1]. La synthèse la plus générale fut l'œuvre d'un

1. *Etude sur les changements phonétiques* (1890).

Allemand, M. Hermann Paul[1], qui condensa en un volume à la fois compact et concis les principes de l'histoire du langage; plus prolixe, M. Wundt donna (*Die Sprache*) l'analyse remarquable des phénomènes linguistiques — sémantiques surtout — telle qu'elle pouvait être effectuée du point de vue psychologique; et M. Meyer Lübke, dans son *Einführung*, résumait les principes qui président aux recherches de philologie romane. En Italie, un esprit curieux, Frédéric Garlanda, réunissait des dissertations de psychologie linguistique, parfois un peu vieillottes, sous le titre *La filosofia delle parole*. Enfin on s'occupait à confronter les méthodes d'induction avec les phénomènes et les lois phonétiques.

Telles sont les principales tendances de la linguistique contemporaine qui, tout en poursuivant dans ses innombrables branches les recherches de détail poussées à l'extrême de la spécialisation, s'efforce de se constituer peu à peu un solide corps de doctrine et de dégager les principes généraux de la multiplicité des faits.

1. *Prinzipien der Sprachgeschichte*

LIVRE IV

LES MÉTHODES

CHAPITRE I

Les trois aspects de la science.

La méthode linguistique, ses caractères.

I. — La statique du langage. — La linguistique descriptive; la classification des langues. — La classification des sons; rapports entre la hauteur, la durée, l'intensité et le timbre. — Morphèmes et flexions; classification des mots: syntaxe descriptive; monographies et études comparatives.

II. — Cinématique et dynamique. — Les évolutions et les lois. Les changements des sons. — Les phénomenes analogiques : réorganisation des flexions, irradiation, fausse perception; la syntaxe historique.

Chaque science a une méthode distincte, suivant son objet et ses moyens d'investigation; cette méthode devient consciente peu à peu, lorsque la science, sortie de la période de tâtonnements, est définitivement maîtresse d'elle-même, et a obtenu une somme de résultats qui permet de cautionner la valeur de ses procédés de recherches. C'est au technicien, dans chaque ordre de connaissances, qu'il appartient de la dégager et de la synthétiser,

après s'être instruit auprès des philosophes : car il y a des règles générales de méthode qui dérivent des lois mêmes de la pensée, et les différentes sciences sont trop étroitement solidaires pour pouvoir s'ignorer les unes les autres.

La linguistique emprunte des éléments à la psychologie et à la physiologie, sciences de l'individu, ainsi qu'aux sciences sociales. De ses deux branches essentielles, l'une, la phonétique, étude des sons du langage, a un point de départ physico-physiologique; l'autre, la sémantique, analyse les rapports entre les sons et les concepts. La phonétique, longtemps négligée, a ensuite attiré l'attention et les efforts de la majorité des travailleurs : aussi a-t-elle aujourd'hui singulièrement dépassé sa rivale dans la voie de la perfection scientifique, par la rigueur de ses lois, par une approximation plus grande de la vérité.

Comme toutes les sciences inductives, la linguistique part de l'observation des faits pour s'élever à la détermination des lois.

Auguste Comte et Herbert Spencer, qui furent pourtant les contemporains et même les cadets des Bopp et des Diez, avaient oublié la linguistique dans leur classification des sciences. Mieux informés, les philosophes modernes lui ont assigné une place très précise dans les sciences sociales[1]. Mais ils ont

1. E. Goblot, *Essai sur la classification des sciences*, Paris, 1898, pp. 223-224. Mais les philosophes ignoraient encore à cette époque la science linguistique. M. Goblot en effet (*op. cit.* p. 206), parlant d' « une science purement spéculative des conditions et lois générales du langage », ajoutait : « Cette science,

attendu longtemps, jusqu'à une époque toute récente, de la part des linguistes un premier essai de synthèse générale qui vînt combler cette lacune dans la méthodologie des sciences.

Il serait faux d'en conclure que les linguistes aient travaillé sans méthode, ou même se soient désintéressés des questions relatives à la philosophie du langage. Cette méthode, nous avons vu dans les chapitres précédents comment elle s'est formée à la double lumière de la grammaire comparée et de la grammaire historique, à travers les différentes théories et les écoles successives, qui non seulement ont apporté des idées et des procédés nouveaux de recherche, mais ont en outre singulièrement élargi le champ, jadis restreint, des investigations.

Malgré les récentes recherches relatives à la philosophie du langage, les philosophes, toutefois, reprochent aux linguistes de ne pas être suffisamment venus chez eux : critique en partie fondée, qui explique peut-être la répugnance, la froideur des philologues à l'égard de la synthèse méthodologique. C'est aussi pour cette raison, — sans parler des lacunes encore imparfaitement comblées — qu'ont surgi entre philosophes et linguistes des antinomies (pour employer l'heureuse expression de Victor Henry), résolubles, semble-t-il, par un travail en

entrevue déjà et commencée bien des fois, puis discréditée, abandonnée ou plutôt ajournée... » Ce n'était pas exact en 1898, ce le serait encore moins à l'heure actuelle, après les récents travaux de synthèse qui ont vu le jour. Mais ce passage suffit à prouver que les philosophes ont ignoré aussi longtemps les linguistes que les linguistes les philosophes.

commun. Là encore les linguistes se sont trop isolés, moins encore des psychologues que des logiciens. Pour ne rappeler que deux faits capitaux, les uns et les autres ne sont d'accord, ni sur la constance des lois phonétiques, ni sur l'inconscience des phénomènes sémantiques. Ce n'est que tout récemment qu'on a songé à confronter les méthodes d'induction avec les faits phonétiques : et pourtant il est bien évident que, philosophiquement, une loi de succession n'a aucune certitude tant que la valeur de l'induction n'est pas légitimée, et tant que le rapport entre l'antécédent et le conséquent n'est pas logiquement et rigoureusement déterminé. — Il faut donc souhaiter une coopération plus active entre linguistes et philosophes, et encourager les efforts des travailleurs qui s'orientent dans cette direction.

Comme la mécanique, comme la biologie, la science du langage a sa statique, sa cinématique et sa dynamique, suivant qu'on examine les phénomènes qui existent et s'équilibrent à un moment donné, — les évolutions ou les phénomènes en mouvement, — et les forces qui conditionnent les évolutions et qui se traduisent par des lois. Trois aspects qu'il importe de mettre successivement en relief — et que domine également la division capitale ou phonétique et sémantique [1].

1. Dans son *Einführung* déjà citée, M. Meyer-Lübke distingue trois méthodes — je dirais plutôt trois aspects des recherches linguistiques : 1° *systématique* (qui se heurte à de grosses difficultés, surtout dans les langues romanes); — 2° *biologique*, c'est-à-dire problèmes qui ont le caractère le plus général

I. — LA STATIQUE DU LANGAGE

La science du langage peut être purement descriptive, en s'attachant à un ensemble de faits connexes et concomitants. Elle se sert alors d'une méthode semblable à celle des sciences naturelles. L'observation conduit d'abord à la description et à la définition empirique. Le but final est la classification, qui s'opère au moyen du raisonnement analogique et repose sur la subordination des caractères. L'importance d'un caractère se mesure à sa généralité — son extension — et à sa constance.

Mais la linguistique descriptive diffère à bien des égards de la biologie. Elle étudie et cherche à classer, non des êtres, mais des phénomènes. Ces phénomènes sont susceptibles d'une répétition constante dans des conditions données. Ils ont une existence virtuelle. Pour employer une expression chère à Stuart Mill, ce sont des possibilités permanentes. Leur existence est liée à celle d'êtres déterminés. Chaque sujet parlant peut en émettre une quantité limitée, et d'un ordre donné, dans des conditions précises. Chez les individus d'une même agglomération, ils sont encore sensiblement identiques, tandis qu'ils diffèrent, nettement déjà, d'un village au village voisin, et que l'écart augmente avec la distance. Parfois la variation est continue, si l'on che-

(histoire des sons, des formes, des mots); — 3° *paléontologique* (comment telle langue dérive de telle autre et quelles influences ont exercées d'autres langues sur sa formation et son développement).

mine, par exemple, soit en France, soit en Allemagne. Au contraire, le changement sera brusque lorsqu'on passera d'un pays roman dans un pays germanique. La classification s'opère ainsi naturellement avec plus de facilité que dans les sciences naturelles. On est amené à grouper d'abord les phénomènes linguistiques chez l'individu; puis dans l'agglomération; ensuite dans la famille linguistique; enfin à réunir un certain nombre de familles linguistiques apparentées, comme les langues grecques, latines, celtiques, germaniques, slaves, arméniennes, sanscrites, etc., qui constituent le groupe indo-européen. Telles sont les quatre étapes de la classification, qui peuvent se réduire à trois lorsque la famille — comme en basque — se confond avec le groupe.

*
* *

La définition empirique, suivant le terme dont se servent les logiciens, devra nécessairement précéder la classification. Que de malentendus seraient évités avec des définitions claires et précises ! Si la phonétique descriptive est restée longtemps hésitante et confuse, ce retard a été dû à une connaissance insuffisante de la nature des sons, dont on avait donné, par suite, des définitions inexactes et incomplètes. En apportant les descriptions vraiment scientifiques des émissions vocales, la phonétique expérimentale a rendu un immense service, et a coupé court à toutes les controverses.

Les éléments qui constituent le *dossier* d'un son sont multiples, car beaucoup d'organes entrent en

jeu pour chaque émission vocale. Citons principalement la durée et l'intensité du souffle (buccal ou nasal), que donnera le pneumographe ; le graphique des vibrations (orales ou nasales) — quand il y en a, — qui sera recueilli sur l'enregistreur ; le lieu d'articulation, obtenu, lorsqu'on le pourra, à l'aide du palais artificiel ; la mesure des diverses pressions, labiales ou linguales, fournie par les ampoules ; l'étude des positions du larynx. Le nombre des vibrations à la seconde donnera la hauteur ; leur amplitude, l'intensité ; leur longueur, la durée.

La voyelle est le son par excellence, l'émission vocale dans toute sa plénitude. Elle possède les quatre qualités des sons musicaux : hauteur, timbre, intensité et durée, — qui n'ont pas besoin d'être définies. Mais quelle est la coopération respective, à cet égard, des divers organes de la parole ? D'après la théorie classique, fondée sur les célèbres expériences de Helmholtz, le son est produit par la vibration des cordes vocales au passage du courant d'air des poumons[1] (expiré en règle normale), et la bouche — dont la forme varie sans cesse, suivant le degré d'ouverture, les positions respectives de la langue, des lèvres, du voile du palais, — joue le rôle de résonnateur qui, en renforçant certains harmoniques, produit le timbre de la voyelle (la durée et l'intensité s'expliquent d'elles-mêmes par la longueur et l'énergie de l'impulsion donnée aux organes). Mais une grosse difficulté surgit pour l'explication de

1. Il y a controverse sur le point de savoir si la vibration des cordes vocales se produit directement ou sous l'action du courant d'air.

la voix chuchotée, qui donne des sons identiques, quoique affaiblis, avec les mêmes positions des organes buccaux, sans aucune participation des cordes vocales : ici le son se produit par le simple passage de l'air dans la bouche, qui joue le rôle d'un instrument à anche. Et alors, dans la voix parlée, le son laryngien ne se superpose-t-il pas au son buccal, ou a-t-il simplement pour résultat de lui donner plus d'ampleur? Phonéticiens et physiologistes ne sont pas d'accord à ce sujet.

Les consonnes, au contraire, sont des bruits, des sons incomplets. Si leur timbre et leur intensité sont aussi caractéristiques que ceux des voyelles, en revanche leur durée est plus difficilement appréciable, et beaucoup d'entre elles échappent à toute mesure de hauteur. Elles ont généralement besoin de s'appuyer sur les voyelles, mais leur degré d'individualité varie beaucoup, suivant qu'on passe des plosives presque instantanées comme *p* ou *k*, aux continues, telles que *f* ou *s*, susceptibles d'être prolongées ou tenues.

C'est principalement en raison du timbre qu'on classe les sons du langage, car c'est la caractéristique la plus accusée. Les consonnes et surtout les voyelles sont plus nombreuses dans chaque langue que ne le laisseraient supposer les alphabets.

Une voyelle, qu'on croit identique, varie suivant sa position dans le mot (tonique ou atone, libre ou entravée, etc.). Il y a au moins sept *o* en français : l'*o* bref fermé, de *beau*; l'*o* long fermé, de *chose;* l'*o* bref ouvert, de *sotte;* l'*o* long ouvert, de *fort;* l'*o* bref moyen, de *mauvais;* l'*o* bref très peu ouvert (atone),

de *sottise* ; l'*o* bref très peu fermé (atone), de *morose*. Et l'on pourrait trouver encore d'autres nuances. Toutefois il est facile d'établir un certain nombre de types principaux.

En revanche les types des sons varient très peu chez les divers peuples de la terre : avec quelques dialectes romans et germaniques on a à peu près toute la gamme des voyelles et consonnes existant dans le monde entier. Tous les sons du malgache, qui a été analysé minutieusement au laboratoire de phonétique expérimentale du Collège de France, se retrouvent dans le français et dans les patois de la Gaule romane, à l'exception d'un seul que possède l'anglais (prononciation anglaise du groupe *tr*). L'étude des innombrables langues parlées sur le globe n'a pas révélé une diversité de sons aussi grande qu'on aurait pu le croire. Car l'organisme vocal de l'homme, assez peu différencié, somme toute, d'une race à l'autre, n'a pas un nombre illimité de moyens à sa disposition : ou tourne toujours dans le même cercle.

Les voyelles sont classées en deux échelles de sons allant l'une de *a* à *i* par *é* (voyelles antérieures), l'autre de *a* à *ou* par *o* (voyelles postérieures et labiales, caractérisées par le recul de la langue et l'action des lèvres). Diverses langues, comme le français, ont l'échelle intermédiaire des *eu* (entre es *é* et les *o*) et des *u* (entre les *i* et les *ou*). Viennent enfin les voyelles nasales et semi-nasales, pour l'émission desquelles une partie de l'air expiré passe par les fosses nasales. La diphtongue est la juxtaposition de deux voyelles dont l'une est plus fortement

accentuée que l'autre, et dont les émissions respectives sont intimement liées : il n'y a qu'une différence de degré entre l'hiatus et la diphtongue, comme entre la diphtongue et la voyelle précédée ou suivie d'une semi-consonne, et la démarcation est d'autant plus difficile à tracer que la valeur respective des sons se modifie souvent suivant la rapidité de la prononciation.

Les consonnes se classent par groupes suivant leurs lieux d'articulation et les organes qu'elles mettent en jeu : bilabiales, labio-dentales, linguo-dentales, etc. Plusieurs grandes subdivisions se superposent à cette classification par groupes : consonnes plosives et continues (suivant la nature de l'émission, arrêtée ou non par un obstacle momentané); orales ou nasales (selon que le courant d'air passe par la bouche ou le nez), et enfin sonores et sourdes, les consonnes sonores *b*, *v*, *l*, etc., étant accompagnées d'une vibration des cordes vocales qui n'existe pas pour les consonnes sourdes *p*, *f*, etc. Une place spéciale doit être faite aux semi-consonnes ou semi-voyelles, intermédiaires entre deux catégories de sons (*u* consonne de *puits*, *i* consonne de *bien*, etc.), qui sont sonores ou sourdes suivant la nature de la consonne précédente. Parfois deux éléments consonantiques sont si étroitement associés qu'il est difficile de préciser si l'on est en présence de deux sons ou d'un seul : ainsi pour les consonnes mouillées ou pour les sons de la nature du *ch* anglais et du *z* italien ou allemand. Dans l'*l* mouillé italien, par exemple, on croit bien discerner un *l* suivi d'un vod, mais c'est un *l* altéré et qui fusionne intime-

ment avec l'élément suivant. A chaque instant les phénomènes complexes et en voie d'évolution font éclater les cadres trop rigides et toujours un peu artificiels de nos classifications.

Les autres qualités des sons du langage ont été beaucoup plus négligées que le timbre. La valeur respective des sons au point de vue de l'intensité est à peu près inconnue dans les langues de l'antiquité. On s'aperçoit facilement au contraire du rôle important joué dans les langues vivantes par les accents d'intensité, accent tonique et accents secondaires. La valeur de l'accent tonique varie beaucoup suivant les langues : elle acquiert son maximum dans les idiomes qui, comme l'italien, admettent plusieurs syllabes après l'accent *(pôpolo)* et son minimum dans les langues accentuées sur la finale, comme le français. La place de l'accent est déterminée par des causes historiques; dans les dérivés elle reste en principe sur la même syllabe dans les langues germaniques, tandis que dans les langues grecque et latine elle obéit à des considérations de quantité.

L'accent de phrase n'a pas une moins grande importance que l'accent des mots, surtout pour certaines langues modernes où il opère parfois des distributions différentes d'intensité. Les langues anciennes avaient des mots sans accent bien déterminés (enclitiques et proclitiques) : en français au contraire — par exemple — le même mot peut être tantôt accentué, tantôt proclitique : comparez « il vient » et « vient-il ». Résultat d'un monosyllabisme avancé.

Au troisième degré, après les voyelles accentuées

et les voyelles atones, figurent les sons affaiblis, sons naissants ou en voie de disparition (tel l'*e* d'*arbre* dans la prononciation soutenue). L'intensité des consonnes acquiert son maximum d'abord à l'initiale devant une voyelle, puis devant une autre consonne qui ne s'articule pas avec la précédente.

En sens inverse, la hauteur et la durée des sons ont été surtout étudiées dans les langues anciennes, qui avaient certainement un caractère plus musical que les langages actuels, bien qu'il soit fort difficile de reconstituer à cet égard leur prononciation exacte. Ici s'avère la différence entre le langage parlé et le langage chanté, où la hauteur et la durée respectives des sons acquièrent une importance primordiale. Toutefois, même dans le premier, la valeur musicale des sons n'est pas négligeable. Les indigènes s'y montrent très sensibles : dans les patois, ils sont bien plus affectés, d'un village à l'autre, par des différences d'intonation que par des divergences phonétiques qui nous semblent capitales. Ce qui frappe le plus les Parisiens dans la prononciation des Méridionaux, c'est que ceux-ci « chantent ». Le Parisien est convaincu, lui, qu'il ne chante pas en parlant; mais le Marseillais, à son point de vue, aura une impression inverse. En réalité, ils « chantent » l'un et l'autre, mais différemment, l'intonation musicale variant suivant les parlers.

Les accents des langues de l'antiquité étaient des accents de hauteur et, sans doute aussi, des accents toniques. Existe-t-il dans les langues actuelles des relations entre la hauteur et l'intensité? M. Roudet,

après MM. Schwann et Pringsheim[1], a essayé de le prouver naguère dans *la Parole*, par une méthode très ingénieuse : pour lui, l'intensité sonore pendant un temps donné et la vitesse moyenne du mouvement vibratoire pendant le même temps, sont deux variables qui croissent et décroissent simultanément. Des morceaux prononcés à haute voix ont été analysés simultanément, par les procédés de la phonétique expérimentale, au triple point de vue de l'intensité, de la hauteur et de la durée.

Les relations entre la hauteur et la durée ne sont pas moins délicates à établir. La distinction entre longues et brèves, que nous a léguée l'antiquité, est trop simpliste et grossière pour traduire des nuances beaucoup plus complexes : les instruments actuels de phonétique peuvent seuls nous donner avec précision des indications quantitatives, qui portent également sur les consonnes et sur les voyelles. On a appris ainsi que les consonnes dites doubles sont simplement prolongées ou renforcées. Quant à la hauteur, seules les consonnes sonores en sont susceptibles, mais elle est difficilement mesurable.

L'étude des sons suivant les positions qu'ils occupent dans le mot ou la phrase, est capitale. Les qualités de la voyelle sont susceptibles de varier, suivant qu'elle est tonique ou atone, — initiale, finale ou médiale. J'ai dit comment varie l'intensité des consonnes : leur lieu d'articulation se déplace selon la position ou selon la voyelle qui les suit ;

1. *Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, année 1890.

finales, les sonores tendent à s'assourdir. On peut ainsi pressentir, grâce à de minutieuses analyses, les évolutions futures qui sont en germe dans toute langue.

*
* *

Une langue, selon la formule de M. Meillet, contient trois éléments : des sons, des morphèmes, des mots.

On appelle morphèmes les éléments variables, agglutinés généralement à la finale des mots dans les langues européennes, et qui servent à indiquer certains rapports grammaticaux (flexions des noms et des verbes) ou à former des mots nouveaux (préfixes et suffixes). Les morphèmes n'ont en principe aucune existence indépendante, ils ne vivent qu'en fonction de mots; ils ne sont isolés que par le raisonnement et l'analyse. On les classe par rapport aux mots qui les affectent. Leur étude constitue la morphologie, la première branche de la sémantique.

La morphologie descriptive a pour base la classification des parties du discours qui, syntaxe à part, constituait toute l'ancienne grammaire. La science moderne a un peu simplifié et hiérarchisé les cadres anciens, séparant en deux catégories les mots invariables et les mots à flexions, et, parmi ceux-ci, groupant en deux classes les noms et les verbes.

L'étude des flexions a été faite dès la plus haute antiquité : les premiers grammairiens qui se sont occupés des langues modernes se sont laissé plus d'une fois fâcheusement influencer par l'orthographe

et la tradition des langues anciennes. Il n'y a pas un siècle que les grammaires italiennes notaient encore des cas d'après l'article. Et quelle grammaire moderne oserait affirmer cette vérité scientifique, pour tant indiscutable, qu'il n'y a plus de genre en anglais moderne, sauf dans les pronoms, et que dans le français *parlé* — la seule langue qui existe et compte pour le linguiste — il n'y a plus de pluriels, à part quelques groupes isolés (cheval-chevaux), et les survivances, en grande partie archaïques, des liaisons? Nous ne formons plus le féminin des adjectifs par l'addition d'un *e* muet, mais en général par l'adjonction d'une consonne : c'est la prononciation du *t* qui distingue *verte* de *vert* et *courte* de *court*. L'étude du patois et l'usage de la notation phonétique ont habitué le linguiste à se débarrasser des illusions orthographiques et traditionnelles, aussi tenaces que les illusions du mouvement diurnes pour l'observation des astres.

La flexion peut porter aussi bien sur le radical que sur la désinence. Les verbes forts de l'allemand en sont un exemple, ainsi que les pluriels infléchis, dont on trouve l'équivalent dans les « pluriels internes » romans, mis la première fois en lumière par Camille Chabaneau[1]. La cause primaire de ce phénomène, expliquée par l'évolution, fut purement phonétique : la présence d'un *i* final en germanique, d'un *a* long final dans les patois limousins et auvergnats, modifia la voyelle tonique. Ce devint par la suite une véritable flexion, susceptible d'extension analogique.

1. Par exemple *vatcho* (vache), pluriel *votcha*.

La dérivation et la composition forment la seconde branche de la morphologie. Leur importance relative, on le sait, varie beaucoup suivant les langues. Le classement des suffixes s'opère d'après leur valeur, leur vitalité respective; les préfixes doivent se grouper en outre en raison de leur degré d'indépendance, certains ayant une vie propre en dehors du mot. Aux composés par préfixes se joignent les composés par juxtaposition. L'ordre des termes est déterminé par l'ordre habituel des mots dans les phrases à l'époque où le composé a été créé. A quel signe peut-on reconnaître que les deux mots composants se sont fondus en un composé? « Il faut, dit M. Bréal[1] (c'est la condition primordiale), que malgré la présence de deux termes, le composé fasse sur l'esprit l'impression d'une idée simple. »

La lexicologie a pour but la constitution du glossaire d'une langue. Mais le classement des mots ne saurait être quelconque : comme celui des flexions, il doit être systématique. Une classification complète de ce genre n'a encore été tentée dans aucun langage, sans doute à cause de l'énormité du labeur qu'elle nécessite. Il faut bien reconnaître cependant que le classement alphabétique de nos dictionnaires n'est qu'un expédient commode, mais provisoire, en attendant mieux. Inutile d'ajouter que, tels quels, les dictionnaires rendent de grands services à tous égards, car ils ne sont pas à eux-mêmes leur propre fin.

Le glossaire scientifique grouperait tous les mots

1. *Essai de sémantique*, p. 173.

d'une langue suivant leurs affinités naturelles. Quel devrait être le principe d'une semblable classification? Un philosophe préférera sans doute une classification fondée exclusivement sur le sens. Mais une telle œuvre serait fort difficile à réaliser. Elle est préparée toutefois par les travaux de synonymie, qui ont depuis longtemps attiré les chercheurs, mais qui ont été dirigés généralement avec plus de curiosité que d'esprit scientifique. La classification qui séduit le plus le linguiste est celle qui repose sur les familles, sur la parenté formelle des mots : on peut rappeler à ce sujet la première édition du Dictionnaire de l'Académie et le Dictionnaire provençal de Raynouard. Le sens n'y perd rien : toutes les acceptions issues d'une même racine peuvent se rattacher historiquement à un seul sens primitif.

La syntaxe descriptive classe les rapports des mots et les types de phrases. Quoique très ancienne, cette étude est encore loin de toucher à la perfection : pendant longtemps, l'influence néfaste de l'orthographe a égaré les grammairiens sur des détails insignifiants et des « règles » artificielles. Les progrès ont cependant été sensibles, bien que dans tous les domaines, notamment dans celui des langues romanes, on n'ait pas encore tiré suffisamment parti de la méthode de statistique qui a rénové la syntaxe descriptive du latin. Toutefois, il faut se garder encore d'attacher trop d'importance à la syntaxe souvent artificielle des écrivains, au détriment de la langue parlée, qui doit toujours avoir la prépondérance aux yeux du linguiste. Quoi qu'on ait pu en penser jadis, l'influence des écri-

vains sur la syntaxe vivante d'une langue est à peu près nulle. Malheureusement, pour les langues mortes, nous ne possédons guère que des textes plus ou moins littéraires, à travers lesquels il est assez difficile de dégager le langage usuel. C'est l'opinion des premiers syntaxistes de notre époque, comme M. Delbrück.

Les études de linguistique descriptive peuvent consister soit en monographies de tout ou partie d'un langage déterminé à un moment précis, soit en monographies comparatives de sons, de formes ou de mots[1], soit en travaux comparatifs d'ensemble. C'est la seconde catégorie qui a été jusqu'ici la plus négligée. On possède au contraire d'excellentes monographies de langages, partielles ou complètes, qui ont surtout séduit les linguistes contemporains, par réaction contre les synthèses comparatives, trop vastes et trop superficielles, de leurs devanciers.

I. — CINÉMATIQUE ET DYNAMIQUE : L'ÉTUDE DES ÉVOLUTIONS ET LA DÉTERMINATION DES LOIS

Les caractères généraux que présente dans le langage l'évolution des phénomènes nous ont retenus assez longtemps pour qu'il soit inutile de revenir sur ce sujet. Il s'agit seulement d'indiquer ici

1. « Il faudrait que chaque commune d'un côté, chaque son, chaque forme, chaque mot de l'autre, eût sa monographie, purement descriptive, faite de première main et tracée avec toute la rigueur d'observation qu'exigent les sciences naturelles. » (Gaston Paris, Discours prononcé au Congrès des Sociétés savantes, le 26 mai 1888.)

les principes directeurs de la linguistique historique.

Si les deux points de vue : analyse des évolutions ; recherche des forces, des causes, des lois — cinématique et dynamique — sont logiquement bien distincts, en fait les recherches de phonétique historique ont aujourd'hui pour but immédiat la détermination de lois de succession. En sémantique, au contraire, où la possibilité même des lois de succession est contestée, l'étude des évolutions est poursuivie avec beaucoup moins de rigorisme et plus de tâtonnements : le point de vue dynamique, prépondérant en phonétique, est ici négligé.

L'évolution des sons est spécialement envisagée au point de vue du timbre. Il y a toutefois des relations certaines et bien connues entre les diverses qualités des voyelles, mais qu'il n'est pas toujours facile d'expliquer. Dans le latin vulgaire du Bas Empire, il est admis, pour la commodité de l'étude, que l'accent de hauteur a fait place à l'accent d'intensité : le phénomène a été certainement moins simple, et il est à présumer que des deux éléments, d'abord associés étroitement, le premier, prépondérant à l'origine, s'est peu à peu affaibli. De même nous voyons les brèves et les longues du latin classique faire place à des voyelles ouvertes ou fermées, *ĕ* et *ŏ* à *è* et *o* ouverts, *ē* et *ō* à *é* et *o* fermés, etc. Le timbre ne s'est pas brusquement substitué à quantité, mais les deux qualités étaient, depuis longtemps, réunies dans le même son, et la longueur ou la brièveté a cessé peu à peu d'être caractéristique. Le même phénomène s'est produit en grec ancien et dans bien d'autres langues.

La place de l'accent tonique est intéressante à considérer. C'est l'accent qui donne au mot son unité : aussi se conserve-t-il en principe à travers les évolutions successives. Mais ce n'est pas là un dogme intangible comme on l'avait cru jadis. Diverses causes peuvent faire déplacer ou glisser l'accent, et surtout la brièveté de la voyelle en hiatus ou le timbre trop assourdi de la voyelle qui le portait primitivement[1] : autant de faits qui mettent en relief les relations entre l'intensité, la durée et la hauteur des sons.

Les changements de timbre dépendent de la place des sons et de leurs positions respectives. Les voyelles toniques évoluent tout autrement que les voyelles atones, celles-là tendant à se diphtonguer, celles-ci à se contracter, à s'assourdir, à tomber : phénomènes qu'on rencontre dans toutes les langues indo-européennes, pour ne parler que de celles-ci, mais seulement à partir de l'époque où l'accent d'intensité s'est développé dans chaque idiome. L'assourdissement, la chute, la vocalisation des consonnes finales, ou placées devant une autre consonne[2], l'assimilation des groupes de consonnes sont des faits aussi généraux ; entre deux voyelles, la sonorisation des sourdes, la chute des sonores — *finita*, *finide* (vx. français), *finie* — le passage des

1. Ainsi, en latin vulgaire, l'accent, dans *filiolus* et la série analogue, a glissé de l'*i* en hiatus sur l'*o*. Faits semblables en provençal moderne au moyen âge, et, plus récemment, dans de nombreux patois.

2. Par exemple la vocalisation de *l* en *u* (*ou*) devant une autre consonne, se retrouve à la fois dans les langues romanes, germaniques et slaves.

plosives aux continues (*sapa*, *sève*), ont pris une extension particulière dans les langues romanes. L'action réciproque des sons est très importante : les voyelles antérieures (*i*, *u*, *é*) sont susceptibles de mouiller la consonne précédente, comme les consonnes palatales (*c*, *g* ...), de palatiliser la voyelle qui précède ou qui suit (*lectus*, *lit*) ; à distance, deux sons identiques se dissimilent (*orphaninus*, *orphelin*), où la voyelle antérieure modifie la voyelle tonique (*Umlaut* germanique).

Les changements indépendants sont plus rares. Un des exemples les plus caractéristiques, spécial aux langues germaniques, est la *Lautverschiebung* qui, à trois reprises, à l'époque pré-gothique, à l'origine de l'ancien haut-allemand, et dans les parlers allemands modernes, par un triple cycle ramenant en trois étapes (partiellement) au point de départ, assourdit les consonnes sonores, aspire les sourdes et — dans les deux premières étapes — sonorise les aspirées [1]. Les changements de voyelles indépendants sont plus fréquents et plus généraux.

Les évolutions phonétiques étant, sauf exceptions, progressives et continues, le passage d'un son à l'autre s'opérera toujours par des intermédiaires déterminés. Ceci est surtout remarquable pour les

1. Pour les linguo-dentales, qui représentent le mieux le phénomène, aux consonnes indo-européennes *d*, *t*, *th* (*t* aspiré) correspondent respectivement en gothique *t*, *th*, *d* — sons changés plus tard par l'ancien haut-allemand en *z* (ts), *d*, *t*. L'allemand contemporain a conservé *z*, mais il assourdit *d* et *t* et aspire *t*. On retrouve ainsi le son primitif : cf. la racine indo-européenne *tre* (trois, lat. *tres*), goth. *thri*, anc. ht. all. *dri*, all. actuel *trâi* (écrit *drei*).

voyelles dont la progression (vers *i*) ou la régression (vers *a*) s'effectue nécessairement par les degrés de l'échelle des sons : un *a* ne deviendra *i* qu'après s'être changé successivement en *è* ouvert, puis *é* fermé, et inversement. Pour les consonnes, le passage de la sourde à la sonore (ou réciproque) s'opérera toujours dans la même famille (de *p* à *b*, de *t* à *d*, de *s* à *z*, etc.); le changement de famille aura toujours lieu entre deux sourdes ou deux sonores (*k* et *t*, *b* et *v*, *d* et *z*, etc.) : ainsi, le *p* aboutira au *v* par l'intermédiaire *b* (latin *sapa*, bas latin *saba*, français *sève*). Le passage des consonnes aux voyelles et réciproquement s'opère par l'intermédiaire des semi-consonnes.

*
* *

La sémantique envisage tour à tour les évolutions des morphèmes et des mots.

Les évolutions phonétiques troublent plus ou moins profondément l'édifice des flexions, soit en unifiant des formes jadis différenciées — les accusatifs pluriels *os*, *es*, *us* des quatre dernières déclinaisons latines étant uniformément représentés par un *s* en vieux français — soit en diversifiant des formes similaires : ainsi, l'infinitif *ēre* de la seconde conjugaison latine aboutit phonétiquement en français à *ir*, ou à *oir*, suivant qu'il est ou non précédé d'une palatale (cf. *placēre, plaisir* et *debēre, devoir*). La morphologie historique aura pour but de montrer comment la langue a réagi dans ces cas spéciaux

contre les résultats des lois physiologiques, en reconstruisant (parfois sur de nouvelles bases) par un travail psychique (bien qu'encore inconscient) le système de flexions que la phonétique a désorganisé.

Ce travail peut être plus ou moins actif, suivant les langues et suivant les phénomènes. Le français et l'anglais modernes sont restés souvent passifs, et ont perdu une grande partie de leurs flexions, — l'anglais, ses féminins et de nombreuses flexions verbales, — le français la plupart de ses pluriels. Au contraire, les langues romanes du Midi réagissent avec une grande vigueur.

La réorganisation des flexions s'effectue par voie analogique, soit en unifiant les formes différenciées par la phonétique, soit en généralisant les formes les plus fréquentes, soit plus rarement en généralisant un cas particulier. Dans les noms, l'attraction peut s'exercer au profit du masculin (comme en français populaire moderne où on refait *maline* d'après *malin*, *châtaine* d'après *châtain*), ou du féminin, comme en provençal; en moyen français, le rôle du pluriel fut prépondérant : *château* s'est substitué à *châtel* d'après le pluriel *châteaus*. Dans les verbes, l'analogie peut avoir lieu soit entre les mêmes personnes de temps différents (cas le plus fréquent en provençal), soit entre les différentes personnes du même temps, entre les radicaux des temps ou des modes. L'analogie tend donc toujours à unifier, à rétablir le parallélisme entre des formes divergentes, mais la direction de cette force et ses résultats varient suivant les lieux et les époques, en raison de

l'axe de symétrie inconsciemment choisi, comme nous l'avons montré plus haut[1].

Les évolutions des suffixes sont dominées par le principe d'irradiation qu'a mis en lumière M. Bréal. C'est un cas particulier de l'action analogique, qui crée ou renforce des suffixes, suivant les processus que nous avons indiqués.

Après les morphèmes, les mots. Leur histoire comporte, à côté des évolutions de sens, des modifications de forme, souvent connexes, qui ne sont pas dues à la phonétique, et qui ne dépendent ni des suffixes, ni de la flexion. Signalés occasionnellement par les linguistes, je les ai synthétisés naguère sous le nom de « changements analogiques »[2]. Ils mériteraient, dans les principales langues, une étude d'ensemble qui n'a jamais été tentée. Ces évolutions sont commandées par le principe de la *fausse perception*, mis également en lumière par M. Bréal, sorte de confusion auditive par suite de laquelle une forme évoque une forme voisine. Ce sont d'abord les changements de terminaisons rares, assimilées par la force analogique des suffixes, tel *carbonate* changé en *carbonade* par la langue populaire; ce sont les aphérèses ou prosthèses analogiques au début des vocables, produites par une fausse perception dans la coupe des mots, soit qu'une particule décapite le mot (*l'agriotte* devenant *la griotte*), soit au contraire qu'elle s'agglutine à lui (*l'endemain* devenant *le lendemain*); c'est enfin

1. Pour plus de détails, je renvoie à ma *Vie du langage*, pp. 140-152.
2. *Essai de méthodologie linguistique*, pp. 28-30 et 143-144.

l'étymologie populaire, bien mal nommée, car le phénomène est inconscient au premier chef : un simple rapport de quasi-homonymie (auquel s'ajoute parfois une parenté de sens) produit l'assimilation des radicaux isolés aux radicaux mieux apparentés, transformant au moyen âge *coute-pointe* en *courte-pointe*, et dans la langue populaire actuelle *rouelle* en *ruelle* ou « *taie* d'oreiller » en « *tête* d'oreiller ».

Les changements de sens, dont nous avons eu déjà l'occasion de parler, sont régis par le principe de la catachrèse, qu'Arsène Darmesteter a définie avec beaucoup de netteté : « La condition du changement [du sens] des mots, dit-il[1], est l'oubli que l'esprit fait du premier terme, en ne considérant que le second... Ce n'est pas un abus de langage, c'est la loi même qui dirige tous les changements de sens... La catachrèse est l'acte émancipateur du mot : c'est une des forces vives du langage. »

La syntaxe historique, depuis quelques années, a fait de rapides progrès. Les évolutions qu'elle étudie sont guidées par un autre mode de l'analogie, la contamination syntaxique, une des quatre catégories posées par Victor Henry, et qui peut synthétiser à elle seule toutes les autres. Ainsi l'expression « il est plus grand que je *ne* croyais » doit son *ne*, dénommé jadis « explétif », à l'influence de la locution voisine : « je *ne* le croyais pas aussi grand qu'il est ». L'extension analogique suffit à rendre

1. *Grammaire historique de la langue française*, t. III. pp. 131-132.

compte des évolutions de la syntaxe. Si, en latin vulgaire, *liber de Petro* a remplacé *liber Petri*, le phénomène est causé par l'extension de la construction avec *de*, qui exprimait d'abord l'extraction, puis, par une série de contaminations successives, l'origine, l'attribution et la possession.

Il est fort remarquable que, dans les langues actuelles les plus évoluées, comme l'anglais et le français, les combinaisons syntaxiques viennent suppléer à la défaillance des flexions. Le français a perdu ses derniers cas au XIVe siècle, l'anglais plus tôt encore; ensuite, ce sont là les pluriels qui disparaissent, ici les féminins, tandis que les désinences personnelles des verbes s'effacent peu à peu : l'anglais en général n'a plus qu'une flexion : l'*s* de la 3e personne du singulier (la 2e ayant disparu de l'usage); le français en a gardé deux, *-ons* et *-ez*, dans la conjugaison vivante en *-er* (prononçant *j'èm*, *tu èm*, *il èm*, *ilz èm*). En face d'une pareille désorganisation, la syntaxe prête main-forte : c'est le pronom personnel, devenu inséparable du verbe, qui tend désormais à exprimer la flexion, tandis que l'idée du pluriel se reporte en français sur l'article. A quoi *entendons*-nous le pluriel de *homme?* non plus à l'*s* final, qui ne se prononce pas, mais à l'article, *les hommes*, *des hommes* (*léz om*, *déz om*). De même pour les verbes.

Et ce phénomène, qu'on pourrait croire propre à notre époque, s'est produit à la période préhistorique des langues antiques : l'anglais *i-giv'*, *we-giv'*, *you-giv'*, *they-giv'*, comme le français *j-don'*, *tu-don'*, *il don'*, correspondent exactement au grec primitif

dido-mi, *dido-si*, *dido ti*. La seule différence est dans la place du pronom : nos idiomes connaîtront sans doute plus tard la flexion à l'initiale. — Nouvelle preuve de l'évolution cycloïde des langues. Le langage, comme la vie, est un perpétuel recommencement.

CHAPITRE II

L'observation.

La nature de l'observation. — L'audition des sons; les illusions et l'éducation de l'oreille; la notation phonétique. — La phonétique expérimentale : l'analyse physiologique et acoustique de la parole; inscription directe et méthode graphique. — L'observation psychologique, l'interrogation. — Comment étudie-t-on les patois : nécessité de l'enquête directe; les conditions d'une bonne observation.

La science du langage étudiant des phénomènes propres à des êtres organiques; il semblerait *a priori* que l'observation devrait porter exclusivement sur des sujets vivants. Mais les documents qui nous ont été transmis par l'écriture sur les idiomes disparus, sur les langues mortes, ont une importance primordiale : sans eux, il faudrait renoncer à l'étude des évolutions, car un grand intervalle est nécessaire pour juger de l'ampleur de ces phénomènes; sur un champ d'observation trop restreint on risque d'accorder une importance exagérée à des faits secondaires, individuels ou insignifiants, et de tout fausser par des erreurs de perspective. Un tel danger n'est d'ailleurs pas à craindre dans l'état actuel de la linguistique. On a plutôt été porté, pendant longtemps, à négliger les matériaux vivants et à concen-

trer trop exclusivement l'activité scientifique sur les matériaux morts : les recherches dialectologiques sérieuses sont toutes récentes, et la phonétique expérimentale date de vingt ans.

L'interprétation des textes trouvera place au chapitre suivant. Seule l'observation directe nous retiendra d'abord. Elle peut être subjective ou objective, suivant qu'on étudie le langage sur soi-même ou sur autrui, — phonétique ou sémantique, selon qu'on a pour but l'analyse des sons ou des phénomènes psychologiques. Enfin on peut recourir aux instruments pour suppléer aux imperfections de notre oreille.

*
* *

Envisageons d'abord l'étude des sons. On peut observer son propre langage. Mais l'observation est viciée, car l'attention que nous prêtons est susceptible de modifier les phénomènes. Plus grave encore est l'influence de l'idée préconçue, à laquelle il est difficile de se soustraire.

L'observation subjective avait surtout sa raison d'être avant la phonétique expérimentale, parce qu'elle seule pouvait renseigner — mais combien imparfaitement ! — sur certains phénomènes internes : mouvements de la langue, etc. A vrai dire, elle avait donné, même à ce point de vue, fort peu de résultats. A plus forte raison n'offre-t-elle plus guère d'intérêt aujourd'hui, en face des moyens d'observation scientifiques dont nous disposons.

D'ailleurs, l'observation personnelle, quels que soient les procédés d'investigation, est insuffisante.

Elle ne peut aboutir qu'à des monographies isolées ; elle risque d'attacher autant d'importance aux particularités individuelles qu'aux phénomènes généraux. Seule l'observation objective permet de généraliser.

En dépit des critiques qu'on lui a adressées, notre oreille n'est pas un trop mauvais instrument : l'essentiel est de savoir s'en servir, d'en faire l'éducation.

Nous entendons très mal notre propre langue. En français, par exemple, nous sommes malheureusement influencés par une orthographe déplorable, qu'il faut avant tout oublier. Dans la conversation courante, *médecin* est généralement prononcé *métsin;* mais pas une personne, même prise sur le fait, ne reconnaîtra cette particularité : il lui faudra de longs exercices acoustiques. On entend des sons qui n'existent plus ; on ne perçoit pas ceux qui existent. Les habitants de Dreux, a dit M. l'abbé Rousselot, prononcent *Drœy* avec un *y* que tout le monde entend, sauf eux-mêmes.

La plus grande partie des erreurs viennent de ce fait, que l'auditeur s'attache au *sens* et non au *son* des mots. Faites répéter lentement, dit encore M. Rousselot, *mon pauf Pierre,* on vous répondra invariablement *mon pauvre Pierre*. Vous avez eu beau prévenir votre interlocuteur de prêter l'oreille aux *sons*, il n'a pas *entendu.*

« Savoir écouter et comparer, c'est tout l'art du phonéticien. En général, on cherche à savoir, non *comment* on dit, mais *ce* qu'on dit. Dès que le sens apparait nettement à l'esprit, on néglige le son... Il y a plus : les appréciations de l'oreille se lient si

instinctivement aux sensations de l'organe phonateur que l'on croit entendre ce que l'on croit prononcer, alors même que l'on prononce mal[1]. »

Faut-il conclure qu'on entend mieux les langues étrangères que la sienne propre? Ce serait une grave erreur. L'étranger est dans des conditions encore plus mauvaises que l'indigène. « S'il n'a pas, dit M. Rousselot, la tentation d'entendre des sons *voulus*, il a celle d'entendre des sons *connus*, ceux de sa propre langue. »

L'exemple le plus frappant est celui de l'Allemand, qui reproduit, en parlant français, l'aspiration de ses *p-k-t* et assourdit les *b-g-d*, sans entendre généralement la différence avec la prononciation indigène.

L'indigène a une grande finesse de l'ouïe pour reconnaître les sons de son langage. Pour les classer d'abord : un Parisien interrogé dira qu'il prononce *fait* comme *lait*, mais non pas comme *tête*. Mais l'exemple du français est mauvais, car il y a dans les langues littéraires une certaine fluctuation de prononciation, due à la multiplicité des prononciations locales. Dans les patois, où la physionomie phonétique des mots possède une grande fixité, l'oreille des indigènes n'hésite jamais.

Chacun saisit les moindres altérations de sons dont sa propre langue peut être l'objet. Des patoisants m'ont signalé souvent, entre leur parler et un parler voisin, des différences de prononciation qu'ils

1. Abbé Rousselot, *Principes de phonétique expérimentale*, p. 35.

jugeaient considérables, et que j'avais le plus grand mal à percevoir. Allez dans un village, étudiez la phonétique d'un patois, analysez minutieusement les sons à l'aide des instruments les plus précis; exercez-vous à les reproduire, jusqu'au moment où les enregistreurs automatiques indiqueront une similitude parfaite avec ceux que vous recueillerez autour de vous : l'indigène ne s'y trompera jamais, et, à votre prononciation, vous reconnaîtra toujours, malgré vos efforts, pour un étranger, par suite de différences scientifiquement inappréciables. Je connais des Allemands qui ont appris le français à l'aide de cette méthode, et qui le parlent fort bien : leurs sons sont corrects, on ne sait qu'y reprendre, et néanmoins on a l'impression très nette qu'ils n'ont pas la prononciation française ; un « je ne sais quoi » impalpable révèle l'étranger. Différence des organes phonateurs ?

Ne disons donc pas trop de mal de l'oreille. instrument d'une finesse extrême, puisqu'il perçoit des nuances que les instruments ne peuvent encore révéler. Mais il faut faire son éducation pour la préserver des illusions de l'ouïe, aussi tenaces que les illusions d'optique.

La pratique de l'écriture phonétique est une préparation indispensable à l'observation directe et, par ricochet, une excellente éducation de l'oreille. Car les sensations auditives relatives au langage sont, surtout chez les tempéraments « visuels », associées étroitement à celles de l'œil pour quiconque a quelque peu lu ou écrit : à peine entendons-nous un mot, que nous le voyons écrit, et, naturellement,

dans l'orthographe usuelle. Il importe donc de recréer — et on y parvient assez vite — une nouvelle série d'associations d'idées par suite desquelles les mots évoqueront leur transcription phonétique : on prêtera ainsi une attention exclusive aux sons, qu'il s'agit d'enregistrer.

La notation phonétique est donc l'instrument de transcription indispensable pour l'étude des sons. C'est une convention — comme toute écriture — et ce qui le prouve, c'est la pluralité de systèmes, également satisfaisants, plus ou moins souples, plus ou moins aptes à traduire les sons de tel ou tel groupe linguistique ; mais ils sont tous dominés par un même principe, rigoureusement appliqué jusque dans ses conséquences extrêmes : chaque son représenté par une lettre et une seule, chaque lettre réservée à un son. La graphie phonétique doit être aussi complexe que le langage lui-même, traduire toutes les nuances et les variations de prononciation, non seulement d'un idiome à l'autre, mais dans le même langage et chez le même individu, suivant la nature de l'élocution et la rapidité de la parole ; tenir compte des sons naissants ou affaiblis, des résonances nasales ou gutturales : c'est-à-dire que son champ d'action se limite au domaine de la science, qu'elle est radicalement inapplicable à la vie sociale, et qu'elle ne saurait chercher à supplanter les orthographes usuelles des langues littéraires.

*
* *

L'observation phonétique devient de plus en plus précise et minutieuse : il ne saurait y avoir aucun excès dans ce besoin d'analyse; on ne peut apporter trop de rigueur dans l'observation.

La phonétique a décomposé les mots en sons. Chaque son a été d'abord déterminé par la méthode auditive. Mais l'analyse est allée plus loin, et, comme la cytologie après l'histologie, elle a disséqué et regardé au microscope, toujours plus grossissant, ces cellules linguistiques qui paraissaient d'abord des éléments primordiaux, d'une unité indivisible.

C'est ici qu'entrent en jeu les méthodes de la phonétique expérimentale. Le mot, créé en 1890, fut mal choisi. A cette époque, le terme « expérimental » était fort à la mode, et l'on croyait volontiers qu'on faisait de l'expérimentation dès qu'on touchait à des appareils de physique ou de biologie. En réalité, comme je le montrerai plus loin, la phonétique dite « expérimentale » fait fort peu d'expérimentation en dehors de ses applications pratiques : c'est, avant tout, une science d'observation, et ce qu'elle a apporté de nouveau à la phonétique, c'est l'emploi des instruments, c'est l'adaptation à l'étude de la parole des procédés de recherches physico-physiologiques.

La phonétique expérimentale peut être définie : l'analyse physiologique de la parole. Suppléant aux imperfections de l'oreille, elle rend, au moyen des

instruments, les sons sensibles à l'œil. Nous revenons donc à la graphie : mais ce n'est plus la notation arbitraire de l'écriture; c'est une transcription scientifique.

Faut-il rappeler le passage classique de Marey, qui a été le père de la phonétique expérimentale?

« Quand l'œil cesse de voir, l'oreille d'entendre et le tact de sentir, ou bien quand nos sens nous donnent de trompeuses apparences, les appareils inscripteurs sont comme des sens nouveaux d'une précision étonnante... Ils mesurent les infiniment petits du temps; les mouvements les plus rapides et les plus faibles, les moindres variations des forces ne peuvent leur échapper. Ils pénètrent l'intime fonction des organes où la vie semble se traduire par une incessante mobilité »[1].

Les renseignements fournis sont de deux sortes. Grâce aux instruments, le phonéticien peut connaître la *nature* des sons du langage par l'analyse des vibrations, etc. Et nous apprenons conjointement de quelle *manière* ils sont produits, par l'étude des lieux d'articulation et le dénombrement des organes qui entrent en jeu pour émettre un son donné.

Les deux méthodes essentielles de la phonétique expérimentale sont l'inscription directe, et surtout la méthode graphique.

L'inscription directe a pour but de préciser les lieux d'articulation des sons, sans pouvoir renseigner sur la nature des émissions vocales. D'après ce pro-

1. Marey, *La méthode graphique*, p. 108.

cédé, l'articulation s'inscrit directement sur l'instrument. Le type de ces appareils est le palais artificiel, moule du palais dur qu'on enduit de craie ou de poudre de kaolin, et qu'on applique dans la bouche pour examiner les contacts de la langue avec le palais dans l'émission des sons linguo-palataux. Par ce seul exemple, on voit que le rôle de ces instruments est localisé et très borné.

Beaucoup plus importante est la méthode graphique, inaugurée en physiologie par Marey. Elle permet d'étudier, successivement ou simultanément, tous les mouvements de tous les organes phonateurs, en réduisant ces mouvements multiples et directement inanalysables — pressions, déplacements, vibrations, expirations, inspirations — en tracés qui en sont la transcription fidèle et dont on peut déterminer mathématiquement les courbes. A cet effet, elle se sert de trois sortes d'intermédiaires entre l'organe à explorer et le tracé final : les explorateurs, placés sur l'organe dont on veut étudier le mouvement, et dont la forme varie avec la nature de celui-ci (ampoule, olive, embouchure, tambour, etc.); l'enregistreur, cylindre animé d'un mouvement hélicoïdal autour de son axe, sur lequel l'inscripteur (généralement une plume) vient inscrire le mouvement transmis par l'explorateur, souvent amplifié par un levier.

L'avantage capital de cette méthode est de transformer des phénomènes qualitatifs en phénomènes quantitatifs susceptibles de mesure, de détermination numérique, et qui seuls peuvent servir de base précise à une science. Au lieu d'exprimer, par exemple,

la valeur d'un *a* à l'aide de vagues épithètes susceptibles d'engendrer les pires malentendus — voyelle claire, sourde, ouverte, fermée, etc.[1] — on donnera le tracé graphique de l'*a* qui reproduira les vibrations de la voyelle, — avec les autres éléments qui composent le dossier du son (ouverture de la bouche, position de la langue, mesure du souffle, etc.). Désormais plus de confusions, plus d'erreurs possibles. De plus la notation par l'écriture — à laquelle il faut bien revenir — reposera dorénavant sur une base sérieuse, indiscutable, et non plus sur des classifications plus ou moins arbitraires.

Enfin l'étude du mécanisme intérieur du langage, comme l'a montré M. Rousselot[2], « nous donne la clef de diverses modifications que le jeu de l'organisme phonateur n'explique pas : les substitutions irrationnelles d'articulations, les transpositions de certaines syllabes ou de certaines lettres, qui proviennent d'erreurs de transmission. Elle nous fait mieux comprendre la mutuelle dépendance du système phonateur et de l'oreille ».

*
* *

Détrônée en partie, pour la phonétique, par l'usage des instruments, l'observation auditive reste seule pour étudier les phénomènes sémantiques.

La méthode employée est une variété de la méthode psychologique, subjective ou objective.

1. Par exemple, les Allemands désignent généralement par *a ouvert* l'*a* que nous appelons *fermé* et *vice versa*.
2. *Principes de phonétique expérimentale*, pp. 313-314.

A l'observation subjective, les philosophes font trois objections principales. Ils lui reprochent de ne pas nous faire connaître l'origine et la cause des phénomènes : ce grief n'en est pas un — bien au contraire — aux yeux du linguiste qui, pendant l'observation, doit éviter de rechercher les causes pour se borner à constater les faits. Les deux autres critiques sont ici plus graves : modification possible du phénomène sous l'influence de l'attention et confusion des faits individuels et généraux. La première a moins de valeur, toutefois, en sémantique qu'en phonétique : l'attention peut plus difficilement déformer un sens ou un morphème qu'un son. La seconde est très importante : pour prendre un seul exemple, l'échelle des synonymes varie beaucoup d'un individu à l'autre, la valeur des mots n'étant pas la même pour chacun. Mais surtout l'observation subjective, en matière de langage, se meut dans un champ très restreint. Elle est donc tout à fait insuffisante, même pour un langage donné, tout en présentant à certains égards moins d'inconvénients qu'en psychologie pure, le langage étant un des phénomènes psychiques les plus stables.

C'est donc la méthode objective qui sert généralement pour l'étude des idiomes vivants. Observation fort délicate, qui nécessite une grande habileté psychologique et linguistique, pour recueillir les formes et les mots sans déformer les phénomènes.

L'observation passive serait évidemment préférable. Écouter une conversation, y prendre part sans que les interlocuteurs se sachent observés, c'est encore le meilleur moyen pour saisir le langage sur le vif.

Mais ce procédé n'est pas toujours applicable et, de toute façon, ne saurait suffire : on pourrait souvent attendre en vain l'expression ou la forme dont on a besoin. Force est bien de recourir à l'observation active, à la réponse provoquée, à l'interrogation. Autant que possible l'interrogation doit être faite sans que le sujet en connaisse le but véritable sinon les phénomènes risquent d'être altérés, consciemment ou non; le langage qui se sent observé tend à se modifier sous l'influence de causes multiples.

Il serait préférable d'interroger dans le langage même qu'on étudie : mais cette condition est le plus souvent impossible à remplir, car on observe surtout les langages qu'on ne connaît pas ou qu'on connaît mal. L'interrogation se fera le plus souvent dans la langue littéraire du pays, quand il s'agira de dialectes. On demandera donc une traduction au sujet, ce qui exposera à de fréquentes erreurs, possibles même lorsqu'on interroge dans l'idiome envisagé. La question peut être mal comprise, *a fortiori* mal traduite.

Comment opérer dans ce cas? S'en tenir, suivant l'opinion de M. Gilliéron, à l'inspiration, à l'expression première de l'interrogé, à la traduction de premier jet, tout en la sachant manifestement inexacte[1]? Répéter son interrogation, — allègue-t-on dans ce sens — insister, appeler l'attention du sujet sur le mot ou la phrase, c'est nécessairement déformer le phénomène et obtenir une réponse extorquée.

En revanche on réplique, avec M. l'abbé Rousselot,

1. *Notice de l'Atlas linguistique de la France*, p. 7.

qu'il importe avant tout de se mettre en garde contre toute cause d'erreur; on risque souvent d'être trompé par les sujets qu'on observe :

« Je demandai un jour à une femme, habitant les confins du Poitou et de l'Angoumois, quel était le nom de l'animal que je lui montrais (c'était un cheval) : « C'est un *chval*, me répondit-elle. — Non, lui dis-je, c'est du français. — Un *chvô*. — Non, c'est poitevin ». N'ayant pas d'autre terme étranger à sa disposition, elle se hasarda à employer celui de son patois : un *chvâ* »[1].

On ajoute, dans le même sens, qu'aucune réponse, aucune traduction surtout, fût-elle de premier jet, n'est pas, ne peut pas être un franc parler. Il s'agit surtout de savoir, lorsque nous demandons un mot ou une locution, si nous voulons bien avoir cette locution ou ce mot, ou expérimenter la faculté de traduction chez tels ou tels individus. Quand nous demandons « allez-vous-en », nous ne pouvons nous contenter de « allons-nous-en ».

On voit la force des argumentations en présence. La possibilité des formes extorquées est, il est vrai, réduite à un minimum insignifiant pour un observateur qui connaît déjà le langage examiné et les langages voisins, qui a le sens linguistique de cet idiome. Pour ne pas tourner dans un cercle vicieux, on se contentera, au début, de l'observation passive, et, lorsqu'on aura suffisamment pénétré la langue, on pourra recourir, sans danger appréciable, à la seconde méthode.

1. Abbé Rousselot. *Introduction à l'étude des patois*, p. 18.

*
* *

a méthode auditive, tant phonétique que sémantique, se précise en ce qui concerne spécialement l'étude des patois : champ d'observation immense et en majeure partie inexploré, si l'on considère qu'une langue littéraire comme le français commande à trente mille patois (en moyenne un par commune).

Le premier principe qui s'impose au linguiste est d'observer et de noter les patois sur place, de ne se servir d'aucune forme, d'aucun mot qu'il n'ait recueilli lui-même, ou qui n'ait été recueilli dans les mêmes conditions par l'auteur d'un ouvrage scientifique.

L'enquête par correspondance doit donc être rigoureusement proscrite. Les correspondants n'ont aucune éducation phonétique : l'éducation phonétique d'une personne est longue et demande sa présence réelle ; il est enfantin de vouloir la faire par la poste, comme d'aucuns l'ont tenté, en envoyant la notice explicative d'une graphie. Une enquête de seconde main s'opère par l'intermédiaire d'une multitude d'oreilles, qui, fussent-elles individuellement bonnes et suffisamment éduquées, entendront cependant différemment et fausseront l'ensemble des résultats. Enfin les correspondants auxquels on s'adresse (généralement l'instituteur, le curé ou le pasteur) ne sont pas originaires de la commune qu'ils habitent, et mélangent les formes de ce patois avec celui de leur pays d'origine, — sans parler de l'influence de la langue littéraire, si

naturelle chez des gens plus instruits que leur entourage. Un seul de ces motifs serait dirimant. Il est fâcheux que certaines nations voisines de la France aient élaboré leur atlas linguistique par ce procédé suranné et antiscientifique.

Il n'est pas nécessaire toutefois d'être linguiste pour recueillir un patois dans des conditions offrant les garanties désirables. Les philologues n'ont, en général, ni le temps, ni souvent le goût d'effectuer eux-mêmes ces recherches. On peut utiliser les travailleurs de bonne volonté, même peu érudits, mais dans des conditions bien déterminées, et en écartant rigoureusement de leurs travaux toute préoccupation étymologique ou linguistique ; ils devront se borner à enregistrer des mots, des phrases, des locutions, des conversations, des récits, des documents folkloriques.

Un travailleur de cette nature doit se mettre d'abord en rapport avec un phonéticien, qui fera l'éducation de son oreille et lui enseignera une notation phonétique. Son rôle essentiel sera ensuite de recueillir son propre patois, non seulement d'après ses souvenirs personnels, mais en retournant (s'il l'a quitté) dans son village natal, où sa qualité d'enfant du pays le placera à tous égards dans la situation la plus avantageuse pour procéder à cette étude. Il ne notera que les mots et les phrases vraiment « entendus ». Les souvenirs ne seront pour lui qu'un point de départ : ils devront être contrôlés et complétés par de nombreuses interrogations et conversations avec des indigènes de toute condition et de tout âge.

En dehors de son propre patois, le non-philologue peut-il être utilisé pour jouer un rôle actif? M. Gilliéron, pour élaborer son remarquable *Atlas linguistique de la France*[1], a fait recueillir par M. Edmont, dans 638 communes disséminées sur tout le territoire, l'équivalent patois d'un questionnaire comprenant une centaine de phrases usuelles bien choisies et d'un certain nombre de mots isolés. Grâce à ce procédé (incomparablement supérieur au questionnaire écrit adressé il y a quelques années dans la Suisse romande sous le patronage du Gouvernement fédéral), cette œuvre considérable a pu être menée à bien en l'espace de quatre ans et demi (1er août 1897 à fin 1901).

Ce n'est pas que cette méthode d'investigation échappe encore à toute critique : car M. Edmont, n'étant pas un linguiste, a commis des erreurs contre lesquelles un homme de science se serait mis en garde. Mais précisément M. Gilliéron voulait avoir des documents francs de toute retouche, estimant que son collaborateur devait jouer un rôle analogue à celui du phonographe enregistreur. Nous connaissons la théorie.

Deux objections principales peuvent être faites à l'emploi, hors de son patois, d'un observateur qui n'est pas un linguiste. L'une est d'ordre phonétique. Même si son oreille a été affinée par une éducation préparatoire, ce travailleur risquera de ne pas rendre la correspondance exacte des sons et de fausser les

1. Ou plus exactement de la Gaule romane, y compris la Belgique wallonne, la Suisse romande et quelques vallées italiennes des Alpes.

séries de sons par un excès même de scrupule. Le souci de la trop grande exactitude, je vais le montrer, peut conduire à l'erreur.

Veut-on un exemple? Il est bien évident qu'en français la voyelle finale des mots *bateau, chapeau, manteau*, etc., est absolument identique et doit être transcrite par le même signe. Cependant, pour un même mot, chez le même sujet, la prononciation de cette voyelle n'est pas immuable, et peut varier assez sensiblement, ainsi que la place de l'accent tonique, suivant l'intonation, l'allure de la phrase, l'élocution plus ou moins soutenue ou plus ou moins familière. L'*o* de *manteau* peut être tour à tour long et fermé, bref et fermé, bref et moyen, chez le même sujet, tandis que l'intensité de la voyelle variera parallèlement. Il se peut que le hasard fasse entendre à l'observateur qui passe, dans une phrase *chapeau* un *o* long fermé fortement accentué, et dans une autre phrase *manteau* avec un *o* bref moyen et une déperdition d'intensité au profit de la syllabe précédente. Le philologue ne se contentera pas de cette observation superficielle, dont les résultats — étant donnée la similitude d'origine du suffixe — l'étonneront au premier abord et mettront sa curiosité en éveil. Il se fera répéter les mots dans d'autres phrases, et aboutira vite à la conviction que ces finales sont les mêmes. Que fera-t-il? Il emploiera dans sa phonétique une notation unique assez large — *o* fermé, par exemple — et notera que cette finale peut passer, dans des conditions déterminées, de *o* bref moyen à *o* long fermé et entraîner un ébranlement corrélatif de l'accent tonique.

Supposons maintenant le même phénomène observé par un non-philologue. Celui-ci s'en tiendra à sa première audition — il n'a pas de raison pour la suspecter — et notera hardiment d'une part *chapeau* avec *o* long fermé accentué et *manteau* avec *o* bref moyen atone. Le philologue qui travaillera ensuite sur de tels documents croira à une différence intrinsèque de sons, et déclarera gravement, par exemple, que, dans cette langue, la consonne labiale conserve l'allongement et la fermeture de l'*o* ou que la linguale provoque l'abrègement de la voyelle! On voit comment ce procédé peut devenir très dangereux, car, dans certains parlers, on trouve en effet des finales, d'origine semblable, qui se sont différenciées d'un mot à l'autre sous l'influence de la consonne précédente.

D'autre part, le rôle d'un observateur non philologue étant forcément passif, celui-ci devra se borner à enregistrer les réponses faites à un questionnaire préparé et limité d'avance : tout au plus pourra-t-il noter quelques autres phrases. Or, nul n'ignore qu'un questionnaire élaboré avant l'enquête n'est et ne peut être qu'une simple ébauche et qu'il doit être modifié constamment au cours des recherches. Par hypothèse, on n'explore qu'une région qu'on ne connaît pas ou qu'on connaît mal. Comment alors prévoir les phénomènes qu'on rencontrera et les mots nécessaires pour les déterminer? On aura beau élargir constamment le questionnaire[1] : beaucoup de faits intéressants passeront toujours à travers les

1. M. Gilliéron a augmenté beaucoup le sien pour les patois du Midi.

mailles du filet. Il faut un observateur actif — presque un expérimentateur, capable de changer immédiatement ses batteries et de sortir de son cerveau une nouvelle liste d'exemples appropriés.

Les inconvénients ont été peu sensibles pour l'*Atlas linguistique de la France*, qui avait pour but de nous donner une vue d'ensemble pouvant servir de base à des études de géographie linguistique, — et non de nous présenter la phonétique et la morphologie complète des 638 patois observés. Ils seraient plus graves s'il s'agissait de l'étude approfondie d'une petite région. Qu'on me permette un exemple personnel. Au début de mes recherches dialectologiques dans la Basse-Auvergne, lorsque, parti des environs d'Issoire, j'arrivai à Corent, mon questionnaire comportait deux seuls exemples d'infinitifs de la première conjugaison, *aller* et *chanter*. Je recueille, à Corent, *nè*, *tsantê*. Un moment après, j'entends prononcer l'infinitif *ama* = *aimer*. Pourquoi un *a* final dans ce mot? Je réfléchis et, me demandant s'il n'y avait pas là l'influence de la consonne précédente, je prépare une série de nouveaux exemples et j'acquiers bientôt la conviction que dans ce patois ces infinitifs sont en *a* seulement après les consonnes labiales. Ce fut le premier indice d'un phénomène phonétique très important que j'eus bientôt l'occasion d'étudier sur une grande échelle. Observateur passif, je m'en serais tenu à mon questionnaire, en passant à côté d'évolutions du plus haut intérêt.

On pourrait citer maint autre cas. Croit-on suffisant d'avoir préparé quatre exemples pour établir

une loi phonétique? Il se peut qu'un mot soit remplacé par un succédané lexicologique, qu'un second désigne un objet, une plante ou un animal inconnu dans le pays, et que les deux autres aient subi l'influence de la langue littéraire. Le travailleur étranger à la linguistique ne soupçonnera aucun de ces faits : il rapportera des exemples sans valeur à cet égard et frappés de stérilité.

Il est donc préférable que le linguiste, pour l'étude des parlers populaires, recueille lui-même les matériaux. Mais un certain nombre de précautions s'imposent à lui. L'étranger, surtout de condition sociale supérieure, est en butte à une grande défiance de la part des indigènes : le paysan, naturellement soupçonneux, est fort étonné d'être interrogé sur son patois, et il se livre aux suppositions les plus bizarres sur son interlocuteur, en le prenant parfois — les mésaventures des dialectologues ne se comptent plus — pour un agent du fisc, un anarchiste ou un espion déguisé. Pareil état d'esprit ne crée évidemment pas une atmosphère favorable à l'enquête du savant, qui risque, s'il n'y prend garde, d'être induit en erreur ou de se heurter au mutisme.

Il importe donc d'abord de gagner la confiance de l'indigène, de savoir se présenter à lui : petit problème psychologique susceptible de varier suivant la région et la race.

La meilleure méthode, pour qui veut explorer une région, consiste à étudier d'abord à fond le patois d'un village donné où on fait un séjour prolongé, comme jadis M. Gilliéron à Vionnaz (Valais). On acquiert ainsi la double connaissance du langage

et de l'indigène de la région, on traite en amis les paysans qui, après la première surprise, ne tardent pas à faciliter eux-mêmes l'enquête. Les richesses de la synonymie locale, les détails morphologiques échappent à l'exploration rapide et ne se livrent qu'au cours d'un long contact; quant à la syntaxe, il est absolument impossible de l'étudier avec un questionnaire : le mécanisme de la phrase est chose si délicate que le patoisant le brise dès qu'il essaie de le manier avec réflexion.

Pendant un tel séjour, il n'y a qu'à noter, à noter sans cesse, en ayant toujours sur soi carnet et crayon et en inscrivant pêle-mêle, au fur et à mesure : de temps en temps, on classe et on collige les matériaux pour dresser son inventaire, voir les lacunes qui restent à combler, les points sur lesquels doivent porter de préférence les recherches. Il ne faut pas craindre de questionner, de retourner les questions, de commenter, de demander « si on ne peut pas dire autrement » : car, avec un long séjour, on a vite pris l'habitude du patois, pénétré le « génie » de la langue — qu'on s'efforce de parler, — et on distingue soi-même ce qui est naturel de ce qui est extorqué.

On peut ensuite parcourir la région commune par commune, mais il est bon, toutefois, pour compléter l'étude prolongée d'un patois-type, de s'arrêter d'abord dans cinq ou six points de la région, éloignés et aussi différents que possible les uns des autres au point de vue économique et social, — et qu'on examine de près afin de bien se pénétrer des diversités linguistiques et de leurs principaux caractères.

Il est essentiel de s'assurer que les sujets interrogés sont bien originaires du pays qu'ils habitent, ou tout au moins qu'ils y sont installés depuis leur enfance : sinon les résultats de l'enquête n'offriraient aucune garantie. Les nom, âge, origine, état social des sujets interrogés par M. Edmont sont consignés dans la notice de l'*Atlas linguistique de la France*.

On ne saurait trop insister sur la rigueur nécessaire à l'enquête dialectologique. A l'heure actuelle, les langues littéraires, anciennes ou modernes, n'ont plus guère de secrets à livrer à la science, tandis que les innombrables matériaux accumulés dans des patois en voie de disparition rapide, demandent à être mis en valeur. Et, d'autre part, comment ne pas déplorer le temps et les efforts gaspillés en pure perte, faute de méthode et de direction, par beaucoup de travailleurs locaux bien intentionnés?

CHAPITRE III

Les méthodes d'interprétation.

L'interprétation des documents graphiques. — La contribution de la prosodie et de la métrique; de l'histoire. — Un exemple de la méthode sociologique : les limites linguistiques et les mouvements ethniques en France. — La statistique; la méthode historique; la chronologie, relative et absolue, des phénomènes. — La méthode comparative; la géographie linguistique.

Les documents réunis et colligés, il s'agit, pour le linguiste, de les interpréter, tant ceux qui ont été fournis par l'observation directe, que ceux transmis par l'écriture dans les textes anciens. Au préalable, la valeur des matériaux utilisés doit être bien établie : on a vu quels critériums on doit appliquer aux résultats d'une enquête; quant à la critique des textes, les sciences auxiliaires de l'histoire et l'histoire elle-même viennent prêter leur concours à la linguistique, — qu'il s'agisse d'inscriptions, de manuscrits ou de textes imprimés. L'épigraphie, la paléographie, la diplomatique, etc., ont leurs méthodes spéciales dans le détail desquels nous n'avons pas à entrer.

Remarquons simplement qu'il importe, non seulement de déterminer l'authenticité et la date de

chaque texte, mais encore d'examiner si celui-ci n'est pas la reproduction d'un texte plus ancien. Les œuvres littéraires qui ont connu le succès ont été copiées et recopiées à l'infini. Il faut alors établir la filiation des manuscrits, et rechercher dans quelle mesure la langue du scribe se mélange à la langue primitive. Un cas analogue se présente lorsqu'une œuvre, écrite originairement dans un dialecte, est transcrite dans un dialecte différent.

Il s'agit enfin d'interpréter la graphie, qui s'efforce souvent, mais pas toujours, d'être phonétique. Les influences traditionnelles et littéraires exercent sur elle une action, variable suivant les époques, rarement négligeable. Il faut compter aussi avec les erreurs du scribe — *lapsus calami*, — bourdons, interpolations de gloses, influence de mots et de lettres similaires. Ce travail délicat doit être effectué avec un soin d'autant plus grand que toute la linguistique historique repose sur la comparaison des formes anciennes, passées au crible de la critique.

Les différentes sciences philologiques, ainsi que la sociologie et l'histoire, sont appelées à se prêter un mutuel appui. La connaissance des textes a créé la science du langage, qui, à son tour, est susceptible d'éclairer plus d'une fois l'histoire et les sciences auxiliaires. Un texte, dont la date est certifiée par la critique historique, peut révéler ou compléter la connaissance d'un langage à une époque et dans un lieu donnés ; en revanche, la relation d'un fait intéressant, dont on ignore la date, peut être située dans le temps ou l'espace par la linguistique ou la paléographie.

La science du langage dispose d'une série de méthodes interprétatives, dont les unes sont empruntées, tandis que les autres lui sont propres, chacune d'elles venant prêter son concours au moment voulu.

Voyons d'abord la première catégorie.

*
* *

La prosodie et la métrique, dont les règles sont extrêmement précises, ont apporté et apporteront encore un contingent de faits précieux, pour quiconque sait les utiliser et les interpréter pour l'étude du langage.

L'examen de la versification de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* a permis d'assurer que le digamma existait dans la langue des aèdes qui chantaient ces poèmes : ce son, analogue au *v* latin primitif (*w* anglais) se trouvait à l'initiale de nombreux mots comme οἶνος (cf. latin *vinum*), et l'évolution phonétique l'avait fait disparaître entre l'époque des aèdes et celle des scribes. Certains vers, avec l'orthographe traditionnelle, sont faux, et il faut rétablir le digamma, qui supprime du même coup les anomalies de finales brèves non élidées et de longues non abrégées devant un mot commençant par une voyelle : l'initiale de ce mot, en réalité, était une consonne.

L'examen de la prosodie si délicate des troubadours a permis naguère à M. Antoine Thomas de mettre en lumière[1] les deux sortes d'*e* toniques en

1. *Rapport sur une mission philologique dans la Creuse*, 1878, pp. 440-442.

ancien provençal, l'*e larc* (ouvert) et l'*e estreit* (fermé), qui sont confondus dans l'écriture, et que seules les rimes permettent de discerner. Différenciation très importante, car chacun de ces deux *e* a une origine bien distincte (d'un côté *ĕ*, de l'autre *ē* et *ĭ* latins), et ils ont cheminé côte à côte, pendant tout le moyen âge, sans jamais se confondre, pour aboutir dans les patois actuels à des points d'arrivée presque toujours différents.

Exemples que l'on pourrait aisément multiplier.

Le rôle de l'histoire est beaucoup plus important. A chaque instant la science du langage doit s'appuyer sur l'histoire, pour éclaircir des dates, des faits, des sens.

C'est la critique historique et littéraire qui est utilisée pour l'appréciation des anciens travaux grammaticaux, la mise au point des remarques formulées par les contemporains sur telle ou telle particularité du langage de leur époque. Ici doit intervenir la critique du témoignage de l'auteur, de sa véracité ordinaire, de son degré d'intelligence et d'éducation linguistique — indépendamment de la critique du texte. L'histoire proprement dite et l'histoire littéraire nous renseigneront, par exemple, sur la valeur du témoignage de Varron ou des grammairiens grecs, sur les conditions dans lesquelles ont pu être élaborés les gloses de Reichenau ou le *Donat proensal.*

A un point de vue plus spécial, combien de fois l'histoire vient-elle éclaircir un point obscur? J'emprunte un exemple à M. Antoine Thomas.

1. *Essais de philologie française*, pp. 1-11.

Le pays de la France méridionale qui porte, depuis le moyen âge, le nom de *Comenge*[1], était habité, lors de la conquête des Gaules, par la peuplade des *Convenæ*. L'analogie de formation pour les autres noms de pays doit faire présumer un dérivé latin *Convenicum* (pays des *Convenæ*, comme *Sanctonicum*, pays des *Sanctones*, devenu *Saintonge*). Mais la phonétique oppose un obstacle insurmontable au passage de *Convenicum* à *Comenge :* jamais, dans la transmutation du latin en gascon, le groupe *nv* ne s'est changé en *m*. La modification se serait-elle opérée lors de la romanisation du pays? Précisément l'histoire nous apprend que le nord des Pyrénées était habité par les populations de langue ibère, dont le basque est aujourd'hui le dernier résidu, et on sait d'autre part que le basque a toujours changé en *m* le *v* des mots empruntés jadis au latin. Il s'agit donc d'une influence ethnique qui a agi sur la prononciation au moment de la substitution des langues, et la linguistique, à son tour, vient confirmer l'origine ibère des *Convenæ*. M. Thomas a pu conclure :

« La conclusion à laquelle je suis arrivé en étudiant scientifiquement la formation du nom du pays de *Comenge* pourra paraître téméraire si l'on songe qu'elle ne repose que sur une lettre. Mais si, comme je le crois fermement, je ne me suis pas écarté de la saine méthode linguistique, cette conclusion s'impose nécessairement. Aucun exemple ne montre mieux la puissance de cette méthode et l'impor-

1. On écrit plus généralement aujourd'hui *Cominge* ou *Comminges*, d'après la prononciation méridionale.

tance des résultats qu'elle peut atteindre, malgré l'exiguïté des éléments qu'elle a à sa disposition. »

*
* *

La sociologie apporte des éléments d'information non moins précieux que l'histoire : ne lui est-elle pas intimement liée ? L'association de la sociologie à la linguistique est une idée nouvelle, bien que la chose soit ancienne et que les linguistes aient fait depuis longtemps appel, à l'occasion, aux faits sociaux, — comme à l'histoire naturelle, lorsque la représentation par βη du bêlement du mouton dans d'anciens auteurs grecs permet de confirmer la valeur phonétique de l'η à cette époque. Mais une orientation plus consciente du côté de la sociologie permet de mettre en lumière de nouveaux phénomènes, ou d'établir des relations inédites entre les faits linguistiques. Je vais en donner un exemple en montrant, avec quelque précision, comment on peut reconstituer en France divers mouvements ethniques, par l'examen des limites phonétiques confrontées avec la géographie actuelle des types traditionnels d'habitation.

Examinons la carte linguistique de la France. Au milieu de l'extrême variété des dialectes, on peut distinguer deux types linguistiques principaux, le français au nord, le provençal au sud. On passe de l'un à l'autre par une infinité de transitions : néanmoins les limites phonétiques les plus importantes qui les séparent coupent presque transversalement le centre de la France, et présentent entre elles des

caractères communs qu'il est intéressant d'étudier[1].

Voici d'abord la limite septentrionale de la conservation de *c* dur devant *a* latin (*vacca vaco*, *cantare canta(r)* etc.). Elle suit l'embouchure de la Gironde (à part l'enclave du Verdon qui se rattache à la rive orientale); en amont de Blaye, elle quitte brusquement la direction du sud-sud-est pour celle de l'est, coupe le sud de la Dordogne, le nord du Lot, échancre le Cantal en remontant au Plomb du Cantal, puis descend rapidement au sud-est jusqu'au Rhône qu'elle atteint au sud de Pont-Saint-Esprit, pour remonter ensuite au nord-est et couper la frontière franco-italienne au sud des Hautes-Alpes.

La limite septentrionale de la conservation de *s* devant une consonne sourde (*testo*, *espino*, *escouta*) se confond d'abord avec la précédente pour s'en séparer dans la Dordogne, en remontant un peu plus au nord, mais en suivant les mêmes sinuosités. Elle atteint son maximum de latitude dans la chaîne des puys, au nord-ouest d'Issoire, coupe du nord-ouest au sud-est la Haute-Loire, et l'Ardèche, change de direction après le Rhône et franchit la frontière à l'est de Briançon.

1. La première limite de ce genre fut tracée, il y a une trentaine d'années, par MM. de Tourtoulon et Bringuier qui, voulant relever la frontière entre la langue d'oïl et la langue d'oc, reconnurent bientôt, nous l'avons dit, la chimère d'une telle tentative. Un certain nombre de limites phonétiques ont été établies dans le *Bulletin de la Société des parlers de France* (1893-1900), par M. P. Rousselot dans les *Mélanges Gaston Paris* (1892) (région alpestre), par moi-même dans ma *Géographie phonétique d'une région de la Basse-Auvergne* (1906). On peut les tracer d'après les cartes de l'*Atlas linguistique de la France*, de MM. Gilliéron et Edmont.

La limite des sonores intervocaliques (*d*, *b*, *g*) issues des sourdes latines correspondantes *t*, *p*, *c* (*amata*, *amado*; *ripa*, *ribo*; *securum segur*[1]) suit les deux limites précédentes jusqu'à l'est de Blaye. Là elle remonte un peu plus au nord en longeant l'ouest de la Dordogne, contourne la Haute-Vienne et la Creuse en coupant le nord de ces deux départements, passe au sud de Montluçon, puis s'infléchit aussitôt et de plus en plus vers le sud-est, en séparant *grosso modo* le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire de la Loire, et coupant la pointe septentrionale de l'Ardèche. Passé le Rhône, la limite s'oriente à l'est, puis au nord-est en se dirigeant vers le sud de la Savoie.

Enfin, dernier exemple : la limite de la conservation septentrionale de l'*a* libre latin, qui devient *é* en français (*mare mar*, — au nord *mer*, etc.). Cette limite suit de très près la précédente jusque dans le sud du Bourbonnais : puis son inflexion vers le sud-est est moins accentuée, puisqu'elle coupe la Saône au nord de Lyon; mais ensuite le relèvement au nord-est est beaucoup plus caractérisé, et la limite, traversant le Jura et le sud du Doubs, va rejoindre le domaine allemand en séparant à peu près le canton de Neuchâtel du Jura bernois.

Bornons là cette énumération qu'on pourrait prolonger et qui serait fastidieuse. Toutes les grandes limites entre le français et le provençal présentent, comme les précédentes, deux caractères communs :

1° Deux convexités tournées vers le sud, l'une dans la région girondine, l'autre dans la vallée du Rhône

1. Au nord *t* tombe (aimée), *p* devient *v* (rive), *c* tombe ou devient *y* (*securum* sûr, *pacare* payer).

et de la Saône — et une convexité tournée vers le nord dans la région du Massif Central.

2° Elles sont convergentes à l'ouest, la majorité d'entre elles se réunissant vers l'embouchure de la Gironde, tandis qu'elles vont en divergeant vers l'est, surtout à partir de la vallée du Rhône et de la Saône. Les limites 1 et 4, communes à l'ouest, sont distantes de 120 kilomètres au centre, de 300 à l'est; les limites 3 et 4, communes à l'ouest, ont un écart moyen de 20 kilomètres au centre, de 200 à l'est.

De telles similitudes ne sont pas, ne peuvent pas être l'effet du hasard. On ne peut expliquer la triple courbure qu'en admettant qu'il s'est produit, à l'ouest et à l'est du massif Central, une poussée ethnique — dans la direction nord-sud — et qui n'a pas existé au centre.

La géographie et l'histoire corroborent cette hypothèse. Les migrations, les mouvements de populations se sont toujours effectués jusqu'à nos jours par la voie des vallées et des plaines. Nous savons que la vallée de la Saône et du Rhône fut un grand couloir qui servit de véhicule aux peuples du Nord attirés par le climat et les civilisations du Midi. Interrompue par la colonisation romaine, la poussée, pacifique et plus lente, se continua pendant et après l'empire romain.

Faut-il s'étonner si le Massif Central n'a pas exercé une attraction analogue? Ne l'a-t-on pas appelé fort justement le pôle de répulsion de la France? Il est extrêmement remarquable que l'axe de symétrie de la courbe orientée au nord suit exactement la chaîne montagneuse la plus haute et la plus largement ramifiée, du Plomb du Cantal à la chaîne des

puys et aux derniers contreforts de la Combraille.

A l'ouest, nous avons un ensemble de faits très significatifs qui viennent démontrer et presque dater la poussée ethnique nord-sud[1]. Nous savons de source certaine qu'au début du moyen âge, dans cette région, les dialectes méridionaux étaient parlés beaucoup plus au nord qu'aujourd'hui. Guillaume de Poitiers écrit dans une langue très voisine de celle de Bertran de Born, troubadour limousin. Les noms de lieux de la Charente — fait encore plus probant — sont en désaccord complet avec la phonétique des patois parlés à l'heure actuelle dans la même région. Pour prendre un exemple topique, *Secundiacum* n'aurait jamais pu devenir *Ségonzac*[2] d'après la phonétique charentaise, mais seulement *Sonzay*. Il faut donc admettre, de toute nécessité, qu'une population septentrionale s'est substituée peu à peu à une autre ou l'a assimilée en lui imposant sa langue, et a adopté seulement les noms de lieux tels qu'elle les a trouvés. Le phénomène est postérieur à la palatalisation de *c* final et à la chute des consonnes médiales en charentais.

Enfin la présence d'une frontière linguistique formée par la Gironde, — la seule qui existe en France et qui réunisse à elle seule toute une série de limites phonétiques — suffirait à prouver le mouvement ethnique. De telles frontières ne peuvent se former dans une masse linguistique qui évolue

1. Cette poussée ethnique doit s'expliquer en partie par le recul des rivages de la mer qui a été considérable au sud du Poitou et sur les côtes saintongeaises, par la mise en valeur de terres nouvelles, des marais salants, dunes, etc.

2. Chef-lieu de canton voisin de Cognac.

librement à l'abri de troubles extérieurs. On comprend fort bien, au contraire, que la poussée ethnique se soit arrêtée devant la Gironde — obstacle naturel — et ait remonté la rive droite, en n'envoyant en face que la seule colonie du Verdon.

Après avoir vu les phénomènes communs aux Charentes et à la vallée du Rhône et de la Saône, envisageons maintenant les dissemblances.

Pourquoi les limites, convergentes à l'ouest, divergent-elles à l'est ?

Ce fait prouve d'abord qu'il existe une plus grande hétérogénéité dans les populations de la vallée Saône-Rhône — ce que l'histoire confirme. Il atteste en outre que les mouvements ethniques se sont échelonnés sur un espace de temps beaucoup plus vaste à l'est qu'à l'ouest. La vigueur de la poussée qui eut lieu à l'ouest permet d'inférer que les populations refoulées dans le Poitou et les Charentes étaient moins denses que celles de la région lyonnaise. Et enfin, puisque les limites phonétiques remontent beaucoup plus au nord du côté du Jura que de l'Atlantique, l'hypothèse suivante se présente nécessairement à l'esprit : à latitude égale dans le centre de la France, l'élément latin (ou celto-latin) est en proportion plus grande à l'est qu'à l'ouest. C'est un paradoxe, semble-t-il, de supposer que l'est de la Gaule ait été moins germanisé que l'ouest : et cependant il est confirmé de façon fort curieuse par l'examen des anciens types d'habitation[1].

1. De même par un autre fait phonétique. L'*h* aspiré d'origine germanique n'est plus conservé en France qu'au nord-ouest, et a disparu dans le nord-est.

L'étude scientifique des habitations, dans leur structure, leur évolution, leurs rapports avec la race, est une branche toute récente de l'ethnographie. Elle ne s'est développée que depuis peu, et presque exclusivement en Allemagne et en Suisse[1]. L'extrême variété des types traditionnels de construction en Suisse ne pouvait manquer de frapper les observateurs. A. Meitzen, l'un des premiers, a très bien compris les rapports qu'il y avait entre la multiplicité, le mélange des peuplades qui se sont succédé en Suisse, et le mode de bâtir employé par les diverses races, pures ou plus souvent combinées. Le Dr Hunziker a montré comment les Allemands ont apporté jadis avec eux, en face de la maison celto-latine, un type nouveau de maison (avec plusieurs variétés), caractérisé notamment par le système de faîtage, et la coupe des deux pans du toit à angle droit. Ce système ne s'est pas seulement implanté dans les pays où la langue allemande a triomphé : partout où les Germains se sont installés — même là où ils ont été assimilés plus tard — ils ont laissé dans le type de construction une empreinte certaine : ainsi on relève l'influence alamanique dans le nord du canton de Fribourg, l'influence burgonde dans le pays de Vaud, l'influence des Hauts-Valaisans allemands dans le bas Valais

1. Je rappellerai simplement les travaux de Henning et Meitzen, les enquêtes faites par la Société des ingénieurs allemands d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse, et enfin les remarquables travaux du Dr Hunziker, en cours de publication)un volume par région), sous le titre *Das Schweizerhaus* (à Aarau).

roman, etc.[1]. Il faut donc en conclure que le peuple envahi qui s'assimile avec son envahisseur, peut fort bien faire triompher sa langue tout en subissant des influences importantes pour son système de construction qui se trouve désormais modifié.

C'est précisément ce que nous allons constater en France : nous ne possédons pas de travaux analogues à ceux qui ont été faits chez nos voisins, et il faut s'en rapporter à l'observation personnelle ; par contre — et fort heureusement — la situation est beaucoup moins complexe qu'en Suisse.

Le type de maison gallo-romaine — dont le caractère le plus saillant est la très faible inclinaison du toit — s'étend au nord jusqu'à une limite qui coupe le Poitou (passant entre Thouars et Bressuire), passe au sud du Berry et du Bourbonnais, atteint la Saône au nord de Mâcon, puis se redresse brusquement vers le nord en englobant *grosso modo* la Franche-Comté, la Haute-Marne et presque toute la Lorraine française (y compris Verdun) pour aller rejoindre la Lorraine allemande au sud du Luxembourg.

En rapprochant cette limite des limites linguistiques examinées plus haut, on peut faire les déductions suivantes :

L'aire occupée en France par la maison gallo-romaine s'est constituée dans la période d'équilibre qui suivit les violents mouvements ethniques des

1. Hunziker, *op. cit.*, t. I. pp. 230 et suiv. (Voir surtout l'appendice). L'auteur a trouvé des coïncidences curieuses, dans le voisinage du canton de Neuchâtel et du Jura bernois, entre des caractères phonétiques et les types de construction (t. IV, pp. 139 et suiv.).

grandes invasions. Auparavant, il est certain que ce type de construction occupait toute la Gaule. Le système de maison à faîtage a été nécessairement importé par les Germains[1] dans toute la région où ils ont été assez nombreux pour modifier profondément le type d'habitation, sans l'être assez pour faire triompher leur langue.

Les populations qui ont conservé la maison gallo-romaine ont donc subi une infiltration germanique plus faible que les autres. La phonétique nous conduit aux mêmes conclusions, surtout si l'on admet que les poussées ethniques opérées à l'ouest et à l'est du massif central ont eu lieu après les grandes invasions : fait certain à l'ouest, probable à l'est (du moins partiellement). Les limites phonétiques 3 et 4 coïncident à peu près avec la ligne de démarcation entre les deux types d'habitation, au nord du Massif Central : il est à présumer qu'au début du moyen âge la coïncidence s'étendait des deux côtés sur un plus grand espace.

L'ethnographie de l'habitation — comme la phonétique — tend en outre à établir que la proportion de l'élément germanique fut plus forte à l'ouest qu'à l'est à latitude égale. D'autres éléments nous permettent d'étayer cette hypothèse. La colonisation romaine commença à l'est : elle avait atteint Lyon à l'est qu'elle avait à peine gagné Toulouse à l'ouest;

1. Il est impossible de soutenir que le type de construction a été modifié en Gaule en conformité au climat : il suffit de rappeler que la Lorraine humide a les toits plats, et qu'on trouve les faîtages à forte pente dans des pays chauds et secs comme la Bourgogne et le Bourbonnais.

comme elle fut lente et continue, la proportion dut être longtemps conservée. D'autre part, à la fin de l'empire romain, la population de la Gaule était plus dense dans la région orientale. Un simple examen de la carte des diocèses gaulois suffit à le montrer. En Bourgogne, Lorraine, etc., chaque diocèse occupait au plus la superficie d'un département actuel ; à l'ouest, le diocèse de Bourges embrassait l'étendue de deux départements, celui de Poitiers de trois, etc. Nous savons que l'ouest de la Neustrie était dépeuplé quand les Normands s'y installèrent. Par suite, il est facile de concevoir, ou bien que les Germains se sont établis en plus grand nombre dans les régions moins peuplées, — ou bien qu'à nombre égal leur proportion a été plus faible dans les régions où la population était beaucoup plus dense à leur arrivée.

Il est remarquable qu'on aboutisse aux mêmes conclusions, d'un côté par l'interprétation des phénomènes purement linguistiques, de l'autre par la voie de l'ethnographie et de l'histoire. La concordance des deux méthodes et l'appui qu'elles peuvent se prêter méritaient d'être tout particulièrement mises en relief.

*
* *

Parmi les méthodes d'interprétation propres à la science du langage, il faut citer d'abord la statistique, bien que son champ d'action, assez restreint, soit limité à peu près exclusivement à la syntaxe.

« Une étude vraiment scientifique de la syntaxe

latine — écrivait naguère Riemann[1] — ne sera possible que lorsqu'on possédera, pour chaque point controversé, un catalogue critique complet de tous les exemples qu'offre la littérature latine ». Et M. P. Lejay, mettant en lumière le but de la méthode, a montré[2] comment il s'agissait « de reconnaître à la syntaxe surtout sa nature de science d'observation, de déterminer du même coup ses procédés propres, et d'en définir le champ d'expériences... C'est ainsi qu'on est arrivé à déterminer les usages de chaque époque, de chaque classe sociale, de chaque auteur... La sûreté et la valeur de cette méthode viennent de ce qu'elle donne, non des résultats bruts, simples et morts, mais des rapports complexes comme la vie. »

Mais la linguistique possède surtout deux méthodes essentielles, qu'on peut distinguer en théorie, bien qu'elles se combinent et soient presque inséparables dans la pratique, — la méthode historique et la méthode comparative.

La première envisage spécialement les sons, les morphèmes et les mots au point de vue de leur évolution. Divers moyens d'investigation sont à sa disposition.

Voici d'abord le procédé analogique, qui permet de reconstituer, de grouper, d'expliquer les évolutions passées par les évolutions présentes. Procédé parfois dangereux en sémantique, car on se trouve de nos jours en face de phénomènes nouveaux ou dont le champ d'action est tout différent : ainsi MM. Marcel

1. *Syntaxe latine*, préface de la première édition.
2. *Syntaxe latine* (de Riemann), préface des dernières éditions.

Schwob et Georges Guieysse ont fait fausse route en voulant expliquer les évolutions de l'argot ancien par les procédés du « loucherbem », déformation spéciale à certain argot moderne[1].

En phonétique, au contraire, l'analogie historique se présente dans des conditions de sécurité bien supérieures. La phonétique expérimentale a pu, de ce chef, rendre compte de nombreuses évolutions passées. Par l'analyse de diverses langues contemporaines, elle a observé, par exemple, que l'*r* tend à dépalataliser la voyelle qui le précède : voilà expliqués du même coup les alternances latines : *futurus fore*, *tempus temporis*, *colligo confero*, *haruspicis generis*, les patois *sarpan* (*serpent*) et une foule de phénomènes analogues[2].

Tandis qu'on n'avait auparavant que des points de repère, permettant seulement de jalonner les étapes, la phonétique expérimentale établit la continuité et le détail des évolutions; elle explique, sinon toujours le *pourquoi*, du moins le *comment* des faits. L'étude des textes nous avait appris, par exemple, qu'en français *l* devant une consonne s'est vocalisé en *u* (*on*) vers le XIIIe siècle : par comparaison avec des phénomènes analogues qui se produisent à l'heure actuelle, notamment dans les langues slaves, la phonétique expérimentale comble le fossé qui sépare *l* de *ou* en rétablissant les intermédiaires. Ailleurs elle montre que telle consonne « tombée » n'a pas disparu tout d'un coup, mais s'est progressivement

1. *Mémoires de la Société de linguistique*, Étude sur l'argot français. (Cf. L. Sainéan, l'*Argot ancien*, pp. 45-47.)
2. Abbé Rousselot, *Les articulations irlandaises*, p. 12.

affaiblie; elle nous fait assister à son agonie lente, jusqu'à son dernier soupir.

L'application de la phonétique expérimentale à la phonétique des langues anciennes a été faite, fort ingénieusement, il y a quelques années, par M. Rousselot qui, au cours de M. Bréal, au Collège de France, expliquait au fur et à mesure, d'après les données expérimentales, les phénomènes phonétiques des langues indo-européennes exposés par l'éminent professeur.

Un des gros problèmes de la linguistique historique, c'est la chronologie. D'abord la chronologie des langues. Le latin vulgaire et l'origine des diverses langues romanes posent un problème de ce genre. Gröber en donna le premier une solution approchée et un peu simpliste[1], en partant de cette constatation que la base de la chronologie romane doit être la date de la colonisation romaine pour chaque province. Georges Mohl, dans sa remarquable *Introduction à la chronologie du latin vulgaire*, a montré toute la complexité de la question et a posé ainsi les principes directeurs de ces recherches[2] :

« Le latin qu'apprirent tout d'abord les Gaulois, par exemple, c'est celui qu'on parlait dans les grands centres romains du pays, à Narbonne, à Aix, à Lyon, et nullement le latin de Rome et de l'Italie en général. Celui-ci ne pénètre dans les masses de la population indigène qu'autant que les grandes

1. *Archiv. für lat. Lex.*, I, 204 et suiv. Cf. aussi dans le *Grundriss* de Gröber I, 351-382.

2. *Introduction à la chronologie du latin vulgaire*, p. 242.

villes romaines de la province ont préalablement subi l'influence de la latinité romaine ou italienne, et obéi aux modifications apportées par le temps dans la latinité de la métropole ou des régions plus centrales de l'Empire. Or, ce renouvellement de la langue provinciale ne suit que très imparfaitement et avec beaucoup de lenteur et de retard les innovations et les perfectionnements inaugurés dans les grands centres de la latinité. Il reste, malgré tout, au fond du langage des provinces, un noyau d'archaïsmes d'autant plus accentués que la province a été plus anciennement colonisée, et d'autant plus irréductibles que les relations avec Rome et les régions centrales ont été moins suivies, plus lentes, — plus difficiles ou plus rapidement interrompues. C'est ainsi qu'au Canada... les colons français continuent de parler l'idiome de Jacques Cartier et de ses compagnons, modifié naturellement par son évolution indépendante sur le sol de l'Amérique, mais sans guère participer aux changements survenus depuis deux cents ans dans le français de France. Il en est de même en Turquie, où les Juifs, chassés d'Espagne au XVIe siècle, continuent de parler le vieil espagnol. »

C'est ensuite la chronologie des phénomènes. C'est en phonétique qu'elle est le plus avancée, en dépit des difficultés qu'elle soulève. S'il est en effet possible, comme le déclare M. Meyer Lübke [1], de fixer approximativement l'*âge relatif* de beaucoup de phénomènes, d'autant plus graves sont les diffi-

1. *Grammaire des langues romanes* (trad. Rabier), t. I, p. 560.

cultés qui nous empêchent d'établir leur âge absolu.

La chronologie relative des évolutions phonétiques s'établit en raison des rapports qui relient les sons entre eux : les sons d'un même mot sont en étroits rapports d'interdépendance, la plupart des évolutions des sons étant conditionnées, comme on sait, par l'action d'un son contigu ou voisin. Ainsi le changement de *ou* (*u* latin) en *u* s'est produit en France postérieurement à l'époque ou *c* s'est palatalisé devant *a* latin (*cantare*, *chanter*); car, d'après les conditions physiologiques des articulations vocales, lorsque *c* (*k*) est palatalisé par *a*, il l'est *a fortiori* par *u*, et comme à cette époque le groupe noté *cu* n'a pas été altéré, on doit en conclure que la lettre *u* représentait encore le son *ou*. — Mais il y a souvent des évolutions complètement indépendantes les unes des autres : ainsi, dans le passage du latin au vieux français, on ne peut dater directement l'âge relatif des diphtongaisons (*fel fiel*, *verum veir*...) et de la sonorisation des consonnes intervocaliques (*cantata chantede*, etc.), car il n'y a aucun rapport entre ces deux phénomènes.

La chronologie absolue s'établit généralement en raison des textes dont la date est certifiée par l'histoire. Les Serments de Strasbourg constituent un point de repère extrêmement important pour l'histoire de la formation du français. Mais si l'époque de tels textes est indubitable, il ne s'ensuit point qu'on puisse dater avec une certitude égale les phénomènes dont ils nous transmettent le témoignage. Cette fois, ce sont les phénomènes sémantiques qui pourront être datés avec le plus de sécurité : on peut

en effet, d'après l'étude tout au moins de certains textes (qu'on sait par ailleurs reproduire la langue contemporaine et parlée), avoir l'assurance qu'à une époque donnée tel mot existait avec tel sens, ou que telle forme, telle construction grammaticale remplissait telle fonction; mais il est beaucoup plus délicat de savoir quel était l'état précis de la prononciation.

Ainsi les gloses de Reichenau nous enseignent qu'au VIIIe siècle dans la langue vulgaire de la Gaule, l'idée de « maçon » n'était plus exprimée par le mot *cæmentarius*, mais par le mot *macione*; les Serments de Strasbourg nous confirment qu'au IXe siècle le complément du nom ne s'exprimait plus au moyen du génitif, mais par le cas-régime, le déterminant précédant le déterminé (*pur Deo amur*, pour l'amour de Dieu)[1]. Mais le simple examen du premier texte suffit à nous convaincre que les mots populaires ont été généralement habillés de terminaisons sur le patron du latin classique. Quant au second document, bien que son orthographe vise à être phonétique, elle a besoin d'être interprétée, car le scribe, fort embarrassé pour rendre avec les caractères du latin les sons tout différents de la langue romane, a transcrit, par exemple, les diphtongues *éi* par *i* (*dift* = *déift*) et *ôu* (*ôou*) par *u* (*amur* = *amôour*), et la voyelle obscure finale (déjà sans doute très voisine

1. C'est là un jalon précieux qui complète la série des évolutions : génitif latin, précédant généralement le nom dans la Gaule du nord (*Martis dies*); même construction, mais le génitif est remplacé par le cas régime (IXe s., *pur Deo amur*); plus tard, le cas-régime suit le nom (construction conservée dans l'*Hôtel-Dieu*): enfin l'usage généralisé de la préposition *de* (l'amour de Dieu).

d'*e* muet) par *a*, *e*, *o*, au petit bonheur, écrivant tantôt *padra*, tantôt *padre* pour le même mot (père). Ces diphtongues, on a pu les reconstituer, connaissant leur point de départ latin et leur point d'aboutissement dans le français du moyen âge — évolution confirmée par la méthode comparative, — et on peut assurer que pour évoluer de *dēbet* à *deit* (auj. *doit*) il est impossible que l'*ē* long ait passé par *i*, et que par suite *dift* est une orthographe inexacte de *déift*. Mais l'analogie ne permet pas toujours d'être aussi affirmatif. — En général l'orthographe retarde sur la langue : par suite des influences traditionnelles et littéraires, la graphie des textes correspond à un état phonétique plus archaïque que celui de leur époque.

On voit que la méthode historique ne peut se passer de la méthode comparative, qui en est le complément indispensable. C'est la linguistique comparée qui va nous donner notamment un des moyens les plus précieux, malgré sa rareté, pour établir la chronologie absolue des évolutions phonétiques.

*
* *

La méthode comparative peut envisager deux langues différentes, en tant qu'elles sont étrangères l'une à l'autre, pour dater des évolutions de sons. Le latin a permis de dater l'évolution de l'*u* grec, qui n'était plus *ou*, mais n'était pas encore *i* à la fin de la république romaine, puisque le latin, qui possédait les sons *ou* (noté *u*) et *i*, l'a rendu par une lettre spéciale *y* (qui avait un son voisin de notre *u*).

Pour préciser à quel moment le *c* latin placé devant *e*, *i* (et toujours conservé par les scribes par la force de la tradition) avait suivi la progression *ky* ➢ *ty* ➢ *tchy*, Gaston Paris, après Diez, s'est servi des chartes de Ravenne et d'inscriptions romaines qui transcrivent les mots latins en caractères grecs : or nous savons que la prononciation du κ en grec n'a pas varié. De pareilles transcriptions sont précieuses, car leurs auteurs, que ne gênait aucune tradition pour noter avec un alphabet donné une langue étrangère, s'efforçaient de rendre chaque son par le caractère le plus approprié.

C'est l'anglais qui a permis de distinguer et de dater d'une façon précise les deux évolutions qui, en ancien français, ont fait disparaître *s*, d'abord devant les consonnes sonores *b*, *d*, *g*, *m*, *n*, *l*, ensuite devant les consonnes sourdes *p*, *t*, *c*. A la suite de la conquête de l'Angleterre par les Normands, beaucoup de mots français (sous la forme dialectale normande) furent introduits en anglais, où ils obéirent, par la suite, aux évolutions phonétiques de cette langue. Or d'une part tous les mots où il y avait un *s* à l'origine devant une consonne sonore, se retrouvent en anglais sans *s* : latin *smaragda*, français *esmeralde*, puis *émeralde*, *émeraude*, anglais, *emerald*; — de l'autre *s* devant *p*, *t*, *c*, est conservé en anglais : *rostir* (auj. *rôtir*), anglais *roast*; *castel* (forme normande, auj. *câtiau*; en français *château*), anglais *castle*, etc. Il faut donc conclure que la chute de *s* dans le premier cas est antérieure à la conquête de l'Angleterre par les Normands et postérieure dans le second, — que « émeraude » a pénétré en anglais sous la forme

émeralde (et non *esmeralde*), tandis que « château », « rôtir », y ont été importés sous la forme *castel*, *rostir*. L'anglais, qui a suivi une évolution phonétique toute différente du français (en conservant, par exemple, *s* devant consonne), nous renseigne ainsi d'une façon précise sur la prononciation des compagnons de Guillaume le Conquérant.

Nous savons que l'alphabet russe date de l'évangélisation opérée par Cyrille et Méthode et que les prédicateurs adaptèrent, dans ce but, l'alphabet grec à la langue slave : on peut donc conclure que cet alphabet représente assez fidèlement l'état phonétique de la langue russe à cette époque. Il en est de même pour le gothique, et en général pour tous les alphabets et graphies dont on peut dater l'époque d'introduction dans une langue donnée.

M. Antoine Thomas a pu déduire des constatations analogues de l'examen de la signature d'Anne de Russie, épouse de Henri Ier, roi de France[1] : signature en langue romane, mais écrite en caractères cyrilliques (*Ana reina*). Le caractère qui représente l'*e* de *reina* permet d'inférer sûrement — par exemple — que cet *e* avait déjà le son d'*e* muet.

Plus féconde est la comparaison des langues étroitement apparentées. Je viens de dire comment elle permet d'aider à la reconstitution de certaines évolutions phonétiques. Elle n'est pas moins précieuse pour confirmer les hypothèses émises sur la filiation des sens. Propose-t-on une étymologie qui laisse place à quelque hiatus dans le développement des

1. *Essais de philologie française*, La signature d'Anne de Russie.

sens? Si par l'analogie on retrouve des évolutions semblables, la conjecture en est d'autant fortifiée.

« L'objet propre de la grammaire comparée d'un groupe quelconque de langues, est de poursuivre méthodiquement l'étude des concordances que ces langues présentent entre elles »[1].

Il ne suffit pas de confronter entre elles, un peu au hasard, des langues issues d'un même tronc comme le français, l'italien, l'espagnol. Il est du plus haut intérêt de pouvoir comparer dans une région donnée, village par village, les variations des sens, du vocabulaire, des formes et des sons. La méthode comparative atteint sa perfection avec des documents comme l'*Atlas linguistique de la France* où, à l'aide d'une carte pour chaque mot, on peut comparer chaque son, chaque forme, chaque sens et chaque type lexicologique dans 638 communes de la Gaule romane, — et, sur un espace plus restreint, dans les atlas linguistiques de petites régions où toutes les limites phonétiques, les aires des mots et des morphèmes ont été tracées de première main.

Si l'interprétation des faits phonétiques mis au jour par ces documents est assez aisée, celle des mots et des sens est beaucoup plus délicate. Elle a donné lieu depuis quelques années, dans le domaine roman, à une nouvelle branche de la science créée par M. Gilliéron : la géographie linguistique. Cette méthode a pour but, à l'aide de la répartition des types lexicologiques actuels, en s'appuyant sur les données historiques et sociologiques et sur les

1. A. Meillet, *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes*, p. 1.

rapports entre le sens et la forme, de reconstituer l'évolution et la lutte des mots qui se sont succédé et coexistent sur un vaste territoire pour représenter une idée donnée.

Il s'agira d'expliquer par exemple, comment, pour désigner l'abeille, le mot latin *apis* n'a été conservé que par quelques patois de l'extrême sud et de l'extrême nord; comment des dérivés comme *avette*, *abeille* l'ont souvent supplanté, comment s'est développée la fortune du mot *abeille* qui, d'origine méridionale, a peu à peu gagné la région de Paris et a pénétré dès le XVIIe siècle dans le français littéraire; comment l'analogie a substitué en maint patois la mouche ou la guêpe à l'abeille; comment, par synecdoque, le tout étant pris pour la partie, le nom de l'essaim a remplacé celui de l'abeille, et pourquoi tel phénomène a affecté telle région plutôt que telle autre. Méthode féconde, d'un maniement délicat, où les conjectures s'étayent réciproquement d'un mot à l'autre et finissent par constituer un réseau très serré [1].

1. J. Gilliéron et M. Roques, *Études de géographie linguistique* (Paris, 1912). — J. Gilliéron, *Pathologie et Thérapeutique verbales* (Neuveville, Suisse, 1915) ; *L'Aire Clavellus* (Neuveville, 1912) ; *Généalogie des mots qui ont désigné l'Abeille* (Paris, 1917).

CHAPITRE IV

L'expérimentation, les méthodes d'induction et les lois linguistiques.

L'expérimentation, auxiliaire de l'observation ; essais de psychologie expérimentale. — Y a-t-il des lois en sémantique ? — Les méthodes d'induction en phonétique. — Caractères et valeur de la loi phonétique.

Il y a fort peu de temps que les linguistes font de l'expérimentation raisonnée. Encore ce procédé d'investigation s'est-il insinué timidement dans la science du langage, et il est loin d'être universellement admis. La fantaisie des interprétations, les analyses trop vagues et trop superficielles des devanciers avaient fait sentir à tel point la nécessité d'une observation rigoureuse que l'idée de modifier les faits, même avec une méthode scientifique, devait provoquer quelques défiances.

La phonétique expérimentale, justifiant cette fois son nom, fait de l'expérimentation toutes les fois qu'elle cherche à modifier la prononciation d'un sujet, à lui apprendre des articulations et des sons nouveaux, — qu'il s'agisse d'enseigner la prononciation des langues étrangères, de corriger les défauts de prononciation, de faire parler les sourds-

muets, de rectifier l'élocution dans le chant. De tels exercices ont déjà provoqué des constatations importantes, sur les rapports de la voix chantée et parlée, de la parole et de l'ouïe, sur les illusions de l'oreille que démontrent péremptoirement les appareils d'auto-contrôle.

Mais de telles recherches ne sont encore qu'à leur début, et il est à prévoir que plus tard les applications pratiques de la phonétique expérimentale — qui constituent aujourd'hui des branches assez séparées et souvent isolées de la pure observation — apporteront un contingent précieux et systématisé de faits, capable de rénover la phonétique historique. Jusqu'à l'heure actuelle, si la science s'est déjà enrichie, de ce chef, de remarques utiles, son orientation générale n'en est pas encore modifiée, et c'est par des procédés tout différents — on le verra bientôt — que l'on aboutit, en phonétique, à la déterminalion des lois.

L'expérimentation ne doit pas être moins féconde en sémantique. J'ai déjà dit comment celui qui poursuit une enquête sur des parlers populaires ne saurait se contenter d'être un observateur passif, mais doit devenir, à l'occasion, plus ou moins expérimentateur. Poser des questions, n'est-ce point faire des expériences sur le langage? Et lorsqu'on « retourne » son sujet, comme le recommandent nombre de dialectologues avisés, lorsque, après avoir obtenu une première réponse, on demande si c'est bien le seul mot (ou forme) qui existe pour rendre l'idée en question, si l'on ne peut pas dire autrement, si tel terme n'est pas employé — c'est là de

l'expérimentation au premier chef, d'où l'on pourra conclure pourquoi telle forme a été proférée d'abord de préférence à telle autre — c'est, en général, la plus voisine de la langue littéraire et non la plus fréquente — et quelles lois psychologiques président aux réponses des paysans interrogés sur leur patois. — On peut encore prononcer des mots savants devant des gens du peuple pour voir comment ils les répéteront, et saisir ainsi sur le vif le jeu des déformations et des « étymologies populaires ».

Des essais d'expérimentation rigoureuse ont été tentés par MM. Thumb et Marbe dans des conditions particulièrement intéressantes. Les deux collaborateurs, dont l'un était un linguiste, l'autre un psycho-physiologiste, ont cherché à établir dans quelles conditions précises se produisent les phénomènes analogiques, à déterminer les lois qui président aux associations d'idées dans ce domaine[1]. Ils ont commencé par prononcer successivement un certain nombre de mots devant différents sujets, en demandant à ceux-ci de leur dire chaque fois le premier mot qu'aurait évoqué en eux l'audition de chacun de ces vocables. Le temps écoulé entre la demande et la réponse était rigoureusement chronométré. On pouvait ainsi déterminer, sur un grand nombre de faits, dans quel sens s'exerçait l'analogie, et le degré de rapidité, suivant les cas, de l'association des idées.

Les collaborateurs ont remarqué que chaque mot en appelle de préférence un autre, et que ce second

1. *Experimentelle Untersuchungen über die psychologischen Grundlagen der sprachlichen Analogiebildung*, 1901.

terme est le même chez différents sujets. Un substantif évoque généralement un autre substantif; un adjectif, un autre adjectif. Il y a des associations plus rapides et plus ordinaires que d'autres. En partant de ce fait que, pour chaque sujet, il existe dans chaque cas un type d'association dominant, M. Thumb conclut qu'à un moment donné, dans un lieu donné, on ne peut admettre pour un groupe de formes qu'une seule espèce d'action analogique. Il s'agit de déterminer le système d'associations qui domine dans un groupe linguistique à telle ou telle époque. Là où, dit M. Thumb, les divers prétérits s'associent entre eux, l'allemand *trug* pourra provoquer *frug;* là où les diverses personnes d'un temps s'associent entre elles, *ich gieb* pourra provoquer *du giebst;* là où les troisièmes personnes s'associent entre elles, *sie gaben* provoquera *sie geben* (au lieu de *sie gebent*, forme primitive).

Cette théorie hardie, qui s'harmonise cependant avec l'orientation générale de la science, a soulevé — il fallait s'y attendre — de vives critiques : des maîtres comme M. Schuchardt et M. Meillet ont contesté la valeur de la méthode ou exprimé de formelles réserves. Il semble cependant qu'un tel filon soit fécond à exploiter, et on ne doit pas s'étonner si les premiers travaux d'approche donnent lieu à quelques incertitudes et paraissent manquer de précision. Les faits, extrêmement complexes, demandent à être serrés de près dans l'espace comme dans le temps. Mais on peut observer dès à présent que l'histoire des langues romanes présente des phénomènes analogues à ceux que MM. Thumb

et Marbe ont signalés dans les langues germaniques : j'avais déjà eu l'occasion de signaler auparavant[1] que, dans certains patois de la France du Midi, les associations d'idées entre les formes nominales ou verbales s'opèrent, à certaines époques, dans des conditions et des directions déterminées; ces conditions — je l'ai signalé plus haut — varient singulièrement du provençal au français, et, dans chaque langue, suivant l'époque. Dans le français populaire de Paris, l'influence du masculin l'emporte, tandis que dans les patois du Midi, c'est le masculin qui est modelé sur le féminin (*dzente* [joli] au lieu de *dzent*, d'après *dzento*).

*
* *

Ici se pose un problème capital. Y a-t-il des lois en sémantique et peut-il y en avoir — au sens précis et rigoureux réservé aux lois phonétiques que nous envisagerons dans un instant? Peu de linguistes penchent pour l'affirmative. Les néo-grammairiens eux-mêmes, qui ont établi la constance des lois phonétiques, ne semblent pas avoir cru que les phénomènes d'ordre analogique pouvaient être régis par des lois.

Le langage de M. Bréal, par exemple, ne doit pas nous tromper. S'il définit la loi sémantique par un

1. *Morphologie du patois de Vinzelles*, pp. 25-65 et 112-139. Ainsi, dans sa dernière période, le patois de Vinzelles a associé entre elles les mêmes personnes de temps différents : *rendon* a entraîné *amon* (pour *aman*), *rendem amem* (pour *amam*) etc.; auparavant les prétérits se sont associés entre eux : *amet* a changé *venc* en *venguet*, etc.

rapport constant, M. Bréal se hâte d'ajouter : « Ce ne sont pas de ces lois sans exceptions, de ces lois aveugles, comme sont, s'il faut en croire quelques-uns de nos confrères, les lois de la phonétique. » Ce ne sont donc pas des lois au sens strict du mot.

Les linguistes ont un excellent argument pour étayer leur scepticisme à cet égard : jusqu'à présent, en sémantique, on n'a pu établir aucune loi d'évolution ayant le caractère de constance. « Il n'y a pas de lois en sémantique, déclare M. Antoine Thomas[1], et l'on conçoit difficilement qu'il puisse jamais y en avoir. » Et l'éminent romaniste ajoute que la sémantique, ne pouvant prétendre au rang de science, n'est qu' « une spéculation sans laquelle la science deviendrait incomplète ». M. Schuchardt est encore plus catégorique[2]; il affirme l'impossibilité absolue de la loi sémantique, mais les arguments qu'il donne ne semblent pas irréfutables.

Cependant, on reconnaît de plus en plus la nécessité de préciser les conditions dans lesquelles se produisent les phénomènes sémantiques : comme l'a fort justement remarqué M. Meillet[3], la constance des lois phonétiques a mis en valeur l'importance des changements analogiques. M. Thomas, à la suite de M. Bréal, a dit nettement qu'il ne fallait pas « faire de la régularité phonétique avec du dérèglement analogique », et qu'on a eu le tort de considérer trop longtemps l'analogie « comme une grande

1. *Nouveaux essais de philologie française*, p. 28.
2. *Litteraturblatt für germanische und romanische Philologie*, déc. 1902.
3. *Revue critique*, 1902, I, 65.

éponge se promenant au hasard sur la grammaire, pour en brouiller et en mêler les formes »[1]. En étudiant avec soin et en serrant de près les phénomènes analogiques, ne pourrait-on précisément arriver à la détermination des lois? On n'a pas procédé différemment, au début, en phonétique, où l'on est parvenu peu à peu au concept de loi, presque sans s'en douter. En ce qui concerne notamment la morphologie, le travail est déjà très avancé. La sémantique n'est pas, aujourd'hui, en plus mauvaise posture que la physiologie au milieu du XIXe siècle : ne peut-on espérer qu'elle trouve, elle aussi, son Claude Bernard?

La question est liée à l'inconscience des phénomènes du langage. Si les évolutions sémantiques sont inconscientes, comme le croient aujourd'hui la majorité des linguistes, aucun obstacle de principe ne s'oppose à la possibilité des lois; le jour où on établirait leur nécessité en raison de conditions précises suivant le temps et les lieux, les lois sémantiques seraient évidemment constituées.

S'il peut y avoir une science des faits psychologiques — et c'est la conclusion à laquelle aboutit de plus en plus la philosophie — la sémantique ne saurait relever de l'arbitraire, puisqu'elle emprunte ses éléments aux faits psychologiques et aux faits phonétiques, également reliés entre eux par des rapports de causalité. En considérant comme des principes directeurs les « lois » de M. Bréal, que j'ai eu l'occasion de signaler, chaque linguiste dans sa

1. *Essais de philologie française*, p. 166.

spécialité, guidé par ces fanaux qui l'empêcheront de s'égarer, n'a plus qu'à préciser, pour chaque langue et chaque époque, les conditions qui ont présidé aux changements analogiques. L'avenir nous apprendra si ces conditions sont assez rigoureuses pour donner naissance à des lois.

L'application de la méthode inductive offre évidemment de grandes difficultés en sémantique. A l'heure actuelle, on ne peut avoir la certitude qu'on a isolé un couple de phénomènes entre lesquels on suppose qu'il existe un rapport de causalité. La méthode que nous allons voir employée en phonétique ne saurait offrir ici les mêmes garanties, car les phénomènes voisins — mots ou formes — susceptibles d'exercer une influence, sont extrêmement nombreux, et beaucoup d'entre eux risquent de passer inaperçus.

Au fur et à mesure que les phénomènes seront catalogués en plus grand nombre, on peut espérer se rapprocher peu à peu de la certitude scientifique. Les comparaisons porteront sur une plus grande échelle, sur de plus nombreuses séries similaires, et on craindra de moins en moins d'oublier des phénomènes dans la zone d'influence. Car les faits du langage, même ceux qui relèvent de la sémantique, sont, somme toute, en nombre limité.

*
* *

La phonétique est actuellement la branche de la linguistique la mieux constituée. Dans toutes les langues dont l'histoire a fourni des matériaux

suffisants, on a pu établir un système remarquable de lois, dont la rigueur n'est plus guère contestée ni contestable.

Le type de la loi phonétique est la loi de succession : elle détermine les rapports nécessaires qui, dans une même langue, relient les évolutions des sons au cours de son développement. Aux lois de succession correspondent les lois de coexistence qui établiront les relations entre les sons de langues différentes mais apparentées, issues d'un tronc commun. Lorsque la souche originaire est connue, comme le latin pour les langues romanes, les recherches se portent exclusivement, dans chaque branche, sur les lois de succession; les lois de coexistence, qui en découlent naturellement, n'offrent qu'un intérêt de synthèse[1]. Au contraire, lorsque l'ancêtre commun nous est directement inconnu, comme pour les langues indo-européennes, les lois de coexistence ont le pas, et ce sont les rapports établis entre la phonétique du grec, du latin, du sanscrit, du gothique, etc., qui permettent de reconstituer les évolutions préhistoriques de chacune de ces langues en remontant jusqu'au tronc commun.

Il nous suffira de confronter les méthodes d'in-

1. Un exemple : *ié* tonique en français correspond à *é* provençal, à *ie* italien, à *i* lorrain, pour ne citer que ces quatre idiomes : voilà une loi de coexistence que nous enseigne la grammaire comparée. Mais cette loi n'a pu être établie qu'après que la grammaire historique eut déterminé dans chaque langue un rapport de filiation et de nécessité entre chacune de ces voyelles ou diphtongues et l'*è* libre tonique du latin dont elles dérivent l'une et l'autre. suivant l'idiome.

duction avec les lois de succession. On peut comparer entre eux deux stades quelconques d'un idiome; mais il est préférable, lorsqu'une langue ancienne, comme le latin ou le gothique, a des rejetons encore vivants, de comparer un langage parlé de nos jours avec ses différentes étapes antérieures : on aura ainsi l'avantage de posséder une excellente base d'opérations, en choisissant de préférence les points de repère aux époques où la graphie paraît le plus phonétique.

On connaît les quatre méthodes classiques d'induction d'après Stuart Mill : méthodes de concordance, de différence, des variations concomitantes, des résidus.

La méthode de différence est par excellence celle des sciences physiques. On sait son principe : faire disparaître la cause pour supprimer par là même l'effet. Elle ne peut être employée en linguistique, parce que des causes différentes — je le montrerai bientôt — peuvent engendrer des effets identiques.

La méthode des variations concomitantes est radicalement inapplicable pour une autre raison : un phénomène phonétique est ou n'est pas; il n'est point susceptible de varier pour une époque et pour un milieu donnés. Peut-être pourra-t-elle fournir, par analogie, d'utiles indications le jour où l'expérimentation sera plus développée en phonétique — mais rien de plus : car le passé est hors de ses atteintes.

La méthode phonétique par excellence est la méthode de concordance. Elle a en linguistique une perfection qu'elle n'atteint jamais dans les sciences

physiques : car, dans la très grande majorité des cas, il est possible d'isoler absolument le couple du phénomène-cause et du phénomène-effet.

Les mots sont en effet composés d'un nombre limité de sons. Comme ils sont très nombreux, les combinaisons des sons sont presques infinies. Soit un son donné, placé dans une position donnée. On peut trouver assez de mots dans la langue pour que tous les sons placés autour de lui varient : les choses se passent exactement comme si le linguiste faisait glisser le long de ce son des sons différents. Donc si, dans tous ces cas, le son correspondant de la langue dérivée n'a pas varié, c'est que le deuxième résulte bien du premier: entre eux existe un rapport de causalité.

Un exemple. Soient le latin *fĕl* et le français *fiel*. On veut savoir si *ĕ* latin tonique libre est devenu *ie* en français. On prendra en latin vulgaire les mots *cèlu*, *pĕtra*, *hĕri*, etc.: c'est exactement comme si on faisait glisser devant l'*ĕ* un *f*, puis un *c*, puis un *p*, puis un *h*; après l'*ĕ*, un *l*, le groupe *tr*, un *r*, suivis de diverses finales; la langue se charge de nous fournir elle-même tous les éléments de l'expérimentation. Le produit supposé ne variant pas (fr. *ciel*, *pierre*, *hier*...), on est en droit de conclure à l'existence de la loi : *ĕ* latin tonique libre aboutit à *ie* en français. Cette loi est certaine, car le couple *ĕ-ie* a été parfaitement isolé. Le seul élément commun aux quatre couples de mots précités, est *ĕ-ie* : il n'y en a pas un de plus. On n'a pas à craindre ici, comme en physique, des éléments inconnus qui viendraient agir à notre insu.

Cette méthode suppose que l'on connaît déjà les rapports de certains mots entre les deux stades de la langue. Au début, il a fallu évidemment procéder par des tâtonnements, s'appuyer sur des mots dont l'origine était évidente et dont la filiation se suivait dans les textes des diverses époques. Mais toutes ces étymologies provisoires ont été ensuite soigneusement vérifiées. Plus la science avance, plus les lois se coordonnent avec rigueur.

La méthode des résidus peut être appliquée dans certains cas spéciaux.

Supposons qu'un son, pour une certaine position, ne se rencontre que dans un mot composé de trois sons, ABC dans la langue mère, A'B'C' dans la langue fille : la méthode précédente n'est pas applicable. Si la filiation du mot et de deux sons entre les deux stades de la langue est établie, on pourra tenir le raisonnement suivant : A aboutit à A', B aboutit à B' ; en vertu des lois de la phonétique ; on sait par ailleurs (je suppose) que le mot ABC aboutit au mot A'B'C'. Donc le son C aboutit au son C'. — C'est la méthode appelée par les philosophes méthode des résidus.

Soit le nom de lieu latin *Compendium*. La même ville est désignée en français par *Compiègne* : la filiation *Compendium-Compiègne* est donc assurée. Nous savons que phonétiquement la combinaison latine *comp-*, suivie d'une voyelle, aboutit à *comp-* en français. Nous sommes donc en droit d'affirmer que la combinaison *-endium*, qui n'existe que dans ce seul mot, aboutit en français à *-iègne*.

Ce raisonnement serait infaillible, si nous n'avions

à craindre des influences analogiques ignorées, qui ont pu agir sur le son que nous étudions. On ne peut jamais assurer que le couple C C' a été rigoureusement isolé et qu'il n'entre pas en jeu un élément inconnu : donc la filiation C C' n'est pas sûre. — Pour revenir à l'exemple que j'ai cité, Gaston Paris, pour des raisons dans le détail desquelles je n'entrerai pas, avait justement mis en doute la filiation *Compendium-Compiègne* qui paraissait certaine, en alléguant que, dans le latin vulgaire, une influence analogique avait dû changer *Compendium* en *Compendia*.

La méthode des résidus n'est donc qu'un pis aller et n'aboutit qu'à des hypothèses.

Il faut ajouter que les conditions sont rarement aussi défectueuses que celles dans lesquelles je viens de me placer. Généralement, on possède au moins quelques mots, parmi lesquels plusieurs dont l'étymologie est plausible. On peut combiner alors les deux méthodes et arriver à des résultats provisoires très probables, en attendant qu'ils soient confirmés par des découvertes ultérieures.

Il importe de déterminer avec beaucoup de précision les conditions dans lesquelles se trouve le son-cause. C'est justement le travail auquel s'attache la phonétique depuis un quart de siècle : après avoir établi des lois primaires un peu lâches, elle s'est efforcée de les préciser, d'en limiter nettement le domaine, en dégageant des phénomènes, serrés de plus près, toutes les lois secondaires qui font rentrer dans l'ordre les faits primitivement inexpliqués.

Victor Henry a mis en relief ce but avec sa vigueur coutumière[1] :

« Je songe au temps où mes livres m'enseignaient que l'*a* indo-européen devenait *e* ou *i*, ou restait *a*, que le *k* primitif devenait *t* ou restait *k*, le tout dans la même langue et dans des conditions apparemment identiques : il fallait croire sur parole, sauf, si l'on était le moins du monde pourvu de ce sens de la constance du phénomène qui seule constitue l'homme de science dans tous les ordres, à imaginer des conditions originairement différentes, des nuances à jamais effacées par le temps, un air perdu sur lequel s'était mené jadis ce branle capricieux des voyelles et des consonnes... Et maintenant, ce n'est plus de ces grands faits seulement qu'il s'agit : on cherche la raison déterminante des moindres irrégularités, n'eussent-elles dans la langue qu'un seul représentant... Il y a sans doute à cela quelque excès, car les cas embarrassants qui échappent à la loi réclament le secours toujours complaisant de l'analogie. Mais, excès ou non, c'en est un très noble et très digne d'encouragement, et très propre enfin à former des esprits loyaux et graves, que celui qui procède d'excès de confiance dans la science. »

Dans notre précédent exemple, nous avons parlé de *ĕ* latin tonique libre. Supposons que nous ayons oublié de formuler la dernière condition. Voici *pĕrdere*, *perdre* et une série d'autres mots qui mettraient aussitôt notre loi en défaut. Le point d'aboutissement est autre : *e* reste *e* au lieu de

1. *Revue critique*, 1897, II, 188.

devenir *ie*; car, partout où il y a eu entrave à l'origine[1], la diphtongaison n'a pas eu lieu (CENTUM, *cent*, TESTA, *tête*, etc.). Chaque loi, pour être exactement formulée, doit tenir compte, en outre, des lois secondaires qui se greffent sur elle : ainsi, l'*ĕ* libre tonique latin devient, non plus *ie*, mais *i* en français, lorsqu'il est suivi d'une palatale ou soumis à l'influence d'un *i* subséquent (*dĕcem*, *dix; cerĕsia*, *cerise*, etc.)

Naturellement, la loi ne saurait régir que les mots qui existaient dans la langue à l'époque où l'évolution s'est accomplie : ce qui permet de faire le départ entre les mots populaires d'une part, savants et étrangers de l'autre. Si les documents historiques peuvent parfois établir directement l'origine de tel ou tel mot, la phonétique seule, à l'aide de critères certains, procédera à une classification rigoureuse et précise. Sachant, par exemple, que *c* devant *a* latin s'est altéré au IXe siècle pour aboutir à *ch* (*cantare*, *chanter*), elle affirmera que tous les mots français où *c* subsiste intact dans cette position ont été introduits dans la langue après cette époque : il s'agira ensuite de dégager les différentes sources de ces mots, et d'établir, si on ne le sait déjà, que *crevette*[2] est normand, *camp* italien, *candeur* savant, etc. — Bien entendu, une fois qu'ils

1. On appelle voyelle entravée celle qui est suivie de deux ou plusieurs consonnes non articulées ensemble (c.-à-d. à l'exception des groupes *tr*, *dr*, *cr*, *gr*, *cl*, *gl*, etc); la voyelle non entravée est dite libre.

2. *Crevette* est la métathèse de *kevrette*, qui est la forme normande de *chevrette*.

ont pénétré dans la langue, les mots de formation savante ou d'importation étrangère subissent, comme leurs congénères, toutes les évolutions phonétiques ultérieures. Les romanistes appellent souvent « demi-savants » les mots savants introduits dans la langue populaire à l'époque carolingienne, comme *humilis*, transcrit *humele* (aujourd'hui *humble*), par opposition avec les nombreux mots savants formés à partir de la fin du moyen âge. En réalité, il n'y a pas d'intermédiaire : un mot est savant ou il ne l'est pas, mais il peut appartenir à des couches différentes.

*
* *

Les caractères et la valeur de la loi phonétique demandent à être examinés de près.

Les linguistes ne sont pas tous d'accord sur le sens à donner au mot « loi ». Pour la majorité d'entre eux — parmi lesquels notamment Victor Henry et la plupart des romanistes — la loi, suivant la définition des philosophes, est un rapport de nécessité entre deux phénomènes et deux séries de phénomènes. Au contraire, M. Bréal, M. Maurice Grammont dénomment de préférence « lois » les principes directeurs qui président à l'évolution des phénomènes : M. Meillet a proposé d'appeler « équivalences » les lois phonétiques, au sens strict du mot, telles que les entendent les linguistes du groupe précédent.

La première terminologie paraît préférable : il n'y a aucun motif pour que les linguistes donnent un sens particulier au terme de « loi », et abandonnent définition précise et rigoureuse en usage chez les

philosophes et logiciens, et acceptée par tous les savants. C'est celle que j'emploierai exclusivement.

Les lois linguistiques, a dit M. Meillet[1], ne sont pas générales comme celles de la physique et de la chimie, mais spéciales à une langue et à une époque, — relatives au temps et à l'espace, pourrait-on dire pour parler le langage des philosophes. En allant au fond des choses, l'opposition entre les deux catégories de lois ne semble pas irréductible à ce point de vue, car, dans toute la science, le jeu de la loi est limité par des conditions très précises d'influences et de milieux.

Dans des circonstances identiques, les mêmes phénomènes peuvent avoir lieu à des époques et dans des milieux différents ; mais il peut aussi se produire des phénomènes tout autres : et voilà pourquoi l'énoncé de la loi doit être strictement limité à une époque et à un milieu déterminés. Ainsi, à l'heure actuelle, dans de nombreuses régions de la France, *k* se mouille devant *i* dans les mêmes conditions que dans le bas latin de Gaule. Par contre, la combinaison qu'on note phonétiquement *ly* est devenue *l* mouillé en latin vulgaire (*palea*, en lat. vulg. *palya*, it. *paglia*, fr. *paille*), tandis qu'elle a suivi, en France, une tout autre évolution au moyen âge : le vieux mot *pàlie*, tiré vers le IXe siècle du latin *pallium* par un procédé savant, et prononcé *pâlye*, est devenu, non pas *paille*, mais *païle*, puis *poêle* (cordons du *poêle*), par métathèse des deux éléments *l-y*.

1. *Revue du Mois*, août 1910. *La Méthode de la linguistique*

On peut d'ailleurs établir des possibilités linguistiques générales, des synthèses de lois. Les conditions de chaque loi sont très complexes, mais elles sont similaires pour les sons apparentés, non seulement dans une même langue, mais dans les langues de même souche, et souvent, quoique à un degré moindre, dans beaucoup d'idiomes de familles différentes. Ainsi la diphtongaison des voyelles toniques est soumise aux mêmes conditions dans l'histoire du français, qu'il s'agisse d'un *e*, d'un *o*, d'un *ŭ* ou d'un *ĭ* latins. Dans toutes les langues romanes elle affecte aussi de préférence les voyelles toniques libres, et elle débute toujours par le même phénomène d'allongement, de segmentation, puis de différenciation, qui amène *ĕ* à *èè*, *éè* puis *iè*, et de même *o* ouvert à *uo*, *é* fermé à *éi*, *o* fermé à *ou* (ôou), etc. Dans les langues germaniques, les phénomènes sont analogues, affectant en plus *i* et *u* fermés [1].

Toutes les langues connaissent plus ou moins l'assimilation des groupes de consonnes, la dissimilation consonantique, l'assourdissement et la chute des consonnes et des voyelles finales, la réduction des hiatus, la palatalisation (mouillement) des consonnes devant les voyelles antérieures (surtout *i*), la vocalisation de *l* devant consonne, etc. Seulement, l'extension et les conditions de ces différents phénomènes varient selon les lieux et les époques.

Dans son domaine, la loi est constante, c'est-à-dire

1. Ainsi l'ang. *shine* (pron. *chaïne*), all. *scheinen* (*chaïnen*), proviennent d'un ancien verbe germanique *skinan;* la graphie hollandaise *ij* atteste l'intermédiaire entre *i* long et *ei*.

n'admet aucune exception, d'après la théorie des néo-grammairiens généralement admise[1]. Les logiciens enseignent que, dans les sciences inductives, étant donnée une loi de succession entre deux phénomènes, l'antécédent et le conséquent, l'antécédent est invariable et inconditionnel : en d'autres termes, le même effet est toujours produit par la même cause ; la même cause produit toujours le même effet et suffit à le produire ; — le tout en se plaçant, bien entendu, dans les conditions de la loi.

En phonétique, il en est autrement : l'antécédent est bien inconditionnel, mais il n'est pas invariable. Dans des conditions données, une cause déterminée produit toujours un même effet et suffit à le produire. Mais un même effet peut résulter de causes différentes. Par exemple *ī* latin tonique donne toujours *i* en français (*fīlat file*, etc.). Mais l'*i* tonique libre français peut provenir d'une autre cause, avoir un autre antécédent, soit *ĕ* latin suivi d'une palatale (*lĕgere*, *lire*), soit *ē* latin précédé d'une palatale (*cēra cire*), soit *ŏ* suivi d'une palatale (lat. vulg, *cŏcere cuire*) : ces diverses séries de sons, différentes à l'origine, ont fusionné, tout au moins en partie, à un moment donné. Ce caractère ne saurait altérer la valeur de la loi phonétique, l'inconditionnalité étant l'essence même du rapport de causalité.

Plus grave peut-être est une objection d'une autre nature, qui a été formulée par certains philosophes, notamment par Victor Egger. Les linguistes ont montré depuis longtemps comment l'analogie peut troubler le libre jeu des lois phonétiques. L'analogie

1. Cf. p. 162.

avec *goupil* (renard), par exemple, a changé en *goupillon* le vieux français *guipillon*, qui, d'après les lois de la phonétique, aurait dû conserver son premier *i*. On sait combien de tels phénomènes sont nombreux. Les lois phonétiques ne sont pas en faute pour cette raison, ajoutent les linguistes : c'est là un trouble occasionné par une cause extérieure, extra-phonétique, de même qu'en mécanique une cause externe peut faire dévier la trajectoire d'un corps, suivant l'heureuse expression de Victor Henry.

Pareil raisonnement, toutefois, ne satisfait pas entièrement les logiciens. Pour que la rigueur de la loi ne fût pas en jeu, rétorquent-ils, il faudrait pouvoir déterminer exactement dans quelles conditions le trouble se produit. Ces conditions, on ne peut les préciser à l'heure actuelle, puisqu'on n'a pas encore établi de lois en sémantique. La constance des lois phonétiques ne serait donc pas rigoureuse, puisqu'elle est mise en défaut par l'influence de causes indéterminées, — comme les lois psychologiques, du fait de la liberté et de la volonté humaines, — objection qui tomberait le jour où on aurait déterminé les conditions précises auxquelles sont soumis les phénomènes sémantiques.

Une catégorie d'évolutions phonétiques se présente sous un aspect particulier : les phénomènes de dissimilation, entre autres, et spécialement de dissimilation consonantique, n'ont pu, jusqu'ici, être soumis à des lois, au sens étroit du mot. Dans un essai de synthèse très remarquable[1], M. Maurice

1. *La dissimilation consonantique dans les langues indo-européennes*, 1894.

Grammont a essayé d'établir vingt « lois », régissant la dissimilation consonantique dans toutes les langues indo-européennes. Il semble que cet essai ait été un peu prématuré : s'il s'agit de principes directeurs, les « lois » posées sont trop précises ; s'il s'agit de lois synthétiques, pareil travail ne peut être fait utilement qu'en groupant les lois spéciales, relatives à chaque langue et à chaque époque, — lesquelles n'ont pu encore être établies, en raison peut-être du petit nombre de phénomènes dont on dispose. En fait, on a pu relever des erreurs et établir des lois exactement contraires à celles de l'auteur, comme l'a fait M. Thomas, en faisant état seulement du français et du provençal, et en montrant qu'au sein d'une même langue il existe souvent deux tendances opposées[1].

Toutefois, cette tentative aura été fructueuse, car, en appelant l'attention sur des phénomènes mal connus avant lui, et qu'il s'est efforcé de classer, M. Grammont a mis en lumière les principes directeurs des phénomènes, les similitudes dans lesquelles viendront peut-être s'encadrer, pour chaque idiome, les lois spéciales. Il n'est pas certain, toutefois, que ces lois puissent un jour être déterminées, ni même qu'elles existent, car le phénomène de dissimilation

1. La discussion qui s'est poursuivie entre M. Thomas et M. Grammont a été particulièrement intéressante. Tandis que M. Thomas a montré les dangers de la méthode *a priori*, réclamée par son contradicteur, M. Grammont a mis en lumière la « dissimilation renversée » provoquée par l'analogie, et a soutenu que le phénomène de dissimilation « repose essentiellement ou partiellement sur un état psychique » — ce qui paraît incontestable.

se présente dans des conditions toutes différentes des évolutions phonétiques ordinaires. Inconscient comme celles-ci, il revêt, par contre, plus ou moins l'aspect d'un *lapsus linguæ*, ce qui l'en différencie totalement : tandis que les autres évolutions sont progressives, la dissimilation s'opère par substitution brusque, et on ne conçoit pas qu'il y ait eu de transition entre *n* et *l* pour passer d'*orfaninus* à *orphelin*, pas plus que de nos jours nous n'avons jamais entendu aucun intermédiaire entre *koridor* et *kolidor* (corridor). Ce phénomène, on le voit, pose encore bien des problèmes.

CHAPITRE V

Le problème après le théorème : la recherche étymologique

La place de l'étymologie dans la science, son but. — Le départ des formations savantes et des emprunts. — Les mots populaires et traditionnels : la recherche des antécédents ; la part de la phonétique et de la sémantique. — Coexistence du mot dans des langues apparentées ; les formes divergentes. — Les noms propres : l'onomastique.

L'étymologie constitue un des aspects de la linguistique historique. Mais tandis que l'étude des évolutions comme la détermination des lois de succession, tout au moins en ce qui concerne la phonétique et la morphologie, envisagent la transformation des phénomènes et ont par suite une portée générale, la recherche étymologique est spéciale à des mots donnés. Elle constitue le problème linguistique, par rapport auquel la loi est le théorème.

Pour découvrir la loi, on a décomposé le mot en ses éléments simples, phonétiques et psychologiques, en déterminant pour chacun d'eux les conditions de son évolution. Maintenant il s'agit de recomposer le mot et d'en rechercher l'histoire. Il faudra, pour atteindre ce but, s'appuyer sur des lois déjà déter-

minées. Comme le problème mathématique est fondé sur les théorèmes et met en jeu, parfois simultanément, l'arithmétique, la géométrie et l'algèbre, ainsi la recherche étymologique sera nécessairement basée sur la phonétique et la sémantique.

Cependant, dans l'histoire de la science du langage les travaux étymologiques ont précédé la recherche des lois. Il ne faut pas s'en étonner, car l'étymologie est sans contredit l'aspect le plus séduisant de la linguistique. Lorsqu'il a songé à observer son langage — préoccupation, somme toute, récente par rapport à l'antiquité du langage lui-même — l'homme s'est d'abord demandé quelle était l'origine des mots, sans se douter qu'une telle recherche ne pouvait être livrée au hasard et supposait la connaissance d'évolutions extrêmement nombreuses et précises. Ce sont précisément les mécomptes éprouvés par les anciens étymologistes, qui ont contribué à attirer l'attention sur le mécanisme des phénomènes du langage.

Les premiers efforts, toutefois, n'ont pas été perdus. Pour établir les lois primordiales de la phonétique, il fallait, de toute nécessité, connaître l'étymologie d'un certain nombre de mots. Il n'y a point là de cercle vicieux. La phonétique s'est constituée et ne pouvait se constituer qu'à l'aide des étymologies. Lorsqu'on suivait un mot à travers les textes, du latin par exemple jusqu'au français moderne, lorsqu'on touchait du doigt l'évolution de la forme, on avait le droit de reconnaître la filiation pour évidente, surtout — le cas était fréquent — lorsque le sens n'a pas varié. Etait-il abusif de tirer *monnaie* de *moneta*,

quand on avait tous les intermédiaires sous les yeux, le latin mérovingien *moneda*, et les formes successives du moyen âge *moneide*, *moneie*, *monoie*, *monnoie?* Bien des mots avaient une histoire encore plus simple.

Aujourd'hui, par une action inverse et un échange de bons procédés, c'est la phonétique et la sémantique qui nous guident vers la découverte des étymologies incertaines et inconnues.

Mais la recherche étymologique n'est pas une application passive des lois du langage. Une part encore très grande est laissée à l'imagination linguistique, au flair du savant, pour retrouver, à une étape précédente de la langue, l'antécédent du mot dont on recherche la filiation. Le romaniste s'arrêtera au latin vulgaire pour passer — comme les coureurs antiques — le flambeau au latiniste. Mais aucun d'eux ne pourra se flatter de découvrir l'origine première des mots, de remonter jusqu'à une forme première au delà de laquelle il n'y aurait plus rien :

« Le mot n'est pas pour nous une sorte d'entité indépendante du temps et de l'espace; nous prétendons embrasser les formes successives ou existantes, sous lesquelles il se présente à toutes les époques et dans toutes les variétés régionales de la langue à laquelle il appartient; nous nous efforçons en outre et surtout de ramener cette diversité à l'unité, et nous n'avons pas de cesse que nous n'ayons retrouvé, dans une autre langue antérieure ou voisine, le point d'attache de la forme primordiale... L'étymologie est comme une tranchée large et profonde que nous creusons dans l'humanité à perte de vue, c'est-

à-dire tant que nous trouvons devant nous des hommes et qui ont parlé »[1].

Dans la pratique, on procède par étapes successives et suivant les lois de la division du travail : chemin faisant, il y a plus d'un acte de décès et de naissance à constater.

*
* *

Comment s'opère la recherche étymologique?

Supposons un mot dont on ignore les antécédents : à quels procédés aura-t-on recours pour en retrouver la filiation? La méthode varie suivant que le mot existe dans une seule langue, ou se retrouve sous des formes voisines dans des langues apparentées.

Plaçons-nous d'abord dans le premier cas. Un travail préparatoire essentiel consistera à colliger les formes chronologiques antérieures du mot, en remontant jusqu'à la plus ancienne qui soit connue et dont la filiation soit assurée.

Il importe ensuite d'envisager le cas des formations allogènes. En français, par exemple, les mots savants sautent généralement aux yeux; mais en italien les emprunts directs au latin sont déjà plus difficiles à discerner, l'écart phonétique entre les deux langues étant beaucoup moins grand. Les difficultés augmentent en raison de l'ancienneté de l'emprunt, puisque les mots savants ont subi, dans l'intervalle, de fortes modifications : ce n'est qu'à une époque assez récente qu'on a pu, grâce à la rigueur des critères phonétiques, reconnaître les mots savants

1. A. Thomas, *Nouveaux essais de philologie française*, p. 3.

importés en Gaule par le clergé vers le IXe siècle.

On n'a pas encore pu se mettre d'accord sur les mots savants introduits, dès les débuts de la romanisation, par le maître d'école latin : quelques exemples seuls paraissent avérés. Ainsi vers le IIIe siècle de notre ère, le mot *regula* était devenu *regla* en latin vulgaire, forme qui a abouti à *reille* en ancien français ; le magister romain réintroduisit *regula*, qui, pénétrant dans la langue après l'époque de la contraction des finales en *-ŭla*, suivit une autre évolution phonétique pour arriver à la forme *ruile* du vieux français. Quant à *règle*, c'est un mot savant d'une couche plus récente. L'analogie phonétique *tuile-ruile* (*tegula-regula*) permet d'inférer que le premier mot, comme le second, ne remonte pas au fonds primitif, purement populaire, du latin vulgaire des Gaules, mais doit se rattacher à une première couche de mots savants. On conçoit, à une telle distance et si près des origines, combien il est délicat et souvent impossible d'appliquer les réactifs phonétiques.

Viennent ensuite les emprunts étrangers. Ceux-ci sont souvent peu apparents, soit, comme précédemment, à cause de leur ancienneté, soit à cause des altérations, des déformations analogiques fréquemment éprouvées par ces mots lors de leur entrée dans la langue, par suite de leur aspect phonétique insolite. *Choucroute* s'est fort éloigné, par exemple, par étymologie populaire, du moyen-haut-allemand *sûerkrût ;* dans les mots italiens *celone*, *ceserina*, *mostavoliere* (noms d'étoffes), dont M. Thomas a retrouvé la filiation, il était difficile d'apercevoir

à première vue *Châlons*, *jaseran*, *Montivilliers*. Les emprunts populaires que les langues germaniques ont faits au latin vulgaire pendant la durée de l'empire romain ne sont pas toujours reconnaissables à première vue, et il faut toute la sûreté de la méthode linguistique pour retrouver *castrum* dans le nom de lieu anglais *Chester*, *scribere* et *Cæsar* dans l'allemand *schreiben* et *Kaiser*. Chaque langue, on le sait, charrie dans son vocabulaire de très nombreux matériaux hétérogènes, apports d'affluents divers.

*
* *

Le terrain ainsi déblayé, et le terme supposé d'origine populaire par éliminations successives, on se livre à l'analyse minutieuse des éléments phonétiques qui constituent le mot.

Supposons — pour fixer les idées en prenant un exemple très simple — qu'on recherche l'antécédent latin du français *pie* (oiseau), que nous imaginons, pour l'instant, isolé dans les langues romanes.

Il y a hésitation — au point de vue strictement phonétique — pour la détermination du prototype latin, car pour chaque élément phonétique, nous l'avons dit, l'antécédent n'est pas invariable. Ainsi *p* initial français ne dérive que de *p* latin ; mais l'*i* tonique de *pie* peut être issu soit de *ī*, soit de *ĕ* suivi d'une palatale. De même l'*e* muet final (précédé d'une voyelle) ne vient que d'un *a* latin ; mais l'hiatus pouvait être comblé par l'un des sons *t*, *d*, *c*, *g* (seulement *c-g* après *ĕ*). On arrive donc à une

reconstitution hypothétique des antécédents latins *possibles*, qu'on peut ainsi formuler :

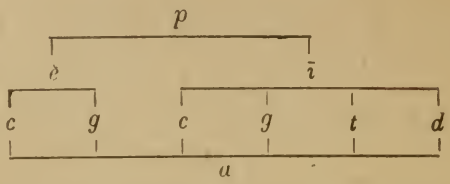

Toutes ces combinaisons (*pĕca*, *pĕga*, *pīca*, *pīga*, *pīta*, *pīda*) sont également admissibles au point de vue phonétique. Laquelle choisir? Ici intervient, après l'analyse, l'hypothèse. Dans l'exemple proposé, on retrouve immédiatement le mot latin *pīca*. Mais il est rare que l'étymologie se découvre aussi aisément. Parfois il se présente, pour un seul mot, une trentaine de combinaisons possibles, et malgré l'abondance du choix, il arrive souvent qu'aucune de ces combinaisons ne corresponde à un mot latin connu. On recherche alors en germanique, en celtique, en grec; on examine, à l'aide de l'analogie, si on n'est pas en présence d'une création possible du latin vulgaire.

Lorsqu'on possède des formes très archaïques du mot, celles-ci suffisent souvent pour écarter telles combinaisons phonétiques que la physionomie récente du terme pouvait faire admettre : en resserrant le champ des investigations, elles conduisent sur le chemin de l'hypothèse. Ainsi, pour reprendre l'exemple précédent, une forme *pie* trouvée dans un manuscrit du XIe siècle — à l'époque où *d* intervocalique (issu de *t* ou *d* latin) n'avait pas encore dis-

paru, aurait fait écarter d'emblée des types *pīta* et *pīda*.

Lorsqu'on a trouvé une hypothèse, il faut la vérifier. C'est ici qu'intervient la sémantique, dont le rôle apparaît au moment de la synthèse, comme celui de la phonétique dans l'analyse. « Il est prudent, dit M. Thomas[1], de la tenir en réserve pour ne la laisser donner qu'au bon moment, quand la phonétique a déjà conquis les positions importantes du champ de bataille, et lorsqu'on voit déjà la victoire se dessiner. » Dans certains cas, la chose va de soi, lorsque — pour *pica*, par exemple — on tombe sur un prototype latin, phonétiquement satisfaisant, et dont le sens est identique à celui du mot français. Voici un premier degré dans l'échelle des difficultés. Soit le mot *mener :* l'analyse phonétique conduit à l'hypothèse *minare* (latin classique *minari*); mais le sens est différent, et la sémantique doit être consultée sur le point de savoir si « menacer » a pu passer au sens de « mener ». La sémantique répond en expliquant la filiation des sens et en retrouvant, si possible, dans les textes, les acceptations intermédiaires.

La subordination de la sémantique à la phonétique n'est pas admise, cependant, par tous les linguistes. D'après M. Schuchardt[2], les deux disciplines doivent être placées sur le même plan dans la recherche étymologique : pour chaque mot, il faut avant tout établir et préciser la « masse » des sens. C'est là surtout, somme toute, une question de mesure

1. *Mélanges d'étymologie française*, p. II.
2. Cf. *Journal des Savants*, 1905, pp. 419 et suiv.

et d'espèces. L'essentiel, pour le chercheur, c'est de considérer que la sémantique, pas plus que la phonétique, ne doit se plier à ses hypothèses.

Jusqu'ici, en effet, nous avons supposé l'hypothèse rigoureusement conforme aux lois phoniques. Il en est souvent autrement, et on peut songer à proposer, par exemple, pour un prototype d'un mot roman, un terme latin dont la forme s'écarte un peu de celle que réclame la phonétique. Mais alors une nouvelle condition s'impose pour que l'étymologie soit admissible : en outre de la filiation des sens, la sémantique doit rendre raison du changement de forme insolite subi par le mot. Les influences analogiques doivent être soumises à un contrôle rigoureux, si on ne veut pas ouvrir dans l'édifice linguistique une brèche par où passeront les plus fantaisistes étymologies. On croit souvent — et à tort — que la sémantique est plus conciliante que la phonétique[1].

Parfois cependant il est des cas où l'étymologie est tellement évidente qu'elle doit être acceptée et tenue pour exacte, avant même qu'on ait trouvé l'explication de l'altération phonique. Il est bien certain que *soif* vient de *siti(m)*, quoique la phonétique réclame un *p*, *b* ou *v* intervocalique, et non un *t*, comme ancêtre de l'*f* final français : l'*f* est ici analogique, qu'il soit dû, en vieux français, à l'influence de *je boif*, ou plutôt des mots tels que *noif* (*nive*), pl. *nois*.

1. « C'est pour avoir cru à la toute-puissance de la sémantique que tant d'étymologistes des siècles passés se sont irrémédiablement perdus... C'est la sémantique qui est la maîtresse de Ménage ; et la phonétique n'est que le souffre-douleur. » (A. Thomas, *Mélanges d'étymologie française*, p. II.)

Les mots terminés par un suffixe réclament une attention particulière quand le mot primitif existe seul dans la langue mère. La phonétique servira souvent à dater l'âge du suffixe et à fixer l'époque de la formation du mot. Elle dira, par exemple, que *pourceau* existait en latin vulgaire avant l'époque ou *c* était altéré devant *e*, que *levreau* a été formé avant la diphtongaison de *è* tonique (qui s'est opérée dans *lièvre*), tandis que *bûchette*, *fiévreux* ont été créés après la production de ces phénomènes. — Mais si la phonétique offre de nombreux points de repère, elle laisse souvent encore un champ des plus vastes à l'hypothèse. Avant d'assigner une date à la formation d'un mot, on s'assure si le suffixe était vivant à cette époque. Plus que jamais, il faut examiner de très près le jeu des lois phoniques : M. Thomas a montré comment, après s'être contenté d'un examen superficiel, on avait fait fausse route dans des mots tels que *acheter*, *ruisseau*, dont on considérait depuis longtemps l'étymologie comme définitivement établie[1].

*
* *

Supposons maintenant que le mot dont on recherche l'étymologie existe dans plusieurs langues apparentées, sous des formes voisines et réductibles à l'unité.

Ce cas est fréquent heureusement (car la recherche

1. *Acheter* vient de **accapitare* (dér. de *caput*) et non de **accaptare*, *ruisseau* de **rivuscellu*, et non **rivicellu*. (*Essais de philologie française*, p. 382).

s'en trouve singulièrement facilitée), et on pourrait en augmenter encore la fréquence, si on utilisait davantage les richesses des patois. Mais comment savoir si les mots sont réellement parents et si on n'est pas victime d'une trompeuse analogie de forme? C'est l'expérience qui décide. Si, d'après la méthode que nous allons indiquer, on trouve un ancêtre commun, la parenté qu'on soupçonnait est désormais prouvée. Sinon il faut savoir se résigner, et renoncer à une similitude séduisante, mais artificielle.

On se livre, sur la forme du mot dans chaque langue, à l'analyse phonétique dont il a été déjà parlé. Il est facile de voir que, dans la plupart des cas, le champ des investigations, par ce moyen, sera bien réduit, et qu'on sera amené nécessairement à une seule hypothèse. Soient, par exemple, l'italien *badare*, le provençal *badar*, et le français ancien *beer*. L'*e* français protonique peut provenir de *e*, *ĭ* ou *a*; l'hiatus peut être dû à la chute d'un *t* ou d'un *d* intervocalique. L'italien fixe immédiatement sur la voyelle, qui ne peut être qu'un *a*; mais il nous laisse dans l'incertitude au sujet de la consonne, car il admet également *t* ou *d*. Quant au provençal *badar*, qui postule également un *a*, son *d* peut provenir, soit de *t* intervocalique, soit de *t* ou *d* appuyé. Cette dernière hypothèse étant écartée par le français, on doit conclure au *t* intervocalique.

Lorsque la sémantique donne une concordance parfaite, cette méthode offre une telle certitude qu'on peut reconstituer dans la langue mère des types inconnus et en affirmer l'existence. Ainsi, dans

l'exemple précédent, on ne connaît pas en latin de verbe *batare*[1]; mais il est certain que le mot a existé en latin vulgaire, car la coexistence des formes romanes en postule nécessairement l'existence. L'étymologie s'affirme ainsi comme une reconstruction d'autant plus hardie qu'elle est étayée sur des lois dont on a éprouvé la rigueur.

Parfois la recherche se complique : les divers mots — romans, je suppose — dont on soupçonne la parenté, réclament chacun un antécédent un peu différent. L'étymologie ne doit pas, pour cette raison, être rejetée d'emblée. Si la formation seule diffère, une substitution de suffixe fournira une explication satisfaisante. Plus délicates à déterminer sont les influences extérieures. Le français *same(di)* avait longtemps intrigué les étymologistes, à côté du provençal *(dis)sapte*, et de l'italien *sabbato* : Darmesteter, faisant fonds d'une forme du vieux français *sambe(di)*, l'a expliquée par un prototype **sambati-(dies)* — à côté de *sabbati* — influencé par une variante hébraïque.

Il arrive que la langue mère ait connu deux types différents, qui ont vécu l'un et l'autre, chacun dans une région différente : à côté de *sambucus* (it. *sambuco*, prov. *sambuc*), *sabucus* a vécu dans le vieux francais *seü* (dérivé *seüerel*, fr. mod. *sureau*); le gascon, auvergnat, etc. *saüc*. Le latin, notamment, possède un certain nombre de ces formes doubles ou triples, alluvions des anciennes langues parlées jadis sur le territoire de l'empire romain; mais peut-être

1. Un dérivé toutefois est attesté avec le *t*; Isidore de Séville donne la forme *badare*.

Georges Mohl a-t-il, en revanche, exagéré quelque peu[1] l'importance des influences italiques attestées par les parlers romans actuels.

Si on peut raisonnablement songer à réparer par la sémantique un accroc fait à la phonétique dans une étymologie qui s'annonce comme très probable, encore ne faut-il pas violenter ouvertement les lois phoniques. Ainsi, pour le verbe « aller », il a pu paraître séduisant naguère aux linguistes, qui ignoraient encore la rigueur des lois phonétiques, de ramener à une unité d'origine l'italien *andare* et l'espagnol *andar*, le provençal *anar*, le français *aller*. Mais aujourd'hui, après une trentaine d'années d'efforts stériles, la tentative semble bien condamnée, les diverses modifications supposées pour rattacher chacune de ces formes à *ambulare* étant dans chaque langue, suivant l'expression de Gaston Paris, diversement mais également exceptionnelles — donc inadmissibles. *Andare*, *anar* et *aller* sont trois racines différentes et irréductibles[2], et le latin *ambulare* ne paraît avoir vécu que dans le français *ambler* et diverses formes dialectales (Frioul, etc.), *imbla, umbla*, etc. — Les croisements de racines ne doivent être admis qu'avec une grande circonspection.

1. Dans l'*Introduction à la chronologie du latin vulgaire.*

2. On a proposé pour *andar(e)* un type latin **ambĭtare*, qui est loin d'être de tout point satisfaisant; M. Thomas explique *anar* pour **annare* (dérivé de *annus*); l'étymologie de Diez par *adnare* (qui avait cependant pour elle l'analogie de **adripare arriver*) ne compte plus guère de partisans; quant à *aller*, ce simple mot a défié jusqu'ici les efforts de tous les étymologistes.

*
* *

Une branche de la science étymologique doit être mise à part : c'est l'onomastique, qui concerne les noms propres, prénoms, noms de famille et noms de lieux.

L'étude des prénoms est déjà intéressante; celle des noms de famille l'est davantage : il est regrettable qu'elle ait aussi peu séduit les linguistes, mais seulement de rares chercheurs comme M. Lorédan Larchey. Toute la psychologie de nos ancêtres, leur genre de vie, leurs coutumes se révèlent à nous par ces noms qui étaient à l'origine, pour la plupart, des sobriquets. Combien de noms communs, de combinaisons syntaxiques disparues de la langue, se sont embusqués derrière ces noms propres? Les matériaux sont nombreux : il suffirait, pour faire une riche moisson, de dresser d'abord des statistiques d'après les anciens textes (manuscrits, chartes, cartulaires, etc.); puis, dans les villages actuels, en remontant le plus haut possible à l'aide des archives.

L'étude des noms de lieux (toponomastique) a donné lieu à des travaux remarquables en Allemagne, en Italie, et en France sous l'impulsion de M. Longnon. Il faut noter que la forme sous laquelle se présente la dénomination officielle actuelle (plus ou moins bien calquée sur la forme indigène), dépend de l'époque à laquelle les lieux ont été administrativement dénommés et des conditions de cette dénomination. Le latin, on le sait, fut longtemps en France la langue officielle. On peut citer, dans le

Centre et le Midi, des noms de lieux dont la forme actuelle a été calquée sur la forme latine, à une époque très éloignée : ainsi, la tradition des scribes avait conservé jusqu'au XIe siècle dans le Puy-de-Dôme (cartulaire de Sauxillanges) la forme primitive *Nonate*, alors que la langue vulgaire disait *Nonede* : le français, survenant un peu plus tard, par un croisement hybride des deux formes, établit l'appellation *Nonete*, aujourd'hui *Nonette*, alors que l'évolution phonétique dans la langue populaire (avec dissimilation) a abouti à *Lenede*.

L'intérêt qui s'attache aux noms de lieux est multiple. Ce sont ces noms qui renferment le plus de traces anciennes des langues parlées autrefois sur notre sol. « Quoi de plus précieux, disait naguère Gaston Paris[1], de plus intéressant, je dirais volontiers de plus touchant que ces noms qui reflètent peut-être la première impression que notre patrie, la terre où nous vivons et que nous aimons, avec ses formes sauvages ou gracieuses, ses saillies et ses contours, ses aspects variés de couleur et de végétation, a faite sur les yeux et l'âme des hommes qui l'ont habitée et qui s'y sont endormis avant nous, leurs descendants? » Et Gaston Paris ajoutait qu'il y aurait un grand intérêt à cataloguer également les « lieux dits », trop négligés jusqu'ici : ils constituent, en effet, une mine inépuisable de renseignements.

Enfin, les noms de lieux sont précieux au point de vue phonétique : soustraits, en général, aux

1. Discours prononcé le 26 mai 1888 au Congrès des Sociétés savantes.

influences analogiques, ils offrent des points fixes de repère pour étayer les lois jusque-là douteuses. Cependant, bien que rares, les phénomènes analogiques n'y sont point sans exemple. Quicherat a montré le premier, jadis, comment la forme si curieuse *le Mans*, pouvait se rattacher à *Cenomannis*[1], devenu d'abord régulièrement *Celmans* : à ce stade, la première partie du mot a été prise — nous dirions aujourd'hui par « fausse perception » — pour le démonstratif *cel*, et une nouvelle analogie, facile à saisir, a substitué l'article au démonstratif improvisé.

En étendant sans cesse le champ de nos connaissances, les recherches étymologiques contribuent à la détermination ou à la confirmation des lois et reculent sans cesse les bornes de l'inconnu linguistique.

1. M. Thomas a montré qu'il y a un double *n*.

CHAPITRE VI

L'enseignement de la grammaire devant la science.

Les bases scientifiques de la pédagogie grammaticale ; idées fausses à rejeter : méthode déductive, définitions *a priori*, exceptions ; les règles inexactes ; la superstition de la forme écrite ; les nouveaux principes.

Il ne s'agit pas, ici, d'examiner comment on doit enseigner les langues vivantes et les langues mortes, ou même de discuter les meilleures méthodes pédagogiques pour l'enseignement de la grammaire, mais seulement de montrer comment celles-ci doivent s'harmoniser avec la science. Si la pédagogie grammaticale est autonome et indépendante de la linguistique, sa liberté a néanmoins des limites : encore faut-il qu'elle ne repose pas sur des bases inexactes. Or, jusqu'à l'heure actuelle, elle a prêté largement le flanc à une telle critique. Les théories inexactes de l'époque classique, que nous avons exposées au livre précédent, ont lourdement pesé sur l'enseignement de la grammaire, qui n'a pas encore répudié entièrement cet héritage suranné. C'est la grammaire française qui a peut-être le plus souffert de ce mal, en payant cher ce mot du

XVIIIe siècle : les Français sont les grammairiens de l'Europe.

En faisant cesser cette désharmonie entre la pédagogie grammaticale et la linguistique, en montrant comment on peut et on doit combler un fossé qui risquait de s'élargir de plus en plus au fur et à mesure des progrès de la science, les travaux méthodologiques de M. Ferdinand Brunot ont replacé sur ses véritables bases l'enseignement de la grammaire, et marquent ainsi une date importante dans l'histoire des méthodes [1]. La méthodologie de M. Brunot présente deux aspects : le point de vue purement pédagogique, qui n'est pas le moins important ni le moins fécond[2], mais qui est hors de notre sujet, et le point de vue scientifique — ou, plus exactement, la connexion nécessaire entre la pédagogie et la science, — qui doit seule, ici, nous retenir.

Qu'y avait-il de faux dans l'ancienne méthode? Avant tout, de vouloir asservir la grammaire à la logique, et de faire de la grammaire une science

1. *L'enseignement de la langue française* (cours de méthodologie professé à la Faculté des lettres de Paris, 1908-1909); *Méthode de langue française* Brunot et Bony.

2. Les deux principes essentiels de cette méthode pédagogique sont : 1° le *procédé inductif*, qui consiste à extraire les règles de l'observation des faits, au lieu de déduire l'exemple de la règle : c'est appliquer à l'enseignement la méthode employée pour les recherches scientifiques. — 2° *L'ordre combiné*. Le but étant d'apprendre la langue et non la grammaire, on groupera autour d'idées générales divers enseignements (grammaire, vocabulaire, lecture, rédaction, etc.), pour montrer la solidarité qui les relie, au lieu de les isoler et de les fractionner en classifications plus ou moins artificielles.

déductive. Tout au contraire, c'est un truisme aujourd'hui de reconnaître que « si la grammaire est une école médiocre de logique, la logique est une très mauvaise maîtresse de grammaire... Toutes les études modernes de linguistique positive et scientifique ont détruit pour toujours les explications fondées sur la logique. La langue est un *fait social;* comme tous les phénomènes sociaux elle est le produit du passé... Si l'on veut savoir pourquoi elle est ce qu'elle est, c'est au passé qui faut en demander l'explication... La langue n'est pas une création voulue et réfléchie : la grammaire n'est pas une forme de la logique, c'est une science d'observation qui doit être faite d'inductions, non de déductions »[1].

Idées nouvelles pour les pédagogues, dans l'application plus encore que dans la théorie. Quelle logique pourtant, par exemple, régente l'emploi des suffixes, en dehors de l'usage, qui admet *enfantin* et repousse *vieillardin*, qui ajoute un rapport de sens tout différent dans *coutur-ière*, *épic-ière*, *souric-ière* ? Et n'est-il pas éminemment illogique de constater que, dans toutes les langues, la forme l'emporte souvent sur le sens ?

Le danger de la méthode déductive n'est pas moins grand dans l'enseignement que dans la recherche scientifique, car il risque de fausser l'esprit de l'élève : habitué à raisonner et non à observer en matière de grammaire, « s'il s'est trompé sur le point de départ il ira tranquillement, consciencieusement, jusqu'au bout de son erreur »[2]. Tel cet écolier à qui

1. *L'enseignement de la langue française*, pp. 48-51-52.
2. *Id.*, p. 136.

on avait donné à rédiger le tableau du verbe « se tenir mal », et qui, faisant erreur sur la première forme, conjugua intrépidement — et logiquement — d'un bout à l'autre le verbe « je me *tiente* mal », impeccablement sur le modèle d'*aimer*.

La grammaire ne peut procéder par définitions *a priori* comme le font des sciences déductives et exactes telles que les mathématiques. « Il est impossible de réunir dans une phrase juste tous les emplois multiples d'une forme de langage », déclare avec raison M. Brunot. La définition grammaticale est nécessairement vague, ou incomplète, ou erronée, car la fonction et la forme du mot sont choses essentiellement mobiles et changeantes comme la vie, glissant à travers les mailles les plus serrées des filets dans lesquels on veut les emprisonner. Définira-t-on le radical « la portion du verbe qui ne change pas »? Mais il faudra constater l'instant d'après que certains verbes changent jusqu'à trois fois de radical à l'intérieur du même temps (*prend-s*, *prenons*, *prenn-ent*), et qu'à tel temps il se réduit à deux consonnes (*pr-is*)? N'est-il pas plus rationnel de « faire observer simplement que dans tous les verbes, les terminaisons s'ajoutent à une portion qui renferme la signification propre du mot et qui, tantôt change avec les temps et les personnes et tantôt ne change pas? »[1]. Il est d'une probité scientifique élémentaire de remplacer par l'*appellation* empirique la *définition* dogmatique que la science est impuissante à donner et qu'on est obligé de ruiner

1. *Id.*, p. 132.

l'instant d'après par des contradictions et des exceptions, négation même de la pédagogie.

Il n'est pas superflu de répéter aux maîtres de l'enseignement secondaire et primaire que « l'idée de l'exception est vraiment trop grossière »[1]. Si la grammaire n'a pas à s'occuper du « pourquoi », en revanche elle doit toujours — quand elle le peut — expliquer le « comment » des phénomènes, même lorsqu'il s'agit de règles irrationnelles qui portent en elles leur propre condamnation. Et l'explication, il faut toujours la demander à l'histoire, qui rendra raison des pluriels *al-aux*, parce que jadis la vocalisation en *u* affectait *l* devant *s* et non *l* final — question de phonétique; l'*x* était une graphie conventionnelle de la finale *us* : *chevax* était donc l'équivalent de *chevaus*; le jour où on ne le comprit plus, on rétablit l'*u*; et ainsi se trouve expliquée la forme *chevaux*. Et il faut bien dire, quitte à faire descendre l'orthographe de son piédestal, que la règle des sept pluriels en *òux* est absolument arbitraire et n'a d'autre raison d'être que la fantaisie des grammairiens.

C'est encore pour asservir les faits à la raison que les grammairiens ont torturé la langue dans les « analyses logiques », voulant à toute force ramener la multiplicité des locutions et des phrases à une forme type et intangible : sujet-verbe-attribut. On connaît les étranges raisonnements qui consistent à dire « je marche » *est pour* « je suis marchant » et qui aboutissent à découvrir — à inventer — des propositions dont tous les termes essentiels sont sous-

1. *Id.*, p. 138

entendus[1]. On ne peut trouver, pour qualifier de tels procédés, que le mot de M. Meillet : « C'est de la démence ».

Il faut renoncer enfin aux règles inexactes qu'a établies une tradition fâcheuse, — pour avoir voulu, notamment, modeler la grammaire française sur la grammaire latine, et pour avoir pris exclusivement souci de la forme écrite. Quoi d'étonnant si, dans de telles conditions, des faits superficiellement et mal observés ont été interprétés plus inexactement encore ?

« On enseigne uniformément que *le féminin se forme par l'addition d'un* e *muet*. Lorsque l'enfant applique cette règle à des adjectifs, tels que *mûr*, *égal*... l'enfant comprend à peu près... Mais dès qu'il écoute *petit* et *petite*, *gros* et *grosse*, *grand* et *grande*, etc., il entend au féminin des consonnes qui ne se prononçaient pas au masculin, et il se trouve en présence de ce système : en ajoutant un *e* muet, qui n'est *rien*, qui serait tout au plus une voyelle, on entend toutes les consonnes de l'alphabet ! »[2].

La grammaire rationnelle doit, en effet, expliquer simultanément la langue écrite et la langue parlée, et l'orthographe ne doit pas faire perdre de vue la valeur sonore et auditive des mots. Il est impossible

1. Ainsi dans la phrase « Une brise faisait frissonner les arbres au bord de la route », les cinq derniers mots sont ainsi analysés :

Proposition incidente explicative elliptique : — Sujet : *qui* (sous-entendu) ; verbe : *étaient* (sous-entendu) ; attribut : *situés* (sous-entendu), complété par : *au bord de la route* (*Courrier des examens* du 15 mars 1908, p. 172). (Cf. F. Brunot, *op. cit.*, pp. 9 et 12).

2. Brunot, *op. cit.*, p. 105.

de donner aucun enseignement grammatical, même — surtout peut-être — le plus élémentaire, — sans le faire précéder de quelques notions de phonétique : combien de grammaires confondent encore les lettres, signes graphiques, avec les sons du langage, dont elles sont la simple et souvent infidèle notation ! Les maîtres ne sauraient oublier que les lois générales du langage sont les mêmes pour les langues littéraires et les parlers populaires, que beaucoup d'idiomes vivent ou ont vécu sans être écrits, tandis qu'aucun n'a pu vivre sans être parlé, — et que lorsqu'un linguiste rencontre dans un patois des féminins semblables au français, *petit-petite*, il note *pti-ptit* et déclare, observateur fidèle : le féminin se forme dans ce mot par l'addition d'un *t*.

Pour être exact et complet, le grammairien français, après avoir posé la règle de l'*e* muet, se hâtera donc d'ajouter que cette règle ne concerne aujourd'hui que la langue écrite. Au moyen âge, poursuivra-t-il, quand l'orthographe correspondait à peu près à la prononciation, on faisait entendre les consonnes finales et les *e* muets, toutes les lettres sonnaient dans *petit-petite*, et à cette époque, pour l'œil comme pour l'oreille, l'addition de l'*e* muet était bien la marque du féminin. Aujourd'hui, par suite de l'évolution de la prononciation — toujours la phonétique — nous ne faisons plus entendre les *e* muets ni la plupart des consonnes finales des mots : le féminin, dans ces cas, se distingue par suite *à l'oreille* du masculin par l'adjonction de la consonne que le masculin a perdue.

La superstition de la forme visuelle conduit fatale-

ment à la méconnaissance de l'évolution. Trop souvent on s'appesantit sur des formes mortes, en négligeant les formes vivantes qui les ont remplacées dans la conversation courante. C'est parfait d'enseigner, en français, les formes et les emplois du passé défini et du passé antérieur : encore le maître ne doit-il pas ignorer que, dans le langage parlé, toute la moitié septentrionale de la France a remplacé ces deux temps par le passé indéfini et le passé surcomposé. Mais combien de grammaires et de maîtres parlent des temps surcomposés, qui sont cependant d'un usage courant ?

L'enseignement grammatical doit donc se défier du dogmatisme : la science est modeste, elle n'explique pas tout et se borne souvent à constater. — On doit toujours être pénétré de l'idée d'évolution : le maître analyse l'état momentané d'une langue qui a changé auparavant et qui se transformera à nouveau dans l'avenir. C'est faire œuvre excellente d'enseigner en puriste telle ou telle langue littéraire, à condition de ne pas chercher à l'enclore dans des barrières artificielles, de faire pressentir les transformations de l'avenir d'après celles du passé, et de savoir que telle locution, telle forme, tel mot aujourd'hui réprouvé peut s'imposer demain aux milieux sociaux qui le rejettent aujourd'hui.

Tels sont les rapports nécessaires de la grammaire avec la linguistique; telles sont les bases scientifiques sur lesquelles doit s'édifier, sous peine d'erreur, la pédagogie grammaticale, libre par ailleurs de ses procédés d'enseignement et de ses méthodes.

CONCLUSION

Le bilan des connaissances et des résultats acquis; l'orientation actuelle de la science.

On a pu voir, dans les pages qui précèdent, le nombre et la complexité des problèmes que soulève l'étude du langage. Toutes ces questions, la science ne se flatte pas, d'ores et déjà, de pouvoir les résoudre, d'autant plus qu'elle est encore loin d'avoir dressé l'inventaire complet des matériaux qui sont à sa disposition.

Parmi les groupes de langues qui se partagent le globe à l'heure actuelle, beaucoup sont encore imparfaitement connus, surtout dans les rapports qui relient les idiomes apparentés. Ailleurs, le travail de synthèse se prépare peu à peu, et il est déjà presque achevé, tout au moins dans ses grandes lignes, pour les langues sémitiques et indo-européennes. Sans doute, même dans ces dernières familles, beaucoup d'idiomes anciens nous sont peu ou point connus — et ne le seront jamais davantage, à moins de découvertes inespérées, — de même qu'un nombre considérable de dialectes actuels n'ont pas encore été inventoriés; mais, malgré ces

lacunes, la grammaire historique et comparée des langues indo-européennes primitives, et des groupes dérivés — roman, germanique, etc., — a pu être constituée avec une grande sûreté dans l'ensemble, et parfois avec beaucoup de précision dans le détail.

De l'observation et de l'interprétation des nombreux phénomènes que présentent l'histoire et la comparaison des langues se sont dégagées des théories générales qui constituent les principes de la science du langage; ceux-ci, réagissant à leur tour sur l'examen des faits, ont permis de substituer des recherches méthodiques à l'empirisme de hasard qui guidait les érudits des siècles précédents. Ces théories ne se sont pas affirmées dès le début sous leur forme actuelle : elles ont été formulées d'abord avec hésitation, à l'état embryonnaire, incomplètes, pour se développer et se fixer peu à peu ou pour être condamnées par une information plus précise; parfois aussi on est revenu sur certaines intransigeances de doctrine, en remarquant que la théorie jadis en faveur, puis abandonnée, contenait une part de vérité et ne méritait pas un discrédit total. L'hypothèse, même inexacte, est nécessaire au progrès de la science, qui n'est, suivant l'expression de M. Henri Poincaré, qu'une série d'approximations successives : la découverte du lendemain corrigera l'erreur de la veille.

On peut dire que les linguistes sont d'accord, à l'heure actuelle, sur les caractères généraux du langage, le classement des phénomènes et sur le mode d'interprétation des faits. L'évolution nécessaire et générale du langage; la segmentation des idiomes

en langues spéciales et en dialectes, qui a pour contre-partie le développement des langues nationales et le refoulement des patois ; les transformations des sons, qui s'opèrent avec une régularité égale à leur insconscience ; les modifications des formes et des fonctions grammaticales dominées par l'analogie, ainsi que la formation des mots et les changements de sens ; l'introduction et l'assimilation des emprunts étrangers et les procédés des créations savantes : autant de phénomènes nettement groupés et délimités, et dont l'analyse se poursuit dans des conditions précises.

Les méthodes de recherches sont également, dans leur ensemble, indiscutées. Pour l'observation du langage vivant comme pour l'interprétation linguistique des textes anciens, il existe un système de règles bien établies, qui peuvent sans doute se perfectionner et se préciser encore, mais dont les directions ne sauraient plus varier. C'est la sûreté de ses méthodes, dégagées et affermies surtout par les néo-grammairiens, qui a permis à la science du langage d'obtenir un ensemble de résultats dont elle peut être fière à juste titre. Les lacunes, on l'a vu, sont encore nombreuses, mais on est en droit d'espérer qu'elles seront comblées peu à peu.

Par contre, des divergences sensibles s'accusent encore si l'on envisage les principes qui président aux évolutions du langage. L'inconscience des phénomènes analogiques, on l'a vu, n'est pas universellement admise, ou l'est à des degrés divers. Si la constance des lois phonétiques est à peine contestée, en revanche la possibilité des lois séman-

tiques — au sens rigoureux du mot — est généralement mise en doute. Et les causes premières des évolutions phoniques et analogiques, de leurs divergences suivant les milieux, sont encore loin d'être élucidées.

Après une période d'observation minutieuse, qui a donné lieu à la création de la phonétique expérimentale et à l'exploration méthodique des patois, les esprits sont attirés de nouveau par les synthèses comme vers le milieu du XIXe siècle. Une certaine réaction commence en outre à se manifester contre le rigorisme, jugé par certains exagéré, des néogrammairiens : en face de la force aveugle des lois universelles, les tendances individualistes se font jour à nouveau. Enfin une autre collaboratrice entre en scène, la sociologie, dont l'importance s'affirme de plus en plus dans l'orientation actuelle de la science.

On ne saurait mieux conclure que par les lignes suivantes de M. Meillet qui résume ainsi, avec sa netteté habituelle, l'œuvre accomplie depuis un siècle, en faisant mesurer le chemin parcouru[1] :

« L'ancienne grammaire générale est tombée dans un juste décri, parce qu'elle n'était qu'une application maladroite de la logique formelle à la linguistique où les catégories logiques n'ont rien à faire. La nouvelle linguistique générale, fondée sur l'étude précise et détaillée de toutes les langues à toutes les périodes de leur développement, enrichie des observations délicates et des mesures pré-

1. Leçon d'ouverture au Collège de France, p. 24.

cises de l'anatomie et de la physiologie, éclairée par les théories objectives de la psychologie moderne, apporte un renouvellement complet des méthodes et des idées : aux faits historiques particuliers, elle superpose une doctrine d'ensemble, un système. »

FIN

TABLE DES MATIÈRES

Pages

INTRODUCTION 1

Les phénomènes du langage et leur interprétation. — Plan général.

LIVRE I

LES CARACTÈRES GÉNÉRAUX DU LANGAGE

CHAPITRE I. — Qu'est-ce que le langage?. 9

Le langage est l'instrument de la pensée : *l'évocation des idées; psychologie et logique; instabilité et variations de la valeur du mot.* — Le langage est un fait social : *les conditions de sa formation; l'état social des Aryens primitifs reconstitué par la grammaire comparée.* — Le langage est un ensemble de sons articulés : *les rapports avec la biologie et la physique.* — Le langage est susceptible d'être transcrit par l'écriture : *écritures idéologiques et alphabétiques; représentation du langage parlé; réaction de l'écriture.* — *Divisions de la science du langage.*

CHAPITRE II. — La diversité du langage et le problème de la langue internationale 38

La diversité du langage, résultat de son évolution ; la parenté des langues, groupes et familles. — Causes d'unification et de différenciation ; les raisons profondes des variétés linguistiques. — Les essais de langue universelle ; comment se pose aujourd'hui le problème de la langue internationale; les constatations et les objections de la science.

Pages

CHAPITRE III. — **Le renouvellement du langage.** . 53

Les évolutions du langage : comment elles s'opèrent, leur rapidité. — Impossibilité de fixer une langue; l'écriture doit suivre la parole : les réformes orthographiques. — Classification et caractères des évolutions; le rôle de la volonté.

LIVRE II

LES ÉVOLUTIONS DU LANGAGE

CHAPITRE I. — **Évolutions et formations spontanées.** 67

I. — CHANGEMENTS PHONÉTIQUES. — *Conditions qui président aux transformations de la prononciation ; causes physiologiques et psychiques; régularité des évolutions. — Evolutions spéciales : caractères particuliers. — Réactions dues aux influences littéraires : évolutions ralenties.*

II. — PHÉNOMÈNES ANALOGIQUES. — *L'analogie dans les formes grammaticales; les quatrièmes proportionnelles; caractères généraux. — Les procédés de formation et de renouvellement des mots : onomatopée, redoublement, métathèse déformatrice, abréviation ; composition et dérivation, origine et substitution des suffixes, dérivation des composés; influence de l'écriture. — Les changements de sens : termes évocateurs et usure des métaphores ; causes sociales ; influences homonymiques.*

CHAPITRE II. — **Les emprunts et les formations conscientes** 102

Les emprunts populaires : éléments phonétiques et grammaticaux; mots importés, conditions historiques, rôle des langues spéciales, changements du sens. — Créations savantes : catégories, sources, modes de formation. — Comment s'assimilent les mots savants et les emprunts.

CHAPITRE III. — **Histoire externe des langues.** . 119

La segmentation des langues. — La formation des dialectes : rupture du lien social ; influences ethniques, peuplement et migrations. — La formation des langues

Pages

spéciales : facteurs sociaux, caractères particuliers (argots des malfaiteurs), réaction sur la langue générale. — La mort des langues; pourquoi certains idiomes triomphent; luttes sur les frontières; conditions d'assimilation; formation et développement des langues nationales et littéraires; refoulement des patois.

LIVRE III

L'HISTOIRE DES IDÉES

CHAPITRE I. — **L'ancienne grammaire et les premières étapes de la science** 148

Les anciens grammairiens, leurs idées, leurs tendances; les idées du XVIIe siècle : l'usage et la règle, la logique et le langage. — La découverte du sanscrit; la grammaire comparée et la grammaire historique; premiers essais de synthèse ; l'origine du langage. — La réaction phénoméniste; les limites de l'inconnaissable ; la spécialisation croissante.

CHAPITRE II. — **Les néo-grammairiens; la phonétique et l'étude des patois** 161

Les théories des néo-grammairiens : la constance des lois phonétiques et le rôle de l'analogie; les résultats pour la science; les adversaires, les objections. — Le développement de la phonétique; l'étude des patois : la question des dialectes; le rôle de la dialectologie; la phonétique expérimentale.

CHAPITRE III. — **Les psychologues et l'orientation sociologique** 178

La psychologie du langage de Whitney à Wundt : vie du langage et vie des mots. — Les idées linguistiques des sociologues contemporains; le rôle de l'imitation; les phénomènes sociaux du langage. — La réaction contre les théories des néo-grammairiens ; les néo-linguistes; les causes sociales des évolutions linguistiques. — Le retour aux synthèses ; les lois générales ; la philosophie du langage.

Pages

LIVRE IV

LES MÉTHODES

CHAPITRE I. — **Les trois aspects de la science** . . 199

La méthode linguistique, ses caractères.

I. — LA STATIQUE DU LANGAGE. — *La linguistique descriptive; la classification des langues. — La classification des sons; rapports entre la hauteur, la durée, l'intensité et le timbre. — Morphèmes et flexions; classification des mots; syntaxe descriptive; monographies et études comparatives.*

II. — CINÉMATIQUE ET DYNAMIQUE. — *Les évolutions et les lois. — Les changements des sons. — Les phénomènes analogiques : réorganisation des flexions, irradiation, fausse perception; la syntaxe historique.*

CHAPITRE II. — **L'observation** 226

La nature de l'observation. — L'audition des sons; les illusions et l'éducation de l'oreille; la notation phonétique. — La phonétique expérimentale : l'analyse physiologique et acoustique de la parole; inscription directe et méthode graphique. — L'observation psychologique, l'interrogation. — Comment étudie-t-on les patois : nécessité de l'enquête directe; les conditions d'une bonne observation.

CHAPITRE III. — **Les méthodes d'interprétation** . . 248

L'interprétation des documents graphiques. — La contribution de la prosodie et de la métrique, de l'histoire. — Un exemple de la méthode sociologique : les limites linguistiques et les mouvements ethniques en France. — La statistique; la méthode historique; la chronologie, relative et absolue, des phénomènes. — La méthode comparative; la géographie linguistique.

CHAPITRE IV. — **L'expérimentation, les méthodes d'induction et les lois linguistiques** 274

L'expérimentation, auxiliaire de l'observation; essais de psychologie expérimentale. — Y a-t-il des lois en sémantique ? — Les méthodes d'induction en phonétique. — Caractères et valeurs de la loi phonétique

Pages

CHAPITRE V. — **Le problème après le théorème : la recherche étymologique** 296

La place de l'étymologie dans la science, son but. — Le départ des formations savantes et des emprunts. — Les mots populaires et traditionnels : la recherche des antécédents; la part de la phonétique et de la sémantique. — Coexistence du mot dans des langues apparentées; les formes divergentes — Les noms propres : l'onomastique.

CHAPITRE VI. — **L'enseignement de la grammaire devant la science** 312

Les bases scientifiques de la pédagogie grammaticale; idées fausses à rejeter : méthode déductive, définitions a priori, *exceptions; les règles inexactes; la superstition de la forme écrite; les nouveaux principes.*

CONCLUSION 321

Le bilan des connaissances et des résultats acquis; l'orientation actuelle de la science.

2° PSYCHOLOGIE ET PHILOSOPHIE

AVENEL (Vicomte Georges d'). **Le Nivellement des Jouissances.**
BALDENSPERGER (F.), chargé de cours à la Sorbonne. **La Littérature.**
BERGSON, POINCARÉ, Ch. GIDE, Etc., **Le Matérialisme actuel** (7e mille).
BINET (A.), directeur de Laboratoire à la Sorbonne. **L'Ame et le Corps** (9e mille).
BINET (A.). **Les Idées modernes sur les enfants** (14e mille).
BOHN (Dr G.). **La Naissance de l'Intelligence** (40 figures) (6e mille).
BOUTROUX (E.), de l'Institut. **Science et Religion** (16e mille).
COLSON (C.), de l'Institut. **Organisme économique et Désordre social.**
CRUET (J.), avocat à la cr d'appel. **La Vie du Droit et l'impuissance des Lois** (5e m.).
DAUZAT (Albert), docteur ès lettres. **La Philosophie du Langage** (4e mille).
DROMARD (Dr G.). **Le Rêve et l'Action.**
DWELSHAUVERS (Georges), professeur à l'Université de Bruxelles. **L'Inconscient.**
GUIGNEBERT (C.), chargé de cours à la Sorbonne. **L'Evolution des Dogmes** (6e m.).
HACHET-SOUPLET (P.), directeur de l'Institut de Psychologie. **La Genèse des Instincts.**
HANOTAUX (Gabriel), de l'Académie française. **La Démocratie et le Travail.**
JAMES (William), de l'Institut. **Philosophie de l'Expérience** (8e mille).
JAMES (William). **Le Pragmatisme** (6e m.).
JAMES (William). **La Volonté de Croire** (4e m.)
JANET (Dr Pierre), de l'Institut, professeur au Collège de France. **Les Névroses** (8e m.).
LE BON (Dr Gustave). **Psychologie de l'Éducation** (20e mille).
LE BON (Dr Gustave). **La Psychologie politique** (13e mille).
LE BON (Dr Gustave). **Les Opinions et les Croyances** (10e mille).
LE BON (Dr Gustave). **La Vie des Vérités** (7e mille).
LE BON (Dr Gustave). **Enseignements Psychologiques de la Guerre** (24e mille).
LE BON (Dr Gustave). **Premières Conséquences de la Guerre** (20e mille).
LE DANTEC. **Savoir!** (5e mille).
LE DANTEC. **L'Athéisme** (14e mille).
LE DANTEC. **Science et Conscience** (8e m.)
LE DANTEC. **L'Égoïsme** (9e mille).
LE DANTEC. **La Science de la Vie** (6e m.).
LEGRAND (Dr M.-A.). **La Longévité.**
LOMBROSO. **Hypnotisme et Spiritisme** (7e mille).
MACH. **La Connaissance et l'Erreur** (5e m.)
MAXWELL. **Le Crime et la Société** (5e m.)
PICARD (Edmond). **Le Droit pur** (6e mille).
PIERON (H.), Me de Conf. à l'Ecole des Hte-Etudes. **L'Evolution de la Mémoire** (4e mil.)
REY (Abel), professeur agrégé de Philosophie. **La Philosophie moderne** (9e mille).
VASCHIDE (Dr). **Le Sommeil et les Rêves** (5e mille).
VILLEY (Pierre), professeur agrégé de l'Université. **Le Monde des Aveugles.**

3° HISTOIRE

ALEXINSKY (Grégoire), ancien député à la Douma. **La Russie moderne** (6e mille).
ALEXINSKY (Grég.). **La Russie et l'Europe.**
AURIAC (Jules d'). **La Nationalité française, sa formation.**
AVENEL (Vicomte Georges d'). **Découvertes d'Histoire sociale** (6e mille).
BIOTTOT (Colonel). **Les Grands Inspirés devant la Science. Jeanne d'Arc.**
BLOCH (G.), professeur à la Sorbonne. **La République romaine.**
BORGHÈSE (Prince G.). **L'Italie moderne** (4e mille).
BOUCHÉ-LECLERCQ (A.), de l'Institut. **L'Intolérance religieuse et la politique** (4e m.).
BRUYSSEL (E. van), consul général de Belgique. **La Vie sociale** (6e mille).
CAZAMIAN (Louis), me de Conférences à la Sorbonne. **L'Angleterre moderne** (6e m.)
CHARRIAUT. **La Belgique moderne** (7e m.).
CHARRIAUT (Henri) et M.-L. AMICI-GROSSI. **L'Italie en guerre.**
COLIN (J.), Lt-Colonel. **Les Transformations de la Guerre** (6e mille).
COLIN (J.) Lt-Colonel. **Les Grandes Batailles de l'Histoire.** *De l'antiquité à 1913.* (6e m.)
CROISET (A.), membre de l'Institut. **Les Démocraties antiques** (8e mille).
DIEHL (Charles), membre de l'Institut. **Une République patricienne. Venise** (5e m.)
GARCIA-CALDERON (F.). **Les Démocraties latines de l'Amérique** (5e mille).
GENNEP. **Formation des Légendes** (5e m.)
HARMAND (J.), ambassadeur. **Domination et Colonisation.**
HILL, ancien ambassadeur. **L'Etat moderne.**
LE BON (Dr Gustave). **La Révolution Française** (10e mille).
LICHTENBERGER (H.), professeur adjoint à la Sorbonne. **L'Allemagne moderne** (13e m.).
LUCHAIRE (J.) Dr de l'Institut de Florence. **Les Démocraties italiennes.**
MEYNIER (Commandant O.), pr à l'École militaire de Saint-Cyr. **L'Afrique noire** (5e mille).
MICHELS (Robert). Professeur à l'Université de Turin. **Les Partis Politiques.**
MUZET (A.). **Le Monde balkanique.**
NAUDEAU (Ludovic). **Le Japon moderne, son Evolution** (10e mille).
OLLIVIER (E.), de l'Académie française. **Philosophie d'une Guerre (1870)** (6e mille).
OSTWALD (W.), professeur à l'Université de Leipzig. **Les Grands Hommes.**
PIRENNE (H.), Prof à l'Université de Gand. **Les Démocraties des Pays-Bas** (4e m.)
ROZ (Firmin). **L'Energie américaine** (7e m.).

Bibliothèque de Philosophie scientifique

DIRIGÉE PAR LE Dr GUSTAVE LE BON

I° SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES

BACHELIER (Louis), Docteur ès sciences. **Le Jeu, la Chance et le Hasard** (4e mille).
BELLET (Daniel), prof. à l'Ecole des Sciences politiques. **L'Evolution de l'Industrie.**
BERGET (A.), professeur à l'Institut océanographique. **La Vie et la Mort du Globe** (6e m.).
BERGET (A.). **Les problemes de l'Atmosphère** (27 figures).
BERTIN (L.-E.), de l'Institut. **La Marine moderne** (66 figures) (5e mille).
BICOURDAN, de l'Institut. **L'Astronomie** (50 figures) (5e mille).
BLARINGHEM (L.). **Les Transformations brusques des êtres vivants** (49 figures). (5e mille).
BOINET (Dr), prof. de Clinique médicale. **Les Doctrines médicales** (6e mille).
BONNIER (Gaston), de l'Institut. **Le Monde végétal** (230 figures) (10e mille).
BONNIER (Dr Pierre). **Défense organique et Centres nerveux.**
BOUTY (E.), de l'Institut. **La Vérité scientifique, sa poursuite** (5e mille).
BRUNHES (B.), professeur de physique. **La Dégradation de l'Energie** (8e mille).
BURNET (Dr Etienne), de l'Institut Pasteur. **Microbes et Toxines** (71 fig.) (6e mille).
CAULLERY (Maurice), professeur à la Sorbonne. **Les Problèmes de la Sexualité** (4e m.).
COLSON (Albert), professeur à l'Ecole Polytechnique. **L'Essor de la Chimie** (5e m.)
COMBARIEU (J.), chargé de cours au collège de France. **La Musique** (11e mille).
DASTRE (Dr A.), de l'Institut, professeur à la Sorbonne. **La Vie et la Mort** (14e mille).
DELAGE (Y.), de l'Institut et GOLDSMITH (M.). **Les Théories de l'Evolution** (7e mille).
DELAGE (Y.), de l'Institut et GOLDSMITH (M.), **La Parthénogénèse.**
DELBET (P.), professeur à la Fe de Médecine Paris. **La Science et la Réalité** (1e m.).
DEPÉRET (C.), de l'Institut. **Les Transformations du Monde animal** (7e mille).
ENRIQUES (F.). **Les Concepts fondamentaux de la Science.**
GRASSET (Dr). **La Biologie humaine.**
GUIART (Dr). **Les Parasites inoculateurs de maladies** (107 figures) (5e mille).
HÉRICOURT (Dr J.). **Les Frontières de la Maladie** (9e mille).
HÉRICOURT (Dr J.). **L'Hygiène moderne** (12e mille).
HOUSSAY (F.), professeur à la Sorbonne. **Nature et Sciences naturelles** (7e mille).
JOUBIN (Dr L.), professeur au Muséum. **La Vie dans les Océans** (45 figures) (6e mille).
LAUNAY (L. de), de l'Institut. **L'Histoire de la Terre** (11e mille).
LAUNAY (L. de), de l'Institut. **La Conquête minérale** (5e mille).
LE BON (Dr Gustave). **L'Évolution de la Matière,** avec 63 figures (30e mille).
LE BON (Dr Gustave). **L'Évolution des Forces** (42 figures) (15e mille).
LECLERC DU SABLON (M.). **Les Incertitudes de la Biologie** (24 figures) (4e mille).
LE DANTEC (F.). **Les Influences Ancestrales** (12e mille).
LE DANTEC (F.). **La Lutte universelle** (10e m.)
LE DANTEC (F.). **De l'Homme à la Science** (8e mille).
MARTEL, directeur de *La Nature*. **L'Évolution souterraine** (80 figures) (6e mille).
MEUNIER (S.), professeur au Museum. **Les Convulsions de la Terre** (35 fig.) (5e m.).
OSTWALD (W.). **L'Evolution d'une Science, la Chimie** (8e mille).
PERRIER (Edm.), memb. de l'Institut, direct. du Muséum. **A Travers le Monde vivant.** (5e m.)
PICARD (Émile), de l'Institut, professeur à la Sorbonne. **La Science moderne** (12e mille).
POINCARÉ (H.), de l'Institut, prof. à la Sorbonne **La Science et l'Hypothèse** (26e mille).
POINCARÉ (H.). **La Valeur de la Science** (21e mille).
POINCARÉ (H.). **Science et Méthode** (14e m.).
POINCARÉ (H.). **Dernieres Pensées** (10e m.)
POINCARÉ (Lucien), dr au Mre de l'Instruction publique. **La Physique moderne** (16e m.).
POINCARÉ (Lucien). **L'Électricité** (12e mille).
RENARD (Ct). **L'Aéronautique** (68 figures) (6e mille).
RENARD (Ct). **Le Vol mécanique. Les Aéroplanes** (121 figures).
ZOLLA (Daniel), professeur à l'Ecole de Grignon. **L'Agriculture moderne** (4e m.).

PSYCHOLOGIE, PHILOSOPHIE ET HISTOIRE

Voir la liste des ouvrages parus page 3 de la couverture.

6910 — Paris. — Imp. Hemmerlé et Cie. — 6-17.

DATE DUE

GAYLORD

PRINTED IN U S A
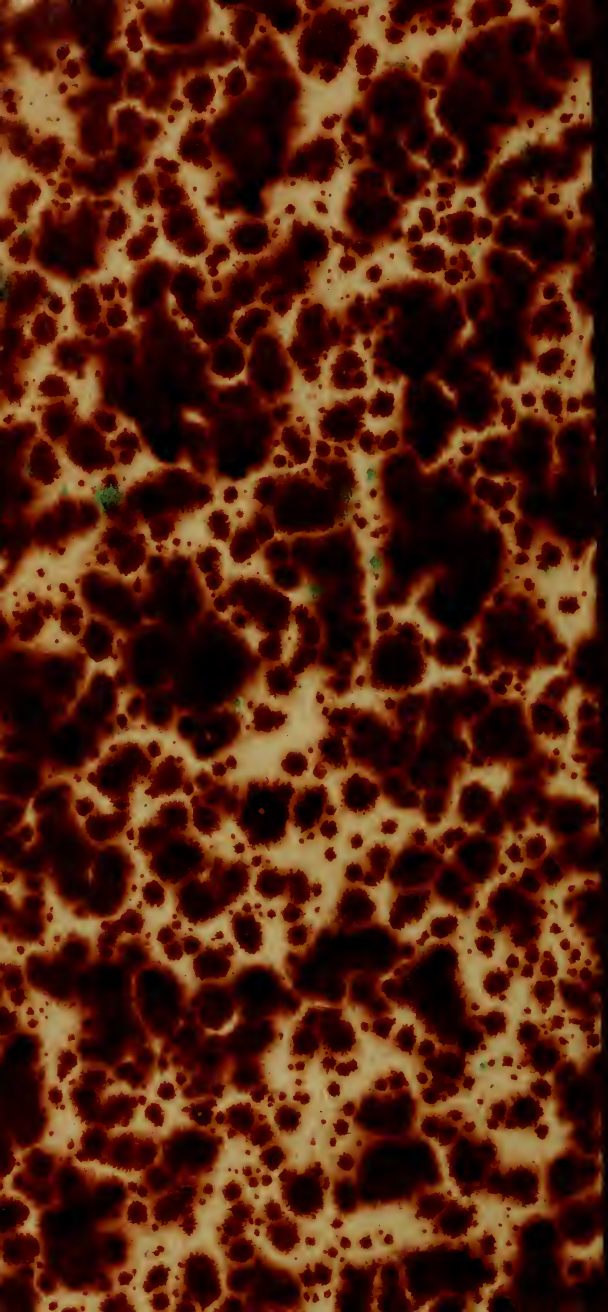
UC Southern Regional Library Facility
A 000 494 337 9